

Les Cahiers du GE WIF

**Groupe d'Études pour la Wallonie intégrée à la
France**

Cahiers 1 – 11

Les Cahiers du GE WIF

Groupe d'Études pour la Wallonie intégrée à la France

N° 1 – Avril 2010

« FAITS ÉCONOMIQUES ET PROSPECTIVES »

Equipe rédactionnelle : Edgard Baeckeland, Guy Bertrand, Willy Burgeon, Jean-Alexis D'Heur, Paul Durieux, Jules Gheude, Jean-Sébastien Jamart, Philippe Lange, Jean-Luc Lefèvre, Jean Lerusse, Jean-Claude Matrige, Michel Pieret, Jean-François Renwart.

SOMMAIRE

La Constitution française (article 72) pourrait offrir un statut particulier à la Wallonie : une union-intégration. Ce cadre institutionnel permettrait de combiner le maintien de l'autonomie de la Région wallonne et la conservation de l'essentiel du droit belge avec la solidarité nationale financière et sociale française, garante du maintien des systèmes sociaux et des services publics. Et cela tout en assurant la protection politique internationale d'un État fort, avec un soutien politique complet dans la phase de partition de l'État belge.

Les responsables wallons devraient, bien entendu, satisfaire à une exigence légitime de rigueur.

Le présent cahier présente les faits économiques sous l'angle de cette perspective.

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Préambule | 3 |
| La contribution de Jacques Lenain aux États généraux à Liège, le 9 mai 2009 | 4 |
| – Introduction | 4 |
| – Les trois formes possibles d’une Union de la Wallonie avec la France | 5 |
| – L’union-association, une forme utile mais insuffisante | 6 |
| • Les objectifs supposés de l’union-association | 6 |
| • Les limites financières d’une telle union | 7 |
| • Les autres insuffisances de l’union-association | 9 |
| – L’union-assimilation, une forme excessive et impraticable | 10 |
| • Une conception extrême de l’union | 10 |
| • Une conception de l’union inacceptable | 12 |
| • Une conception de l’union inapplicable | 13 |
| • Une conception extrémiste à rejeter | 14 |
| – L’union-intégration, une solution pleinement française et pleinement belge | 15 |
| • Un équilibre possible entre intégration et autonomie | 15 |
| • La République française et l’autonomie | 16 |
| • Une Wallonie française intégrée et autonome | 18 |
| • Les fonctions exercées par l’État français, successeur de l’ex-État fédéral belge | 19 |
| • Conclusion : réunification et régionalisme, même combat ! | 19 |
| – Conclusion | 22 |
| La Wallonie vit au-dessus de ses moyens et en dessous de ses possibilités | 23 |
| Intégrée à la France, la Wallonie devrait mettre de l’ordre dans ses affaires | 27 |
| Opel Anvers : un avertissement ! | 33 |
| Vous avez dit « identité » ? | 34 |
| En guise de conclusion | 44 |

Préambule

Le 9 mai 2009, les États généraux de Wallonie se sont prononcés sur les trois options d'avenir possibles pour la Wallonie dans l'hypothèse d'un démantèlement, à court terme, de l'État belge : 1° un État wallon indépendant ; 2° un État Wallonie-Bruxelles ; 3° la réunion à la France. Cette dernière a été plébiscitée à 74,4 %.

Ces États généraux de Wallonie nécessiteront une année de préparation ; une année au cours de laquelle des commissions d'études analyseront, à charge et à décharge, les trois options précitées.

Le mérite de ce travail réside notamment dans le fait qu'il aura permis de mettre à mal certaines assertions largement répandues.

Ainsi, dans un article publié dans « La Libre Belgique » le 25 février 2009 et intitulé « Irons-nous tous au paradis ? », Robert Deschamps, professeur d'économie aux Facultés universitaires de Namur, affirme qu'en cas de réunion à la France, *nous n'aurons plus rien à dire et les décisions concernant la Wallonie seront prises par le gouvernement français.*

Et d'expliquer : On connaît le centralisme hexagonal et le potentiel de concentration de la prise de décision au niveau de la présidence de la République. Nous ne pourrons plus traiter nous-mêmes les problèmes de la Wallonie en fonction de nos objectifs propres, mais il nous faudra subir les décisions prises sans nous. Le système français s'appliquera. Citons-en quelques exemples. Le taux d'encadrement dans l'enseignement obligatoire y est de 30 % inférieur au nôtre. Les salaires et revenus de remplacement n'y sont pas indexés. Les négociations salariales n'y sont pas du tout structurées en trois niveaux (national, sectoriel, par entreprise) comme chez nous, mais les relations sociales sont plutôt archaïques avec des syndicats ne représentant que 7 % des travailleurs. L'autonomie régionale y est très faible : les compétences d'une région de population comparable à la nôtre sont, en moyens budgétaires, vingt fois inférieurs à celles que nous exerçons. Est-ce cela que nous voulons ?

Ces faits sont connus de tous les observateurs. Ils sont d'ailleurs été relevés par les États généraux de Wallonie. Mais la conclusion qu'en tire Robert Deschamps est fondamentalement erronée. Il réagit, en effet, comme s'il n'existait qu'un seul mode d'union possible entre la Wallonie et la France : une assimilation totale qui entraînerait l'abandon de tout héritage belgo-wallon, soit deux siècles de droit belge et trente ans d'autonomie wallonne.

Or, Jacques Lenain, Français et fonctionnaire de son état, qui réfléchit depuis trois ans aux « conditions et modalités de l'union de la Wallonie et de Bruxelles à la France à la suite de la partition de l'État belge », réflexion qui doit donner lieu prochainement à la publication d'un essai intitulé « Le destin de la Belgique française », nous explique que ce double héritage peut être respecté via la voie d'une intégration à la France.

À Liège, Jacques Lenain est venu exposer les trois schémas réunionnistes envisageables : 1° l'assimilation, mutilante, qu'il condamne ; 2° l'association, union factice qu'il écarte 3° l'intégration, schéma en faveur duquel il plaide avec force. Comme nous allons le voir, cette dernière option permet à la Wallonie d'être pleinement française sans devoir renoncer à son identité et à son autonomie.

La contribution de Jacques Lenain aux États généraux de Wallonie à Liège, le 9 mai 2009

Introduction

Le texte de la présente contribution est tiré d'un essai politique en voie d'achèvement intitulé « Le Destin de la Belgique française », consacré aux « conditions et modalités » de son rattachement à la France. Cet essai, une fois terminé, sera consultable sur Internet (notamment sur le futur site www.Belgique-française.fr). Dans cet essai, réflexions d'un Français sur « l'après Belgique », les deux options « État wallon indépendant » et « État Wallonie-Bruxelles » sont récusées, au motif qu'elles sont non viables, l'une et l'autre (pour des motifs politiques, financiers ou territoriaux). L'option d'une Wallonie française, et d'une « Belgique française » avec Bruxelles, y est défendue, tout en distinguant la situation wallonne de la position bruxelloise. En développant la présentation du cadre politique et donc juridique d'une telle union.

Car il ne suffit pas d'affirmer la pertinence de cette troisième option, celle d'une Wallonie ou d'une Belgique française réunies à la France, d'abord au nom de l'infaisabilité des deux premières. Puis en s'en tenant à l'invocation générale des qualités de la France comme pays d'accueil pour des Wallons (et des Bruxellois) à la recherche d'un nouvel État.

Il faut aussi, pour faire progresser l'idée réunionniste, sur des bases saines, expliquer quel serait ce cadre d'union que la France pourrait constituer avec la Wallonie, avec ou sans Bruxelles. C'est-à-dire décrire, avec un certain degré de précision, ce que serait le cadre juridique offert à une Wallonie (ou à une Belgique française) unie à la France. Car les Wallons (et les Bruxellois) sont en droit de savoir, avant de et pour se prononcer sur le bien-fondé d'une telle union, ce que serait son contenu, avec ses atouts et ses contraintes. Ce qui serait perdu et conservé de la Belgique et de la Wallonie d'aujourd'hui, et ce qui serait obtenu, et aussi imposé, par la République française. Une mère de famille, un salarié, un chef d'entreprise, un syndicaliste, un médecin, un enseignant, un retraité, un fonctionnaire, un malade, un chômeur, etc., a besoin de savoir, même grossièrement, comme Wallon (et comme Bruxellois) pour lui comme pour son pays, ce que la France lui offrirait ou lui refuserait en place du Royaume belge.

Une démarche unionniste sérieuse doit donc être fondée dès à présent sur un projet politique suffisamment précis. Elle doit notamment être étayée par une définition suffisante de ses principales dimensions juridiques : bases constitutionnelles de l'union, articulation du droit belge et du droit français, sort des institutions régionales

et locales, dispositifs financiers de solidarité applicables. Ce doit être un projet d'union compréhensible par le plus grand nombre, et qui soit acceptable à la fois en Wallonie (ou en Belgique française) et en France. Il faut donc essayer de clarifier ce qui est, aujourd'hui, présenté de manière superficielle, confuse, trompeuse. Et donc dire d'abord qu'il existe des formes différentes d'union de la Wallonie (et de Bruxelles) avec la France. Des formes aux contenus bien distincts et aux conséquences fort dissemblables. Voire antagonistes. C'est ce qui est tenté ici.

Les trois formes possibles d'une Union de la Wallonie avec la France

Car une fois cette compréhension acquise de l'évidente et nécessaire union avec la France, la Wallonie (et Bruxelles aussi) aurait le choix entre plusieurs formes possibles pour donner corps à cette union. Ces formes peuvent aller de la simple union d'État à État, entre un État wallon (ou wallo-bruxellois) et l'État français, à une assimilation totale, faisant de la Wallonie (et éventuellement de Bruxelles) une fraction ordinaire de la France. Entre ces deux formes extrêmes, État associé ou pays assimilé, dont aucune ne s'impose, il y a la place pour une forme d'union intermédiaire, qui ménagerait à la fois le meilleur de l'union et le meilleur de l'autonomie. Il y a donc trois formes possibles pour une telle union, qu'il importe de bien distinguer. Et donc de connaître.

Ces trois formes possibles, nous les appelons « union-association » pour la première, « union-assimilation » pour la seconde, et « union-intégration » pour la troisième. Avec la première, l'« union-association », la Wallonie, seule ou avec Bruxelles, se voudrait d'abord être un État souverain, indépendant, qui ferait cependant le choix de prendre appui sur la France, en lui confiant éventuellement l'exercice en partage de certains éléments de sa souveraineté. Dans la deuxième, l'« union-assimilation », l'espace wallon, les institutions wallonnes et la population wallonne constitueraient des sous-ensembles non particularisés de l'espace français, des institutions françaises et de la population française. Dans la troisième, l'« union-intégration », la Wallonie, dont l'identité serait reconnue et distinguée, accepterait de devenir une collectivité autonome à statut spécial de la République française.

Détaillons ces trois formes d'union possibles. Pour faire apparaître que la première, l'« union-association », n'est pas suffisante. L'appui de la France à un État wallon ou wallo-bruxellois dont les citoyens ne seraient pas les siens ne pourrait être que limité, et ne serait donc pas à la mesure des besoins de cet État naissant et fragile. Pour montrer ensuite que la seconde, l'« union-assimilation », est excessive. Aboutissant à effacer tout héritage belge pour faire des Wallons et des Bruxellois des Français à part entière, elle n'est ni opportune, ni vraisemblable, c'est-à-dire non nécessaire politiquement et impraticable techniquement. Et pour défendre enfin la troisième, celle de l'union-intégration, aux avantages déterminants. Car elle seule permet de concilier, comme son nom l'indique, la pleine intégration des Wallons (comme des Bruxellois) en France comme citoyens, avec le plein bénéfice de la solidarité nationale, et la conservation de leur héritage belge, par le maintien de l'autonomie de la Wallonie (comme de Bruxelles) et de l'essentiel du droit belge.

L'union-association, une forme utile mais insuffisante

Nombre de commentateurs belges (politiques, journalistes, experts, etc.) invoquent la France comme solution de secours pour une entité wallonne (ou une entité wallo-bruxelloise) devenue orpheline du Royaume belge. Mais tout en souhaitant conserver pour elle une forme développée d'autonomie, très proche de l'indépendance dont bénéficie le présent Royaume. Une union-association entre une Wallonie (ou une Belgique « francophone ») et la France qui tirerait le maximum d'appui de celle-ci tout en conservant l'essentiel de l'indépendance de celle-là. Très généralement, ces commentateurs en restent là, se gardant de préciser l'intérêt véritable et le contenu attendu d'une telle union.

Les objectifs supposés de l'union-association

Avec l'union-association, la Wallonie (seule ou avec Bruxelles) serait un État souverain qui, placé juridiquement au même plan que la France, contracterait avec la République française une alliance, un accord d'État à État (la Constitution française, par son article 88, prévoit déjà la possibilité de tels accords). Dès lors, cette formule est à examiner comme une des modalités de construction de la viabilité de l'État wallon, ou de l'État Wallonie-Bruxelles, indépendant, les deux autres options examinées par les États généraux de Wallonie.

Car ce nouvel État indépendant (probablement de type fédéral s'il associait la Wallonie et Bruxelles, un État de Belgique française si l'on veut), dont les Wallons (et les Bruxellois) seraient les citoyens, serait à distinguer donc de l'État français, duquel les Wallons et Bruxellois ne feraient pas partie. Il disposerait de sa Constitution propre, sans doute partiellement héritée de la Constitution belge (wallo-bruxellois, il pourrait conserver sa forme monarchique).

Par cette association, le nouvel État wallon (ou État fédéral wallo-bruxellois) substituerait, en quelque sorte, à une confédération « belge » avec la Flandre (et Bruxelles), qui s'installe aujourd'hui insidieusement et sera à terme insupportable pour les Wallons, une confédération avec la France, plus solidaire. Ce serait pour les Wallons (et les Bruxellois) l'option la plus séduisante si elle permettait effectivement de combiner idéalement l'autonomie maximale associée au statut d'État avec une grande solidarité politique et financière de la France.

Dès lors, un traité de droit international, d'État à État, entre la France et la Wallonie (ou avec l'État wallo-bruxellois) déterminerait les obligations et droits de l'un envers l'autre. Par ce traité, donc ce contrat, le nouvel État Wallon (ou wallo-bruxellois) prendrait appui sur la France pour partager avec elle certaines obligations, certaines charges. Il pourrait confier à la France le partage de la responsabilité de fonctions que l'État wallon (ou wallo-bruxellois) souhaiterait ne pas assurer ou ne pas assumer seul. C'est ainsi que la France pourrait assumer pour son compte, durablement, totalement ou partiellement, des fonctions externes (support des relations internationales, prise en

charge des affaires de défense, ...) ou internes (partage de la responsabilité des questions de sécurité, mises en commun de certaines politiques d'avenir en matière de recherche, d'innovations, ...). En application de ces obligations, la France pourrait aussi appuyer le nouvel État dans les démarches de la période de partition. Une telle union-association offrirait donc à ce nouvel État wallon (ou wallo-bruxellois), conforté par un soutien français, des conditions d'exercice de son indépendance plus crédibles, notamment face au nouvel État flamand.

Dans ces conditions, il s'agit de dire en quoi un telle union-association, par l'adossement à la France de l'État wallon (ou de l'État Wallonie-Bruxelles), contribuerait à sa viabilité permanente, notamment sur le plan financier pour la Wallonie (et sur le plan territorial pour Bruxelles). Car avec cette forme de simple union-association avec la France, il y aurait pour la Wallonie « indépendante » (ou l'État wallo-bruxellois « souverain ») à concilier durablement la logique d'une alliance contractuelle, d'État à État, donc d'un partenariat par essence restreint et révocable, avec le besoin d'un engagement de solidarité fort et continu de la France.

Les limites financières d'une telle union

La première question d'importance vitale qui se pose à un nouvel État, après celle de son unité nationale, et de l'organisation du pouvoir politique qui l'exprime, c'est celle de sa viabilité financière, de l'équilibre de ses comptes publics et de ses comptes extérieurs. C'est une question qui appelle une réponse immédiate, un traitement efficace en quelques semaines ou en quelques mois, pas plus.

Justement, le besoin de financement annuel d'une Wallonie indépendante serait une question majeure et urgente. Puisque, aujourd'hui, le niveau de protection sociale et la dimension des services publics dont les Wallons bénéficient sont l'un et l'autre largement assurés par des transferts financiers intra-belges, interrégionaux. Après le retrait flamand, une Wallonie indépendante aurait donc absolument besoin de ressources publiques alternatives pour maintenir cette protection sociale et ces services publics, et aussi pour assurer le financement de la charge de sa dette publique, à majorer de sa quote-part de celle qui serait héritée de l'ex-État belge.

Cette question essentielle des transferts financiers publics interrégionaux belges mérite un intérêt particulier. Aujourd'hui, dans le cadre belge, les besoins financiers de la Wallonie sont en partie couverts par les transferts financiers que la Flandre lui consent indirectement, chaque année, via l'État fédéral. Selon les études et chiffres qui circulent, contradictoires mais non antagonistes, et notamment ceux établis par la Banque nationale de Belgique (article de la Revue économique de la BNB de septembre 2008), on peut estimer que le montant global annuel en cause est de l'ordre de 5/7 milliards d'euros par an (en valeur 2005), ce qui inclut le service de la dette fédérale, le secteur de la sécurité sociale et le fonctionnement des services publics régionaux et locaux. Ainsi, un État wallon indépendant serait privé de ce montant, qui représenterait près de 10 % de son PIB (70 milliards d'euros pour 2005) et plus de 15 % de ses dépenses publiques. La Wallonie devrait donc absolument trouver des

financements de substitution, après le retrait flamand, sauf à devoir réduire drastiquement les prestations publiques servies et les services publics rendus aux Wallons.

Toujours à partir de ces évaluations, on considérera ici, pour simplifier, que Bruxelles est un acteur presque neutre dans ces transferts interrégionaux, car elle est à l'équilibre ou légèrement créditrice. Dès lors, si Bruxelles est dans une situation bien différente de celle de la Wallonie, on voit mal, cependant, comment elle pourrait, dans l'hypothèse d'un État wallo-bruxellois, remplacer la Flandre dans le financement des besoins de la Wallonie. Car ce n'est pas la taxation par Bruxelles des navetteurs flamands, devenus travailleurs étrangers frontaliers, qui permettrait d'atteindre un tel montant (ils sont 240.000, ce qui, avec une taxation moyenne par frontalière de 10.000 euros/an, donne 2,4 milliards...). Et on voit tout aussi mal ce que la Wallonie pourrait apporter à Bruxelles en contrepartie de son effort financier, qui serait en tout état de cause insuffisant, notamment pour contribuer au desserrement du corset territorial flamand. Ainsi, cette question financière essentielle, bien que moins nette pour le couple wallo-bruxellois que pour la Wallonie seule, est fondamentalement semblable : Bruxelles ne pourrait pas fournir le concours financier nécessaire à la Wallonie pour remplacer celui de la Flandre, une fois l'État fédéral belge dissous.

Les mêmes réserves sont à faire pour ce qui en serait de l'équilibre des comptes extérieurs d'un État wallon (ou wallo-bruxellois) souverain. C'est pourquoi un tel État naissant, wallon ou wallo-bruxellois, serait immédiatement exposé à la banqueroute. Est-ce que, dans ces conditions, la France, comme simple État associé, pourrait constituer un partenaire financier de substitution au Royaume belge, c'est à dire à la Flandre, et permettre ainsi d'écarter cette menace ? Précisément, cette forme de la simple union-association ne serait pas assez étroite pour justifier et permettre une solidarité suffisante et automatique de la France en matière financière, qui compenserait entièrement celle dont bénéficie présentement la Wallonie dans le cadre de l'État belge. Car il est inconcevable que l'État français, dans ce cadre, s'engage pleinement aux côtés de l'État Wallon souverain (ou de l'État wallo-bruxellois), État « associé » mais « indépendant », dans des mécanismes institutionnalisés et pérennes de solidarité financière, avec un enjeu de plusieurs milliards d'euros par an, sans véritable contrepartie au bénéfice de l'intérêt national français, et alors même que les dirigeants français douteraient de la viabilité de l'État wallon. En vérité, un tel cadre d'union, bien trop lâche, ne permettrait pas de résoudre assurément, c'est-à-dire complètement et durablement, les problèmes de financement d'une Wallonie « indépendante » (ou d'un État wallo-bruxellois), car une solidarité financière de la France, bien qu'effective, ne pourrait donc être que provisoire, limitée, dégressive et conditionnelle.

La France ne manquerait pas, de plus, de mettre en avant les devoirs de solidarité de l'Union européenne pour minorer les siens. Et dès lors que son concours serait partiel et complémentaire à d'autres concours, l'État wallon (ou l'État wallo-bruxellois) ne pourrait éviter une telle banqueroute que par le soutien financier des instances européennes et internationales compétentes, et donc par l'acceptation d'une mise sous

tutelle financière étrangère. Sauvegarde qui ne serait que temporaire, car ces soutiens seraient limités dans le temps. Et conditionnés par l'obligation faite au pouvoir politique wallon (ou wallo-bruxellois) de remettre profondément en cause les avantages sociaux et les services publics, considérés comme très surdimensionnés au regard des capacités économiques et financières de ce nouveau pays.

En résumé, sur le plan financier, la formule de l'union-association, de type « confédéraliste », avec la France cette fois, en lieu et place de la Belgique (c'est-à-dire de la Flandre...), même si elle permettrait au nouvel État Wallon (ou wallo-bruxellois), grâce à la France, de compenser, dans le meilleur des cas à titre partiel et pour une durée limitée, le retrait financier de la Flandre, ne pourrait constituer une solution structurelle et pérenne. Et si on pense à l'État fédéral wallo-bruxellois, l'aide française et les aides européennes et internationales resteraient insuffisantes, et n'empêcheraient donc pas l'érosion continue et sévère des avantages sociaux et des services publics. La menace de la banqueroute qui pèserait constamment sur la Fédération, du fait de son membre wallon, conduirait Bruxelles à abandonner plus ou moins tôt la Wallonie à son sort.

Les autres insuffisances de l'union-association

En outre, il faut noter, sur un tout autre registre, que l'État wallon (ou wallo-bruxellois), donc un État autre que l'État français dans le cadre d'une union-association, devrait avoir une représentation internationale propre, notamment au sein des instances européennes. Et que, faute d'un État wallo-bruxellois, il faudrait partager avec la Flandre et Bruxelles la responsabilité politique de la question de l'insertion de deux États supplémentaires dans l'ensemble européen.

Il faut noter aussi que l'union-association ne permettrait pas aux Wallons d'accéder collectivement à la nationalité/citoyenneté française. Cette question peut paraître secondaire aujourd'hui alors que la fin de la Belgique et donc la disparition de la citoyenneté belge paraissent rester des hypothèses aléatoires et lointaines. Mais les Wallons le verraient-ils comme secondaire quand, une fois ce moment venu, ils comprendraient qu'ils devraient alors troquer la citoyenneté belge contre une citoyenneté wallonne ou wallo-bruxelloise au statut flou et au devenir incertain ?

En outre, cette formule ne contribuerait pas plus à résoudre les problèmes fondamentaux posés à un État wallo-bruxellois. Ne donnant aucune capacité d'intervention notable à la République dans les affaires communes du couple Wallonie-Bruxelles, elle ne permettrait sans doute pas de résoudre le caractère intrinsèquement instable de ce couple aux membres si dissemblables. Alors qu'elle interdirait de mettre en œuvre la solidarité financière dont les Wallons ont besoin tout particulièrement, les laissant avec les Bruxellois face à ce problème sans doute insoluble, elle ne pourrait conduire la France à apporter un soutien étroit à Bruxelles dans le desserrement de sa contrainte territoriale.

Au total, avec une union ayant la portée d'une simple association entre États, l'État français, qui ne serait guère motivé par une telle responsabilité dépourvue de solides contreparties au bénéfice de son intérêt national propre, serait dans l'impossibilité politique et juridique d'organiser une réelle solidarité financière avec cet autre État, wallon ou wallo-bruxellois, censé être souverain, faute d'une citoyenneté/nationalité partagée. Et il n'aurait pas de motif à s'engager politiquement pour la résolution de la question territoriale bruxelloise. C'est ainsi que, avec ce type d'union à la France, la sécurité politique, juridique et financière de l'entité wallonne et des Wallons ne serait nullement assurée. Le choix du statut d'État « associé », qui combinerait le symbole d'une indépendance (l'« État ») avec une forme de dépendance (l'« association »), la première étant condamnée à devenir factice et la seconde n'apportant pas de réel avantage, vaudrait-il la peine d'affronter tant d'incertitudes et d'obstacles ? Et alors qu'une bien meilleure solution serait possible ?

L'union-assimilation, une forme excessive et impraticable

Une fois écartée cette formule de l'union-association, au motif qu'une Wallonie indépendante (ou un État wallo-bruxellois), même associée à la France, ne serait pas viable, pour les motifs précédemment évoqués et pour d'autres encore (absence de « nation » wallonne, notamment), le discours rattachiste dominant actuel prône un rattachement particulièrement étroit de la Wallonie (et éventuellement de Bruxelles à la France. Rattachement si étroit qu'il prendrait la forme d'une assimilation de la Région wallonne (et de la Région bruxelloise) par l'ensemble français. Cette forme d'union-assimilation est défendue notamment par ceux des Belges réunionistes qui considèrent que ce serait le seul bon moyen de mettre fin à certaines mœurs délétères et d'engendrer une gestion plus saine des affaires publiques wallonnes.

Une conception extrême de l'union

Ce discours rattachiste unilatéral, aujourd'hui le seul vraiment audible, fait largement l'impasse sur sa propre conception des conditions mêmes du rattachement de la Wallonie (et éventuellement de Bruxelles) à la France. Du peu que ce discours en dit jusqu'à présent, on comprend que ce rattachement prendrait la forme d'un cadre juridique et institutionnel d'accueil de la Wallonie dans l'ensemble français totalement banalisé. Elle aurait pour effet de substituer aux institutions territoriales belgo-wallonnes (et belgo-bruxelloises) les institutions françaises de droit commun (collectivités régionales, départementales, communales). Plus important encore, un tel discours laisse entendre que le corpus juridique belge et wallon disparaîtrait pour laisser entièrement la place au corpus juridique français (du code civil à la législation fiscale ou sociale). Ainsi, les Wallons (et il en serait de même pour les Bruxellois), absorbés, assimilés, deviendraient, non seulement des citoyens français à part entière, mais aussi des citoyens gouvernés par les institutions communes françaises et par la totalité des lois françaises.

Les conséquences de cette forme d'union radicale sont largement méconnues en Belgique « francophone ». Une telle assimilation signifierait en effet, pour la Wallonie et les Wallons (et aussi pour Bruxelles et les Bruxellois), un alignement juridique et institutionnel complet, ou presque, sur les institutions et le régime juridique français. Elle entraînerait d'abord un bouleversement de l'administration territoriale wallonne (et bruxelloise), en faisant de la Région wallonne (et de la Région bruxelloise) une Région française de droit commun, aux mêmes compétences que les 21 Régions françaises de la France continentale, en transformant les Provinces en Départements, etc. Elle aurait aussi et surtout pour effet majeur de substituer le droit français dans son ensemble au droit belge. Du droit public au droit privé. Du code civil au code pénal. Du code du logement au code du commerce. Du code de la santé au code rural. Du code du travail au code de l'enseignement. Du code fiscal au code de la sécurité sociale. Et il en serait de même pour tous les compartiments du droit, immense et foisonnant dans tout État moderne.

Bien sûr, cette forme d'union-assimilation réglerait d'un coup les problèmes financiers et sociaux en suspens. Puisque les Wallons (et les Bruxellois) bénéficieraient de plein droit des systèmes sociaux et des services publics de la France métropolitaine, de niveau global équivalent aux systèmes homologues belges. Elle rendrait donc l'exercice de la solidarité financière nationale automatique à l'égard des différentes catégories de la population wallonne (et bruxelloise). Et la quote-part wallonne (et bruxelloise) de la dette fédérale belge serait reprise par l'État français.

Mais, du coup, une telle fusion-assimilation détruirait le système juridique et social belge hérité de près de deux siècles d'histoire ainsi que les récents acquis des Wallons (et des Bruxellois) en matière d'auto-administration. Puisque le corpus juridique belge disparaîtrait, sauf pour quelques matières d'exception, comme le régime des cultes, à l'instar de ce qu'il en est en Alsace-Moselle. L'organisation des compétences entre les différents niveaux de collectivités territoriales, alignée sur l'organisation française de droit commun, serait bouleversée. La Région wallonne perdrait son autonomie, laquelle est aujourd'hui bien plus poussée que celle des Régions françaises de droit commun, qui ont des compétences très limitées, situation qui est appelée à persister durablement. Au contraire, les ex-Provinces devenues des Départements gagneraient énormément en importance, avec des attributions bien plus étendues, résultat de trente ans de décentralisation française. De plus, les compétences éducatives, culturelles et sociales de la Communauté française belge seraient reprises et centralisées pour l'essentiel par l'État français, dont notamment tout le système d'enseignement.

Ainsi, chaque Wallon (et Bruxellois) devrait s'adapter à un cadre entièrement nouveau. Le contribuable belgo-wallon (ou belgo-bruxellois) deviendrait un contribuable de droit français. L'assuré social, lui, serait rattaché aux caisses sociales françaises, tant en matière de retraite, de prestations familiales, d'assurance-maladie, de prestations familiales, d'assurance-chômage. L'entreprise de Wallonie (ou de Bruxelles) devrait se soumettre au cadre français des entreprises : régime fiscal, régime social (droit du travail, normes salariales, normes professionnelles et techniques). Et ainsi de suite, avec des conséquences considérables sur les conditions d'existence des Wallons (et des Bruxellois), dans tous les domaines de la vie (vie publique, vie professionnelle, vie sociale, vie privée). Rien ou presque, aucun individu ou groupe, ne resterait en dehors ou à l'abri de ce vaste chambardement.

Une conception de l'union inacceptable

Présentement, peu de Wallons (et encore moins de Bruxellois) paraissent séduits par une telle formule d'union-assimilation qui promet la disparition de la large autonomie régionale wallonne (et bruxelloise) et de tout le système juridique, institutionnel et social belge. Ils perçoivent, ne serait-ce qu'intuitivement, qu'en substituant entièrement ou presque le système juridique français et les institutions françaises au système juridique belge et aux institutions belges et wallonnes (comme bruxelloises), une telle forme d'union ignorerait totalement la double question de l'identité et de l'autonomie, pourtant au cœur des exigences wallonnes et bruxelloises. Le règlement des questions politiques, juridiques et institutionnelles posées par l'identité wallonne (et la personnalité bruxelloise) par le moyen d'une telle fusion-assimilation le serait par leur négation. Comme il en fut lors de l'assimilation de l'ex-Allemagne de l'Est par l'Allemagne de l'Ouest, qui fit disparaître toutes les spécificités de la première, y compris celles qui auraient méritées d'être conservées (comme celles relatives à la place des femmes dans la société et au travail).

Pourtant, les Wallons (et les Bruxellois) ne sont nullement dans la situation des Allemands de l'Est, au moment où ceux-ci ont été en mesure de se réunir à l'Allemagne de l'Ouest, et qui ont dû accepter d'abandonner la totalité du système politique et juridique de l'État est-allemand. Le contexte était bien différent, avec une population séparée depuis moins de cinquante ans, qui voulait se débarrasser d'un régime oppresseur et qui pensait accéder rapidement à l'opulence occidentale. Les Wallons (et les Bruxellois) n'ont pas de rancœur contre la Belgique. Et la France, contrairement à l'Allemagne de l'Ouest, qui combattait le régime est-allemand, n'est pas hostile au système belge. S'ils choisissaient la France, les Wallons (et les Bruxellois) ne penseraient pas quitter un enfer pour gagner un paradis. Et la France ne peut prétendre être un modèle paradisiaque. Aussi, sauf à se placer dans une logique d'annexion/absorption, comme il en fut pour l'Allemagne de l'Est, il est donc totalement contre-productif de laisser penser aux Wallons (et aux Bruxellois) qu'un sort semblable les attendrait s'ils rejoignaient la France. Sort qui serait d'autant plus radical que la France n'est pas un État fédéral, contrairement à l'Allemagne.

Pourtant, selon le projet rattachiste dominant aujourd'hui, les Wallons devraient se présenter tout nus devant Marianne, qui leur donnerait une tunique de modèle standard à endosser, en tous points conforme à celle commune à l'Auvergnat et au Breton. Le Wallon (comme le Bruxellois) est ainsi amené à comprendre de ce schéma rattachiste très/trop sommaire qu'il lui convient, pour mériter la qualité de Français, de faire table rase de plus de 175 ans de droit belge et de plus de 25 ans d'autonomie wallonne. Or il s'agit là – le système juridique et les institutions – de deux piliers concrets de l'identité wallonne (et bruxelloise). Le droit propre est à la base même d'une identité active, tout autant si ce n'est plus que les organes politiques de représentation, à côté de la personnalité linguistique et culturelle. Et tout précisément pour la Wallonie (et encore plus pour Bruxelles) par rapport à la France, puisque, justement, la langue, la religion ou d'autres facteurs culturels ne peuvent y contribuer.

Cette vision assimilationniste est si grossière qu'elle est aisément invoquée par les opposants au rattachement, « belgicains » ou « wallingants », qui n'ont guère de mal dans ces conditions à en ridiculiser l'hypothèse : un peuple wallon réduit à une fraction anonyme du peuple français ; un territoire wallon ravalé au rang d'un protectorat français subordonné ; la Wallonie, 96^e département français ; le tout dirigé par une armada de préfets et de sous-préfets en uniforme, etc. Le discours rattachiste actuel entretient lui-même cette vision caricaturale des institutions françaises. En contribuant ainsi à opposer « régionalisme » et « rattachisme », on dessert magistralement le projet réunionniste. Cette forme simpliste de « rattachisme » radical paraît donc condamnable politiquement parce qu'inacceptable par les Wallons (et les Bruxellois), très attachés, et avec raison, à une grande partie de leur héritage belge, et à leur autonomie récemment acquise.

Une conception de l'union inapplicable

En outre, et peut-être est-ce plus navrant encore, l'idée persistante d'une telle assimilation forcenée est aussi à écarter sans hésiter parce qu'elle serait juridiquement et pratiquement inapplicable. Tout simplement parce qu'il serait quasi-impossible de substituer ainsi massivement le droit français au droit belge.

Car on ne pourrait effacer ainsi d'un coup ces plus de 175 ans de droit belge qui organise l'existence des wallons (et des bruxellois) et ces plus de 25 ans de gestion régionale et communautaire autonome. La comparaison approfondie des systèmes respectifs en matière d'enseignement, de santé, de législation sociale, de fiscalité et d'institutions politiques, exercice tenté par la commission d'études des États généraux en charge de l'option de la réunion à la France, révèle des différences plus que significatives entre l'univers belge et l'univers français, dont chacun est organisé entièrement par la loi.

Nous appartenons, Français et Belges, à des univers juridiques totalement singuliers, même si ces univers sont globalement semblables. Car bien que les sociétés belge et française, et donc les systèmes juridiques qui les organisent, soient proches, les règles de droit qui en organisent le fonctionnement sont toutes différentes. Elles ordonnent et garantissent des millions de relations contractuelles, entre individus, entre sociétés, entre individus et sociétés, lesquelles relations, assorties d'obligations réciproques, ne peuvent se voir donner, du jour au lendemain, de nouveaux cadres juridiques. Et si l'Allemagne fédérale a absorbé brutalement sa partie orientale, et balayé pour cela tout l'héritage juridique est-allemand, c'est parce que les conditions politiques l'imposaient, et notamment parce que les deux systèmes juridiques, est-allemand et ouest-allemand, non seulement historiquement hostiles, étaient aussi radicalement différents, donc incompatibles au sein d'un même État. Incompatibilité qui n'existe pas entre la France et la Belgique. Il s'agit là de sociétés et de systèmes juridiques semblables. Semblables mais cependant distincts, différents. Suffisamment proches pour cohabiter au sein d'un même État, mais sans pour autant que le plus petit doive être assimilé par le plus grand.

On ne peut donc, dans les États complexes aux législations foisonnantes, faire fi ainsi de celles préexistantes. Au-delà même de toute considération sur l'in vraisemblance politique d'un tel projet, supprimer le corpus juridique belge pour y substituer en bloc le système juridique français ne serait donc et tout simplement pas possible pour des raisons pratiques, matérielles, et ce même au terme d'une période transitoire plus ou moins longue.

Une conception extrémiste à rejeter

La France n'aurait donc ni l'intention, ni la volonté, ni les moyens de procéder à une telle révolution juridique, aux dépens (et au mépris) des Wallons (et des Bruxellois). Tenter de substituer systématiquement l'entière du corpus juridique français et des institutions françaises, à quelques exceptions près, au corpus juridique belge et aux institutions belgo-wallonnes (et belgo-bruxelloises) serait d'une prétention stupide et d'un aveuglement coupable. Ainsi, par exemple, l'État français ne serait ni obligé ni nullement désireux de prendre en gestion directe le système éducatif belge en Wallonie (et à Bruxelles), de réorganiser la répartition des compétences entre le niveau régional et le niveau provincial/départemental, de fusionner les caisses sociales belges avec les caisses françaises, de remplacer les impôts et cotisations belges par des impôts et cotisations françaises, de substituer aux prestations de droit belge des prestations de droit français, etc.

On ajoutera qu'une telle forme assimilationniste, déjà invraisemblable pour la Wallonie en général, serait de surcroît totalement étrangère à la situation bruxelloise, qui appellerait nécessairement un cadre juridique et institutionnel spécifique, eu égard à l'importance de sa minorité néerlandophone, aux caractéristiques de ses organes de gouvernement qui en découlent, et à son enclavement territorial, qui ne pourrait pas être sans conséquences juridiques particulières. Il faut insister sur le fait qu'elle serait particulièrement inapte à traiter correctement du sort des minorités néerlandophone et germanophone, qui doivent faire l'objet d'un cadre juridique spécifique.

C'est d'autant plus dommage de laisser perdurer cette vision, nuisible à la cause wallonne comme à la cause rattachiste, en acceptant ainsi de sacrifier l'identité wallonne (et la personnalité bruxelloise), formée par bientôt deux siècles d'histoire belge, que cette identité et l'autonomie wallonne ne font nullement obstacle à un rapprochement étroit avec la France. En effet, la France n'est pas un pays uniforme, qui serait incapable de proposer un cadre juridique adapté à un pays qui voudrait la rejoindre, comme nous le dirons plus loin. Le vrai débat n'est donc pas de savoir comment substituer le système juridique français de droit commun au système juridique belge, mais selon quelles conditions il serait possible d'intégrer au sein de la République ce système juridique belge, et l'autonomie wallonne (et bruxelloise), en conservant l'essentiel de l'un et de l'autre.

Autrement dit, dans une démarche réunioniste, ce n'est pas assez d'essayer de convaincre les Wallons (et les Bruxellois) que l'État belge étant mourant, il est irréaliste de croire à l'unité politique, économique et financière du couple wallo-

bruxellois laissé à lui-même. Et pas plus à une entité étatique wallo-bruxelloise unie à la France au titre de ses seuls compétences externes : jusqu'au bout, nombre voudront croire qu'une telle entité pourrait « continuer » la Belgique monarchique. Et il ne suffit pas de dire aux Wallons (et aux Bruxellois), comme dans le discours rattachiste actuellement dominant, qu'il suffirait d'aimer la France comme nation en lieu et place de la Belgique : même au moment crucial, seule une minorité en sera convaincue. De surcroît, il est vain d'espérer que l'État français, par sa seule existence, en lieu et place du Royaume belge, serait en situation de remédier aux maux politiques et sociaux wallons : les mœurs politiques et sociales en France varient considérablement d'un territoire à l'autre, sans que l'État français puisse réduire ces distorsions.

Ces deux discours sur l'union avec la France, l'un « pseudo-confédéral », l'autre « hyper-fusionniste », malheureusement toujours actifs, y compris dans le cadre des États généraux de Wallonie, sont tous deux non convaincants, inadaptés, l'un par son manque de substance, l'autre par son extrémisme. Dès lors, si on veut tenir compte de la mémoire et de l'héritage belges, comme du droit belge et des institutions belges, traductions contemporaines et vivantes de cet héritage, tout en étant convaincu d'une nécessaire et étroite union avec la France, on doit défendre une autre forme pour cette union, à mi-chemin entre ces deux formes passées ici en revue et écartées, l'union-association, dramatiquement insuffisante, et l'union-assimilation, impopulaire et inapplicable.

L'union-intégration, une solution pleinement française et pleinement belge

Cette autre forme existe. Elle peut être proposée et défendue parce qu'elle ménage justement l'acquis belge et wallon (comme l'acquis bruxellois) tout en étant compatible avec la réalité politique, juridique et institutionnelle de la France. Cette forme, celle de l'union-intégration, est celle d'un statut spécial propre à la Wallonie (et éventuellement à Bruxelles), un statut d'autonomie au sein de la République française. Cette forme d'union pourrait tout aussi bien être qualifiée d'union-autonomie. Mais parce qu'elle fait des Wallons (et des Bruxellois) des citoyens français, et que elle assure un haut niveau de solidarité nationale, le terme d'union-intégration lui est préféré.

Un équilibre possible entre intégration et autonomie

Avec l'union-intégration, la Wallonie (seule ou avec Bruxelles) abandonnerait bien toute ambition de souveraineté « étatique » (contrairement à la formule de l'union-association). Pour autant, devenue une collectivité à statut spécial de la République française, elle ne perdrait ni l'héritage juridique belge, ni l'acquis autonomiste wallon (comme ce serait le cas dans la formule de l'union-assimilation). Cette forme d'union ferait bien des Wallons (et des Bruxellois) des Français, et de la Wallonie (et de Bruxelles) une entité régionale française, mais éviterait de substituer en bloc le système juridique, institutionnel, territorial, fiscal et social français au système belge, lequel serait conservé pour l'essentiel, y compris l'autonomie wallonne (et bruxelloise).

Cette solution, car c'est est une, repose sur la souplesse, encore méconnue, du cadre institutionnel français. Car la Constitution française autorise une diversité de statuts pour les collectivités territoriales françaises, dès lors que celles-ci peuvent faire valoir une forte spécificité. Spécificité qu'on ne peut dénier à la Wallonie, qui, bien que d'essence française, est façonnée par plus d'un millénaire d'une existence séparée de la France, près deux siècles de régime juridique belge, et plus d'un quart de siècle d'autonomie.

Aussi, ce cadre institutionnel français permettrait de combiner le maintien de l'autonomie de la Région wallonne (et de la Région bruxelloise) et la conservation de l'essentiel du droit belge, avec la solidarité nationale financière et sociale française, garante du maintien des systèmes sociaux et des services publics. Et cela tout en assurant la protection politique internationale d'un État fort, avec un soutien politique complet dans la phase de partition de l'État belge.

Cette forme d'union respectueuse de l'acquis belge n'est pas ignorée de certains acteurs politiques belges « francophones ». Mais sa défense est souvent maladroite, et quelques fois tendancieuse. C'est ainsi que les références faites sommairement aux statuts spéciaux des collectivités françaises d'outre-mer, trop allusives, ratent leur objectif, le Wallon (ou le Bruxellois) comprenant mal pourquoi on lui propose un statut polynésien ou néo-calédonien ! Il faut donc tenter d'en donner une définition claire, à la fois précise et accessible. Pour cela, il est nécessaire d'abord de maîtriser les éléments essentiels du cadre institutionnel et territorial français.

La République française et l'autonomie

Cette forme d'une union-intégration prend pleinement en compte le fait essentiel que l'État français n'est plus un État jacobin, centralisé, autoritaire et uniforme. La Constitution française de la V^e république, largement amendé depuis 1958, fonde les bases d'une large décentralisation. Et, de fait, la France n'est donc plus, depuis trente ans maintenant, un État monolithique, dont les territoires seraient exclusivement gouvernés par des fonctionnaires galonnés aux ordres du pouvoir central, comme tant de commentateurs mal intentionnés essaient de le faire croire aux Wallons et aux Bruxellois.

Cette décentralisation française, de mise en œuvre parallèle dans le temps à la communautarisation/régionalisation de l'État belge, historiquement tout aussi unitaire que l'État français, en diffère profondément, car elle a profité avant tout aux quelque cent Départements, désormais bien plus puissants que les Provinces belges. Et peu aux vingt-cinq Régions (dont quatre outre-mer, mono-départementales), aux attributions mineures par rapport à celles des trois Régions belges. Les préfets qui représentent l'État central n'ont plus de pouvoir de tutelle sur les collectivités territoriales françaises, et ce depuis 1982. Leur compétence de contrôle de la légalité leur permet seulement de saisir le juge administratif s'ils contestent la validité d'une décision d'une autorité locale.

De plus, la Constitution française autorise des statuts particuliers pour certains de ses territoires (article 72). En métropole, seule, présentement, la collectivité territoriale de Corse bénéficie d'un tel statut (et aussi, mais avec une portée moindre, la Région d'Ile-de-France). Les compétences de la Corse sont plus étendues que les Régions de droit commun, toutefois la différence n'est pas encore très forte, et ce d'autant que les deux Départements corses sont de droit commun (cette timidité n'est pas due à une opposition de principe mais à la crainte, de l'État central et de la majorité des Corses eux-mêmes, de placer l'île sous la coupe de leur classe politique locale : les Corses, consultés en 2003 sur une réforme renforçant les pouvoirs d'auto-administration de la Corse, l'ont refusée.

En outre, la Constitution prévoit explicitement une différenciation des statuts des collectivités territoriales d'outre-mer, pour tenir compte des spécificités de chacune, avec la possibilité de larges transferts de compétences de l'État (articles 73 et 74). Dès lors, outre-mer, une très grande variété de statuts est possible, qui vont du droit commun aménagé à de véritables statuts d'autonomie. C'est ainsi le cas en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, collectivités françaises autonomes, ce qui veut dire non seulement des pouvoirs locaux plus puissants (et pour lesquels les termes de « parlement », « gouvernement », « ministre » sont d'usage), mais aussi, et c'est de même importance, des corpus juridiques distincts, qui peuvent concerner de nombreux domaines du droit, tant du droit public que du droit privé, régis par des lois locales (« lois de pays ») et des règlements locaux (exemple : le code civil polynésien est largement distinct du code civil français de droit commun). L'État français n'exerce donc pour ces territoires autonomes qu'une compétence d'attribution pour des matières expressément réservées.

Ainsi, la République sait faire place à l'autonomie de certains de ses territoires, à des degrés qui peuvent être élevés : tous les territoires périphériques français (périphériques non par le rang, mais par la géographie et aussi par une identité plus accentuée) peuvent recourir à des statuts particuliers, approche qui peut donc être parfaitement appliquée en métropole, demain, à un territoire qui serait nouvellement rattaché à la République. Or une Wallonie (et Bruxelles) intégrée à la France serait bien un territoire périphérique, doté d'une identité propre, résultat de l'histoire, et réalité active et respectable du temps présent fondée sur la spécificité du droit belge et l'autonomie institutionnelle de la Région wallonne (et de Bruxelles).

Dès lors, il faut constater que la République française a les aptitudes et les capacités nécessaires à proposer et à faire vivre en son sein un statut propre pour la Wallonie (ou pour les deux parties de la Belgique française). Non seulement son ordre juridique le permet, mais l'état d'esprit de ses milieux dirigeants comme de sa population le rend possible. Les élites et les classes dirigeantes françaises sont désormais décentralisatrices, la classe politique tout particulièrement (à tort ou à raison, mais ce n'est pas le sujet), gauche et droite de gouvernement pareillement (les milieux politiques hostiles – il en existe bien sûr – sont très minoritaires). Si la régionalisation n'est pas plus poussée (enseignement, santé), c'est la puissance des Départements et la prudence de la société qui y fait obstacle, non la volonté de l'État central français.

Une Wallonie française intégrée et autonome

Rien de solide, donc, ne devrait faire obstacle, en France, à la création, le moment venu, d'un statut spécial d'autonomie pour accueillir la Wallonie (comme Bruxelles). Une fois qu'on a compris qu'un tel statut spécial est possible, quel devrait et pourrait être ce statut ? En aucun cas un statut semblable à celui des actuelles collectivités françaises autonomes, la Polynésie française ou la Nouvelle-Calédonie (exemples qui ne sont à donner que pour illustrer qu'un statut propre de large autonomie pour la Wallonie est constitutionnellement et politiquement possible, pas pour dire que ce devrait être celui de ces territoires-là, comme les belgicains parviennent à le faire croire pour déconsidérer l'idée réunionniste !). D'autant qu'il s'agirait bien, dans le cadre français, d'aller nettement plus loin pour la Wallonie (et Bruxelles). Pas non plus donc un statut proche de celui de la Corse, dont le degré d'autonomie est encore bien modeste. Ni un supposé statut alsacien-mosellan, qui n'a pas d'existence ! Alors, un statut qu'il faudrait inventer ? Mais pourquoi donc se livrer à un tel exercice alors que la Wallonie a déjà un statut d'autonomie, qui n'est pas incompatible avec le cadre politique français ?

Dès lors, la simple et vraie voie par laquelle la Wallonie (et Bruxelles) pourrait s'unir la France, ce serait en s'intégrant avec son présent statut. La Wallonie (et Bruxelles) pourrait donc intégrer la République française comme une collectivité distincte, autonome, avec un statut spécial proche du sien actuel, fondé sur des garanties constitutionnelles préalablement définies relatives à la préservation de son identité et de son autonomie.

Un tel statut, dont les principes seraient donc à inscrire dans le texte constitutionnel français, permettrait à la Wallonie (ou aux deux entités constitutives de la Belgique française) de concilier une intégration étatique à la France avec une forte autonomie au sein de celle-ci, tout en garantissant, par l'exercice de la solidarité financière nationale, l'équivalence globale des services publics et des systèmes sociaux. Ce statut spécial d'autonomie reposerait donc sur les trois piliers qui seraient des institutions fortes et des compétences étendues, une législation distincte très large et des garanties solides de solidarité financière.

Insistons. Au plan institutionnel et juridique, c'est-à-dire quant aux compétences propres qui lui seraient reconnues, une Wallonie française ne serait en aucune manière une nième région française, simplement nantie du même statut commun, conception inhérente à la formule inappropriée de l'union-assimilation. Elle serait au contraire une Collectivité « régionale » particulière, aux attributions bien plus étendues que les Régions françaises métropolitaines du fait de son statut spécial d'autonomie.

En passant du Royaume belge à la République française, avec son statut maintenu pour l'essentiel, la Région Wallonne (et Bruxelles) conserverait ainsi des organes d'auto-administration quasi-identiques à ceux actuels, c'est-à-dire possédant les mêmes pouvoirs, législatif (Parlement) et exécutif (Gouvernement). Les compétences de la Région seraient également entièrement conservées. Y compris dans leur dimension

internationale. Et les compétences des provinces et des communes wallonnes resteraient, elles aussi, inchangées.

Qui plus est, et c'est essentiel, fondamental, ce cadre juridique maintiendrait en vigueur la quasi-totalité de la législation belge applicable au territoire et à la population wallonne (et bruxelloise). Le corpus législatif ex-belge serait maintenu sur tout le territoire de cette Belgique française, pour l'essentiel. Ainsi, la spécificité législative belgo-wallonne (et belgo-bruxelloise) serait conservée, dans ses deux composantes, sa composante ex-fédérale et sa composante régionale, sauf pour les matières ou les sujets pour lesquels il aurait été décidé de faire exception, préalablement et explicitement (comme pour le droit de la nationalité, de l'immigration, de l'asile). Ce cadre spécifique faciliterait donc aussi la prise en compte des droits des minorités néerlandophone et germanophone de Wallonie (et, pour Bruxelles, il serait encore plus nécessaire).

Mieux encore, les compétences d'une Wallonie française seraient même élargies par la reprise de celles exercées par la Communauté française. Car, de toute évidence, cette entité aurait perdue sa raison d'être, après la séparation radicale d'avec la Communauté flamande. Il n'y aurait nul besoin d'une « Communauté française » en France ! Et il est plus que probable que l'État central français ne voudrait pas prendre en gestion les compétences en cause, dont la responsabilité du système éducatif, alors même que ses élites rêvent de décentraliser le système national d'éducation.

Les fonctions exercées par l'État français, successeur de l'ex-État fédéral belge

Ce schéma d'intégration signifie que l'État français, en termes de pouvoirs et de compétences, se bornerait à reprendre ceux et celles de l'État fédéral belge, dont il serait l'héritier pour la Wallonie française (ou pour la Belgique française). L'État français assumerait donc toutes les obligations de l'ex-État fédéral belge.

Ainsi, le droit belge ex-fédéral, conservé, sauf exceptions, se trouverait placé sous la responsabilité du législateur français, successeur alors du législateur fédéral belge disparu. De même que le Parlement et le Gouvernement français prennent régulièrement des textes juridiques propres aux territoires français à statut particulier, différents des textes qu'ils prennent pour la France de « droit commun », ils en prendraient demain pour la Wallonie française (ou une Belgique française). Outre la législation générale, cette responsabilité porterait notamment sur la maîtrise du système fiscal et des régimes de sécurité sociale. Ainsi que sur les institutions judiciaires et la sécurité publique.

En outre, toujours comme successeur de l'ex-État fédéral belge, l'État français deviendrait responsable du niveau et de la répartition des financements garantis aux institutions wallonnes (et bruxelloises), y compris ceux dédiés au système de sécurité sociale belge, lequel se trouverait adossé au système de sécurité sociale français et à l'État français. Ce qui veut clairement dire que l'État français, en application de telles obligations financières, serait contraint de maintenir, en les mettant à sa charge, les

fameux transferts financiers nécessaires à la conservation des droits sociaux des Wallons et de leurs services publics, à parité globale avec les prestations et services assurés à tous les Français. Ainsi, autre conséquence majeure, l'union-intégration permettrait l'exercice d'une solidarité financière pleine, dans la mesure où la Wallonie ferait, bien que Région autonome à statut spécial, partie intégrante de la République. Une solidarité qui ne serait donc pas que ponctuelle (comme avec l'union-association, car dans ce cas limitée pour le temps de l'après partition), mais qui serait solide, massive et pérenne, notamment dans le champ de la protection sociale. Cet effort financier que la France devrait accomplir, effort continu est substantiel, de 5/7 milliards d'euros par an (données 2005), doit être justement apprécié et donc relativisé, car la France, c'est près dix fois la Flandre en terme de puissance économique (bien que les finances publiques françaises soient en mauvais état, contrairement à celles de Flandre).

Conclusion : réunification et régionalisme, même combat !

On voit que cette forme d'union-intégration de la Wallonie (et de Bruxelles) à la France est bien celle qui garantirait absolument le maintien du statu quo le plus large dans toutes les sphères – politique, juridique, administrative, fiscale, financière, économique, sociale et autres – qui déterminent la vie de la Wallonie, des Wallons et de l'ensemble des institutions et entreprises wallonnes. Puisque, avec une telle forme d'union, la Wallonie (et Bruxelles), comme entité, serait maintenue telle quelle, avec ses institutions régionales, ses compétences élargies, et sa population serait toujours régie par un droit « belge ». Et l'État central français serait substitué à l'État fédéral belge, ni plus, ni moins.

Ainsi, cette autonomie de la Wallonie (et de Bruxelles) dans le cadre français serait d'étendue et d'intensité au moins équivalentes à celles du cadre belge. Et probablement supérieures, du fait de la régionalisation des compétences ex-communautaires, et de la disparition de la confrontation usante et stérile avec la Flandre. Autrement dit, l'union-intégration serait bien différente d'une union-assimilation. Elle permettrait de (ré)concilier réunification et régionalisme. Elle n'effacerait pas la législation belge pour y substituer l'ensemble du droit français. Elle ne ferait pas de la Wallonie une Région française de droit commun, de ses Provinces des Départements. Et elle n'imposerait pas l'intégration des services publics belgo-wallons aux services publics français soumis aux normes établies à Paris. À cet égard, les conditions précitées par lesquelles l'Allemagne de l'Ouest a absorbé l'Allemagne de l'Est, exemple même de l'union-assimilation, constituent bien l'exact opposé de ce que la Wallonie (et Bruxelles) pourrait escompter dans le cas d'une union-intégration avec la France.

En outre, il faut noter qu'alors que l'union-assimilation, du fait même de sa radicalité marquée par la disparition du système juridique belge, présente un caractère quasi-irréversible, l'union-intégration, caractérisée, au contraire, par le maintien de ce système, donne la possibilité d'un choix ultérieur pour l'indépendance, en cas d'échec. Une intégration à l'essai, dont la réussite conditionnerait la poursuite, et avec la

faculté, dans le cas contraire, de pouvoir la transformer en simple union-association. En effet, dans ce cas, les liens établis pourraient être dénoués, puisque la Belgique française aurait conservé, dans le cadre de l'union-intégration, son corpus légal et une certaine forme d'unité (contrairement à l'union-assimilation qui rendrait une séparation très difficile).

C'est forme préférentielle de la réunion de la Wallonie (et de Bruxelles) à la France, étatiquement solide, financièrement sûre, et parfaitement compatible avec le maintien de l'autonomie wallonne (et bruxelloise), en constitue aussi la conception la plus simple et la plus limpide. Une simplicité qui tient, comme on vient de le voir, à ce que cette forme d'union constitue la seule solution raisonnablement possible pour des raisons politiques et juridiques, parce qu'elle est la plus facile à faire comprendre et à faire partager au plus grand nombre de Wallons, et parce qu'elle devrait s'imposer du fait qu'il ne serait pas possible, pratiquement, de procéder autrement.

Pour la France, il ne s'agit pas là de fédéralisme, système qui concerne l'organisation de l'État tout entier, et qui est évidemment étranger à la culture nationale française. Il s'agit de l'acceptation, dans un État qui reste unitaire, d'un nouveau statut spécial pour une (ou deux, avec Bruxelles) nouvelle(s) collectivité(s) française(s). Puisque cette acceptation est déjà acquise pour plusieurs territoires français, très caractérisés et périphériques, elle peut donc être étendue, le moment venu, à la Wallonie (et à Bruxelles), pas moins caractérisée.

On ajoutera qu'une telle union-intégration supprimerait, pour la Wallonie (qu'elle soit ou non unie avec Bruxelles), le chantier de la construction d'un État souverain, puisqu'elle aurait ainsi renoncé à en être un. Et supprimerait aussi celui de sa reconnaissance internationale, celle de tous les États et celle des multiples organisations internationales, et aussi celui de son intégration dans les structures européennes, politiques, économiques et monétaires. Et cela sans nuire pour autant aux relations développées avec ces États et organisations par la Région wallonne (et la Région bruxelloise). Ce choix de l'union-intégration ferait donc disparaître tout obstacle d'ordre européen associé à la création, ainsi évitée, d'un État européen supplémentaire, voire de deux dans le cas d'une entité bruxelloise qui voudrait exister séparément.

Si on pense au choix conjoint, par la Wallonie et Bruxelles, de la même voie d'intégration à la France, on obtient une Belgique française constituée de deux entités aux statuts autonomes, très proches sans être identiques, unis par leur appartenance commune à la République française et par la persistance d'un système juridique partiellement commun, un droit « belge » désormais partiellement administré par l'État français en lieu et place de l'ex-État fédéral belge. Ce choix conjoint de la Wallonie et de Bruxelles pour un cadre similaire d'union-intégration avec la France aurait donc l'avantage considérable d'assurer un lien solide et durable entre les deux entités, ce que ne garantit nullement l'option, très risquée, de l'État fédéral wallo-bruxellois.

Mais il faut être clair : ce cadre ne peut pas être un État belge « maintenu » en France. Un tel schéma ne permet pas la place en France d'une collectivité territoriale de la Belgique française (en sus des deux entités régionales wallonne et bruxelloise), qui serait dotée d'un Parlement et d'un Gouvernement, et de compétences propres. A cet égard, le projet d'un politicien belge, publié à l'été 2008, et dont on parle encore aujourd'hui, d'une « Belgique française autonome » unie à la France, illustre bien les confusions qui peuvent être entretenues sur la teneur d'une telle union. En effet, ce projet, intégrationniste puisqu'il fait bien des Wallons et des Bruxellois des citoyens français, n'hésite pas à proposer un Royaume de Belgique française « en France », c'est à dire une collectivité française très « particulière », dotée non seulement d'un Roi (!) mais aussi d'une vaste Assemblée parlementaire et d'un Gouvernement pour administrer ledit Royaume, tout en conservant telles quelles les deux Régions (les compétences exercées par ledit Royaume semblant se limiter aux compétences « communautaires »). Il faut pourtant bien choisir, ne serait ce que par respect pour la logique la plus élémentaire : soit on souhaite un État-Royaume indépendant, même adossé à la France, et on en assume les conséquences et les responsabilités, soit on voit qu'on ne le peut pas, et on cherche une formule d'intégration à la France aussi respectueuse que possible de l'acquis belge et de l'identité wallonne (et bruxelloise). Et respectueuse aussi de la réalité française. Mais, alors, on doit accepter quand même d'en finir avec le Royaume de Belgique !

Conclusion

Au final, toute réflexion, un peu élaborée, sur un projet d'union entre la Wallonie et la France doit être en mesure de répondre, avec un minimum de clarté et de certitude, à quatre grandes questions :

- De quel État le Wallon sera-t-il le citoyen ?
- Par quels pouvoirs le Wallon sera-t-il gouverné ?
- Par quelles lois le Wallon sera-t-il administré ?
- Comment seront financés les services publics et prestations sociales du Wallon ?

Les trois formes d'union présentées ici apportent des réponses différentes à ces quatre grandes questions. En écartant un projet inconsistant, la simple association, un projet répulsif, l'assimilation, on peut dégager un projet attractif d'intégration de la Wallonie à la France, qui tire profit de la souplesse institutionnelle française. Un projet qui opte clairement pour un Wallon « citoyen français », assuré de la solidarité financière nationale, mais qui resterait très largement régi par des lois belges, et toujours gouverné par des autorités locales wallonnes, aux côtés des autorités nationales françaises, héritières des ex-autorités fédérales belges.

Pour élargir le nombre des unionistes de conviction mais aussi de ceux qui doivent le devenir par défaut, et donc simplement par raison, il faut dire et faire comprendre au maximum de Wallons (et de Bruxellois) que la République française, par le moyen d'une union combinant intégration et autonomie, leur apporterait totalement ce que le Royaume belge leur donne aujourd'hui. À savoir la solidarité financière en matière de

dépenses publiques (collectivités territoriales, services publics, prestations de sécurité sociale) et l'autonomie de l'entité wallonne (et de l'entité bruxelloise). Autonomie institutionnelle (la Région conservée en l'état, avec ses pouvoirs et ses compétences renforcées) et autonomie juridique (au sens très large, c'est-à-dire l'essentiel du droit belge maintenu distinctement). Ces deux choses, solidarité et autonomie, que l'État français serait seul en mesure de garantir aux Wallons (et aux Bruxellois) une fois l'État belge disparu. Dans leur grande majorité, les Wallons (comme les Bruxellois), et leurs milieux dirigeants, ne veulent pas perdre leurs acquis (que cet héritage soit bon ou mauvais n'est pas la question présente), représentatifs de ce qu'ils sont et résultats de leur histoire et de leurs luttes. Il est temps de réaliser et de faire partager la certitude qu'il existe une forme d'union avec la France qui permettrait de les conserver pleinement.

o

Voici donc pour l'exposé de Jacques Lenain.

On le voit, nous sommes ici à mille lieues de cette « France centralisatrice et autoritaire » qu'évoquait Marcel Bolle De Bal, professeur émérite de l'ULB, dans une « carte blanche » intitulée « Séparatisme, rattachisme : un débat biaisé » et publiée dans « Le Soir » du 3 mars 2009.

Si le débat est biaisé, c'est précisément parce que certains se plaisent à débiter des contre-vérités.

Allons plus loin.

La Wallonie vit au-dessus de ses moyens et en dessous de ses possibilités

Reprenons l'argumentation développée par le professeur Robert Deschamps : en devenant Français, nous serions privés de notre autonomie actuelle et *nous ne pourrions plus traiter nous-mêmes les problèmes de la Wallonie en fonction de nos objectifs propres.*

On pourrait aisément lui rétorquer : *A quoi cela sert-il de disposer d'une large autonomie régionale quand on voit l'usage désastreux qui en a été fait durant plus de vingt ans ?*

Car Robert Deschamps n'hésite pas à le dire : *La Wallonie vit au-dessus de ses moyens et au-dessous de ses possibilités.* Ses collègues des autres universités dressent, eux aussi, un diagnostic wallon particulièrement sévère et pessimiste. Ainsi, dans « Le Soir » du 19 septembre 2009, Pierre Pestieau de l'Université de Liège n'hésite pas à parler d'un *manque de professionnalisme dans la politique économique.* Et d'expliquer : *Je pense à l'emploi, la santé, l'éducation, la précarité, l'environnement. Or, lorsque je compare la Wallonie à la Flandre et aux pays voisins, je m'aperçois que, sur tous ces points, cela n'a guère changé en dix ans. L'emploi ? Le taux de*

chômage effectif est toujours aussi élevé, dès avant la crise. La santé ? L'écart dans l'espérance de vie entre la Wallonie et la Flandre vient d'augmenter. L'éducation ? Les indicateurs de l'OCDE ne démontrent pas d'amélioration sensible. La précarité ? Elle est extrêmement élevée aujourd'hui. Quant à la qualité de l'environnement, on n'en parle pas assez, mais il est trop de villes et villages en Wallonie où la population souffre de situations de pollution qui affectent directement sa santé.

En janvier 2010, un reportage de l'émission de la RTBF « Questions à la Une » a été consacré à l'état de nos routes. On y fait, à plusieurs reprises, la comparaison avec la France. Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il n'y a pas photo ! Comme le dit fort bien le professeur Pestieau, avec Francorchamps, *on parle ou on s'illusionne du « plus beau circuit du monde », mais on a les plus laides routes d'Europe !*

Tout aussi implacable est le constat du professeur Jacques Thisse de l'Université catholique de Louvain. *Depuis vingt-sept ans, il ne se passe rien en Wallonie. (...) Il n'y a pas de projet mobilisateur. On s'obstine à soigner Liège et Charleroi. Sans trop de résultats. Alors que l'avenir, c'est un axe de développement Bruxelles-Wallonie. Des pôles comme Louvain-la-Neuve et Namur, voire le Luxembourg, sont directement connectés à Bruxelles. Les politiques wallons ne comprennent rien à l'économie,* déclare-t-il au « Vif/L'Express », le 13 novembre 2009.

Revenons au professeur Deschamps. *En France, le taux d'encadrement dans l'enseignement obligatoire est de 30 % inférieur au nôtre. Est-ce cela que nous voulons ?*, demande-t-il le 25 février 2009. Mais le 27 septembre 2006, interrogé par Michelle Lamensch du « Soir », il déclarait : *La Communauté est le 2^e pays au monde en matière de dépenses publiques d'enseignement, en pourcentage du produit intérieur brut. Par rapport aux autres pays, nous avons un taux d'encadrement très important dans le primaire et, dans le secondaire, le plus généreux de tous les pays industrialisés. (...) Mais les résultats ne sont pas à la hauteur. (...) En comparant avec les autres pays, nos 15-16 ans sont peu performants en maîtrise de la langue maternelle, en maths et en sciences. Nous avons peu de diplômés du secondaire après 18 ans alors que nous sommes un des rares pays à avoir instauré l'enseignement obligatoire jusqu'à 18 ans.*

Nous disions plus haut : *À quoi cela sert-il de disposer d'une large autonomie régionale quand on voit l'usage désastreux qui en a été fait durant plus de vingt ans ?* Nous pourrions ajouter : *À quoi cela sert-il d'avoir dans l'enseignement un taux d'encadrement très élevé si c'est pour aboutir à des résultats aussi peu performants ?* En 2009, l'Union wallonne des entreprises évoquait le *paradoxe wallon*. Malgré l'adoption de mesures *appropriées* au cours des deux dernières législatures – Contrats d'avenir, Plan 4x4, Plan Marshall –, le banc patronal disait ne constater *aucun signe* de redressement macroéconomique de la Wallonie. La Région affichait, en effet, un PIB régional inférieur de près de 25 % à la moyenne européenne (celle des 15) et un taux de chômage « administratif » supérieur à 16 %, alors que celui de la Flandre ne dépassait pas les 7 %.

En fait, la Région possède des entreprises saines et dynamiques, mais elles demeurent trop peu nombreuses et elles sont trop petites, ce qui pèse en particulier sur la productivité de la main-d'oeuvre. L'UWE épinglait également comme points noirs, le manque d'esprit d'entreprise, la formation insuffisante, etc.

En octobre 2009, un panel de 27 experts, issus des mondes académique et entrepreneurial et fédérés sous l'égide de la Fondation Free, dressait à son tour un constat sans appel : les « spin-offs », ces entreprises de haute technologie issues des laboratoires universitaires, ne jouent pas le rôle espéré dans la reconversion de la Wallonie Une sur trois n'a aucun potentiel. Et les experts d'évoquer un *écosystème sous-développé*, dont le concept ressemble à s'y méprendre à celui du sous-régionalisme dans lequel la Wallonie s'est empêtrée pendant des années... En clair : les réseaux d'animation économique qui encadrent ces spin-offs n'auraient aucun relais ou presque en dehors de leur pré carré wallon, ce qui priverait ces entreprises d'un accès aux marchés, financiers notamment, internationaux. *La Wallonie et, dans une moindre mesure, Bruxelles ne semblent pas être sur les radars des investisseurs internationaux actifs dans le capital à risque*, notent ces experts qui y voient une entrave à la croissance de ces PME que l'on dit pourtant à haut potentiel. Bref, des remèdes s'imposent ici aussi. D'urgence. Internationaliser et professionnaliser l'animation économique, tel est le mot d'ordre !

Ce *paradoxe wallon* apparaît encore à la lecture d'une récente étude de Cushman & Wakefield, qui indique que sur 61 régions européennes, la Wallonie se classe première en matière de localisations idéales pour la logistique. Paradoxe, lorsque l'on connaît l'état déplorable du circuit routier (pas moins de 1.175 chantiers vont devoir être entrepris au cours des cinq prochaines années !) et les carences du réseau navigable. La Cour des Comptes a investigué du côté du contrôle de la gestion des boues de dragage, l'un des gros problèmes du réseau wallon de transport fluvial. Plus de 80 % de ce réseau est au gabarit européen (plus de 1.350 tonnes) mais sur plus de 15 % du réseau, il y a un risque réel de paralysie pour ce type de gabarit. Quant au réseau ferroviaire, il est à 80 % de sa capacité, et donc proche de la saturation.

La Wallonie ne figure d'ailleurs pas dans le Top 25 des « villes et régions européennes du futur 2010/11 », classement établi par la revue « fDi Magazine », éditée par le « Financial Times ». Les aspects pris en compte sont l'attrait global pour les investisseurs étrangers, la qualité de vie, l'infrastructure, l'efficacité des coûts, les ressources humaines, etc. Le Top 3 comprend l'Angleterre du Sud-Est, l'Ile de France et la Rhénanie-du-Nord-Westphalie. La Flandre occupe la 7^e place et Bruxelles la 16^e. Dans la catégorie « Meilleure stratégie pour attirer les investisseurs étrangers », la Flandre se retrouve première, suivie directement par Bruxelles. La Wallonie prend, elle, la 6^e place. Dans cette catégorie, il est notamment tenu compte de la promotion et de l'accompagnement des investisseurs, des incentives et des projets d'infrastructure.

| Top 25 Regions of Europe Overall | |
|---|--|
| 1 | South-east (UK) |
| 2 | Ile-de-France (France) |
| 3 | Nordrhein-Westfalen (Germany) |
| 4 | Bayern (Germany) |
| 5 | Capital Region (Denmark) |
| 6 | Centre-Est (France) |
| 7 | Flanders (Belgium) |
| 8 | Scotland (UK) |
| 9 | Greater Dublin Region (Ireland) |
| 10 | Greater Stockholm Region (Sweden) |
| 11 | Catalonia (Spain) |
| 12 | Baden-Württemberg (Germany) |
| 13 | Ouest (France) |
| 14 | Bassin parisien (France) |
| 15 | Noord-Holland (Netherlands) |
| 16 | Brussels Capital Region (Belgium) |
| 17 | Zuid-Holland (Netherlands) |
| 18 | Mediterranee (France) |
| 19 | Hessia (Germany) |
| 20 | Yvelines (France) |
| 21 | North-west (UK) |
| 22 | Västsverige (Sweden) |
| 23 | Central Federal District (Russia) |
| 24 | Yorkshire & Humberside (UK) |
| 25 | Bucharest-Ilfov (Romania) |

Des plans de relance, c'est bien, dit-on encore à l'Union wallonne des entreprises. Mais tout irait encore mieux si ces plans fonctionnaient plus efficacement. *A vrai dire, nous n'avons encore aucune visibilité des mesures anticrise qui ont été annoncées par le gouvernement wallon*, déclare Vincent Reuter, l'administrateur délégué de l'UWE, fin octobre 2009. Mais, pour le banc patronal, il y a plus grave : *Si les pouvoirs publics, tout niveaux confondus, payaient leurs fournisseurs à temps, de nombreuses entreprises ne seraient pas dans l'obligation d'aller quémander l'indulgence de leur banquier !*, s'insurge Vincent Reuter. *Il s'agit pourtant d'une mesure simple mais nous avons vraiment l'impression que le gouvernement wallon ignore le problème. Cela fait plus de cinq ans qu'ils discutent de l'opportunité d'introduire un facturier d'entrée dans les administrations qui leur permettrait simplement de savoir... quand une facture est entrée et doit dès lors être payée !*

La Wallonie, c'est aussi une dette officielle de 4,683 milliards d'euros, auxquels il convient d'ajouter quelque 7 milliards de financements alternatifs (emprunts contractés par des tiers mais financés par la Région. Comme le souligne le professeur Robert Deschamps : *On est en train d'hypothéquer l'avenir de nos enfants !*

On le voit, en dépit d'une large autonomie régionale, la situation de la Wallonie reste extrêmement précaire. Tirant le bilan du Plan Marshall, le député MR Pierre-Yves Jeholet, constate qu'on n'a pas mobilisé les moyens suffisants pour atteindre les objectifs. *Un quart du budget n'ira pas aux entreprises. (...) On a joué avec les sous sans cibler les moyens pour redresser la Wallonie. Rien n'a été fait, par exemple, pour stimuler l'esprit d'entreprise. La clé IPP (impôt des personnes physiques) le montre : le Plan Marshall n'a pas eu d'effet sur l'économie wallonne. Beaucoup d'espairs ont été déçus. C'est la désillusion pour les entreprises.*

Voyons à présent comment évoluent la Wallonie et le Nord-Pas-de-Calais, deux régions de tradition industrielle. Le Nord-Pas-de-Calais affiche aujourd'hui un taux de chômage de 10,6 %, alors que celui de la Wallonie s'établit à 15,3 %.

Si l'on compare maintenant le PIB/hab des principales régions européennes de tradition industrielle en 2005 (moyenne = 100), on constate que le Nord-Pas-de-Calais affiche 89 et la Wallonie 88. Ainsi, depuis trente ans, la large autonomie de la Wallonie ne lui a pas permis de faire mieux que son voisin français, confronté au même déclin industriel et donc aux mêmes besoins de reconversion. Une région certes moins autonome, mais épaulée par l'État français, qui ne dépend pour son financement d'aucune autre région française – alors que la Wallonie dépend de la Flandre et de Bruxelles – et qui n'est en opposition avec aucune de ses voisines régionales.

Intégrée à la France, la Wallonie devra mettre de l'ordre dans ses affaires

Revenons au schéma d'union-intégration proposé par Jacques Lenain. Selon lui, l'effort de solidarité nationale de la France pour la Wallonie ne serait pas ponctuel, mais *solide, massif et pérenne*. Toutefois, précise-t-il, *il devrait être admis que cet effort ne saurait être fourni et accordé durablement à titre automatique. Et d'expliquer : Il faudrait bien rendre des comptes à l'État central français, qui s'arroge en particulier le pilotage et le contrôle des dépenses sociales et qui veille à un traitement équitable des populations tant en matière de prestations reçues que d'impôts et cotisations prélevés. On peut donc présager que l'État français poserait comme préalable à son application l'engagement des responsables wallons sur des réformes de fond susceptibles d'aboutir à une diminution progressive ou à tout le moins à une stabilisation des concours financiers en cause (régulation des effectifs d'agents publics, réforme et activation des prestations de chômage, etc.). Pour autant, cette exigence légitime de rigueur, qui devrait satisfaire les Wallons qui attendent plus d'efficacité de la part de leurs institutions, ne remettrait jamais en cause l'existence même des services publics et des prises en charge sociales en Wallonie, ainsi que leur équivalence en niveau avec les services et prestations homologues assurés pour la France entière.*

Jacques Lenain veut ainsi nous faire comprendre que l'autonomie wallonne, qui serait certes maintenue en France dans le schéma qu'il défend, ne dispenserait pas nos responsables politiques de rendre des comptes à un État central qui conserve une

légitimité et une puissance d'intervention dont notre État fédéral, sous direction flamande, est désormais dépourvu.

On ne saurait être plus clair : avec la France, il nous faudra, tout en conservant notre autonomie, mettre de l'ordre dans nos affaires et abandonner des pratiques qui s'écartent fondamentalement de la « bonne gouvernance ».

Parlant de l'autonomie régionale, le professeur Robert Deschamps expliquait que *les compétences d'une région (française) de population comparable à la nôtre sont, en moyens budgétaires, vingt fois inférieurs à celles que nous exerçons. Est-ce cela que nous voulons ?*

Dans le cadre des travaux des États généraux de Wallonie, nous avons comparé la répartition des moyens mis à la disposition des pouvoirs décentralisés de Wallonie (3,436 millions d'habitants, 16.844 km²) et du Nord-Pas-de-Calais (4 millions d'habitants, 12.414 km²).

| | Montant (milliards d'euros) |
|------------------------------|--|
| Département du Nord | 3,0 |
| Département du Pas-de-Calais | 1,5 |
| Région Nord-Pas-de-Calais | 1,6 |
| | |
| <u>Total</u> | 6,1 |
| | |
| Région wallonne | 7,2 |
| 5 Provinces | 1,2 |
| | |
| <u>Total</u> | 8,4 |

Que constate-t-on au vu de ces chiffres ?

Qu'en France, les deux départements, l'équivalent de nos Provinces, sont beaucoup mieux dotés que celles-ci et que la Région Nord-Pas-de-Calais : 4,5 milliards d'euros contre respectivement 1,2 milliard d'euros et 1,6 milliard d'euros ! Et que ces trois institutions, avec leur budget total de 6,1 milliards d'euros, ne sont financièrement guère moins dotées que la Région wallonne, avec ses 7,2 milliards d'euros.

Voyons à présent comment se présentent les indemnités des élus de Wallonie et du Nord-Pas-de-Calais.

| | Indemnité (euros/mois) |
|--------------------------------------|-------------------------------|
| Conseil régional Nord-PdC (113 élus) | 2.582 |
| Conseil général du Nord (79 élus) | 2.213 |
| Parlement wallon (75 élus) | 6.626 + 28 % de frais exposés |

Rien ne peut justifier que nos élus disposent d'une indemnité largement supérieure à celle de leurs collègues français, pour des responsabilités qui, au total, sont assez semblables.

Aux 75 élus du Parlement wallon, il convient d'ajouter encore les 8 membres du Gouvernement wallon, qui disposent chacun d'un Cabinet bien étoffé. Le 8 août 2009, le journal « De Standaard » faisait observer que *le cabinet Demotte compte trois fois plus de conseillers que le cabinet Peeters*. Et d'en conclure que la Flandre avait tenu sa promesse de réduction du coût des cabinets ministériels : 288 membres de cabinet pour neuf ministres alors que les onze ministres de la Région wallonne et/ou de la Communauté française ont droit à 686,5 collaborateurs... Sans doute convient-il d'être prudent avec ces chiffres, car ils n'intègrent pas toujours les mêmes données, mais le porte-parole de Rudy Demotte a tout de même confirmé : *le fait que nous soyons plus nombreux qu'en Flandre est incontestable* (« Le Soir » du 10 août 2009).

A noter qu'un article de « La Dernière Heure » du samedi 20 mars 2010 révèle une tendance à la baisse de 24 % du nombre des effectifs enregistrés dans les cabinets ministériels wallons par rapport à la législature 1994-1999. Et le journal de présenter le tableau suivant :

| Le nombre d'agents engagés au sein des cabinets | | | |
|--|------------------------|-------------------|-------|
| Cabinet | Cadre après transferts | Agents de cabinet | ETP |
| Demotte | 62,75 | 55,00 | 52,10 |
| Nollet | 51,50 | 47,00 | 42,95 |
| Antoine | 42,50 | 33,00 | 32,50 |
| Marcourt | 53,00 | 39,00 | 37,30 |
| Furlan | 47,00 | 43,00 | 41,30 |
| Tillieux | 43,00 | 41,00 | 37,90 |
| Henry | 45,00 | 50,00 | 44,86 |
| Lutgen | 54,00 | 50,00 | 48,50 |

Examinons à présent la situation des deux Régions au niveau des exportations.

Le Nord-Pas-de-Calais se situe sur le podium des exportations françaises, juste derrière l'Ile de France et Rhône Alpes. En 2008, le volume de ses exportations représentait 34 milliards d'euros.

Pour la même année, la Région wallonne réalisait un chiffre de 45,1 milliards (40,4 milliards si l'on exclut le gaz naturel de transit).

Les prestations de la Wallonie sont donc supérieures à celles du Nord-Pas-de-Calais. Mais celui-ci est loin de bénéficier d'un encadrement administratif aussi dense que celui de la Wallonie. Pour promouvoir les exportations et les investissements étrangers, la Wallonie dispose de l'Awex. Cet organisme, dont l'administration centrale (60 agents) est basée à Bruxelles, gère 7 centres régionaux (44 agents) et un réseau de 101 attachés économiques et commerciaux répartis aux quatre coins de la

planète. S'ajoutent à cela les relations internationales de la Communauté française, qui sont assurées par WBI (Wallonie-Bruxelles International). Cette administration comprend 50 agents statutaires et 145 agents contractuels et dispose de 17 Délégations et 6 Bureaux à l'étranger.

Jacques Lenain évoque une *régulation des effectifs d'agents publics*. Un récent rapport publié par le Forem à l'occasion de son vingtième anniversaire posait ce constat : entre 1993 et 2007, l'emploi au sein de l'administration publique a progressé de près de 30.000 unités, pour atteindre en 2007 le chiffre de 121.290 postes (et cela malgré une légère baisse des effectifs observée : 2.400 postes de moins entre 2004 et 2007).

L'administration wallonne occupe 9.932 personnes (9.009 équivalents temps plein). Entre janvier 2005 et juin 2009, elle a enregistré 952 départ) la retraite, à un âge moyen de 60 ans et 11 mois. Compte tenu de la crise économique et de ses conséquences, les fonctionnaires pourraient à l'avenir repousser la date de leur retraite. L'étude table donc sur une hypothèse de travail de 62 ans pour les cinq prochaines années. *Le nombre d'agents retraités va crescendo d'année en année pour atteindre un pic en 2013*, note l'auteur de l'étude. A cela s'ajoutent les décès. En cinq ans, 130 fonctionnaires ont trépassé, à un âge moyen de 55 ans. L'étude table donc sur une moyenne annuelle de 30 décès. Dernier point : le roulement au sein des effectifs. Au cours de la période étudiée, l'administration régionale a enregistré 4.018 départs pour 2.658 arrivées. Les remplacements se sont effectués en majorité par l'engagement de contractuels et 1.360 postes ont disparu.

Un mal wallon important : la surabondance d'organismes publics. *Le nombre de structures qui dépendent des pouvoirs publics est chez nous hallucinante*, écrit Michel Delwiche, dans « Le Vif/L'Express » du 29 janvier 2010.

À elle seule, la Région wallonne compte une quarantaine d'organismes d'intérêt public (OIP) et des dizaines d'organismes publics (personne n'est en mesure de dire combien) dont on se demande parfois pourquoi et pour quoi faire ils ont été créés. Fallait-il par exemple créer quatre OIP pour gérer les quatre ports autonomes wallons ? Ou de cinq Spabs (sociétés publiques d'administration des bâtiments scolaires), une par province ? Pourquoi une Sarsi (société d'assistance et de rénovation des sites industriels) dans le Brabant wallon et une Sorasil pour faire la même chose à Liège, quand il n'y a pas d'équivalent en Hainaut, la province qui compte, à elle seule, la moitié des chancres hérités de la vieille industrie ? Était-il vraiment nécessaire de doter la SRIW (Société régionale d'investissement de Wallonie) de toute une série de filiales constituées en sociétés anonymes comme Fiwapac, Geligar, Sowaspac, Sofipole, Sowafinal, Sowecsom ? Et pourquoi les Lacs de l'Eau d'Heure ou le triage-lavoir de Binche doivent-ils faire l'objet d'une gestion particulière ?

Et Michel Delwiche de poursuivre :

La Wallonie compte également 68 sociétés de logement de service public (SLSP) dont on a pu voir au cours de la précédente législature qu'elles n'étaient pas toutes – c'est un euphémisme – des modèles de gestion.

Et puis, il y a encore les intercommunales. Leur nombre, avait décidé le précédent gouvernement, devait être réduit de moitié, de 112 à 56, tandis que 2.879 postes d'administrateurs devaient être supprimés pour n'en garder que 1.485 à la fin de 2006. Il faudra peut-être une nouvelle forme puisque, aujourd'hui, 109 intercommunales sont à nouveau actives en Région wallonne. (...)

Le gouvernement wallon s'est engagé à « la limitation stricte du nombre de mandats d'administrateur et de commissaire ». Mais c'est peut-être le nombre d'organismes qu'il faudrait limiter, conclut Michel Delwiche.

On pourrait ajouter à cela les cinq Tec (Transports en commun) wallons qui, selon les prévisions budgétaires des dirigeants, afficheront des déficits qui culmineront, entre 3 et 11 millions d'euros en 2014. Comment assurer la qualité des services dans de telles conditions ?

Autre situation qui pose question, celle de la Sogepa (Société wallonne de gestion et de participation). Ses frais de personnel 2007 s'élèvent à 4.733.071 euros (21 Equivalents Temps-Plein). À titre de comparaison, le coût du personnel de la SFPI (Société fédérale de participation et d'investissement) est de 739.021 euros en 2007 pour 5,4 Equivalents Temps-Plein. Soit une différence de 4.000.000 euros entre les deux sociétés ! Avec sa masse salariale de 21 ETP, la Sogepa correspond pratiquement aux revenus annuels bruts de 23 ministres (à raison de 208.000 euros par ministre). Bref, un véritable gouvernement...

Jacques Lenain affirme que seule l'intégration à la France pourrait garantir à la Wallonie le maintien des prestations de sécurité sociale. Tous les économistes s'accordent, en effet, pour dire qu'une Wallonie indépendante verrait ses prestations sociales chuter de quelque 15 %. En 2007, Henri Capron, professeur à l'ULB, avait estimé que la suppression des transferts au niveau de la sécurité sociale et des mécanismes de solidarité entre les entités fédérées aboutirait à un trou de 3,3 milliards d'euros dans les finances wallonnes. Concrètement, cela signifie que chaque Wallon devrait se passer de 1.000 euros par an. Et Guiseppe Pagano, professeur à l'Université de Mons d'expliquer en 2006 : *Si, un jour, la Wallonie devait vivre seule avec ses moyens, ce serait plus difficile que dans l'État fédéral actuel. (...) Aujourd'hui, le revenu fiscal par habitant, qui constitue un excellent critère, y est de 13 % en dessous de la moyenne nationale. Par ailleurs, il faut savoir que la moyenne des dépenses par habitant pour certains postes, les soins de santé et le chômage notamment, est plus élevée qu'ailleurs dans le pays. Si l'on additionne ces deux éléments, recettes en moins dépenses en plus, on arrive à un différentiel wallon de 20 % par rapport à la situation existante, ce qui en terme de Finances publiques est gigantesque. Si l'on pense que le*

pacte de stabilité européen a fixé le déficit public à un maximum de 3 % et qu'au pire en Belgique le déficit budgétaire par rapport au Produit National Brut a été de 12 ou 13 %, vous saisissez le problème très considérable auquel devrait faire face la Wallonie si elle devenait indépendante par la force des événements.

Jacques Lenain a expliqué aussi en quoi une assimilation pure et simple de la Wallonie à la France serait *juridiquement et pratiquement inapplicable*. C'est notamment en vrai pour ce qui concerne le secteur de l'enseignement. Comme l'ont montré les travaux des États généraux de Wallonie, la différence fondamentale réside ici dans le Pacte scolaire auquel est soumis notre enseignement. Il faudrait compter deux générations pour parvenir à une harmonisation totale entre les deux systèmes.

L'enseignement relève aujourd'hui de la Communauté française. En cas d'implosion de l'État belge, celle-ci disparaîtrait. On voit mal comment une Wallonie intégrée à la France pourrait maintenir trois réseaux officiels (celui de la défunte Communauté, celui des provinces et celui des communes). Une fusion s'imposerait donc, de même que des synergies entre les réseaux officiel et libre. Côté germanophone, ils ont d'ailleurs fusionné les réseaux officiel et catholique secondaires.

Cette rationalisation s'impose d'autant plus quand on voit l'état dans lequel se trouvent les bâtiments scolaires. En 2004, la Communauté française avait lancé l'idée d'un partenariat public-privé : le privé apportait des fonds et le pouvoir public lui versait ensuite une « rente », pendant une trentaine d'années. A l'époque, les ministres responsables avaient tablé sur 1 milliard d'euros. Chiffre répété quatre ans plus tard, quand un décret mit le mécanisme sur papier. Aujourd'hui, l'on apprend que le gouvernement précédent (2004-2009) avait revu ses estimations à la baisse. Il n'est plus question que d'un apport de... 280 millions. Cette somme devait financer 50 chantiers ; 35 dans l'officiel subventionné et 15 dans le réseau de la Communauté (le libre n'a fait admettre aucun dossier).

Au Parlement de la Communauté française, le ministre Jean-Marc Nollet vient de faire le compte. Il y a 2.714 écoles en Wallonie et à Bruxelles. Et pour en rénover 50, la Communauté devrait donc payer une redevance annuelle de 28 millions pendant 27 ans. *Soit 756 millions pour financer 280 millions de travaux. (...) À l'avenir, nous aurons donc peu de bâtiments très performants, dont le coût aura été très élevé, et beaucoup d'autres dont la situation se dégradera davantage.* On peut s'interroger ici sur le bien-fondé d'une telle opération...

La Wallonie vit au-dessus de ses moyens et au-dessous de ses possibilités, constate le Professeur Robert Deschamps. On peut difficilement le contredire.

Il est clair qu'intégrée à la France, la Wallonie autonome aura, avec l'État central français, un partenaire au comportement positif, qui la soutiendra mais qui sera également exigeant, qui voudra justement qu'elle remédie à ses graves dysfonctionnements. Avec un tel partenariat, qui n'est pas possible en Belgique fédérale, la Wallonie devra donc envisager sérieusement de nouvelles méthodes de gestion. C'est la seule façon pour elle de retrouver demain sa splendeur d'antan.

En 2007, dans « Le second déclin de la Wallonie », Jean-Yves Huwart, journaliste qui a fait ses dents à « L’Echo » et chez « Trends », avait synthétisé avec talent les erreurs et manquements qui avaient versé le sud du pays, en l’espace de deux petites décennies (1980-2000), dans le club peu enviable des régions en retard de développement. Deux ans plus tard, il nous livre « Wallonie 2.0. Nous étions une puissance économique. Nous pouvons le redevenir ! » (éd. Le Cri).

Pour l’intéressé, la Wallonie peut redevenir ce territoire le plus nanti d’Europe (juste derrière l’Angleterre) qu’elle fut de la fin du 18^e siècle à la Première Guerre mondiale. Mais pour cela, *elle doit, à nouveau, devancer son temps. Se montrer pionnière.*

La clé du succès, explique Jean-Yves Huwart, c’est le fait d’être le plus intelligent pour utiliser le nouveau terrain de jeu qu’est Internet. (...) Les pôles de compétitivité s’adressent aux scientifiques, aux chercheurs,... Et c’est très bien. Mais l’économie, c’est aussi de plus en plus des valeurs liées à la création, à l’innovation, à l’esprit d’entreprendre. Et là, la Wallonie reste encore trop à la traîne.

De toute façon, conclut Jean-Yves Huwart, le renouveau de la Wallonie ne viendra pas des plans menés par le gouvernement. *Ca ne peut pas venir des politiques. Ils peuvent créer un cadre, c’est bien. Mais c’est tout. Le relèvement économique ne viendra que des gens.*

Opel Anvers : un avertissement !

Une partie de notre croissance future repose sur notre capacité à séduire des investisseurs étrangers, rappelle Jean-Claude Marcourt, ministre wallon de l’Economie.

Il convient toutefois d’être vigilant à cet égard.

Nombre d’investisseurs étrangers – Microsoft, Google, Johnson & Johnson, etc. – ont choisi de s’implanter chez nous en raison notamment du dispositif fiscal avantageux des intérêts notionnels, qui leur permet de réduire à quelque 33 % leur taux d’imposition. Mais, comme le souligne pertinemment Francis Van de Woestyne, dans son édito de « La Libre Belgique » du 9 mars, *ces aides d’État bénéficient à des sociétés florissantes (Inbev, Carrefour) qui, pour des raisons stratégiques et financières, n’hésitent pas à licencier à plus ou moins grande échelle.*

Interrogé par Dominique Berns du « Soir », le 22 janvier, à propos de l’annonce de la fermeture d’Opel Anvers, le professeur Michel Quévit explique : *On parle d’une « Europe forte », mais tout se joue entre les grands États. Et s’il y a des choix à faire entre l’Allemagne et la Belgique, c’est évidemment en faveur de l’Allemagne que le choix va être fait.*

Et d’ajouter : *La Flandre doit se dire qu’elle ne peut plus miser sur quelques grands secteurs dépendants trop des grosses multinationales. C’est le choix qui a été fait dans*

les années 50 et 60 et qui a nourri la prospérité flamande. Mais désormais, la Flandre doit revoir sa stratégie. (...) Il faut à la fois développer des secteurs à plus haute valeur ajoutée et miser plus sur le potentiel local. Le gouvernement flamand est donc confronté à la question suivante : comment remailler un tissu économique à partir du niveau local ? Elle avait un avantage sur la Wallonie : un bon tissu de PME. Mais ces PME doivent devenir ce que j'appelle des « entreprises globales », non seulement qui investissent dans les nouvelles technologies et dans l'immatériel, mais aussi qui se positionnent au minimum au niveau de l'Europe, notamment via la constitution de réseaux ou de partenariats avec d'autres entreprises similaires pour atteindre une masse critique et pouvoir concurrencer les grands groupes. C'est ce qui fait la force de la Bavière, du Bade-Wurtemberg en Allemagne, de la région italienne du Trento, du Pays basque espagnol.

À la lumière de ce constat, le cadre géopolitique dans lequel doit désormais s'inscrire l'économie wallonne se dessine clairement. Le système prédominant en Europe de l'Ouest ne permet pas à une région, fût-elle aussi dynamique que la Flandre, de peser sur le comportement des grosses entreprises multinationales. Un relais de soutien politique doit être assuré par une nation qui « compte » au sein de l'Union européenne ; ce n'est pas le cas de la Belgique. Pour Michel Quévit, le cadre belge ne semble d'ailleurs même plus exister puisqu'il ne l'évoque même pas. A moins qu'il ne pense que la Flandre se comportera désormais comme si, économiquement, elle avait largué les amarres !

C'est au niveau régional qu'il faut stimuler la mise en place d'un tissu dense de PME. Et ce qui est vrai pour la Flandre doit également l'être pour la Wallonie. Mais les PME initiées en régions doivent pouvoir se positionner hors des limites territoriales de celles-ci. Alors soyons conséquents avec ce constat. Si les grands pays sont les seuls capables de s'opposer au comportement abusif des grandes entreprises multinationales, ils seront vraisemblablement aussi les seuls à pouvoir cautionner le développement des PME de leurs régions, non seulement sur l'ensemble du territoire national mais aussi à travers l'Europe. C'est d'ailleurs ce à quoi nous assistons actuellement. Au moment où l'État-Nation flamand est sur le point de prendre son envol, le réalisme politique et économique n'impose-t-il pas aux Wallons de se tourner vers la France, dont ils se sentent si proches dans de multiples domaines, pour disposer pleinement de son appui ?

Vous avez dit « identité » ?

Interrogé par Michel Delwiche, dans « Le Vif/L'Express » du 26 février 2010, Serge Kubla reproche à l'actuel gouvernement wallon de *se targuer de tout mener à bien, dans un discours lénifiant, alors que la Wallonie va mal, de plus en plus mal.*

L'ancien ministre libéral wallon de l'Économie en veut pour preuve la progression alarmante du chômage : *On nous dit que la Wallonie, dans la crise actuelle, perd proportionnellement moins d'emplois que la Flandre. C'est normal puisque la Wallonie compte plus d'emplois publics. Mais quand la reprise sera là, elle sera aussi*

plus lente chez nous. Nous allons, en 2010, compter 270.000 personnes sans emploi, alors que des milliers d'emplois, dits en pénurie, ne trouvent pas preneur. Et que dire du chômage des jeunes, véritable problème structurel en Wallonie ? En dix ans de présence socialiste au gouvernement, qu'est-ce qui a changé ?

Autre signe inquiétant, la situation dans l'enseignement, compétence qui, il faut le rappeler, relève de la Communauté française : *Dans le secondaire, selon une récente étude de l'UCL, l'enseignement technique flamand réussit mieux que l'enseignement général en Communauté française. C'est dramatique d'entendre cela. Le coût de notre enseignement est pourtant parmi les plus élevés au monde, mais en même temps, il faut voir l'état désastreux de nos bâtiments scolaires.*

L'endettement caché de la Région est très lourd, poursuit Serge Kubla, à cause des multiples recours aux « financements alternatifs », qui ne sont que des débudgétisations, des reports sur l'avenir. Il y en a pour 7 milliards d'euros, soit plus que la dette normale, ce qui grève les budgets futurs.

Évoquant l'état du réseau routier, Serge Kubla enrage : *La Wallonie est devenue l'Albanie de l'Europe et les 600 millions de travaux annoncés sont déjà détricotés. Le ministre actuel Benoît Lutgen est bien obligé d'avouer qu'il ne les a pas : la Banque européenne d'investissement sur laquelle il comptait n'accorde pas de prêt pour les réparations.*

En matière de sport, la situation n'est guère meilleure, explique Serge Kubla. *La Wallonie ne compte que deux clubs de football. Tous les autres sont dans la dèche. Dans une série de disciplines, les athlètes de haut niveau sont obligés d'aller s'entraîner ailleurs, en Flandre, au Luxembourg... Il y a carence en piscines.*

Pour ce qui est des aéroports, Serge Kubla souligne que *le gouvernement a renoncé à l'allongement de la piste de Charleroi, et donc à de nouvelles destinations plus lointaines (...) qui auraient contribué à la création de milliers d'emplois.*

Enfin, déplore l'ancien ministre de l'Economie, *le logement est un secteur qu'on laisse aller en quenouille. Combien de logements a-t-on réellement construits ? Sans compter toutes les affaires, même récentes, au point qu'il a fallu envoyer un commissaire spécial du gouvernement dans plus d'une société de logement.*

Face à ce constat, Serge Kubla estime qu'*il faut pousser un cri d'alarme, susciter la création d'une union de tous pour le salut de notre Région. Car l'actuel gouvernement est endormi, inerte, divisé et le chef d'orchestre, Rudy Demotte, (...) n'incarne pas un leadership porteur auquel les gens pourraient adhérer.*

Trois jours après la publication de cette interview, les lecteurs des journaux du groupe Sud Presse prennent connaissance d'un appel de Rudy Demotte en faveur d'*un projet identitaire unificateur et mobilisateur, un projet qui soutienne une conscience collective wallonne décomplexée.*

Pour le ministre-président wallon, il faut profiter du trentième anniversaire de la Région wallonne – c’est, en effet, le 15 octobre 1980 que le Conseil régional wallon s’est réuni pour la première fois – pour lancer le débat sur l’identité wallonne : *Il s’agit de faire prendre conscience aux habitants de notre Région qu’ils ont le droit de valoriser leurs réussites.* Car Rudy Demotte ne partage pas le constat alarmiste de Serge Kubla. Selon lui, *il est incontestable que si la Wallonie est redevenue une Région attractive, c’est, pour une part importante, grâce à sa maîtrise de nombreux leviers essentiels.* A présent, dit-il, *il nous faut du psychologique et ça, c’est l’identité positive.* Et d’expliquer : *notre identité ne se définit pas en diminuant les autres. Chez nous, le débat sur l’identité s’enrichit du débat sur les différences, c’est le contraire de la négation des différences.* Précision importante, quand on songe à la polémique qui a entouré en France le débat initié par Eric Besson, le ministre de l’Immigration, de l’Intégration, de l’Identité nationale et du Développement solidaire.

Cette question de l’identité wallonne n’est pas neuve. Elle a été régulièrement soulevée depuis le lancement, en 1983, du fameux « Manifeste pour la Culture wallonne ». On se souvient, notamment, de l’initiative prise en 1992 par la présidence du gouvernement wallon, confiée alors à Guy Spitaels : parution dans les grands quotidiens francophones d’une pleine page présentant dix-sept figures marquantes de Wallonie, avec un texte soulignant *la volonté de plus en plus forte d’affirmer notre identité.*

Alors, *pourquoi diable,* se demande Philippe Martin, journaliste de « Vers l’Avenir », *après trois décennies d’existence, la Wallonie n’a-t-elle pas été capable d’imposer son nom et, surtout d’exister vraiment dans le coeur de ses habitants ? Serait-ce parce que cette maîtresse wallonne n’a pas encore assez de charmes à (leur) proposer ?* Ou tout simplement, parce que, comme l’explique l’historien Hervé Hasquin, dans « Le Soir » du 3 mars, *il n’y a pas d’identité wallonne car la Wallonie, c’est l’addition de toute une série de petites patries. L’esprit de clocher est très développé.*

Autre explication, celle de François Perin : *Il y a une identité française de la Wallonie et non une identité wallonne. (...) La Wallonie est une terre romane de langue française. Si on sort de cette évidence, on est voué à une affolante médiocrité faite d’allergie jalouse à l’égard de Bruxelles francophone et, surtout, de peur panique et du sentiment d’infériorité à l’égard de la France et de « l’abominable suffisance parisienne ».* De toute façon, ajoute François Perin, *le sentiment d’appartenance ne s’invente pas par décret. Il s’entérine.*

Pas plus que Guy Spitaels, Robert Collignon, son successeur à l’Élysette, n’est parvenu à mobiliser les foules avec ses tentatives de développer une identité wallonne. Aujourd’hui, il déclare : *Nous vivons, il est vrai, à l’heure de l’Europe. Mais l’Europe elle-même est composée, avec des identités différentes. Les États-nations existent encore ; et ils s’affirment même. Et à l’intérieur de ces États-nations, nous voyons pour le moment l’affirmation d’identités régionales qui entendent faire valoir leur patrimoine, leur langue, leur culture. Je trouve tout à fait normal que ce débat puisse être posé, sans que l’on verse dans un certain nationalisme. (...) L’identité nationale*

belge me paraît toujours quelque chose d'artificiel. Il n'y a pas de peuple belge. (...) Personnellement, je me sens davantage Wallon de culture française. Lorsque j'étais aux affaires, j'avais dit : « s'il n'y a pas d'identité wallonne, nous avons la responsabilité de la créer. Je voudrais donc féliciter Rudy Demotte pour son initiative – comme je le félicite de vouloir parler désormais de la Wallonie, plutôt que de la Région wallonne.

Les avis, on le voit, sont donc largement partagés.

Pour Pascal Lorent, du « Soir », l'initiative de Rudy Demotte tombe fort peu à propos : Voilà un capitaine de navire qui, au plus fort d'une tempête économique et sociale, se préoccupe de hisser le pavillon, s'interrogeant au passage pour savoir si l'iris bruxellois n'y rejoindrait pas le coq wallon. (...) Si elle (l'identité wallonne) existe, c'est à l'état de fantasme, né dans les sphères du pouvoir, où l'altitude provoque parfois de drôles d'hallucinations. Et le journaliste de conclure : Vu du sol, c'est autre chose. Et c'est là, sur terre, qu'on espère le ministre-président. Débarrassé de ses chimères identitaires. Et en phase avec le difficile quotidien d'une population dont, pour l'heure, la devise semble être « Sed fluctuat nec mergitur » : battue par les flots (de l'économie), la Wallonie se refuse à sombrer. Pour une question de survie et non d'appartenance.

Rejoignant Serge Kubla dans son analyse, Willy Borsus, le nouveau chef de groupe MR au Parlement wallon, estime, lui aussi, que l'initiative de Rudy Demotte n'est pas la priorité du moment. Dans « Vers l'Avenir » du 3 mars, il ne mâche pas ses mots : *Une identité wallonne, un ordre du mérite wallon, un hymne wallon, mais ce n'est pas de ça dont ont besoin les Wallons. Quand on voit l'état général de la Région, n'y a-t-il rien d'autre à faire que de voir si on doit parler de Wallonie plutôt que de Région wallonne ? Qu'on arrête de s'occuper de symboles pour revenir à l'essentiel.*

Sans doute faut-il lire le constat – très dur – que Willy Borsus dresse en ayant bien conscience qu'il siège sur les bancs de l'opposition. Mais les chiffres qu'il avance proviennent d'institutions autorisées et font froid dans le dos : *La Wallonie est en plein décrochage. Les derniers chiffres de la BNB indiquent que le différentiel de croissance entre la Flandre et la Wallonie s'est accru de 2 % entre 2005 et 2007. Et les statistiques européennes montrent que le PIB par habitant n'est plus qu'à 83 % de la moyenne de l'Union européenne. Contrairement à ce qu'on dit, la Région wallonne ne s'est pas redressée ces dernières. Elle est même devenue moins attractive pour les investisseurs étrangers. Les Wallons se sont appauvris, les faillites ont augmenté de 10,8 % l'année passée.*

Et le libéral-réformateur de poursuivre : *Lors du deuxième trimestre de 2009, la Wallonie est la seule des trois régions à avoir connu une diminution du volume de ses exportations. Le taux de chômage a augmenté de 2 % et, proportionnellement, la Wallonie compte toujours deux fois plus de chômeurs indemnisés que la Flandre dont chacun ne peut compter que sur un accompagnement de 10 minutes par mois au*

Forem ! Et je ne vous parle pas du taux d'emploi des 50-64 ans qui est l'un des plus faibles du monde.

Pour Willy Borsus, il n'y a pas que l'économie wallonne qui bat la breloque : *Prenez les routes : les normes internationales préconisent de consacrer, pour le maintien d'un bon état routier, 1,5 à 2 % de sa valeur patrimoniale. En Wallonie, on en est à 0,7 %. 75 % des routes sont à refaire selon Viacontrol. Et les crédits alloués à l'entretien extraordinaire ne suffisent même pas à faire face à la dégradation annuelle. Quant au prêt de 600 millions qui devait être sollicité auprès de la Banque européenne d'Investissement, il ne suffira pas. D'autant qu'il ne sera pas accordé avant 2011.*

Et Willy Borsus de conclure par le logement : *2000 logements sociaux par an avaient été prévus par André Antoine lors de la précédente législature. 600 ont été terminés. Au rythme actuel de construction, il faudrait entre 45 et 64 ans pour répondre à toutes les demandes de logements sociaux en Wallonie ! Quant à l'état du parc de logement public, il est catastrophique. Il faudrait 2,5 milliards d'euros pour le remettre en état.*

Pour résumer la situation, il suffit de reprendre l'article de Michel Delwiche dans « Le Vif/L'Express » du vendredi 5 mars : *Début décembre 2008, face à la dégradation de la situation économique, le gouvernement wallon adoptait un plan anticrise : 1,5 milliard d'euros pour relancer l'économie, par le biais notamment de grands travaux et de la remise en état du réseau routier, de la rénovation des bâtiments scolaires ou de la modernisation des hôpitaux. Un plan d'urgence, donc. Deux ans et un trimestre plus tard, déplore la Confédération Construction wallonne (CCW), aucune adjudication n'a encore été lancée. Le ministre-président a bien été obligé de le reconnaître, même s'il l'a fait implicitement. En réponse à une question du député Jean-Luc Crucke (MR), Rudy Demotte (PS) a invoqué le changement de ministre des Travaux et les complexités administratives. « Cela fait des dizaines d'années que l'on parle de simplification administrative, a rétorqué Jean-Luc Crucke, le citoyen, lui, ne peut que constater les trous. On a beau lui dire qu'il y a un nouveau ministre et que l'on va tout recommencer, il s'en fiche. Le citoyen ne cherche pas à savoir qui est en tort, il veut que le travail soit fait. »*

Lors de la présentation, le 18 mars 2010, des « Regards » du Conseil économique et social de la Région wallonne, les partenaires sociaux se montreront d'ailleurs particulièrement critiques à l'égard de l'action du gouvernement.

On n'a pas vraiment l'impression que le gouvernement wallon démarre vraiment, commente Jean-Pierre Dawance, secrétaire général du CESRW. En sept mois d'activité, le gouvernement ne nous a demandé que quatre avis, ce qui est peu. Quant à Thierry Bodson, secrétaire général de la FGTB wallonne, il n'hésite pas à parler de constat alarmant, voire pessimiste. Et d'expliquer : Il n'y a que des déclarations d'intentions, mais jusqu'à présent, on ne sait toujours pas comment le gouvernement wallon va financer le plan. Le budget prévu pour 2010 au profit du plan n'est pour l'instant que d'environ 100 millions d'euros, même pas la moitié de ce qu'on est en droit d'attendre, dans la mesure où le gouvernement prévoit d'affecter 1,6 milliard

d'euros au Plan Marshall 2. Vert sur 5 ans. Autre motif d'inquiétude, le fait que les employeurs ne puissent développer les matériaux nécessaires en Wallonie : Ils sont obligés d'aller acheter les matières premières en Allemagne et en Autriche.

Selon le CESRW, 30.000 postes de travail devraient être perdus au terme de la période 2009-2010. Quant aux exportations wallonnes à destination européenne, elles sont en net recul durant les deux premiers trimestres de 2009 (respectivement -22,1 et -30 %). Il s'agit là de la plus forte régression jamais enregistrée par les entreprises wallonnes sur les marchés intra-communautaires. Sur le marché du travail, le nombre d'actifs occupés en Wallonie a diminué de 2,1 % entre le troisième trimestre 2008 et le troisième trimestre 2009. En 2009, la Wallonie a compté en moyenne près de 65.000 chômeurs temporaires chaque mois, soit une augmentation de 48,3 % par rapport à 2008. Par ailleurs, les ménages wallons investissent moins et sont pourtant de plus en plus surendettés. L'an dernier, 15 % de permis d'urbanisme en moins ont été délivrés alors que les achats de maisons ont, eux, diminué de 23 %. Le taux de risque de pauvreté est en hausse et s'élève à 18,8 %. En clair, un Wallon sur cinq vit sous le seuil de pauvreté !

Pour Willy Borsus, *ces chiffres sont comme une gifle adressée au gouvernement wallon par rapport à ce débat sur l'identité wallonne.* Mais le chef de groupe MR n'est pas le seul à exprimer son mécontentement. Ainsi, le 18 mars, le député socialiste Claude Eerdekens lâche : *Je rentre en opposition contre ce gouvernement wallon incapable : c'est le plus mauvais gouvernement qu'on ait jamais eu.* Et de qualifier le ministre de l'Aménagement du territoire, Philippe Henry (Écolo) de *nul parmi les nuls.*

On notera enfin que, malgré les efforts consentis depuis des années, l'esprit d'entreprise ne connaît pas d'envolée spectaculaire en Wallonie. Celle-ci figure en queue de peloton des économies développées en matière de taux d'activité entrepreneuriale, soit le pourcentage de la population adulte engagée dans un processus de création d'entreprise ou impliquée dans une création endéans les quatre dernières années. Avec un taux de 3,5 %, elle se trouve loin de la moyenne européenne (5,8 %).

Pendant ce temps, le Premier ministre Yves Leterme réunit à Bruxelles 39 ministres fédéraux, régionaux et communautaires. Objectif : tenter, via son nouveau concept de « fédéralisme de coopération », de coordonner les efforts pour lutter contre la crise et retrouver la croissance.

Nous avons déjà eu l'occasion de le dire : si le fédéralisme belge a échoué, c'est parce que la Flandre a troqué l'habit d'entité fédérée contre celui d'État-Nation. En 1973, Manu Ruys, l'éditorialiste influent du « Standaard », avait sous-titré son ouvrage « les Flamands : *Un peuple en mouvement, une nation en devenir.*

Comme le souligne Geert Bourgeois, le ministre flamand N-VA, dans « Le Soir » du 3 mars : *Nous avons, en Flandre, depuis très longtemps, un profond sentiment d'appartenance.* Ce sentiment n'existe pas en Wallonie. *Sans doute,* comme l'explique

Philippe Martin de « Vers l'Avenir », *parce que les Wallons de 2010 continuent à aimer ou, du moins à se sentir protégés par leur mère patrie. Et, pour bon nombre d'entre eux, lâcher la Belgique reviendrait à se laisser séduire par une maîtresse un peu volage...*

Lors de la campagne des drapeaux belges, on a vu effectivement que ceux-ci étaient essentiellement arborés en Wallonie et dans certains quartiers de Bruxelles.

Quant à Charles Picqué, le ministre-président PS de la Région bruxelloise, il invite à la prudence : *Je pense que la Wallonie est devant un énorme défi, qui ne pourra être relevé que par la conjugaison des efforts de tout le monde à un objectif collectif. C'est un exercice toujours périlleux : il est à la fois salutaire dans la mesure où il peut mobiliser des énergies et en même temps, il porte parfois les germes de l'isolationnisme, du rejet de l'autre. Tout démocrate qui use de l'outil de l'identité pour donner une impulsion nouvelle à un groupe doit se livrer à une pédagogie particulièrement efficace pour que ce sentiment ne soit pas, à un moment, détourné. Mais je connais assez Demotte pour ne pas craindre un prurit nationaliste de sa part.*

À noter que quatre jours après avoir lancé son appel, Rudy Demotte éprouve le besoin de mettre les choses au point. S'exprimant au micro de Bel-RTL, le 5 mars, il déclare : *Je n'ai pas parlé d'identité mais d'image. Les Wallons ont besoin d'être soutenus et de savoir qu'ils valent quelque chose. Ils sont trop souvent victimes d'auto-dénigrement. Il faut leur montrer, notamment au travers de « success stories, qu'ils valent quelque chose. C'est une forme de coaching pour les Wallons.*

À l'inverse des Kubla, Marcourt et consorts, le ministre-président entend tenir un discours positif. Pour lui, il ne fait aucun doute que la Wallonie se reconstruit : *Le Plan Marshall et nos pôles de compétitivité intéressent nos voisins flamands et français. (...) On ne cherche pas à faire mentir la réalité. Il y a des « poches » où le redémarrage est plus compliqué. Mais on essaie de motiver les gens et de les tirer par le haut. Leur donner de l'espoir et du souffle, sans nier leurs difficultés.*

Cette mise au point de Rudy Demotte amène Pierre Bouillon du « Soir » à écrire, le 6 mars :

On efface tout. On avait mal lu. Vendredi, au « Soir » et à « Bel-RTL », un autre Demotte a dit que personne ne l'avait compris. Je n'ai pas voulu parler d'identité mais d'image. Autant pour nous. C'est vrai que dans on interview à « Sud presse », les mots « identité » et « identitaire » ne figurent que huit fois. On en avait déduit que le ministre-président voulait perler d'identité. C'était une conclusion hâtive. On est vraiment des gourdes.

Allez, assez de rire. Demotte a dû rectifier le tir parce qu'il s'est fait chamberer. Un débat sur l'identité wallonne, ce n'est pas nul. Mais on aura dit au bonhomme qu'il y a sans doute mieux à faire pour le moment que bavarder avec son nombril et s'inventer des cris de guerre.

L'image donc – la Wallonie doit soigner son image. Voilà ce que Rudy Demotte voulait dire.

Il y a évidemment, a priori, un peu de travail. Quand un Bruxellois, un Flamand ou un étranger songe à la Wallonie, on peut raisonnablement deviner que les mots qui lui viennent spontanément à l'esprit (à part Grottes de Han ou circuit de Spa), c'est Charleroi, déclin industriel, chômage colossal, Michel Daerden, pratiques politiques douteuses. Ceci posé, le discours sur l'image, à la longue, ça devient un peu lassant. Parce que travailler l'image, les perceptions, ça sert à rien quand la réalité n'est pas, comment dire, synchrone ? (...)

De quoi souffre la Wallonie ? Elle ne souffre pas de son image. Elle souffre d'une économie indolente ou de ses pratiques politiques discutables. Qu'on cesse de dire que l'image de la Wallonie doit changer. C'est la Wallonie qui doit changer.

À la lecture de tout ce qui précède, on se rend compte que l'essentiel du travail reste à faire et que les chances de réussite ne sont nullement garanties.

On mesure, en tout cas, le désarroi dans lequel se trouverait la Wallonie si, demain, elle devait s'assumer seule.

Interrogé à cet égard, le professeur Michel Quévit nous expliquait, en octobre 2008 : *Le problème n'est pas tant de savoir si la Wallonie adoptera un système de sécurité sociale – ce qui paraît évident – que de savoir si ce système sera pour les bénéficiaires aussi généreux et solidaire que celui que nous avons actuellement. À cette dernière question nous avons évidemment des doutes sérieux vu la situation économique et sociale de la Wallonie et son évolution dans le contexte européen.*

Par ailleurs, les indépendantistes perdent souvent de vue que l'appartenance d'un État wallon à l'Union européenne, à la zone Euro, à l'OTAN, au Conseil de l'Europe ou aux Nations unies ne serait pas automatique, mais soumise à l'approbation préalable des organisations concernées en application de leurs actes constitutifs.

Sans doute cette adhésion ne poserait-elle guère de problèmes. Mais pour ce qui est de la zone Euro, il est clair que les critères fixés par le traité d'Amsterdam seraient impossibles à remplir par un État wallon, surtout en ces temps de crise économique mondiale.

La crise de la dette grecque n'a-t-elle pas amené la chancelière allemande Angela Merkel à se prononcer, ce 17 mars 2010, pour l'exclusion de la zone Euro des pays qui ne respectent pas les règles de discipline budgétaire définies par l'Union européenne ? Ici aussi, on voit que, en cas de démantèlement de l'État belge, la Wallonie aurait tout intérêt à être intégrée à la France.

Esprit clairvoyant, le général de Gaulle n'était pas un adepte de la méthode Coué. Ce qu'il déclarait au professeur Robert Liénard de l'Université de Louvain, à la fin des

années soixante, mérite d'être rappelé ici : *J'ai la conviction que seule leur prise en charge par un pays comme la France peut assurer l'avenir à vos trois à quatre millions de Wallons.*

Dans un article publié par « La Meuse », le 28 avril 1981, le tout aussi perspicace François Perin s'exprimait en ces termes : *Les Wallons pourraient se retrouver indépendants à leurs corps défendant, contraints à une discipline dont ils n'ont aucune idée, devenant eux-mêmes les débiteurs de leurs fameux « droits acquis ». De quel droit (sur qui ?) un sidérurgiste wallon aurait-il des revenus supérieurs à ceux d'Usinor en France ? Par quel miracle les Wallons maintiendraient-ils un niveau de vie supérieur à nos voisins du Sud ? La seule nationalité à laquelle les Wallons pourraient facilement s'assimiler après que la nationalité belge leur eût claqué dans la main, est la nationalité française comme l'a si bien démontré René Swennen dans son excellent livre « Belgique Requiem ». Encore faudrait-il nettoyer seuls nos écuries, car la France n'est pas demanderesse et n'a aucune envie de prendre des fous en charge. Les Wallons sont en face d'un drame avec lequel ils ne pourront louvoyer : ils devront apprendre la leçon des réalités.*

Comme nous l'avons vu, le schéma d'intégration proposé par Jacques Lenain permettrait à la Wallonie de rejoindre la France tout en préservant ses acquis et sa spécificité.

Pour en revenir à la question de l'identité, Laurent Taskin, professeur à la Fucam et à la Louvain School of Management, met bien les choses au point dans une « carte blanche », publiée par « Le Soir » le 16 mars 2010 :

L'identité n'est pas l'image. Une image de marque peut tantôt refléter certains éléments de l'identité d'un groupe, tantôt l'influencer, mais l'image reste une instrumentalisation réductrice (un slogan, un logo, quelques valeurs clés) d'un projet de société ; là où l'identité est le fruit des perceptions collectives du projet et des valeurs que l'on partage, tout en contribuant à les produire.

En d'autres termes, l'identité ne se décrète pas, elle émerge avant tout des perceptions que les individus ont de leur « vivre ensemble » et de ce qu'ils estiment être fédérateur du groupe. On se sent membre d'un groupe parce que l'on adhère à certaines valeurs que les membres de ce groupe semblent partager par leur manière de se comporter et d'agir. L'identité renvoie donc à un processus émergent : l'on n'impose pas des valeurs, on les vit, on les perçoit, on fait le choix d'y adhérer.

Et Laurent Taskin de conclure :

Entre opération de communication et processus de production de sens commun, il faut choisir. (...) S'il s'agit de faire de chaque Wallon un ambassadeur de sa Région, partageant certaines valeurs communes à tous les Wallons, alors le processus à mettre en place ne peut se limiter au placardage de logos et de slogans, il doit être collectif et laisser la place à chaque citoyen d'exprimer sa propre perception de la société

wallonne et de son avenir. Ne serait-ce pas la plus belle manière d'être « terre d'accueil » ?

On le voit, vouloir forger une identité à tout prix est un leurre. Surtout lorsque l'on connaît la nature de nos liens avec la France.

En 1973, « Le Groupe du Lundi », au sein duquel on relève les noms de Charles Plisnier, de Franz Hellens et de Marcel Thiry, publia un manifeste où l'on peut lire notamment : *Non seulement la communauté de langue crée entre notre littérature et celle des Français un rapport de ressemblance bien plus important que les dissemblances nées de la géographie physique et politique, mais les hasards de l'Histoire, le voisinage, les relations spirituelles, le caractère éminemment universel et attractif de la culture française ont réduit au minimum, entre les deux pays, les nuances de la sensibilité.*

De son côté, l'historien namurois Félix Rousseau constate : *Depuis le XIII^e siècle, entre la Wallonie et la France, sur le plan intellectuel, il n'existe aucune frontière. Possédant depuis des siècles le français comme langue de culture, les Wallons ont profité de sa fortune prodigieuse, de son prestige incomparable, de son rayonnement immense dans le monde. (...) Le français est devenu pour le Wallon une « alma mater », une langue maternelle, au même titre que pour un Bourguignon, un Champenois ou un Normand. Car le français a pénétré tous les domaines de la, pensée et du sentiment, dans la vie spirituelle comme dans la vie familiale.*

Revenant sur la question de la culture dans un article du « Vif/L'Express » du 14 avril 1989, François Perin explique : *Sans doute, y a-t-il une culture qui s'exprime en Wallonie. Le complément de lieu est parfaitement inoffensif. Mais le singulier de « une culture » est une abstraction dangereusement réductionniste. Quand on passe du complément de lieu au qualificatif « culture wallonne », ce réductionnisme vire au fantasme ou à la fiction. On avait voulu, à grands coups d'exemples édifiants, de Rubens à Maeterlinck, nous fabriquer une « culture belge ». Va-t-on maintenant inventer une « culture wallonne » ?*

Plusieurs exemples édifiants viennent d'ailleurs mettre à mal cette fiction. Félicien Rops fuit Namur, sa ville natale, où son talent sulfureux est étouffé, pour aller s'épanouir à Paris au contact des poètes maudits. Georges Simenon abandonne également Liège pour Paris à l'âge de 19 ans. Idem pour le Namurois Henri Michaux, qui prend, lui, carrément la nationalité française. Sur les conseils de Voltaire, le Liégeois André Modeste Grétry se rend à Paris où ses opéras-comiques remportent un franc succès. Quant à la carrière prodigieuse de César Franck, elle se passe intégralement dans la capitale française.

Il n'est évidemment pas question de nier les nuances qui résultent de la géographie et des particularités. Comme l'écrivait fort justement l'académicien Charles Bertin, *elles existent aussi entre la Lorraine et le Poitou, le Languedoc et le Limousin, l'Aunis et le Soissonnais, l'Aquitaine et la Franche-Comté. Il n'y a d'ailleurs pas lieu de les*

regretter. Au contraire : elles sont la couleur et l'humeur de nos diversités. Mais, comme les régions précitées, la Wallonie participe pleinement, et ce depuis sept siècles, à la culture française.

En guise de conclusion

Intégrée à la France, la Wallonie ne serait nullement, comme on l'entend dire souvent, la cinquième roue de la charrette.

Non seulement elle pourrait conserver ses acquis et mieux les faire fructifier, mais elle ferait partie intégrante du pays dont elle partage la langue, la culture et les valeurs fondamentales de liberté, de démocratie, de justice et de générosité. Un pays respectueux de ses diversités régionales et où la solidarité n'est pas un vain mot.

Comme l'a expliqué Jacques Lenain, l'État français maintiendrait, en les mettant à sa charge, les fameux transferts financiers nécessaires à la conservation des droits sociaux des Wallons et de leurs services publics, à parité globale avec les prestations et services assurés à tous les Français. À charge pour les Wallons de répondre à une légitime exigence de rigueur dans la gestion de leurs affaires. Nous avons indiqué, dans ce cahier, les moyens d'y parvenir.

Une chance exceptionnelle s'offre à la Wallonie. À elle de la saisir !

Le cahier n °2 paraîtra fin avril. Il abordera le problème de la dette belge, ainsi que la question des frontières.

Les Cahiers du GE WIF

Groupe d'Études pour la Wallonie intégrée à la France

N° 2 – Mai 2010

« Du partage de la dette belge et de la fixation des frontières »

Equipe rédactionnelle : Edgard Baeckeland, Guy Bertrand, Willy Burgeon, Jean-Alexis D'Heur, Paul Durieux, Jules Gheude, Jean-Sébastien Jamart, Philippe Lange, Jean-Luc Lefèvre, Jean Lerusse, Jean-Claude Matrige, Michel Pieret, Jean-François Renwart.

SOMMAIRE

Dans la préface qu'il a rédigée pour le livre de Jules Gheude « L'incurable mal belge sous le scalpel de François Perin » (éd. Mols, 2007), Xavier Mabille, président du Crisp précise :

Au cas où s'accomplirait l'hypothèse de la scission de l'État (...), il m'apparaît clairement que le problème ne pourrait qu'acquérir alors une dimension européenne et internationale qui lui fait défaut jusqu'à cette date. (...)

C'est un tout autre contentieux qui s'ouvrirait alors, sur des enjeux d'une autre nature et d'une autre dimension que celui des « débats communautaires ».

Les enjeux de succession juridique d'États se poseraient au premier rang, englobant les répartitions de dettes et créances sans s'y limiter.

Les frontières constitueraient un autre enjeu.

Tel est le sujet que le présent Cahier aborde.

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Le partage de la dette belge en cas de démantèlement du pays ? | 3 |
| Que prévoit le droit international ? Les explications de Jean-Sébastien Jamart, maître de conférences à l'ULg | 3 |
| Une précision | 5 |
| Le point de vue du Français Jacques Lenain | 6 |
| – Le rappel des éléments et chiffres de base | |
| – Le partage de la dette entre les héritiers de l'État belge | |
| – La consolidation par la France des financements publics de solidarité | |
| Quel serait aujourd'hui l'impact de la dette wallonne sur celle de la France en cas d'intégration ? | 13 |
| La fixation des frontières | 14 |
| De prime abord, les choses peuvent paraître simples... | 14 |
| En réalité, les choses sont plus complexes | 15 |
| – Une déclaration unilatérale d'indépendance de la Flandre serait-elle licite sur le plan international ? | |
| – Le cas du Kosovo | |
| – Les conventions ONU se n'appliqueraient pas aux États successeurs de la Belgique | |
| – Le principe de la « table rase » | |
| – le principe de l' <i>uti possidetis iuris</i> | |
| – Quid d'une consultation des populations concernées ? | |
| – Bruxelles désenclavée grâce à la France ? | |
| – Le cas de la Communauté germanophone. | |
| En guise de conclusion | 21 |

Le partage de la dette belge en cas de démantèlement du pays ?

Que prévoit le droit international ? Les explications de Jean-Sébastien Jamart, maître de conférences à l'Université de Liège.

Gewif : En cas de scission de la Belgique, qu'advierait-il de la dette belge ?

Jean-Sébastien Jamart : *Tout d'abord, il faut noter que la dette belge est presque exclusivement interne. Or, le droit international exclut de son champ d'application les dettes internes et ne vise que les obligations financières vis-à-vis des autres États et organisations internationales. Il ne s'intéresse pas aux dettes des États envers les particuliers. Il en laisse le soin aux règles de droit interne.*

Gewif : En droit interne belge, que se passe-t-il quand un débiteur disparaît et que ses héritiers refusent l'héritage ?

Jean-Sébastien Jamart : *Le créancier se retrouve quasi démuné. Il peut seulement demander la désignation d'un curateur à succession vacante, qui réalisera l'actif du défunt. Dans l'hypothèse où les actifs ne suffisent plus, le créancier serait perdant.*

Gewif : Dès lors, en cas de démantèlement du pays, que se passerait-il pour les détenteurs belges de bons d'État de l'État Belge ?

Jean-Sébastien Jamart : *La dette belge envers des personnes privées serait réglée selon les principes du droit interne belge, mais si la Belgique disparaissait, avec elle disparaîtraient aussi le débiteur, ainsi que le droit interne de l'État Belgique censé régir cette dette. Les créanciers de l'État Belgique disparu devraient, dans le meilleur des cas, se contenter des anciens « actifs » belges (bâtiments, trésor public). Mais, depuis 1999, la Belgique n'a cessé de vendre ses bijoux de famille. Sombre perspective donc pour les épargnants belges et les banques prêteuses... Mais, par contre, bonne nouvelle pour les États qui se créeraient sur le territoire anciennement belge et qui refuseraient tout « héritage » de la Belgique ainsi que l'appellation « Belgique » !*

Gewif : Accepter de succéder à la Belgique et en reprendre le nom serait donc absurde dans cette hypothèse...

Jean-Sébastien Jamart : *Cela signifierait, sur le plan juridique, accepter de succéder à l'entièreté de son énorme dette. Cela ne serait intéressant que « sous bénéfice d'inventaire », au cas où les actifs dépasseraient en valeur celle des dettes, ce qui est loin d'être certain !*

Gewif : Si la Flandre devait déclarer son indépendance, il est donc préférable que la Wallonie et Bruxelles ne réclament pas l'appellation « Belgique » et qu'ils ne déclarent pas succéder à la Belgique ?

Jean-Sébastien Jamart : *Oui. Car reprendre le nom de Belgique serait juridiquement reprendre à son compte 100% de la dette interne « non publique et internationale » de l'État Belgique.*

Gewif : Et pour ce qui est de la partie « publique et internationale » de la dette belge, comment les choses se passeraient-elles ?

Jean-Sébastien Jamart : *Nous parlons donc ici de la partie de la dette due par l'État belge à d'autres États ou à des organisations internationales telles que le FMI, la Banque mondiale, la BERD, la Banque européenne d'investissement. La Convention sur la succession d'État en matière de biens, d'archives et de dettes d'État de 1983 nous dit que la répartition de la dette publique internationale doit être équitable, compte tenu des actifs qui passent à l'État successeur. C'est l'article 40. Autrement dit, la répartition des dettes doit suivre la même clé de répartition que celle des actifs. Or, la Convention de 1983 n'est pas en vigueur et n'est pas signée par la Belgique. Tout au plus peut-on alors dire que les articles de la Convention de 1983 peuvent servir d'indications sur la démarche à suivre pour régler cette question de la dette belge internationale.*

Gewif : Mais concrètement, qu'advierait-il ?

Jean-Sébastien Jamart : *La répartition de la dette internationale sera tranchée dans ses modalités non par un droit international permanent et prévisible, mais par des accords entre les États successeurs, selon le rapport de force entre eux à un certain moment.*

Gewif : Comment cela s'est-il passé pour l'ex-Yougoslavie ?

Jean-Sébastien Jamart : *Le cas yougoslave est très intéressant car après un conflit long et pénible, l'accord de paix de Dayton de 1995 ne s'était intéressé qu'au partage des territoires et des populations. Il a fallu attendre six ans que « les choses se calment dans les esprits » pour conclure l'Accord de succession d'État aux biens, archives et dettes. Cette convention n'est entrée en vigueur qu'en juin 2004, soit treize ans après les déclarations d'indépendance de la Slovénie et de la Croatie !*

Gewif : Et qu'a-t-il été décidé ?

Jean-Sébastien Jamart : *En substance, il a été conclu que les actifs de l'ex-Yougoslavie reviendraient à chaque État successeur selon une clé de répartition variant selon la nature des actifs : entre 13,20 et 15,50% pour la Bosnie-Herzégovine, entre 23 et 28,49% pour la Croatie, entre 5,50 et 8% pour la Macédoine, entre 14 et 16,39% pour la Slovénie, entre 36,52 et 39,50% pour la Serbie-Montenegro. Les dettes relatives sont réparties en suivant ces clés de répartition prévues pour les actifs, conformément au principe établi à l'article 40 de la Convention de 1983.*

Gewif : Si l'on se base sur le constat du Professeur Michel Quévit selon lequel *jusqu'aux années soixante, donc pendant 130 ans, la Wallonie a largement contribué à la transition d'une Flandre rurale vers une Flandre industrielle et prospère* (voir son dernier livre « Flandre-Wallonie. Quelle solidarité ? », éd. Couleur Livres, 2010), la Wallonie aurait intérêt à ce que le partage de la dette, en cas de scission, s'opère au départ de la valeur des actifs reçus lors de la succession.

Jean-Sébastien Jamart : *Sa position serait, en effet, plus favorable, car la valeur des actifs du domaine public est nettement supérieure en Flandre. Je ne trouve pas cohérent de prendre en considération le critère de la population ou du PNB dans le partage de la dette, car il faut voir ce que l'on a fait comme investissement structurel avec l'argent qui a donné la dette. Il est clair qu'il ne faut pas mettre sur le même pied les dettes qui ont été faites pour financer les dépenses courantes de l'État, en matière de santé, de chômage, par exemple, et les dettes d'investissements, qui sont rentables à long terme pour les régions bénéficiaires et qui subsistent au bénéfice d'un territoire. Les dettes de sécurité sociale financées par l'emprunt ne contribuent pas l'année suivante à la vitalité du tissu économique d'un territoire.*

Une précision

D'aucuns ne manqueront pas de faire observer que la Belgique est une personne morale de droit public et que la décision de dissolution, la désignation des liquidateurs et les mesures transitoires nécessaires pourraient être prises par les organes dont elle dispose et au sein desquels siègent aussi bien les Flamands que les Wallons et les Bruxellois. La dette interne serait ainsi prise en considération par les liquidateurs.

Mais dans le cas d'un démantèlement soudain de la Belgique, provoqué par une proclamation unilatérale d'indépendance de la Flandre, il est clair que le droit interne belge ne pourrait plus être d'application et que seul le droit international de la succession d'État aurait autorité. Les litiges éventuels seraient alors du ressort de la Cour internationale de Justice.

Si, après la sécession de la Flandre, la Wallonie et Bruxelles décidaient de fusionner en conservant l'appellation Belgique, le droit belge pourrait alors être maintenu sur ce nouveau territoire. De même que les bons d'État belges, toujours valables et exigibles aux seules autorités belges. On peut imaginer, dans ce cas, que la Flandre refuserait de payer sa part de la dette belge. Mais elle ne pourrait être citée en justice belge « wallobruxienne », puisqu'elle serait un État étranger. Seuls le droit international et la Cour internationale de Justice pourraient trancher.

D'autre part, on voit mal comment l'Union européenne pourrait se mêler de l'affaire. Au nom de quel article du Traité de Lisbonne ? On observe d'ailleurs que l'UE n'intervient pas au Pays basque ou en Irlande du Nord, où la situation est pourtant plus dramatique que chez nous.

Le point de vue du Français Jacques Lenain

Dans la Cahier n °1, nous avons reproduit l'analyse du Français Jacques Lenain quant aux trois formes d'union envisageables de la Wallonie avec la France. Voyons à présent comment il conçoit le problème de la dette en cas de partition du Royaume de Belgique.

o

Le rappel des éléments et chiffres de base

Gewif : Dans le cas de l' « union-intégration » que vous prônez, comment le partage de la dette publique belge pourrait-il s'opérer ?

Jacques Lenain : *L'essentiel de la question financière, pour les États successeurs, me paraît résider moins dans la reprise du stock de la dette fédérale belge que dans l'existence des déficits annuels structurels après l'extinction de la solidarité financière interrégionale, donc après le retrait flamand. Je voudrait tout d'abord rappeler les éléments et chiffres de base. Si nous partons de ceux de 2005...*

Gewif : ... Pourquoi ne pas prendre des données plus récentes ?

Jacques Lenain : *2005 est l'année pour laquelle on dispose d'analyses sur les transferts financiers intra-beles, qui sont indispensables pour apporter une réponse complète. Pour ce qui est des chiffres, ce qui importe, ce sont les ordres de grandeur et les proportions entre les agrégats, pas de mettre en avant les derniers chiffres disponibles. D'autant que nous ne savons pas exactement quand le démantèlement de l'État belge pourrait se produire...*

Gewif : Mais la crise n'a-t-elle pas modifié sensiblement ces proportions ?

Jacques Lenain : *Non, tous les agrégats se dégradent dans les mêmes proportions, tant en France qu'en Belgique. En 2009, la France et la Belgique ont vu leur PIB baisser respectivement de 2,2 et 3%.*

Gewif : Ce qui signifie donc que l'impact de la reprise de la dette et du déficit ne serait donc pas proportionnellement plus important ?

Jacques Lenain : *C'est la capacité de la France à le supporter qui aura diminué, avec des comptes nettement plus dégradés à partir de 2009 et pour une longue période.*

Gewif : Partons donc des données de 2005...

Jacques Lenain : *En 2005, le PIB belge était de 298 milliards d'euros. Il était constitué pour 170 milliards par la Région flamande (57%, pour 57% de la population belge), pour 70 milliards par la Région wallonne (23,5%, pour 33% de la population) et pour 58 milliards*

par la Région bruxelloise (19,5%, pour 10% de la population). L'État belge est très endetté, bien plus que l'État français en proportion de son PIB. Toutefois, depuis 1999, les comptes publics annuels sont approximativement équilibrés, ce qui a permis d'engager un processus sérieux de réduction de la dette, ramenée à 270 milliards d'euros et près de 90 % du PIB en 2005 (contre 66 % alors pour la France). Ces résultats sont partiellement dus au recours à certains expédients, comme la cession d'une part notable du patrimoine de l'État fédéral. La Belgique doit consacrer annuellement aux intérêts de cette dette plus de 4 % de son PIB (contre nettement moins de 3 % pour la France). La crise économique actuelle fragilise grandement ces résultats, déjà remis en cause pour ces toutes prochaines années.

Gewif : La dette belge est principalement portée par le pouvoir fédéral...

Jacques Lenain : *Oui, à hauteur de 90%, le solde étant partagé à parts équivalentes entre les Régions et Communautés d'une part, les pouvoirs locaux (provinces, communes et intercommunales) d'autre part, la dette de la sécurité sociale n'étant pas significative.*

Gewif : Mais ce sont la Région wallonne et la Communauté française qui sont davantage exposées au risque de l'endettement.

Jacques Lenain : *En effet. Les milieux dirigeants flamands, politiques et économiques, sont bien convaincus que cette situation d'endettement « fédéral » tient à la situation de la Wallonie et que la Flandre, pour ce qui la concerne, saurait aisément y mettre fin si elle était financièrement plus autonome, c'est à dire fiscalement souveraine et déchargée de la solidarité financière intra-belge, au moins partiellement dans un premier temps.*

Le partage de la dette entre les États héritiers de l'État belge

Gewif : Venons-en maintenant à la manière de répartir la dette entre les héritiers de l'État belge...

Jacques Lenain : *Il devrait obéir au principe de partage équitable qui doit être généralement appliqué aux actifs et aux passifs immatériels. Et très précisément aux dettes d'État. Fondamentalement, pour mettre en œuvre les partages fondés sur ce principe d'équité, il faut faire application d'une clé représentative de l'importance relative des États successeurs. Cette clé peut être l'expression soit de leur population, soit de leur production économique, ou de la combinaison de ces deux critères.*

Gewif : Dans le cas de la Tchécoslovaquie, on s'est basé sur le rapport des populations.

Jacques Lenain : *Exact : un tiers Slovaquie, deux tiers Tchéquie. Il faut observer que la clé « population » a l'avantage de reposer sur une donnée plus objective – le*

dénombrement de la population – que la clé « économie », fondée sur le PIB, lequel repose sur des hypothèses et données conventionnelles.

Gewif : Pourrait- on appliquer cette clé « population » pour la Belgique ?

Jacques Lenain : *La définition d'une telle clé serait simple dans le cadre d'une succession « à deux », car il se trouve que les rapports de population et de PIB, de la Flandre d'une part, de l'entité Wallonie-Bruxelles d'autre part, donnent des résultats équivalents. Cette clé de partage, qui serait donc la clé « population », de résultat identique à la clé « PIB », aboutirait alors à une répartition des actifs et des dettes sur la base de 57 % pour la Flandre et de 43 % pour l'ensemble Wallonie-Bruxelles.*

Gewif : Et dans le cas d'une succession à trois ?

Jacques Lenain : *Dans une succession à trois, il ne me paraîtrait pas équitable de retenir une clé « PIB », car elle aboutirait à surpondérer inconsiderément Bruxelles, du fait même du caractère conventionnel du mode de calcul de cet agrégat économique, qui avantage toute région-capitale. Le choix de la clé « population » aboutirait alors au chiffre de 33 % pour la seule Wallonie. Cette méthode mettrait donc près de 105 milliards d'euros (43 %) de la dette fédérale belge à la charge du couple wallo-bruxellois. Ce montant représenterait plus de 80 % de celui de son PIB (105/130). Ce rapport dette publique/PIB serait porté à 90 % au moins avec la prise en compte des dettes régionales et des autres institutions publiques wallo-bruxelloises.*

Gewif : Une situation supportable...

Jacques Lenain : *Avec une entité wallo-bruxelloise constituée en un État unifié et solide, cette situation pourrait en effet paraître supportable au premier abord. Mais il n'en serait rien.*

Gewif : Pourquoi ?

Jacques Lenain : *D'abord parce que, comme je l'ai dit, le PIB bruxellois est, comme celui de toute région-capitale, artificiellement gonflé. Ensuite parce que le contexte de la partition serait défavorable à la marche de l'économie et donc aux rentrées de recettes publiques. Tendances négatives accentuées par les incertitudes des acteurs économiques sur la viabilité du couple wallo-bruxellois. Et surtout parce qu'il faut prendre en compte le fait majeur que le nouvel État serait d'emblée placé en déficit annuel massif et chronique avec le retrait des financements de solidarité de source flamande, de l'ordre de 5/7 milliards d'euros par an. Aussi, la masse de cette dette s'accroîtrait-elle très vite, sous l'effet de cette charge annuelle structurelle financée par l'emprunt, évolution qui serait aggravée par la perte de recettes provoquée par le contexte d'ensemble dégradé de la partition, tout cela sans solution de ralentissement à moyen terme. Cette sombre perspective, par sa seule existence, décrédibilise complètement la fiabilité d'un État wallon indépendant. Et tout autant celle d'un État wallo-bruxellois. Alors qu'un tel niveau d'endettement, de plus galopant, incomberait*

avant tout à la Wallonie, il serait bien imprudent de compter, dans le cadre de l'État wallo-bruxellois, sur une solidarité bruxelloise significative dans son niveau et sa durée. Il est en effet douteux qu'une majorité de Bruxellois, compte tenu de la composition de la population de Bruxelles, où l'esprit wallon est minoritaire, soutiennent durablement un cadre commun qui les obligerait à accepter une solidarité financière aussi contraignante au bénéfice des Wallons, en les obligeant à partager avec eux, outre une restriction des services publics et des avantages sociaux, un endettement massif et croissant, et ce sur une durée sans fin.

Gewif : Revenons à l'hypothèse d'un État wallon indépendant...

Jacques Lenain : *Sa situation serait assurément et immédiatement catastrophique. Il pourrait devoir hériter, en effet, de 33 % de la dette fédérale, soit près de 80 milliards d'euros (avec les données de l'année 2005). Ce qui représenterait près de 115 % de son PIB régional (70 milliards pour 2005).*

Gewif : Des États parfaitement honorables présentent un ratio aussi mauvais...

Jacques Lenain : *Sans doute. Mais si on ajoute que la Région wallonne est déjà endettée à hauteur de près des deux tiers de son PIB, que ses comptes publics annuels, déjà d'équilibre incertain, seraient vivement perturbés pendant la phase de la partition, facteur de dérèglement de l'économie, et que cette nouvelle Wallonie entamerait son existence avec un impasse financière annuelle additionnelle de plusieurs milliards d'euros après le retrait financier flamand, impasse qui serait de plus accentuée par la taxation par Bruxelles des navetteurs wallons devenus des travailleurs frontaliers, la situation deviendrait vite intenable, avec l'accumulation de déficits annuels chroniques, massifs à l'échelle de la Wallonie puisqu'ils seraient rapidement supérieurs à 10 % de son PIB. Cela déboucherait rapidement sur la paupérisation du peuple wallon et sur une crise majeure, voire même sur l'éclatement du pays wallon.*

Gewif : Et si cet État wallon passait un contrat d'association avec la France. ?

Jacques Lenain : *Une simple union-association avec la France de l'État wallon, comportant éventuellement une assistance financière sous la forme de prêts et de garanties, et l'apport de quelques subsides européens, permettrait sans doute d'atténuer momentanément les rigueurs d'une telle situation. Mais elle la laisserait perdurer, sans perspective visible de redressement sérieux.*

Gewif : D'où votre plaidoyer en faveur d'une union-intégration de la Wallonie à la France...

Jacques Lenain : *Seule cette option permettrait de régler la question de la dette wallonne héritée de l'État belge, et ce radicalement, sans porter atteinte à l'autonomie wallonne. En effet, l'État français serait alors substitué de plein droit à la Wallonie dans la succession à l'État fédéral belge et prendrait cette dette juridiquement à son*

compte, intégralement, comme il prendrait aussi à son compte, à titre pérenne, le déficit annuel structurel des institutions publiques et de sécurité sociale ex-belges pour la part intéressant la Wallonie. Le même double engagement vaudrait tout autant pour le couple wallo-bruxellois si Bruxelles faisait également le choix de l'union-intégration.

Gewif : Concrètement, qu'est-ce que cela représenterait pour la France ?

Jacques Lenain : *Dans cette hypothèse d'une union-intégration à la France de la Wallonie ou du couple wallo-bruxellois, la dette financière publique française (toutes entités réunies) serait majorée l'ordre de 9 % (105/1140 milliards d'euros, avec les données de 2005), mais le PIB français étant lui-même accru de près de 7 % par l'effet de cette union, le rapport dette/PIB serait à peine aggravé, passant de 67 % à 68 %. Ainsi, globalement, l'impact financier pour la France de la reprise du stock de la dette wallonne ou wallo-bruxelloise serait très faible.*

Gewif : Dans un premier temps peut-être, mais après ?

Jacques Lenain : *L'impact augmenterait sensiblement au fil des ans, par l'effet du surcoût d'endettement annuel engendré par le financement du déficit annuel structurel des comptes publics wallo-bruxellois. Exprimé par le ratio dette/PIB, cet impact pourrait être d'environ un demi-point supplémentaire par an, toutes choses égales. Pour la Wallonie seule, l'effort français ne serait pas moindre, puisque le déficit public annuel wallo-bruxellois tient presque entièrement au déficit public wallon. Au total, cette question de la reprise de la dette wallonne ou wallo-bruxelloise par la France ne devrait pas être d'une importance telle qu'elle pourrait orienter substantiellement la position des pouvoirs publics français dans un sens négatif, contrairement à une opinion très répandue chez les francophones de Belgique. Toutefois, cette appréciation optimiste doit être pondérée par les conséquences, encore incertaines mais inquiétantes, de la crise économique, qui pourraient dévaster pour plusieurs années les comptes publics de la France comme de la Belgique.*

Gewif : Dans son dernier ouvrage « Flandre-Wallonie. Quelle solidarité ? », le professeur Michel Quévit explique que, durant 130 ans, la Wallonie a payé pour la Flandre. La Flandre ne pourrait-elle pas être redevable, en cas de partition, d'une dette spécifique au titre de ce passé ? Au total, celle-ci compenserait celle-là, réduisant à peu ou à rien la dette wallo-bruxelloise...

Jacques Lenain : *Il s'agit ici d'un fantasme auquel il faut faire un sort. Sans doute la Wallonie a-t-elle contribué par le passé à l'enrichissement collectif des Belges grâce sa puissance minière et industrielle. Elle a contribué au décollage économique de Flandre et donc à sa prospérité actuelle. Mais il n'y a pas de précédent historique de scission d'États qui attesterait l'existence d'une telle pratique. Dans toute succession d'État, on constate les dettes et les actifs dudit État pour leur valeur à la date de la partition. On ne les reconstitue pas sur de nouvelles bases en reconstruisant fictivement le passé économique et financier de l'État en question sur plusieurs*

décennies ou siècles. Qui plus est, un tel exercice serait techniquement irréalisable, car les meilleurs et les plus neutres des experts ne parviendraient pas à s'accorder. Et il est politiquement invraisemblable car on voit mal pourquoi la Flandre accepterait un tel argumentaire, qui est tout sauf incontestable, la force de travail des Flamands ayant aussi contribué à la croissance d'ensemble de la Belgique. Pour ultime preuve de l'absurdité d'une telle prétention, on soulignera que les dommages de guerre sont rarement, et encore pour seulement une faible part, à la charge des vaincus, alors que les vainqueurs pourraient pourtant imposer leur chiffre.

Gewif : Mais la Flandre ne pourrait-elle pas faire d'elle-même un geste ?

Jacques Lenain : *Il n'est pas impossible que l'État flamand, qui serait financièrement très enrichi par la partition (au moins momentanément), accepterait, par un acte discrétionnaire, de prendre plus que sa part théorique de la dette publique belge, pour alléger d'autant les quotes-parts wallonne et bruxelloise. Mais ce geste serait nécessairement de portée limitée et donc non susceptible de renverser la situation pour la Wallonie. Et il ne serait pas fait sans lourdes contreparties, d'une autre nature que financière, visant notamment à détacher la Wallonie de Bruxelles afin d'accroître la subordination de celle-ci, directement (limites territoriales défavorables et « présence » flamande confortée), et indirectement (liens institutionnels réduits à peu avec la Wallonie).*

La consolidation par la France des financements publics de solidarité

Gewif : Comme vous l'avez expliqué, c'est en matière de solidarité financière que l'union-association et l'union intégration présentent les effets les plus divergents. Pouvons-nous revenir sur cette question ?

Jacques Lenain : *Le principe de solidarité financière de l'État français envers les collectivités de la République, assorti d'une obligation de péréquation des ressources pour contenir les inégalités qui existent entre elles, est inscrit dans la Constitution. Pour que ce principe puisse jouer pour la Wallonie, encore faudrait-il qu'elle soit bien une collectivité française. Ce n'est donc que dans le cadre de l'union-intégration qu'une telle solidarité financière pourrait jouer pleinement pour la Wallonie. De ce point de vue, et compte tenu de la situation de dépendance de la Wallonie, il apparaît que le choix de l'union-intégration devrait s'imposer avec évidence, quand le moment du vrai choix serait venu. Toutefois, ce principe de solidarité obéirait pour elle à des modalités particulières.*

Gewif : Pouvez-vous préciser...

Jacques Lenain : *L'État français, en application de ce principe, aurait, nous l'avons expliqué, deux devoirs financiers essentiels à honorer dans sa succession à l'ex-État fédéral belge, pour le compte de la Wallonie (voire de Bruxelles). D'abord, il devrait assumer la fraction correspondante de la dette belge. Une telle prise en charge est un acte souverain dont l'adoption par la France ne soulèverait pas de difficulté*

particulière, comme on l'a vu. Ensuite, et surtout, l'État français prendrait en charge la partie de l'ex-budget fédéral belge, en recettes et dépenses (avec les coûts d'amortissement de la dette héritée et les financements d'équilibre de la sécurité sociale), relevant de la Wallonie (et de Bruxelles s'il y a lieu), et par là le solde annuel dégagé par cette partie, solde nécessairement déficitaire. L'importance de cette charge, annuelle et donc reconductible – de 5/7 milliards d'euros, équivalente à celle que supporte la Flandre au titre des transferts financiers interrégionaux –, constituerait une question essentielle pour la France, bien plus que le stock historique de la dette à reprendre. Ces recettes et dépenses pourraient être constituées, pour un premier temps au moins, en un budget annexe du budget général de l'État français. Le solde déficitaire de ce budget annexe serait ainsi équilibré par un concours du budget général de l'État français, concours annuel adopté par le Parlement français. Ce budget annexe assurerait ainsi le maintien en l'état du niveau des financements publics ex-fédéraux, dont ceux consacrés notamment aux institutions belges de sécurité sociale et ceux dédiés aux collectivités territoriales wallonnes (et éventuellement bruxelloises). Complémentairement, l'État français et la Wallonie (avec Bruxelles éventuellement) se seraient mis initialement d'accord sur la méthode d'actualisation et de régulation, d'une année sur l'autre, des masses financières en cause, et notamment celles relatives aux dépenses inéluctables et aux dépenses discrétionnaires.

Gewif : Est-ce à dire que la Wallonie devrait s'engager préalablement à prendre les dispositions nécessaires visant à maîtriser les coûts et à contrôler le solde déficitaire annuel ?

Jacques Lenain : *Cela me paraît clair. Sur un plan plus structurel, on peut imaginer que l'État français pourrait demander aux pouvoirs publics wallons de s'engager sur des objectifs et les mesures de réalisation adéquates : une clarification du fonctionnement des institutions (transparence de la vie politico/administrative, notamment par une meilleure séparation des fonctions politiques et des fonctions administratives), et une réduction progressive de l'hypertrophie des administrations (réduction des moyens d'administration générale, réforme du système éducatif, ...). Une clause de revoyure permettrait, à échéance régulière (tous les trois ans ?), d'évaluer les résultats atteints et de renouveler les engagements financiers de l'État français pour une nouvelle période.*

Gewif : Mais n'y-t-il pas là un risque sérieux pour la Wallonie ?

Jacques Lenain : *Je veux insister sur le fait que la mise en œuvre de tels mécanismes régulateurs serait sans effet réducteur sur les compétences financières de la Wallonie dans la gestion de ses budgets et comptes, et notamment dans l'exécution des dépenses, puisque ceux-ci seraient distincts et autonomes. Pas d'incidence non plus sur les droits sociaux des Wallons. Il faut savoir que l'État français, en quelque circonstance que ce soit, n'abandonne pas une collectivité territoriale à son sort, même en cas de différend avec les autorités politiques de cette collectivité. Il en irait donc de même avec la Wallonie. Avec la simple union-association, les choses seraient*

différentes en matière de garanties de financement. L'État français n'aurait guère de motif à se charger de la dette wallonne (comme bruxelloise), autrement que partiellement ou indirectement (garantie), et sa contribution aux charges publiques annuelles, tout en étant possible, serait d'ampleur restreinte, aléatoire, et de durée nécessairement limitée. J'ajoute qu'avec l'union-intégration, la Wallonie échapperait aux charges inhérentes au statut d'un État souverain. N'étant pas un État héritier de la Belgique, rôle laissé à la France, elle n'aurait pas d'obligation à consacrer des moyens à la dimension internationale d'un tel État. Et on peut penser que, pour un temps assez long du moins, la France ne demanderait aucune participation financière à l'entité wallonne pour la prise en charge des dépenses correspondantes (réseau diplomatique, forces armées, moyens de police, ...).

Quel serait aujourd'hui l'impact de la dette wallonne sur celle de la France en cas d'intégration ?

En France, la dette publique s'élevait à 1.501 milliards d'euros à la fin 2009, soit 77,9 % du PIB.

La part de la dette fédérale à supporter par la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale représente 144 milliards d'euros.

Quant à la dette propre (directe et indirecte) de ces entités, elle se répartit comme suit :

- Wallonie : 5,7 milliards d'euros :
- Région de Bruxelles-Capitale : 2,1 milliards d'euros.

La dette cumulée s'élève ainsi, pour la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale, à 151,8 milliards d'euros.

Comparons à présent l'évolution des PIB respectifs.

Le produit intérieur brut (PIB) de la France a connu une progression de 0,6 % lors du quatrième trimestre 2009 par rapport au trimestre précédent (information Insee du 30 mars 2010).

Sur l'ensemble de l'année 2009, le PIB a chuté de 2,2 %, soit la pire récession de l'après-guerre. Cela représente en valeur absolue un montant de 1.927 milliards d'euros.

Globalement, pour l'ensemble de l'année 2009, la Wallonie et la Région de Bruxelles-Capitale ont connu une contraction de leur PIB de l'ordre de 4,1 % (estimation IWEPS), ce qui représente en valeur absolue un montant de 77.948 millions d'euros pour la Wallonie et de 62.579 millions d'euros pour la Région de Bruxelles-Capitale. Soit un total de 140.527 millions d'euros, ou 140,5 milliards d'euros.

Si l'on ajoute à la dette publique française (1.501 milliards), le montant des dettes cumulées de la Wallonie et de la Région de Bruxelles-Capitale (151,8 milliards), on obtient un montant total de 1.652,8 milliards d'euros.

Pour les PIB, cela donne : 1.927 milliards + 140,5 milliards, soit un montant total de 2.067,5 milliards

Après intégration de la Wallonie et de la Région de Bruxelles-Capitale à la France, le rapport dette/PIB serait donc de 1.652,8 / 2.067,5. Cela représente 79,9 %, soit une augmentation de 2 %.

La fixation des frontières

De prime abord, les choses peuvent paraître simples...

La question de la succession d'États est très technique. Elle recèle des pièges d'autant plus dangereux que le droit international de la succession d'États est rarement appliqué et que, quand il y a une succession d'États, tout ne se déroule pas nécessairement dans le respect de règles internationales clairement établies, mais plutôt sur base de rapports de forces politiques et militaires, à un moment donné, entre les différents États successeurs concernés.

La succession d'États est régie par la Convention ONU sur la succession d'États aux traités de 1978 et par la Convention ONU sur la succession d'États en matière de biens, d'archives et de dettes d'État de 1983.

Dans l'hypothèse où, après une proclamation unilatérale d'indépendance par la Flandre, une « nouvelle Belgique », constituée de la Wallonie et de Bruxelles, continuerait à appartenir aux organisations internationales auxquelles appartenait l'« ancienne Belgique ». Il n'en irait pas de même pour le nouvel État flamand, qui se verrait contraint à solliciter son adhésion à ces organisations internationales.

Ainsi, la Wallonie et Bruxelles, regroupées en « nouvelle Belgique », bénéficieraient de l'appartenance automatique à l'OTAN, à l'ONU, à l'Union européenne, au Conseil de l'Europe et à la zone Euro. Cela résulte de l'article 35 de la Convention de 1978, qui stipule : *Lorsque, après séparation de tout ou partie d'un territoire d'Un État, l'État prédécesseur continue d'exister, tout traité qui, à la date de la succession d'État, était en vigueur à l'égard de l'État prédécesseur reste en vigueur à l'égard du reste de son territoire.*

Concernant les biens, dettes et archives, pour les États issus d'une dislocation d'État, les règles sont fixées aux articles 18, 20, 31 et 40 de la Convention de 1983.

On peut donc penser que tout est clair et que les problèmes se régleraient aisément en cas de sécession de la Flandre.

En réalité, les choses sont plus complexes

Une déclaration unilatérale d'indépendance de la Flandre serait-elle licite sur le plan international ?

Tout d'abord, il faut préciser que ces conventions de 1978 et de 1983 ne s'appliquent, selon leurs articles respectifs 6 et 3, qu'aux effets d'une succession d'État *se produisant conformément au droit international, et plus particulièrement aux principes du droit international incorporés dans la Charte des Nations Unies*.

S'il devait y avoir dislocation violente, par la voie des armes, de la Belgique, ces conventions ne pourraient s'appliquer, car il y aurait violation du principe de paix contenu dans les articles 1 et 2 de la Charte ONU.

De même, en cas de sécession de la Flandre, il faudra vérifier si cette déclaration unilatérale d'indépendance est bien conforme au droit international.

Comme les Flamands ne figurent pas sur la liste de l'Assemblée générale des Nations Unies des peuples opprimés ou colonisés ou des mouvements de libération nationale autorisés, une déclaration unilatérale d'indépendance de la Flandre ne serait en principe pas jugée licite sur le plan international. Les conventions de 1978 et de 1983 ne s'appliqueraient donc pas. Encore que...

Le cas du Kosovo

Dans le cas de la déclaration d'indépendance unilatérale du Kosovo, le 17 février 2008, l'Assemblée générale des Nations unies n'a pas reconnu expressément les Kosovars comme peuple opprimé mais a par contre saisi la Cour internationale de Justice, le 8 octobre 2008, en lui posant la question suivante : *La déclaration unilatérale d'indépendance des institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo est-elle conforme au droit international ?*

La Cour a rendu publique la liste des États ayant remis des rapports écrits sur la question. Y figurent notamment tous les États limitrophes de la Belgique, mais pas la Belgique...

À ce jour, la CIJ ne s'est toujours pas prononcée. Le 8 décembre 2009, les États-Unis l'avaient appelé à reconnaître la déclaration d'indépendance du Kosovo vis-à-vis de la Serbie, assurant qu'elle avait stabilisé la situation dans les Balkans.

Nul doute que cette procédure « Kosovo » doit retenir toutes l'attention des nationalistes flamands...

Les conventions ONU se n'appliqueraient pas aux États successeurs de la Belgique

Les conventions de 1978 et de 1983 pourraient-elles s'appliquer à la Belgique dans les autres hypothèses, par exemple en cas de séparation à l'amiable, en cas de « divorce de velours » à la tchécoslovaque ?

La réponse en surprendra sans doute plus d'un : Non !

Car la Belgique a signé mais n'a pas ratifié la Convention de 1978 sur la succession d'États en matière de traités internationaux. Et elle a voté contre la Convention de 1983 sur la succession d'États en matière de biens, d'archives et de dettes ! Un des rares cas où la Belgique a voté contre une convention de l'ONU.

Dès lors, les règles que ces conventions ONU contiennent ne s'appliqueront pas aux États successeurs éventuels de la Belgique.

Quelles règles de droit international appliquer alors en cas d'un « divorce de commun accord » de la Belgique, dans l'hypothèse où des désaccords subsistent entre les deux parties quant aux effets du « divorce » (frontières, répartition des biens et dettes, appellation des États) ?

Le principe de la « table rase »

Comme les conventions de 1978 et de 1983 ne s'appliquent pas, on appliquera le principe coutumier qui s'appliquait jusqu'alors, c'est-à-dire le principe coutumier issu de la décolonisation, appliqué de 1945 à 1978 : le principe de la « table rase ».

L'État successeur est comme un nouveau-né, vierge de tout traité international. Il n'appartient à sa naissance à aucune organisation internationale...

La règle est en effet l'intransmissibilité des traités internationaux liant l'ancien État aux États successeurs. C'est le principe de l'effet relatif des traités contenu dans l'article 34 de la Convention de Vienne de 1969 sur le droit des traités: *seuls sont liés par des obligations ou sont titulaires de droits les États qui ont conclu le traité.*

Les tiers à ces traités ne sont, par définition, pas concernés par ces traités, ainsi que par les droits et les obligations qu'ils contiennent. Tous les États issus d'une succession d'États en dehors des règles des conventions ONU de 1978 et de 1983 dérogoires à la coutume, sont considérés comme des États nouveaux, donc comme des États tiers aux traités constitutifs des organisations internationales auxquelles l'État dont ils sont issus appartenait pourtant...

Ainsi, l'appartenance de la « nouvelle Belgique Wallonie-Bruxelles » à l'Union européenne, à la zone Euro, à l'OTAN, au Conseil de l'Europe ou aux Nations Unies ne serait pas automatique, mais serait soumise à l'approbation préalable des organisations concernées en application de leurs actes constitutifs. Une adhésion de

plein droit à ces organisations comme successeur de l'ancienne Belgique pourrait même être contestée juridiquement par d'autres États, par exemple par le nouvel État flamand...

La situation n'est donc pas simple pour la « nouvelle Belgique Wallonie-Bruxelles ». Imaginons même une sécession unilatérale de la Flandre. Le nouvel État flamand se mettrait en dehors des organisations internationales, que cette déclaration d'indépendance soit légale ou non selon la Cour internationale de justice. Mais par là-même, la Flandre mettrait aussi la « nouvelle Belgique Wallonie-Bruxelles » hors du jeu international, l'exclurait des organisations internationales de jure !

Ce fut d'ailleurs le cas pour la Yougoslavie, lors des sécessions croate et slovène de la Fédération yougoslave. On oublie souvent que la « petite Yougoslavie » ou « Yougoslavie continuée », composée de la Serbie et du Montenegro, a dû demander sa « réadhésion » à l'ONU dès septembre 1992 (résolution 777 ONU), non pas en application d'une sanction qui aurait été prise contre elle comme fauteur de guerre sur base de la Charte ONU, mais bien en application de cette coutume internationale de la « table rase »...

Il est quasi certain que l'ONU, l'OTAN, le Conseil de l'Europe ou l'Union européenne accepteraient l'adhésion de la « Belgique continuée » en leur sein.

Mais pour l'appartenance à la Zone Euro, rappelons que les critères économiques et budgétaires fixées par le traité d'Amsterdam seraient très difficiles à remplir pour cette « nouvelle Belgique », surtout en ces temps de crise économique mondiale... Et que dire alors d'un État wallon indépendant !

Le principe de l'*uti possidetis iuris*

Il existe une exception au principe de la « table rase ». Cela concerne les traités fixant les frontières territoriales de l'ancien État. Ces traités lieront tous les États qui se proclameront indépendants sur une partie ou toute partie de ce territoire.

Le principe en question est appelé le principe de *l'uti possidetis iuris* (« tu posséderas comme tu as possédé »). Ce principe est destiné à ne pas déstabiliser les pays frontaliers des nouveaux États successeurs.

Ce principe, applicable aux frontières extérieures d'un État qui disparaîtrait, a été étendu malheureusement par l'Union européenne aux frontières administratives internes aux États, par définition non fixées dans des traités internationaux. Ce fut consacré dans le Rapport de la « Commission Badinter » en 1992, alors qu'aucune règle de droit international n'appliquait *l'uti possidetis iuris* aux frontières administratives internes des États jusqu'alors.

Si la Flandre proclame son indépendance, ses frontières avec la France, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et l'Allemagne seront les mêmes que celles de « l'ancienne

Belgique». De même pour les frontières de la « nouvelle Belgique Wallonie-Bruxelles » avec l'Allemagne, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas.

En raison de la « jurisprudence » de la « Commission Badinter », les frontières entre le nouvel État flamand et la « nouvelle Belgique Wallonie-Bruxelles » seront les frontières internes existantes lors de la dislocation la Belgique. D'où l'enjeu crucial de la proposition de loi portant scission de l'arrondissement Bruxelles-Hal-Vilvorde adoptée en Commission de la Chambre en novembre 2007.

Quid d'une consultation des populations concernées ?

On fait régulièrement allusion à la consultation des populations concernées. Ici non plus, les choses ne seraient pas simples.

Le rapport de la « Commission Badinter » écarte indirectement toute possibilité de consultation populaire pour la fixation des nouvelles frontières, dès qu'il existe des frontières administratives établies.

Plutôt que d'exiger des referendums en Yougoslavie pour demander aux populations si elles voulaient être croates, slovènes, bosniaques ou serbes, la Communauté européenne a accepté le fait accompli des frontières administratives internes. On connaît le résultat : pas de consultations populaires, mais une guerre, un nettoyage ethnique. Plutôt que de déplacer les frontières, la Communauté européenne a préféré accepter le déplacement des populations. Le bilan fut lourd : plus de 200.000 morts.

C'est évidemment le plus grave échec de la Commission Badinter : ne pas avoir osé imposer la consultation des populations, au lieu d'étendre le principe de *l'uti possidetis iuris*, ce qui n'avait de sens que pour les frontières extérieures de l'ancien État fixées dans les traités internationaux ! Il serait évidemment criminel de répéter la même erreur et d'appliquer à nouveau la règle de *l'uti possidetis iuris* aux limites administratives internes.

En cas de scission de la Belgique, les autorités de la « nouvelle Belgique Wallonie-Bruxelles » devront évidemment réclamer de l'Union européenne qu'elle établisse une nouvelle « commission Badinter », adaptée à la situation belge.

Interrogé par Dominique Berns du « Soir », le 30 avril 2008, sur cette question de consultation populaire, voici ce que répondait Christian Behrendt, l'actuel professeur de droit constitutionnel à l'Université de Liège :

C'est l'un des trois arguments parfois mis en avant – erronément à mon sens- dans le but de contrer l'application de l'uti possidetis, même si les arrondissements électoraux de BHV et l'arrondissement judiciaire de Bruxelles étaient scindés. Le premier argument consiste à dire que l'application de l'uti possidetis serait à exclure car il mènerait à la création d'enclaves : Fourons, Comines-Warneton et, le cas échéant, Bruxelles. Cet argument est inopérant : lors de l'éclatement de l'URSS, la Russie a

conservé la souveraineté sur l'enclave de Kaliningrad, qui n'a pas été intégrée à la Lituanie. Selon un deuxième argument, également invoqué à tort, la présence de minorités linguistiques empêcherait l'alignement d'éventuelles frontières d'États sur les frontières régionales. Mais il ne tient pas. Le cas de la Crimée l'illustre très bien. Cette péninsule est peuplée par une majorité russophone mais faisait partie, du temps de l'URSS, de la république soviétique d'Ukraine. Après l'éclatement de l'URSS, la Russie a revendiqué la Crimée sur base de cet argument linguistique. Or, le Conseil de sécurité des Nations Unies a rejeté cette prétention : la Crimée fait donc définitivement partie de l'Ukraine. Troisième argument invoqué la consultation des populations concernées. Ici aussi, il convient d'arrêter de rêver : le droit international est pour l'essentiel parfaitement insensible à ce genre de techniques.

Au Christian Behrendt de préciser encore à propos du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » :

Ce principe a une portée extrêmement réduite et vise essentiellement des situations d'oppressions violentes ou l'aspiration à la décolonisation. Il ne serait en aucun cas applicable à la périphérie. Par ailleurs, il existe en matière de consultation populaire, un précédent belge, très défavorable à l'idée de consultations : la consultation populaire des habitants de Fourons menée par le conseil provincial de Liège en 1962, deux semaines avant la promulgation de la loi qui transférait les Fourons à la Flandre. À 93 %, les habitants de Fourons ont exprimé leur volonté de rester à Liège. Mais la loi a tout de même été promulguée. En cas d'éclatement du pays, la communauté internationale serait sans doute très attentive à ce précédent belge. Il pourrait à bon droit être invoqué par l'État flamand pour ne tenir aucun compte du résultat d'une consultation populaire organisée en périphérie ou ailleurs.

Bruxelles désenclavée grâce à la France ?

Jacques Lenain s'est également penché sur cette question de la fixation des frontières nouvelles en cas de partition de l'État belge. Le problème de l'enclavement de Bruxelles en Flandre l'interpelle particulièrement.

Constatant le double refus flamand, d'adaptation de la frontière ou d'un statut protecteur de la minorité francophone, il déclare :

S'il était adopté par les États voisins de la Flandre et par les institutions européennes, cela rendrait la situation explosive en périphérie bruxelloise. Une situation de sécession s'y installerait pour longtemps. Même si elle ne dégénérerait pas totalement, elle laisserait la Flandre sans repos, minerait l'existence de la nouvelle entité bruxelloise et menacerait finalement le fonctionnement des organes européens implantés à Bruxelles.

Selon Jacques Lenain, la situation de Bruxelles est, à bien des égards, comparable à celle de Genève. Longtemps, celle-ci connut les extrêmes désavantages d'un territoire enclavé, morcelé et sans liens direct avec ses alliés suisses. À l'issue du Congrès de

Vienne de 1815, la France et le Piémont furent contraints, sous la pression européenne, de céder au Canton de Genève des fractions de leurs propres territoires. Pour la France, ce fut plus de 49 km², le long du nord du lac Léman, afin de permettre l'établissement d'une continuité territoriale avec le Canton voisin de Vaud. C'est par cet étroit corridor de 10 Km sur 4 que transitent aujourd'hui la voie ferrée, l'autoroute et la route principale qui sont les seuls axes de communication reliant directement Genève à la Suisse. À noter aussi que si Genève dispose d'un aéroport de taille internationale, malgré l'étroitesse de son territoire, c'est parce que la France a consenti des corrections de frontières et accepté de nombreuses servitudes.

Et Jacques Lenain de poursuivre :

Bruxelles aurait tout autant le besoin et le droit d'être désenclavée et de disposer d'un territoire suffisant pour sa population. Conditions qu'elle réclame déjà aujourd'hui sans résultat et qui, évidemment, deviendraient impératives à la suite d'une scission de la Belgique. Détachée de la Flandre, Bruxelles devrait être reliée physiquement à la Wallonie, quel que soit le lien juridique qui serait retenu entre les deux entités.

Aujourd'hui, on voit la Slovénie bloquer depuis décembre 2008, le processus d'adhésion de la Croatie à l'Union européenne, pour le seul motif qu'elle ne dispose pas d'un accès direct aux eaux internationales de l'Adriatique, dont son petit espace maritime est séparé par les eaux nationales croates. Le corridor maritime en question constitue un enjeu de 4 à 10 km de large sur 25 à 30 km de long. Fin 2009, un accord entre les deux États est intervenu, mais sa ratification par le Parlement croate reste incertaine.

Pour Jacques Lenain, cette affaire est riche d'enseignements, au regard de la question du désenclavement de Bruxelles : *Le premier, c'est que l'Union européenne, par sa relative neutralité, manifeste au moins qu'elle ne souhaite pas s'opposer collectivement à la revendication slovène, dont elle ne dit pas qu'elle serait abusive. Alors même que le territoire de la Slovénie n'est nullement enclavé, puisqu'il dispose de quatre frontières terrestres (Italie, Croatie, Autriche, Hongrie). Le second, c'est qu'un petit État comme la Slovénie peut faire usage de son droit de veto contre l'entrée dans l'Union d'un nouveau membre, pour un sujet de même nature mais d'importance nettement moindre que celui posé par Bruxelles, laquelle resterait totalement enclavée en Flandre à défaut d'être reliée géographiquement à la Wallonie.*

En tout cas, conclut Jacques Lenain, le soutien résolu d'un seul membre de l'Union, qui ferait usage de son droit de veto pour bloquer le processus d'adhésion à l'Union d'un nouvel État flamand, au nom du droit de Bruxelles à son désenclavement territorial, serait bien plus légitime que celui présentement mis en œuvre par la Slovénie pour son propre compte. Et ce membre de l'Union, ce ne pourrait être la Wallonie, qui n'en serait pas membre elle-même, soit qu'elle serait en phase d'adhésion, soit qu'elle aurait fait le choix de devenir française. Ce ne pourrait donc être que la France, seul État ayant une raison forte pour agir au profit de Bruxelles.

Le cas de la Communauté germanophone

Quid de la Communauté germanophone ? On sait que, aujourd'hui, celle-ci fait partie intégrante de la Région wallonne. Mais si, en cas de disparition de l'État belge, elle émettait majoritairement le souhait de rejoindre l'Allemagne ou le Luxembourg, par exemple ? Pourrait-elle, en vertu du principe de *l'uti possidetis iuris*, proposer et négocier une autre solution pour le territoire sur lequel s'exerce l'autorité administrative de son institution communautaire ?

Il faut insister ici sur le fait que les Communautés, à l'inverse des Régions, n'ont pas de territoires au sens strict. Par ailleurs, le principe de *l'uti possidetis iuris* ne peut pas jouer son rôle clairement quand il y a superposition de limites administratives, puisqu'on ne sait pas alors « qui possédait quoi ». C'est le cas pour la Région bruxelloise où les Communautés flamande et française exercent leurs compétences, ainsi que pour la Région wallonne dans les territoires où la Communauté germanophone exerce ses compétences.

Une solution serait de régler le problème germanophone à l'avance, en proposant de transférer aux germanophones l'ensemble des compétences régionales wallonnes. La Communauté germanophone deviendrait ainsi une Région à part entière au sens de l'article 3 de la Constitution. Les régions territoriales seraient alors au nombre de quatre, comme les régions linguistiques.

En guise de conclusion

A la lumière de ce qui vient d'être dit, voyons comme se présenterait la situation pour les trois options d'union (de la Wallonie et de Bruxelles) à la France, que Jacques Lenain a analysées dans le Cahier n°1.

Associée à la France, la « nouvelle Belgique Wallonie-Bruxelles » ne deviendrait pas française à part entière. Son appartenance à l'Union européenne, au Conseil de l'Europe, à la zone Euro, aux Nations Unies ou à l'OTAN ne serait pas automatique, mais soumise à l'approbation préalable des organisations concernées en application de leurs actes constitutifs.

Dans le cas de l'union-assimilation, l'entité Wallonie-Bruxelles est absorbée par la France. Les institutions wallonnes et bruxelloises disparaissent au profit du schéma institutionnel français. Le territoire fait partie intégrante de la France et est donc lié automatiquement par les conventions internationales conclues par celle-ci.

Avec l'union-intégration, le territoire devient français, mais les institutions wallonnes et bruxelloises sont maintenues. L'État français se substitue à l'État belge défunt et l'entité intégrée se trouve ainsi de facto liée par les conventions internationales conclues par la France.

Reste la question des conventions internationales signées par les institutions wallonnes et bruxelloises, dans le cadre de leurs compétences. Pensons à la convention Benelux signée par le ministre-président Rudy Demotte pour la Région wallonne et la Communauté française. Il a engagé ces institutions pour le Royaume de Belgique. En cas de disparition de celui-ci, Région et Communauté pourraient être déliées.

Nous avons vu qu'avec l'union-intégration, la Région wallonne pourrait conserver ses compétences actuelles. Mais il est clair que celles concernant la faculté de signer des conventions internationales et l'octroi des licences pour l'exportation d'armes poseraient problème et feraient l'objet d'un débat.

Les Cahiers du GE WIF

Groupe d'Études pour la Wallonie intégrée à la France

N° 3 – Juin 2010

« De la non-viabilité d'un État Wallonie-Bruxelles »

« Vers un meilleur fonctionnement de la démocratie »

« Bonnes et moins bonnes nouvelles de Wallonie »

Équipe rédactionnelle : Edgard Baeckeland, Guy Bertrand, Willy Burgeon, Jean-Alexis D'Heur, Paul Durieux, Jules Gheude, Marc Hansen, Jean-Sébastien Jamart, Philippe Lange, Jean-Luc Lefèvre, Jean Lerusse, Jean-Claude Matrige, Michel Pieret, Jean-François Renwart.

Les Cahiers du **GE WIF**

Groupe d'Études pour la Wallonie intégrée à la France

N° 3 – Juin 2010

SOMMAIRE

Dans le cas d'une sécession de la Flandre, d'aucuns évoquent le maintien d'une Belgique en réduction, composée de la Wallonie et de Bruxelles.

Le premier chapitre de ce Cahier démontre la non-viabilité de cette formule.

Intégrée à la France via un statut particulier, la Wallonie – nous l'avons vu dans le Cahier n°1 – pourrait conserver ses organes d'auto-administration actuels, c'est-à-dire les mêmes pouvoirs législatif (Parlement wallon) et exécutif (Gouvernement wallon).

Toutefois, certaines modifications devraient être envisagées, de façon à garantir un meilleur fonctionnement de la démocratie. C'est notamment le cas du mode de scrutin. Tel est le sujet abordé au second chapitre.

Enfin, dans un chapitre intitulé « Bonnes et moins bonnes nouvelles de Wallonie », nous avons jugé utile de suivre l'évolution récente de la Région.

Table des matières

| | |
|---|------------------|
| De la non-viabilité d'un État Wallonie-Bruxelles | 4 |
| Vers un meilleur fonctionnement de la démocratie | 8 |
| Modes de scrutin appliqués en France | 8 |
| 1. L'élection des députés | 8 |
| 2. L'élection des sénateurs | 9 |
| 3. L'élection des conseillers municipaux | 9 |
| 4. L'élection des conseillers généraux | 10 |
| 5. L'élection des conseillers régionaux | 11 |
| 6. Spécificités de la région corse | 13 |
| 7. La grande réforme de Sarkozy : les conseillers territoriaux | 13 |
| Conséquences probables et/ou souhaitables sur les modes de scrutin d'une Wallonie intégrée à la France | 15 |
| Bonnes et moins bonnes nouvelles de Wallonie | 17 |
| Le Forem : un impact trop limité | 17 |
| Johnson & Johnson amplifie son ancrage wallon | 17 |
| Bientôt un moteur wallon vert | 18 |
| Chute des exportations de 21 % | 18 |
| La Wallonie se vend mieux qu'elle n'exporte | 19 |
| De moins en moins de terrains à offrir | 19 |
| Wallonie : terre idéale pour la logistique | 19 |
| Les vaccins sont porteurs | 20 |
| Ne dites plus Région wallonne, mais Wallonie | 20 |
| Logement social : une société sur trois est en perte | 21 |
| La success story des aéroports wallons | 21 |
| Retour du Val-Saint-Lambert sur la scène internationale | 21 |
| Premier bilan pour BioWin | 22 |
| Les Cahiers du GE WIF | N° 3 – Juin 2010 |
| | 2 |

| | |
|---|-----------|
| Baisse du nombre de demandeurs d'emploi en mars | 22 |
| Le tourisme wallon rassemble les troupes | 22 |
| Le bilan du Plan Marshall I | 23 |
| Quelques suggestions du Secrétaire général de la FGTB wallonne | 23 |
| Une fonction publique toujours politisée ? | 24 |
| Une reprise, mais pas l'euphorie | 24 |
| Admis à l'éméritat, le professeur Jacques Thisse (UCL) s'exprime | 25 |
| Exportations d'armes : changements dans la procédure | 26 |
| La Sofico gèrera une partie du réseau routier régional | 26 |
| Voiries communales : 15 millions de plus et des délais plus courts | 27 |
| « La Wallonie n'est pas une république bananière ! » | 27 |
| Eaux souterraines | 28 |
| Ressources forestières | 28 |
| La restauration du réseau routier | 29 |
| Le rêve américain des « start-up » wallonnes | 29 |
| La Wallonie séduit les investisseurs | 30 |
| 225 millions pour le Plan Marshall 2.Vert | 30 |
| Liege Airport veut régionaliser Zaventem | 30 |

De la non-viabilité d'un État Wallonie-Bruxelles

Les difficultés communautaires résultent du caractère largement artificiel de la Belgique, née d'un trait de plume diplomatique en 1830, suite à la volonté de l'Angleterre. Comme l'écrit fort justement le journaliste-chroniqueur français Eric Zemmour, ce fut *la punition de la France*.

Le Royaume de Belgique n'a jamais été une nation, au sens où l'entend Ernest Renan : *une âme, un principe spirituel. (...) le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune. (...) un plébiscite de tous les jours*. L'introduction du fédéralisme n'est pas parvenue à supprimer ce climat de suspicion, d'agressivité et de chamaille permanentes entre les deux grandes Communautés.

Si la Flandre connaît une véritable identité nationale – le projet de Constitution flamande déposé en 2006 par le cartel CD&V/N-VA parle expressément de « nation » –, on ne peut en dire autant de la Wallonie et de Bruxelles, qui n'ont jamais, ni l'une ni l'autre, manifesté la moindre envie de revendiquer une identité nationale commune. Un nouvel État, créé au départ de ces deux entités, présenterait donc un caractère tout aussi artificiel que celui de l'État belge défunt. Pour reprendre la définition de François Perin : *On aurait une Belgique en réduction, avec la même médiocrité, et les Saxe-Cobourg en prime, dont la Flandre se serait débarrassée*.

Un fonctionnaire français, Jacques Lenain, constate, lui aussi, *l'incapacité des Wallons et des Bruxellois francophones à se considérer comme un peuple unifié* :

Physiquement d'abord, puisque ces entités appartiennent à des espaces géographiques nettement séparés bien que proches, de taille et de morphologie absolument dissemblables. Il est difficile, dans ces conditions, d'apparenter durablement une cité sans pays, de 100 km², et un pays entier de près de 17.000 km², trois fois plus peuplé, alors que la première ne peut être reconnue par le second comme capitale centrale. Et ce n'est pas la création possible d'un corridor terrestre, indispensable pour Bruxelles, qui pourrait suffire à surmonter cet éloignement et la méfiance wallonne.

Culturellement ensuite, parce que Wallons et Bruxellois forment des populations sociologiquement et humainement distantes, et donc de sensibilité souvent opposée sur bien des sujets. Population d'une cité à dominante bourgeoise d'un côté, population de substance rurale et ouvrière de l'autre. Il n'est pas excessif de dire que, majoritairement, Bruxellois et Wallons ne s'apprécient guère. (...)

Dans ces conditions, il est douteux que des intérêts communs suffisants permettent demain aux Wallons et aux Bruxellois d'agir durablement de concert, une fois dépourvus du lien imposé que constitue l'État belge actuel, alors que, au sein de cet État déjà, ils sont dans l'incapacité de se constituer en entité unifiée. (...) La Communauté française, commune aux deux espaces régionaux, en charge des affaires de langue, d'éducation, de culture et de certaines questions sociales, fort critiquée pour ses dysfonctionnements, ne joue pas le rôle de trait d'union. Quant à la récente

annonce (2008) de la constitution d'une fédération Wallonie-Bruxelles pour contrer l'activisme nationaliste flamand, elle manifeste, parce que bien tardive et entièrement à concrétiser, non pas l'amorce d'un cours nouveau mais la distance persistante qui continue à séparer Wallons et Bruxellois.

Ce manque de solidarité et de cohérence, qui se constate toujours face aux revendications de la Flandre et qui explique les avancées de celle-ci, tient au fait que Bruxelles et la Wallonie, malgré une culture française identique, un passé commun et une perspective partagée de disparition de l'État belge, constituent et resteront des entités aux intérêts fondamentalement dissemblables. L'une est et demeurera une Ville-libre, entièrement urbanisée, à la vocation internationale et financière affirmée, dont la première aspiration est son désenclavement géopolitique, question qui n'est pas un souci wallon. L'autre est un pays-territoire, physiquement autonome, mais économiquement faible et financièrement très dépendant, dont le renouveau économique attendu, s'il se concrétise, devra peu à Bruxelles. (...)

On voit donc mal comment, livrés à eux-mêmes, ces deux corps distincts d'une Belgique résiduelle parviendraient à se donner rapidement et à faire vivre durablement un État commun. Un État certainement de forme monarchique et d'organisation fédérale, mais dont toutes les institutions seraient à inventer, alors qu'il devrait être viable immédiatement puis le rester. (...) Avec cette tentative d'union, nous aurions au mieux une sorte de confédération lâche, donnant l'illusion, et pour quelque temps tout au plus, de l'existence d'un État unique à l'extérieur, offrant ainsi momentanément satisfaction aux membres de l'Union européenne. Mais un État de façade, sans substance pour ses citoyens et ses entreprises, incapable de solidarité, inapte à impulser des actions communes d'importance. Une confédération si fragile qui, si elle parvenait à naître, survivrait très difficilement puis disparaîtrait après une brève existence.

Il nous faut insister d'abord sur le fait que la non-viabilité d'un État Wallonie-Bruxelles n'est pas de nature essentiellement économique.

Comme toutes les Régions-Capitales, Bruxelles jouit d'un PIB par habitant qui dépasse très largement la moyenne européenne (100), alors que celui de la Région wallonne, qui se situe à 88, est l'un des plus bas. Si l'on fait la moyenne du PIB par habitant des deux Régions, on obtient, selon les chiffres 2006, 26.330 euros, alors que celui de la Flandre s'élève à 25.734 euros.

Mais ceci ne peut être une démonstration de la viabilité d'un État wallo-bruxellois, d'autant que le caractère élevé du PIB bruxellois est une fiction statistique.

La viabilité d'un État est en fait une question exclusivement politique, au sens profond du terme. Pour fonder et faire fonctionner sur le long cours un État commun, il faut réunir nombre de conditions politiques générales, institutionnelles et financières.

Nous avons souligné le caractère étrange d'un attelage constitué d'une Ville et d'un pays, non reliés géographiquement et dont les populations présentent des caractéristiques sociologiques fort dissemblables. D'une part, une population urbaine, obnubilée par sa relation de subordination territoriale à la Flandre. De l'autre, une population dispersée entre plusieurs pôles, sans centre reconnu, écrasée par sa situation économique et financière, rivée à l'espérance indéfinie d'un redressement qui se fait attendre. Bruxelles, trois fois et demie moins peuplée que la Wallonie mais avec un potentiel économique et fiscal quasi équivalent.

Deux entités foncièrement différentes donc et qui, à partir de telles bases aussi disparates, devraient s'entendre sur les caractéristiques d'un État commun à faire fonctionner de concert et durablement. Tenons-nous en à quelques exemples. Comment répartir les sièges entre représentants wallons et bruxellois au sein du Parlement commun ? A parité ou en fonction de la taille des populations ? Quelles seraient les compétences qui seraient laissées au niveau fédéral ? Comment la dette héritée serait-elle partagée ? L'entité bruxelloise accepterait-elle au final de se sacrifier financièrement (fiscalement parlant) pour l'entité wallonne (ce qui ne suffirait d'ailleurs pas pour équilibrer les comptes de l'ensemble) ? Et quelle serait la contrepartie que la Wallonie pourrait apporter, politiquement et institutionnellement, pour aider Bruxelles à résister à la pression flamande ?

Quant à ce qui pourrait être l'esquisse de cet État wallo-bruxellois, la Fédération Wallonie-Bruxelles au sein même du Royaume, on ne peut citer une publication du MR ou du PS qui en décrive les missions et l'organisation.

Au demeurant, il n'existe, à ce jour, aucun État fédéral bicéphale. Pourquoi se mettre à deux quand il est tellement plus simple d'être seul ! Les États fédéraux, multi-ethniques ou non, comportent de dix à cinquante membres. Ainsi, le Canada, bien que partagé entre deux communautés, l'anglophone et la francophone, n'est pas un État fédéral bicéphale. Il est composé de dix provinces, équivalant à nos entités fédérées, le Québec étant simplement l'une d'entre elles. De plus, dans un tel État bicéphale, pourra-t-on jamais préciser les services que la Wallonie et Bruxelles devraient s'échanger ?

L'Autriche-Hongrie, la Tchécoslovaquie, la Serbie-Monténégro : trois exemples qui illustrent bien la difficulté des structures bicéphales à se maintenir. Le cas de la Serbie-Monténégro, qui souhaitait reformer une Yougoslavie résiduelle, est particulièrement éclairant. Car le partage de la même langue et de la même culture (comme pour la Wallonie et Bruxelles) n'a pu empêcher cet État fédéral d'éclater, le Monténégro se séparant de la Serbie.

Jacques Lenain tient encore à souligner que *demain, la Wallonie, avec ou sans Bruxelles, ne pourrait être aux côtés de la France ce qu'est l'Autriche aux côtés de l'Allemagne. Les héritages ne sont en rien comparables. La Belgique « francophone » n'a pas été, durant des siècles, une grande puissance, le centre d'un Empire (jusqu'à la première guerre mondiale), et même le centre de l'espace allemand (jusqu'à Bismarck).*

Et de poursuivre la comparaison avec la Savoie et Nice : *Les populations de Nice et de la Savoie, bien que de culture française, tout du moins pour leurs élites, ont été séparées aussi longtemps que la Wallonie et Bruxelles et après avoir connu la même période française de vingt ans, brutalement interrompue en 1815. Se satisfaisant de leur appartenance piémontaise, elles avaient le sentiment de posséder une identité forte et ne cherchaient nullement à rejoindre la France. Mais lorsque le Royaume piémontais se décida à les sacrifier pour œuvrer à l'unification de l'Italie, les populations savoyarde et niçoise n'ont pas opté, ensemble ou séparément, pour l'indépendance. Après une brève hésitation, elles ont fait le choix de la France en 1860. Un choix qui n'a jamais été remis en cause depuis. Quand la Flandre, seule justification à l'existence du Royaume de Belgique, décidera demain de ne plus rien lui sacrifier, une fois sa position fixée sur le sort de Bruxelles, les tenants d'un futur État Wallonie-Bruxelles ou de deux États, wallon et bruxellois, seront bien en peine d'expliquer en quoi leur option serait en mesure de réussir, alors que les deux entités sont tout aussi accolées à la France, territorialement et culturellement, que la Savoie et Nice. Bref, il faut savoir distinguer « identité » et « identité nationale », ce que les Savoyards et les Niçois ont su faire. Les élites et populations de Wallonie et de Bruxelles seront-elles capables de la même clairvoyance quand il s'agira de décider de leur avenir ?*

Autre élément à prendre en considération : l'hostilité prévisible, sourde ou avouée, de la Flandre contre cet État Wallonie-Bruxelles. Il ne fait aucun doute que l'État flamand voudra conserver un contrôle suffisant sur Bruxelles et s'immiscera sans cesse entre les deux membres du couple wallo-bruxellois, le condamnant à des tiraillements et finalement à une division insurmontable.

Venons-en à présent aux finances publiques de cet hypothétique État wallo-bruxellois.

Il faut tout d'abord tenir compte du fait qu'après le démantèlement de l'État belge, les transferts financiers en provenance de la Flandre disparaîtraient du jour au lendemain. Transferts publics qui bénéficient essentiellement à la Wallonie, Bruxelles étant un acteur quasi neutre dans le cadre actuel.

Ces transferts, estimés à 5–7 milliards d'euros, ne pourraient pas être compensés par le fait que les 235.000 Flamands travaillant à Bruxelles, devraient payer leurs impôts à l'État wallo-bruxellois. Ces rentrées nouvelles, en effet, seraient inférieures à 2 milliards d'euros, compte tenu que le nombre de ces navetteurs baisserait suite au départ des administrations flamandes implantées à Bruxelles. De plus, on peut imaginer que Bruxelles voudrait en garder une part notable pour ses besoins propres, afin de mettre un terme à son sous-financement, largement reconnu. Quant au reste, il irait d'abord au financement de la dette commune W-B. Dès lors, il y aurait peu à attendre de la solidarité financière entre Bruxelles et la Wallonie pour faire face aux charges courantes.

Enfin, il ne fait guère de doute que le contexte de la partition de l'État belge serait défavorable à la marche de l'économie et donc aux rentrées publiques. Les tendances

négatives ne manqueraient pas d'être accentuées par les incertitudes des acteurs économiques sur la viabilité du couple wallo-bruxellois.

Dès lors, placé d'emblée en déficit annuel massif et chronique avec le retrait des financements de solidarité de source flamande, un État Wallonie-Bruxelles verrait sa dette s'accroître très vite sous l'effet de cette charge annuelle structurelle financée par l'emprunt, évolution qui serait aggravée par la perte de recettes provoquée par le contexte d'ensemble dégradé de la partition. Tout cela sans solution de ralentissement du déficit à moyen terme.

Et Jacques Lenain d'ajouter : *Alors qu'un tel niveau d'endettement, de plus galopant, incomberait avant tout à la Wallonie, il serait bien imprudent de compter, dans le cadre de l'État wallo-bruxellois, sur une solidarité bruxelloise significative dans son niveau et sa durée. Il est en effet douteux qu'une majorité de Bruxellois, compte tenu de la composition de la population de Bruxelles, où l'esprit wallon est minoritaire, soutiennent durablement un cadre commun qui les obligerait à accepter une solidarité financière aussi contraignante au bénéfice des Wallons, en les obligeant à partager avec eux, outre une restriction des services publics et des avantages sociaux, un endettement massif et croissant, et ce sur une durée sans fin.*

Il faut ajouter que les Régions bruxelloise et wallonne, ainsi que la Communauté française, connaissent déjà de grosses difficultés budgétaires, qui ne pourront trouver de solution à court et moyen terme compte tenu de nombreux handicaps, alors que la Flandre, par contre, entend revenir à l'équilibre budgétaire dès 2011. Tant Bruxelles que la Wallonie souffrent d'un chômage structurel important, de respectivement 21 et 15 %.

En conclusion, si une alliance défensive wallo-bruxelloise peut se concevoir dans le cadre belge face à un forcing flamand très musclé, il est clair qu'un État wallo-bruxellois souverain ne tiendra pas la route une fois ce cadre disparu.

Vers un meilleur fonctionnement de la démocratie

Modes de scrutin appliqués en France

1. L'élection des députés

Les membres de l'Assemblée nationale sont élus au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Est élu au premier tour le candidat ayant obtenu plus de la majorité absolue des suffrages exprimés, s'ils représentent au moins 25 % des électeurs inscrits sur les listes électorales. Si personne ne remplit ces conditions, il y a ballottage et un second tour est organisé le dimanche suivant. Ne peuvent s'y présenter que ceux ayant obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % des inscrits. Est proclamé vainqueur le candidat arrivant en tête. Si le nombre de voix est identique, le candidat le plus âgé l'emporte.

2. L'élection des sénateurs

Les sénateurs sont élus selon deux modes de scrutin.

Le scrutin uninominal majoritaire à deux tours est désormais utilisé, depuis la réforme du 30 juillet 2003, quand il y a 3 sénateurs ou moins à désigner (en 2011, dans 70 départements de Métropole et d'Outre-mer, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française, à Mayotte, à Wallis-et-Futuna, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin).

Au premier tour, organisé le matin de l'élection, est élu, comme pour les législatives, le candidat ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et représentant au moins 25 % des inscrits.

En cas de ballottage, le second tour est organisé l'après-midi, chacun pouvant maintenir sa candidature. Celui qui emporte le plus de voix gagne l'élection. En cas d'égalité, le plus âgé est élu.

Dans les départements où sont élus au moins 4 sénateurs (en 2011, dans 30 départements de métropole et d'outre-mer, et les 12 sénateurs représentant les Français établis hors de France), c'est le scrutin proportionnel qui s'applique. Les candidats se regroupent sur des listes comportant autant de noms que de sièges à pourvoir, plus deux, avec une alternance homme/femme. Les listes sont bloquées et les électeurs ne peuvent pas panacher. Les sièges sont répartis entre les listes selon les voix obtenues.

En 2011, 168 sièges de sénateurs seront attribués au scrutin uninominal majoritaire à deux tours et 180 au scrutin proportionnel.

3. L'élection des conseillers municipaux

Depuis 1884, l'élection des conseillers municipaux a lieu tous les six ans au suffrage universel direct. La commune constitue une circonscription électorale unique sauf à Paris, Lyon et Marseille.

Il existe deux modes de scrutin :

- dans les communes de moins de 3.500 habitants (la grande majorité), le conseil municipal est élu au scrutin majoritaire, pluri-nominal, de liste, à deux tours ;
- dans les 2.650 communes de plus de 3.500 habitants, la loi du 19 novembre 1982 a mis en place un mode de scrutin mixte à la fois proportionnel et majoritaire, le scrutin de liste à deux tours.

Toutefois, le projet de réforme des collectivités locales prévoit d'abaisser le seuil de 3.500 habitants à 500. Les communes de 500 à 3.499 habitants changeraient donc de mode de scrutin et seraient soumises au scrutin mixte, proportionnel et majoritaire. Le

projet de réforme prévoit également l'élection directe des conseillers communautaires en même temps que celle des conseillers municipaux.

Tableau comparatif des 2 modes de scrutin aux élections communales (avant projet de réforme de 2009)

| | Communes de moins de 3.500 habitants | Communes de plus de 3.500 habitants |
|-------------------------------|--|---|
| Les candidats | Peuvent former des listes ou se présenter seuls (seulement pour les communes de moins de 2.500 habitants, sinon liste obligatoire). | Élaboration de listes obligatoirement. Depuis la loi du 6 juin 2000, le principe de parité exige que l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe n'excède pas un. |
| Les électeurs | Ont la possibilité de modifier les listes en rayant ou en ajoutant un ou plusieurs noms. | Ne peuvent pas modifier les listes. |
| Le 1^{er} tour | Seuls les candidats ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés sont élus, à condition que le nombre de suffrages représente au moins le quart des électeurs inscrits. | La liste ayant obtenu la majorité absolue détient la moitié des sièges. L'autre moitié des sièges est répartie à la proportionnelle entre toutes les listes ayant eu au moins 5 % des suffrages. |
| Le 2nd tour | Les candidats ayant obtenu la majorité relative sont élus. | Seules les listes ayant réuni au 1 ^{er} tour au moins 10 % des suffrages exprimés se présentent. La liste ayant obtenu la majorité relative des suffrages détient la moitié des sièges. L'autre moitié des sièges est répartie à la proportionnelle entre toutes les listes ayant eu au moins 5 % des suffrages. |

4. L'élection des conseillers généraux

Les conseillers généraux sont élus au suffrage universel direct depuis la loi départementale du 10 août 1871. La durée de leur mandat est fixée à six ans et ils sont renouvelés par moitié tous les trois ans : une moitié en même temps que les élections municipales, l'autre moitié avec les élections régionales. Les conseillers sont rééligibles indéfiniment.

La circonscription électorale est le canton. C'est une subdivision du département. Chaque canton élit un conseiller général. Par conséquent, des départements à population différente peuvent avoir sensiblement le même nombre de conseillers.

Le mode de scrutin est majoritaire uninominal à deux tours. Un candidat est donc élu au premier tour s'il obtient la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix au moins égal au quart de celui des électeurs inscrits. Au second tour, seule la majorité relative est nécessaire pour être élu. Peuvent s'y présenter uniquement les

candidats ayant obtenu au premier tour un nombre de voix supérieur à 10 % des électeurs inscrits.

De nombreux cas d'inéligibilité et d'incompatibilité sont prévus afin d'écartier du scrutin les candidats titulaires de charges administratives, militaires, judiciaires ou, plus généralement, de contrôle et d'autorité dans le département. Enfin, nul ne peut être candidat dans plus d'un canton.

Le projet de réforme des collectivités de 2009 prévoit leur remplacement en 2014 par des conseillers territoriaux, élus uniques siégeant à la fois au conseil général et au conseil régional.

5. L'élection des conseillers régionaux

Jusqu'aux élections de 1998, les membres d'un conseil régional étaient élus via un scrutin de liste à un tour dans le cadre départemental.

L'application de ce système a engendré des difficultés de gouvernance en raison de la difficulté de dégager des majorités claires. Le Front national a ainsi dû arbitrer à plusieurs reprises entre les partis arrivés en tête lors de l'élection.

Le mode de scrutin a été réformé par des lois adoptées en 1999 et 2003.

Le mode de scrutin à prime majoritaire a été utilisé pour la première fois lors des élections régionale de 2004. Il a permis de mettre en place des majorités plus stables.

Il s'agit d'un scrutin de liste à deux tours :

- les listes sont régionales, mais avec des sections propres à chaque département. Le principe de parité doit être respecté dans chaque section, c'est-à-dire que chaque liste doit comprendre alternativement des candidats de sexe différent ;
- si aucune liste n'obtient la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, un second tour est organisé. Les deux listes arrivées en tête du premier tour, ainsi que toutes celles ayant obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés, peuvent y prendre part.

L'attribution des sièges s'inspire du scrutin municipal :

- un quart des sièges est attribué à la liste arrivée en tête (« prime majoritaire ») ;
- les autres sièges sont attribués à l'ensemble des listes ayant obtenu plus de 5 % des suffrages exprimés, de manière proportionnelle à leur résultat. Ces sièges s'ajoutent, pour la liste arrivée en tête, à ceux qui correspondent à la prime majoritaire.
- au sein de chaque liste, les sièges sont répartis entre les différentes sections départementales en fonction des voix obtenues par la liste dans chaque département. La répartition ne prend donc en compte que les votants et pas les habitants.

Le mode de scrutin pour désigner les membres du conseil régional devrait cependant encore évoluer. En effet, le projet de réforme des collectivités présenté en 2009 et encore en débat prévoit le remplacement des conseillers régionaux par des conseillers territoriaux, élus uniques siégeant à la fois au conseil régional et au conseil général (voir ci-dessous, point 7).

En attendant son entrée en vigueur, il reste que les réformes de 1999 et de 2003 ont pour but de favoriser la mise en place de majorités stables et ainsi de renforcer les exécutifs régionaux.

| | Scrutin de liste à la représentation proportionnelle (effectif de 1986 à 1998) | Scrutin de liste majoritaire (réforme de 1999, jamais appliquée) | Scrutin de liste majoritaire (réforme de 2003 appliquée en 2004) |
|-----------------------------------|---|--|--|
| Circonscription électorale | Le département | La région | La région |
| Durée du mandat | Six ans | Cinq ans | Six ans |
| Le 1^{er} tour | Les sièges sont répartis entre les listes suivant la représentation proportionnelle. | La liste ayant la majorité absolue des voix obtient le quart des sièges à pourvoir. Les sièges restant sont répartis à la représentation proportionnelle entre les listes ayant obtenu au moins 3 % des voix. Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, il y a un second tour. | La liste ayant la majorité absolue des voix obtient le quart des sièges à pourvoir. Les sièges restant sont répartis à la représentation proportionnelle entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des voix. Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, il y a un second tour. |
| Le 2nd tour | Il n'y en a pas. | Seules les listes ayant obtenu 5 % des voix au 1 ^{er} tour peuvent se présenter. La liste qui obtient le plus de voix dispose du quart des sièges à pourvoir. En cas d'égalité, la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la moins élevée l'emporte. Le reste des sièges est réparti à la proportionnelle entre les listes ayant obtenu au moins 3 % des voix. | Seules les listes ayant obtenu 10 % des voix au 1 ^{er} tour peuvent se présenter. La liste qui obtient le plus de voix dispose du quart des sièges à pourvoir. En cas d'égalité, la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée l'emporte. Le reste des sièges est réparti à la proportionnelle entre les listes ayant obtenu au moins 5 % des voix. Les sièges attribués à chaque liste sont répartis entre les sections départementales qui la composent au prorata des voix obtenues par la liste dans chaque département. |

6. Spécificité de la région corse

Depuis 1982, la Corse a connu plusieurs statuts qui visent tous à apaiser la violence des revendications pour davantage d'autonomie ou en faveur de l'indépendance.

Le 13 mai 1991, un nouveau statut (dit statut Joxe) est proposé. Il crée l'exemplaire unique d'une collectivité territoriale : la collectivité territoriale de Corse (CTC). Il s'agit d'implanter des institutions permettant une responsabilité effective des élus locaux afin d'aller plus loin dans le sens de l'autonomie de gestion. La loi du 22 janvier 2002 relative à la Corse a apporté quelques modifications.

Les institutions corses comprennent :

- L'Assemblée de Corse

Elle compte 51 membres élus pour six ans et règle par ses délibérations les affaires de la CTC. Ses membres ne sont pas concernés par la réforme des collectivités de 2009 et ne seront donc pas remplacés par les nouveaux conseillers territoriaux. L'Assemblée doit être consultée par le Premier ministre sur les projets de lois ou de décrets comportant des dispositions spécifiques à la Corse et peut aussi lui présenter des propositions d'adaptation des lois ou des règlements concernant le développement économique, social et culturel de la Corse.

En cas de fonctionnement normal impossible, le Gouvernement peut prononcer sa dissolution par décret motivé en conseil des ministres.

- Le conseil exécutif

Il est composé d'un président et de huit conseillers élus par l'Assemblée parmi ses membres et dirige l'action de la CTC. L'exécutif local est responsable devant l'Assemblée, comme tout Gouvernement devant son Parlement, car elle peut mettre en cause la responsabilité du conseil par le vote d'une motion de défiance.

- Le conseil économique, social et culturel

Il assiste le conseil exécutif et l'Assemblée de Corse. Il peut être consulté par le président du conseil exécutif dans certains cas et peut émettre des avis.

Lors du référendum du 6 juillet 2003, les électeurs corses ont rejeté, à 51 %, le projet d'évolution statutaire de l'île, qui prévoyait de supprimer les deux départements de Corse pour instituer une collectivité territoriale unique.

7. La grande réforme de Sarkozy : les conseillers territoriaux

La création de conseillers territoriaux, remplaçant les conseillers généraux et régionaux, est une des propositions phare du projet de réforme des collectivités

territoriales, présenté en Conseil des ministres le 21 octobre 2009. Cette mesure est définie par trois des quatre projets de loi composant la réforme :

- le projet de loi de réforme des collectivités territoriales créé cette nouvelle catégorie d'élus locaux ;
- le projet de loi relatif à l'élection des conseillers territoriaux et au renforcement de la démocratie locale définit le régime de ces conseillers (mode de scrutin, durée du mandat, conditions d'éligibilité, ...) ;
- un dernier projet de loi organise la concomitance des renouvellements des conseils généraux et régionaux nécessaire à la mise en place de ces nouveaux élus en 2014.

L'idée a été avancée par le Comité pour la réforme des collectivités locales, présidé par Édouard Balladur, dans son rapport remis le 5 mars 2009. Il se prononçait en faveur de la désignation « par une même élection, à partir de 2014, des conseillers régionaux et départementaux ». Le conseiller territorial est donc un élu unique siégeant à la fois au conseil général de et au conseil régional. Le nombre d'élus de ces assemblées serait en conséquence divisé par deux, passant de 4.182 conseillers généraux et 1.880 conseillers régionaux à 3.000 conseillers territoriaux.

Sa mise en place a pour objectif de renforcer la complémentarité entre l'action des départements et des régions. La suppression des départements et leur fusion avec les régions divisant encore beaucoup la société et les partis politiques, la création d'un élu commun à ces deux collectivités devrait, pour le Gouvernement, favoriser leur complémentarité et clarifier les compétences et les interventions de chacune. Attaché à un territoire bien identifié, le conseiller territorial aura une perception globale de ces deux niveaux de collectivités. Celui-ci devrait également développer une vision de proximité, par son ancrage territorial, et stratégique, par les missions exercées par la région. Il donnerait aux assemblées locales la légitimité indispensable pour exercer leurs responsabilités en rapprochant les élus des citoyens.

D'après le projet de réforme, les premiers conseillers territoriaux seraient élus en mars 2014. Leur mandat serait de six ans, avec un renouvellement intégral de l'assemblée, et non par moitié, comme c'était le cas pour les conseils généraux. Les conseillers territoriaux siègeraient au conseil général de leur département d'élection et au conseil régional de la région auquel appartient celui-ci. Un article législatif du Code électoral devrait fixer le nombre de conseillers territoriaux pour chaque région et leur répartition par département. Les règles concernant les conditions d'éligibilité des conseillers territoriaux seraient pour l'essentiel les mêmes que celles actuellement en vigueur pour les conseillers généraux et régionaux. S'y ajouterait l'interdiction de candidature dans plusieurs circonscriptions d'élection ou sur plusieurs listes.

Le mode de scrutin choisi serait un scrutin mixte dans le cadre des cantons. Il comprend :

- pour 80 % des conseillers territoriaux, une élection au scrutin uninominal majoritaire à un tour ;
- pour les 20 % restants, une élection selon une répartition des suffrages obtenus, à l'échelon du département, par des listes à la proportionnelle au plus fort reste. Ainsi, l'électeur émet un seul vote, les suffrages recueillis par les candidats non élus au scrutin majoritaire dans les cantons étant « recyclés » dans le cadre d'une répartition proportionnelle au niveau du département.

Conséquences probables et/ou souhaitables sur les modes de scrutin d'une Wallonie intégrée à la France

Le mode d'élection des élus en Wallonie, qu'ils soient nationaux (députés à la Chambre des représentants, sénateurs), régionaux (Parlement wallon), ou territoriaux (provinciaux et communaux) est très différent des modes d'élection en France.

En Belgique, le mode de scrutin est proportionnel à tous les niveaux d'élection, en vertu de l'article 62 de la Constitution. Le mode de scrutin proportionnel a induit un système partitocratique conduisant généralement à des exécutifs de coalition, instables à certains niveaux de pouvoir (gouvernement fédéral). La Wallonie française devra-t-elle conserver ou non sa tradition quasi séculaire du scrutin proportionnel ? Cette question du choix de la Wallonie quant au mode de scrutin ne pourra jouer que dans le cadre de l'union-intégration qui est la ligne du Gewif.

En effet, dans le cas d'une assimilation pure et simple, aucun choix ne sera laissé à la Wallonie comme région : ses conseillers régionaux deviendraient des conseillers territoriaux dans le cadre de la grande réforme de Sarkozy, les conseillers communaux (appelés alors municipaux) et provinciaux (appelés alors généraux) seraient élus comme partout en France, c'est-à-dire pas au scrutin proportionnel de liste comme nous le connaissons depuis 1920.

Si la Wallonie, via un statut particulier, s'intègre à la France, elle pourra obtenir une dérogation quant au mode de scrutin de ses députés régionaux, de ses conseillers communaux et provinciaux et maintenir le scrutin proportionnel de listes. Cela correspondrait mieux à son autonomie constitutive acquise dans le cadre belge, notamment concernant l'élection des bourgmestres qui répond à des règles spécifiques depuis 2006. L'on peut imaginer aussi que la Région pourrait supprimer les provinces à terme, ce qui entraînerait la disparition des conseillers généraux ou provinciaux.

Intégrée à la France, la Wallonie enverra, en fonction de sa population et de son territoire, un certain nombre de députés à l'Assemblée nationale (30 à 35) et de sénateurs au Sénat (15 à 20). Avec Bruxelles, ce nombre serait de 40 à 45 députés et de 20 à 25 sénateurs. Rappelons qu'aujourd'hui, les Wallons et les Bruxellois francophones disposent de 62 députés et de 15 sénateurs élus directement.

Il est évident que ces députés et sénateurs nationaux seront élus selon le scrutin applicable dans le reste du territoire français : au scrutin uninominal à deux tours. Cela changera complètement la nature du débat politique qui se bipolarisera autour du PS et du MR, lequel deviendra une partie de l'UMP. Dans ce cas, se posera évidemment la question du maintien d'un scrutin proportionnel intégral aux autres niveaux de pouvoir (commune, province), alors que le reste de la France sera passée, avec le projet Sarkozy, à un système mixte, majoritaire et proportionnel.

Si la Wallonie s'intègre à la France et obtient un statut spécifique lui permettant de maintenir ses institutions, un débat ne manquera pas de s'ouvrir sur le mode d'élection des députés régionaux wallons.

Le système actuel a démontré en 2009 que les petites listes Ecolo et CDH ont mené la barque et décidé de la coalition à mettre en place pour la Wallonie. Aussi un scrutin à la française, majoritaire à deux tours, comme pour les députés de l'Assemblée nationale, est-il prôné par certains. Ce mode de scrutin aurait évidemment le mérite de clarifier le débat politique et d'obliger les partis à annoncer, entre les deux tours, le type de coalition qu'ils souhaitent pour la Région.

Cependant, il ne faut pas perdre de vue que ce système ne correspond absolument pas à ce qui passe actuellement pour les élections régionales des 22 autres régions, avec un scrutin proportionnel plurinominal à deux tours, avec prime majoritaire. La différence est grande, puisqu'un parti peut, avec 30 %, obtenir plus de 50 % des conseillers régionaux.

Un débat s'ouvrira également sur le mode d'élection du ministre-président wallon.

En France, le président de la Région est le président élu par le Conseil régional qu'il préside (un peu comme le conseil communal chez nous) et n'a pas de gouvernement à sa disposition, mais un « bureau » avec des vice-présidents.

D'aucuns prônent l'élection du ministre-président wallon au suffrage universel direct lors d'un scrutin uninominal à deux tours. A cet égard, Jacques Lenain tient à préciser :

Avec ma formule d'union-intégration, je défends un certain statu quo des institutions et des compétences régionales wallonnes. Mais si je trouve évident la reprise par la Région wallonne des compétences de la Communauté française, donc des matières éducatives et culturelles (même si je ne tire pas de cela un effet positif automatique et sensible sur le redressement attendu de la Wallonie), je suis hostile à un pouvoir régional présidentiel exagéré – notamment par rejet de deux légitimités « présidentielles » concurrentes sur le même territoire – comme à une plus grande extension des compétences régionales. Notamment en matière judiciaire, car je ne crois pas sain de donner au pouvoir politique régional wallon des compétences sur les lois générales et l'appareil judiciaire. De même, pour ce qui est de la fiscalité et de la protection sociale, l'État français devrait en conserver la maîtrise, contrepartie de sa

responsabilité de maintenir, par ses financements complémentaires, le niveau des services publics et des prestations sociales en Wallonie à leur niveau historique. Ces remarques valent aussi pour Bruxelles, mais sous une forme plus atténuée.

Bonnes et moins bonnes nouvelles de Wallonie

Le Forem : un impact trop limité

Une étude sur l'impact qualitatif a été réalisée par le Forem auprès des employeurs.

Elle indique que seuls 15 % des employeurs estiment avoir progressé suite à l'action du Forem. Quant aux impacts les plus élevés, par type d'action, ils ne dépassent pas 7 %.

On constate également que les employeurs estiment que le Forem a un impact faible, voire inexistant, sur la possibilité pour eux de trouver les ressources humaines dont ils ont besoin. Ils avancent encore un manque de réactivité et surtout de clarté dans les services directement accessibles.

Pour Willy Borsus, le chef de groupe MR au parlement wallon, *il faut réformer le Forem sans tabou et le recentrer sur les missions de base. A savoir, amener les demandeurs d'emploi vers le marché du travail. C'est le cœur de la mission du Forem.*

Johnson & Johnson amplifie son ancrage wallon

Six ans après avoir établi à Courcelles un centre de distribution européen pour sa division « Medical Devices & Diagnostics » (où sont employées actuellement pas moins de 278 personnes sous contrat à durée indéterminée), le groupe pharmaceutique américain Johnson & Johnson a annoncé un projet destiné à renforcer son ancrage en Wallonie.

La maison-mère de Janssen Pharmaceutica a cette fois opté pour La Louvière et le site du « Bois de la Hutte », démontrant ainsi que la Wallonie – qui était en concurrence avec la Flandre, mais aussi la France, les Pays-Bas et l'Allemagne – est un territoire apprécié pour les activités de logistique.

Le nouveau projet de J&J vise la création d'un centre européen de distribution de produits pharmaceutiques. Ce centre, qui fonctionnera avec trois unités satellites pour former un réseau intégré, est appelé à centraliser les activités de quinze centres de distribution dispersés en Europe et à devenir la « plateforme de distribution mondiale » des médicaments à partir de l'Europe. Il acheminera des cargaisons vers 11 pays européens et vers des filiales J&J ailleurs dans le monde.

Concrètement, le futur centre logistique de La Louvière représente un investissement global de 49 millions d'euros. J&J a fait une demande de subsides auprès de la Région wallonne pour un montant de 11 millions. Si ces subsides sont effectivement accordés,

la construction du centre de 25000 m² pourra démarrer dès cette année et être opérationnel en 2012.

J&J prévoit la création de 110 emplois directs à l'horizon de 2013 à La Louvière.

Bientôt un moteur wallon vert

Nous avons comme objectif de mettre sur pied un projet de moteur vert. On va charger un groupe d'experts de réfléchir à l'avenir de l'automobile durable en Wallonie, et surtout de formuler des propositions concrètes adressées à l'industrie et au gouvernement afin de redévelopper ce secteur technologique, a déclaré Jean-Claude Marcourt, le ministre wallon de l'Economie.

Motorisations hybrides ou tout-électriques, développement de la pile à combustible et des moteurs thermiques alimentés au biocarburant, les idées ne manquent pas. Francorchamps, et son cluster auto, est un atout supplémentaire pour attirer un tel projet.

Chute des exportations wallonnes de 21 %

Le rapport d'activités de l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (Awex) indique que les ventes des entreprises wallonnes à l'étranger ont chuté de 21,2 % durant les trois premiers trimestres de 2009 par rapport à la même période en 2008.

D'après Philippe Suinen, l'administrateur général de l'Awex, le dernier trimestre devrait enregistrer une remontée des exportations.

M. Suinen tient également à souligner que la contraction de nos exportations est moins forte que celle de nos pays voisins. Pour ce qui est de la période en question, la moyenne de l'Union européenne à 15 chute de 21,6 % (- 25,3 % pour la Flandre, -21,4 % pour l'Allemagne). Seuls les Pays-Bas et la France font mieux que la Wallonie avec des exportations en baisse de 19,3 %.

La répartition géographique traduit une chute de 22,7 % des ventes des entreprises wallonnes à l'étranger dans l'UE27. Elles ont régressé de 14,3 % sur les marchés extérieurs à l'Union européenne, malgré une baisse plus prononcée aux USA (-21,1 %). Dans le même temps, les entreprises wallonnes réalisent une hausse de leurs ventes en Afrique subsaharienne (+ 22,5 %), en Extrême-Orient (+ 5,9 %) et en Océanie (+ 4 %). Leurs exportations accusent un repli en Amérique latine (- 28,5 %), en Amérique du nord (- 20 %), au Proche et au Moyen-Orient (- 12,2 %) et en Afrique du nord (- 14 %). La grande exportation (hors UE) représente toujours une source de croissance pour les entreprises wallonnes. Le poids des marchés extra-continentaux durant les 9 premiers mois de 2009 dans le total des exportations wallonnes est d'environ 21 %. *Un seuil jamais atteint,* précise l'Awex. Mais les exportations vers les BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) sont en chute sauf en Chine où elles enregistrent une hausse de 5,6 %.

Au plan sectoriel, les branches d'activités liées aux biens intermédiaires (ils représentent 70 % des exportations wallonnes) ont le plus souffert de la crise. Ainsi, le secteur des métaux affiche une baisse de 45 % alors que parallèlement, l'industrie chimique enregistre une hausse de 1,4 % de ses ventes à l'étranger durant les 9 premiers mois de 2009.

La Wallonie se vend mieux qu'elle n'exporte

L'an dernier, l'Awex a bouclé 71 dossiers (74 en 2008) pour un montant total de 489 millions d'euros (- 8,6 %) et avec la promesse de création de 1.562 emplois directs (- 14,5 %), dont 450 uniquement pour l'implantation du centre de distribution de H&M dans le Hainaut. Les entreprises américaines ont le plus investi (44 % du montant) en Wallonie et ont créé le plus d'emplois (27 %). Vingt et un dossiers ont été conclus dans le secteur des 5 pôles de compétitivité (sciences du vivant, agroalimentaires, aérospatiale, logistique, génie mécanique). En rajoutant les dossiers d'investissements étrangers traités par l'administration régionale (Economie), on arrive à un total de 620 millions d'euros pour 1.801 emplois directs créés.

Pour la période 2000–2009, l'action de l'Awex en matière d'investissements aura permis de créer 17.637 emplois directs en Wallonie.

De moins en moins de terrains à offrir

La Wallonie a de moins en moins de terrains à offrir aux investisseurs étrangers et ceux-ci commencent à se tourner vers des régions limitrophes, a fait savoir l'administrateur général de l'Awex, Philippe Suinen, dans un courrier adressé le 11 mars au ministre-président, Rudy Demotte, et au ministre de l'Aménagement du territoire, Philippe Henry.

Dans sa lettre, M. Suinen évoque l'*extrême difficulté* à répondre aux demandes des investisseurs. *Cette difficulté n'est pas neuve mais devient d'année en année plus aiguë à tel point qu'il devient impossible aujourd'hui de présenter à l'investisseur un minimum d'alternative qui satisfasse ses prérequis économiques et industriels,*

Ayant pris connaissances des récentes déclarations du ministre Henry, M. Suinen estime toutefois qu'*on va dans le bon sens. Il faut une situation plus équilibrée pour être suffisamment souple par rapport aux demandes des clients.*

Wallonie : terre idéale pour la logistique

Selon une étude internationale qui compare les avantages des différentes régions pour le secteur de la logistique, Liège emmène le classement, devant le Limbourg belge, le Hainaut, le Nord-Pas-de-Calais, Namur et le Luxembourg belge.

A l'horizon 2020, Liège ne sera pas en mesure de conserver ce classement, en dépit de sa localisation extrêmement favorable : le manque de terrains disponibles la désavantage à l'égard du Hainaut qui, selon nous, passera alors en tête, notent les

auteurs du document. Liège glisserait alors en troisième position, juste derrière le Limbourg.

Comme le note l'Awex, c'est l'emploi dans le secteur logistique qui a, principalement bénéficié des investissements étrangers en Wallonie l'an dernier : *Avec, surtout, H&M, à Mons, qui a investi près de 60 millions et créé 450 emplois. Et Dow Corning, en Hainaut également, avec 134 nouveaux emplois, soutenus par 32 millions d'investissement. Un secteur qui mobilise surtout de la matière grise.*

D'autres atouts jouent, comme *le fait que la logistique est un des pôles du plan Marshall*, précise Isabelle De Maegt, porte-parole de la Fédération belge du transport et de la logistique (Febeltra). Couplées aux formations disponibles et à notre maillage autoroutier, les aides à l'investissement viennent compléter efficacement la panoplie.

Les vaccins sont porteurs

Parmi les secteurs qui affichent une santé rayonnante, l'Awex indique que la place du leader sectoriel à l'exportation ne revient plus aux « métaux communs », mais bien aux produits de l'industrie chimique (26,7 % du total) qui, avec une légère augmentation de 1,4 %, s'affichent à contre-courant des résultats généraux. (...)

Les exportations de médicaments ont quintuplé en douze ans et représentent aujourd'hui 11 % des exportations belges totales.

Ne dites plus Région wallonne, mais Wallonie

Le gouvernement wallon a concrétisé l'intention du ministre-président Rudy Demotte d'initier une réflexion sur l'identité de la Wallonie.

Un décret consacre officiellement Namur comme capitale de la « Wallonie ». Ce terme générique est appelé à remplacer celui de « Région wallonne » comme signature sur le logo de l'institution, sur la signalétique identifiant celle-ci, son gouvernement et son administration.

L'appellation Région wallonne continuera d'être utilisée sur les actes officiels pour lesquels la législation prescrit cet usage, précise toutefois le gouvernement.

Autre nouveauté : le logo régional n'est plus « W » rouge sur fond jaune, ponctué d'une flèche. On trouvera désormais sur les documents officiels en tous genres un coq hardi pourpre surplombant le mot « Wallonie ». Enfin, la devise « Wallonie, terre d'accueil » a été adoptée.

Après cette première étape, le gouvernement entend poursuivre la réflexion sur cette appartenance collective, avec le concours d'*intellectuels*.

L'opposition libérale parle de *travail bâclé* : *Le gouvernement consacre plus de temps aux éléments accessoires qu'à répondre aux problèmes des Wallons. Il se trompe dans la hiérarchie de ses priorités. Et quel message adresse-t-il à l'espace francophone ?*

Logement social : une société sur trois est en perte

En 2008, 22 sociétés wallonnes sur 68 affichaient une perte au compte courant. En cause les retards de paiement, qui ont augmenté de 4 millions d'euros.

La success story des aéroports wallons

La Wallonie compte deux aéroports. L'un situé à Gosselies, BSCA. L'autre à Bierset, Liege Airport.

Ce dernier est devenu, depuis 2010, le premier aéroport belge pour le transport de fret. Et se situe en huitième position dans le top 10 des aéroports européens. Cette année s'annonce d'ailleurs excellente pour l'aéroport en termes de volume cargo. José Happart, président de Liege Airport, table sur un chiffre de 600.000 tonnes. Soit plus que 2008, année durant laquelle le nombre record de 518.750 tonnes avait transité par le site. Le nombre de passagers est également en progression. Oubliée l'année 2009, au cours de laquelle 356.782 voyageurs seulement avaient utilisé l'aéroport contre 518.750 en 2008.

Des chiffres sans commune mesure avec ceux du BSCA, spécialisé dans le transport de voyageurs. En 2009, 3.937.187 passagers se sont enregistrés à Gosselies contre 2.957.026 en 2008. Et l'aéroport est bien parti cette année pour battre une fois de plus ce record.

La Banque Nationale estime à 14.551 unités, le nombre d'emplois directs, indirects et induits, générés par l'activité des deux aéroports wallons. Le site de Liège a généré à lui seul 9.445 emplois directs et indirects.

Retour du Val-Saint-Lambert sur la scène internationale

Une fusée de cristal de 2,60 mètres de haut a été confectionnée pour l'Exposition universelle de Shanghai. Elle prendra place dans le pavillon belge

Elle symbolise le nouveau départ et le dynamisme retrouvé de notre cristallerie », déclare Fabien Poncelet, responsable du marketing.

On sait le public chinois amateur de cristal coloré : *Nous profiterons de notre présence à l'Exposition universelle pour tenter de trouver un partenaire, qui nous aidera à pénétrer ce marché très fermé* ».

La recherche, en fait, a déjà commencé, et des négociations sont en cours entre la cristallerie sérésienne et un représentant potentiel en Chine.

Premier bilan pour BioWin

BioWin, c'est l'un des cinq « pôles de compétitivité » du Plan Marshall lancé en 2006 pour assurer le redéploiement économique de la Wallonie.

Quatre ans plus tard, c'est l'heure du bilan. Un bilan encourageant à en croire l'étude réalisée par le bureau de consultance M5.

Entre 1999 et 2008, les 68 sociétés innovantes membres de BioWin ont créé pas moins de 6.828 emplois. Et l'étude ne tient pas compte des emplois indirects générés par cette activité.

Il faut faire en sorte que la Belgique demeure le *premier pharmacien du monde par tête d'habitant*, a déclaré le ministre de l'Economie wallonne, Jean-Claude Marcourt.

Le pôle « santé » va donc continuer à soutenir l'excellence, en s'assurant que le fruit des recherches des cerveaux wallons trouve un débouché sur le marché.

Comment ? En se concentrant sur les PME, qui représentent plus de 90 % des sociétés actives dans le domaine de la santé en Wallonie. Les subsides iront désormais davantage vers ces petites structures. Des PME qui travailleront davantage aussi avec les grosses cylindrées comme GSK, UCB ou Baxter. Car les deux types de sociétés peuvent coexister, rappellent les responsables de BioWin. Et pour valoriser le travail de ces entreprises, on leur donnera plus de visibilité internationale, en collaborant notamment avec l'Awex. Enfin, BioWin a aussi décidé de favoriser les « Plateformes Technologiques » qui plancheraient sur un projet collectif, associant différents acteurs.

Baisse du nombre de demandeurs d'emploi en mars

Fin mars, la Région wallonne dénombre 205.164 demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations (dont 2.171 en Communauté germanophone) et 19.408 jeunes en stage d'attente (dont 153 en Communauté germanophone), soit un total de 224.572 personnes, ce qui représente 14,6 % de la population active. Entre février et mars 2010, le nombre de demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations et de jeunes en stage d'attente a diminué de 5.753 unités (- 2,5 %). Cette évolution à la baisse est habituelle à cette période de l'année, commente le Forem.

Le tourisme wallon rassemble les troupes

Le gouvernement wallon a adopté le Code wallon du tourisme.

Premier du genre, il coordonne tous les textes législatifs existants et il va aussi constituer un outil de travail pour tous les professionnels du tourisme.

Pour le ministre du Tourisme, Paul Furlan, c'est l'occasion de rappeler le poids économique du tourisme en région Wallonie.

Plus de 3.000 hébergements touristiques sont reconnus et autorisés, pour un total de 73.000 lits disponibles.

Nos premiers visiteurs : les Hollandais (Ardennes surtout), puis les Français (Hainaut, Brabant wallon) et les Italiens, dont le nombre a doublé en 13 ans.

Le secteur génère près de 60.000 emplois et représente un chiffre d'affaires de trois milliards d'euros.

Son chiffre d'affaires, c'est trois milliards d'euros, une manne financière non négligeable, et qu'il importe d'entretenir.

Le ministre a souligné les atouts qu'il convient de développer : la qualité de l'offre, que sanctionnent des labels appelés *soleils*, mais aussi la promotion du tourisme d'affaire, du tourisme vert et du tourisme culturel généré par les villes d'art.

Le bilan du Plan Marshall 1.

Le gouvernement wallon a dressé le bilan du Plan Marshall 1. (2006–2009).

Ce plan, qui a mobilisé 1,2 milliard d'euros, s'est principalement consacré à 5 axes : la mise en oeuvre des 5 pôles de compétitivité, la stimulation de la création d'activité, l'allègement de la fiscalité sur l'entreprise, le renforcement de la recherche et de l'innovation et la multiplication des compétences pour l'emploi.

Le gouvernement estime que le plan a été exécuté complètement en ce qui concerne les engagements politiques. Les résultats vont même au-delà des objectifs fixés, soulignent les ministres, citant entre autres le taux d'octroi APE, la formation dans les métiers en pénurie, les bourses immersives ou encore la création d'infrastructures d'accueil des activités économiques en zones franches urbaines.

Le succès du Plan réside dans sa souplesse budgétaire, ainsi que dans le suivi régulier dont il a fait l'objet. Il aura permis au total de soutenir 15.290 entreprises et de créer 29.582 emplois.

Par ailleurs, le Plan Langues a attiré 46.279 personnes et 1.248 chercheurs ont été financés. Du côté des objectifs à poursuivre, on trouve notamment la réhabilitation et l'assainissement des sites d'activités économiques, l'équipement des zones d'activité économique et la finalisation de travaux d'infrastructures dans les ports autonomes.

Quelques suggestions du Secrétaire général de la FGTB wallonne

Thierry Bodson prône la création d'un lieu qui permettrait aux interlocuteurs sociaux wallons de dessiner de grandes orientations économiques et de faire de propositions de manière proactive.

Selon lui, il conviendrait de regrouper la recherche appliquée et la recherche fondamentale à la Région wallonne. Il plaide également pour que les moyens octroyés au Plan Marshall 2.vert soient doublés. Des moyens supplémentaires devraient être consacrés à la formation des travailleurs mis au chômage économique.

Thierry Bodson se félicite que les organismes régionaux de l'Emploi retrouvent leur rôle d'accompagnement. Mais il regrette que l'Onem continue à exercer son contrôle durant tout l'accompagnement du chômeur. Pour lui, l'Onem ne devrait plus intervenir que lorsque le Forem estime que le chômeur ne respecte pas son contrat.

Le Secrétaire général de la FGTB wallonne s'interroge sur l'utilité de maintenir une Communauté française. Il se prononce pour une régionalisation de l'enseignement, de la culture et des médias.

Pour M. Thierry Bodson, le fédéral devrait transférer des moyens pour les politiques économiques des Régions. Et de songer aux intérêts notionnels *qui coûtent 4 milliards à l'État sans que cela rapporte grand-chose sur le plan de l'emploi ou des investissements.*

M. Bodson estime enfin que le Code wallon de l'Aménagement du Territoire est impraticable. Les recours sont trop nombreux et il n'y a même pas de délais à respecter.

Une fonction publique toujours politisée ?

Sur les 31 inspecteurs généraux que vient de nommer le gouvernement wallon, 18 sont PS et 9 CDH.

Pour l'opposition libérale, les personnes nommées sont *hyperpolitisées.*

Le ministre (Ecolo) de la Fonction publique, Jean-Marc Nollet explique que ces désignations ont été faites conformément aux procédures lancées par le gouvernement précédent. Il n'endosse, pour sa part, que la responsabilité de l'avenir : la réforme des mandats qui s'appliquera pour la première fois en 2014. A ce moment, le gouvernement nommera les hauts fonctionnaires en début de législature et pour la durée de celle-ci, à choisir au sein d'un pool alimenté par des détenteurs du certificat de management public délivré par la future école d'administration.

Une reprise, mais pas l'euphorie

Le sondage semestriel de l'Union wallonne des Entreprises indique que la tendance est clairement à la reprise.

Par rapport à il y a un an, le nombre d'entreprises qui se voient dans une situation favorable dans un proche avenir a un peu plus que doublé. 40 % des sondés voient déjà leur activité reprendre. La moitié ne pourra néanmoins pas aller au-delà d'une stabilisation.

Les exportations, déjà en nette amélioration, devraient augmenter pour près de 40 % des sondés ; seulement 16 % les reverront sans doute à la baisse.

Au niveau des investissements, des opportunités se dessinent, mais la demande intérieure reste hésitante, ce qui n'incite pas à la confiance. En un mot, on reste prudent.

16 % des entreprises devront revoir leurs effectifs à la baisse dans les six prochains mois. Près de 60 % vont conserver l'emploi et 26 % songent à élargir leur personnel (contre 14 % il y a six mois).

70 % n'ont pas l'impression que les conditions de crédit se sont assouplies. C'est une des raisons pour lesquelles la reprise sera modérée.

Admis à l'éméritat, Jacques Thisse, professeur d'économie à l'UCL, répond aux questions de Pierre Loppe de « La Libre Belgique »

Vous avez conseillé en son temps la Région wallonne...

Je l'ai fait seulement à travers le cabinet Price Waterhouse Cooper. Connaissant le personnel politique wallon, je savais que je n'aurais pas toute liberté.

Quel est l'état de notre Recherche & Développement ?

On se défend encore pas mal mais on peut certainement faire beaucoup mieux. Qu'en sera-t-il demain alors que nous sommes très fragmentés et que la concurrence de l'étranger se fait de plus en plus dure ? J'ai des craintes et, sans être sûr d'être écouté, je crie casse-cou. Il serait temps que l'université sorte de ce jeu politique et idéologique qui avait cours au XIX^e siècle. Le monde a changé. Pensez-vous : si 1% de Chinois sont très brillants, cela représente à terme 13 millions de chercheurs Les Américains affirment que dans des temps pas très éloignés, il y aura autant de doctorants en Chine qu'il y a d'habitants au Canada.

Comment réagir selon vous ?

Notre seule chance, c'est d'innover ! Le constat vaut pour l'Europe, pour la Belgique et pour la Wallonie. Chaque mois, la situation se dégrade même si nous conservons de très beaux fleurons. Le problème, c'est que les autres ne restent pas les bras croisés. Pourquoi croyez-vous qu'un groupe automobile chinois a mis la main sur Volvo ? Pour capter une technologie fiable et reconnue bien sûr ! Il laissera une usine ici et là en Europe, notamment en Belgique, mais le grand marché se déplacera en Asie. Ce n'est pas par hasard que l'université de Hong Kong grimpe dans les classements. Il est indispensable que l'Europe forme des gens et utilise ses meilleurs atouts. Notre dynamisme, notre faculté de contestation et notre liberté sont favorables à la création. Quand nous le voulons, nous pouvons être très bons. A la façon d'un joueur de cartes, nous devons mieux utiliser nos atouts.

Exportations d'armes : changements dans la procédure

Suite à la polémique engendrée par la livraison d'armes légères vers la Libye, le gouvernement wallon a quelque peu modifié la procédure relative à l'octroi des licences d'exportation d'armes.

D'une part, la commission d'avis reçoit une base plus formelle. Ses membres passeront de six à neuf: 2 représentants de WBI, le patron de l'Awex, 2 hauts fonctionnaires francophones fédéraux (Défense nationale et Affaires étrangères), le directeur général de l'Economie au SPW, le délégué Organisations internationales à Genève, 2 experts (économie et droit international) désignés par le gouvernement. Cette nouvelle composition, assure-t-on officiellement, *doit apporter, dans le cadre d'une indépendance renforcée, l'expertise requise pour l'analyse des dossiers les plus sensibles.*

D'autre part, en lieu et place d'une procédure unique, on instaure cinq types de situations différentes auxquelles s'applique à chaque fois un traitement spécifique des demandes. Ces situations sont : un pays destinataire sous embargo international (licence refusée d'office); un pays sortant d'embargo ou sans relations commerciales avec la Wallonie (avec nécessité d'accord ministériel préalable à la signature de tout contrat) ; un pays issu de l'Otan, de l'OCDE ou de l'Espace économique européen; un pays de l'UE; une autre situation.

La Sofico gèrera une partie du réseau routier régional

Le gouvernement wallon a officialisé la mise sous tutelle d'une large partie du réseau routier régional qui, à partir du 1^{er} mai, relèvera de la Sofico. Il s'agit de 1.800 kilomètres de ruban d'asphalte (dont 1.250 km d'autoroutes et le reste de « régionales transeuropéennes ») sur les 7.800 que compte la Wallonie.

La Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures sera désormais responsable de l'intégralité des tronçons, bitume, éclairage, ouvrages d'art compris. Elle en assurera la rénovation ainsi que l'entretien. Le reste du réseau régional sera entièrement pris en charge par l'administration, l'ancien MET.

Pour rétribution de ses services, la Sofico percevra de la Région une redevance par passage de véhicule.

Avant cela, la Sofico devra avoir rempli sa part du contrat. Débarrassée de ses actionnaires privés – une exigence européenne – et désormais en charge de son « réseau structurant », la Sofico doit trouver 500 millions d'euros pour financer partiellement les travaux de fond à réaliser. La moitié proviendra de banques classiques, l'autre, espère le ministre wallon des Travaux publics, sera prêtée par la Banque européenne d'Investissement (BEI). Celle-ci consent des conditions plus intéressantes et requiert le remboursement en fin de chantier, contrairement aux autres organismes prêteurs.

Sans attendre ces subsides, la Sofico définira les travaux à réaliser, ainsi que l'ordre dans lequel ils seront programmés.

Voiries communales : 15 millions de plus et des délais plus courts

Le gouvernement wallon a approuvé en seconde lecture (après avis positif du conseil supérieur des villes et communes) le projet de « droit de tirage » pour la rénovation des voiries communales. Le ministre wallon des Pouvoirs locaux a obtenu 15 millions supplémentaires (en financement alternatif), qui portent le budget global sur trois ans à 105 millions.

L'idée du droit de tirage, c'est de faciliter la vie des communes et, dans une moindre mesure, des provinces pour la rénovation de leurs voiries. Comment ? En définissant d'emblée l'enveloppe dont elles disposent pour les trois années à venir. Libres à elles d'avancer à leur rythme, en « tirant » sur ce compte courant alimenté par la Région.

Le ministre a voulu instaurer plus de transparence dans l'octroi des subsides. Le budget triennal alloué à chaque commune est calculé sur base de deux critères équivalents : le nombre de kilomètres de voiries sur la commune et la population de celle-ci, le tout étant pondéré par le revenu moyen par habitant. Dernier détail : le montant utilisé par la municipalité couvre 90 % du chantier, le solde revenant au pouvoir local (sauf pour les communes sous plan de gestion).

Dans sa volonté de faciliter la vie des bourgmestres, échevins et députés provinciaux, le ministre a aussi simplifié la tutelle : désormais, le dossier (cahier des charges, marché public, etc.) ne sera plus examiné qu'en bout de course par son administration, juste avant de délivrer le subside. Cela devrait accélérer le tempo administratif. Et ramener à moins de douze mois le délai entre la décision et l'asphaltage.

« La Wallonie n'est pas une république bananière ! »

Interpellé par l'opposition libérale sur le flou qui règne encore sur les rémunérations des mandataires, notamment, le ministre des Pouvoirs locaux, Pierre Furlan a déclaré : *Toutes ces interpellations jettent le brouillard sur l'ensemble des contrôles et tutelles. Comme si on était dans une république bananière ! Or, aucune région n'est autant contrôlée que la Wallonie. Il y a tellement de contrôles qu'on n'arrive même plus à en faire la synthèse.*

D'abord, rappelle le ministre, il y a la Cour des Comptes. Tous les mandataires locaux, régionaux et fédéraux sont obligés de déclarer tous leurs mandats et leur patrimoine. Ensuite, au niveau régional, il existe un double contrôle. Tous les mandataires locaux sont soumis à l'oeil d'une cellule spécifique qui contrôle leurs mandats, y compris les mandats dérivés. Quant aux mandats de parlementaires, il existe, là aussi, ainsi, au sein du Parlement, une cellule ad hoc.

En ce qui concerne les mandats dans les communes et leurs dérivés, le ministre a également autorité de contrôle s'il y a une plainte ou si l'administration lui fait remarquer une anomalie dans la déclaration de mandats ou dans les rémunérations.

Certains ne parviennent-ils pas à passer encore à travers les mailles des nouvelles législations ? *Il y a en sûrement*, répond le ministre, *mais ce n'est pas une raison pour légiférer encore plus*. Autrement dit, appliquons mieux celles qui existent.

A propos du décumul des mandats, le ministre explique : *Les textes sur le décumul forcé parlementaire-bourgmestre, celui sur l'interdiction d'être salarié d'une intercommunale en état dans un exécutif qui a pouvoir sur celle-ci et celui sur la limitation à trois mandats dérivés sont passés au gouvernement. J'attends l'avis du Conseil d'État qui me semble bien lent*.

Enfin, précise le ministre, le cadastre des réviseurs embauchés par les OIP ou les intercommunales est en route. 80 % des institutions interrogées ont déjà répondu. Et la toute grosse majorité se serait d'ores et déjà mise en ordre quant à la remise en concurrence de potentiels marchés litigieux accordés à certains réviseurs.

Eaux souterraines

La tendance est à la dégradation de la qualité, a confirmé l'Administration wallonne de l'Environnement, mettant en cause l'accroissement de la pollution causée par les nitrates et les pesticides.

Tout le nord du sillon Sambre et Meuse peut être considéré comme la zone la plus vulnérable.

Il est à noter que 40 % de ces eaux souterraines sont transférées à la Flandre.

Ressources forestières

En 2009, le secteur du bois n'a pas échappé au marasme économique. Mais alors que la reprise s'ébauche, c'est à une importante tension sur les prix que les acteurs de la filière doivent faire face, essentiellement en raison d'une offre insuffisante.

L'année dernière fut difficile, explique François De Meersman, secrétaire général de l'Union nationale des entreprises du bois (Uneb), qui regroupe exploitants forestiers et négociants belges. *« On a enregistré une forte baisse de la demande, notamment dans la construction. Les stocks étaient trop importants. On les a progressivement vidés, ce qui a fait chuter les prix. Et on a assisté à de nombreuses fermetures ou restructurations dans la filière.*

Aujourd'hui, ajoute M. De Meersman, *le marché revient progressivement à la situation d'avant la crise, avec une très bonne demande dans le secteur de la construction. Mais l'offre ne suit pas encore*.

Précisons que la forêt belge produit entre 4 et 5 millions de m³/an, essentiellement en Wallonie où la forêt couvre 550.000 ha (pour 150.000 en Flandre).

La restauration du réseau routier wallon

Pour 2015, le réseau routier structurant sera remis en état, a annoncé le ministre des Travaux publics.

575 chantiers ont été identifiés, hiérarchisés et pour partie planifiés. Leur coût s'élève à 885 millions d'euros.

Le rêve américain des start-up wallonnes

Une trentaine de « geeks » - il s'agit de ces mordus d'informatique - wallons et bruxellois ont créé la Webmission. Ils se sont rendus en Californie avec le soutien de la « Sart-up RW ». Comprenez la Région wallonne et ses satellites comme l'Awex.

Le ministre-président wallon, Rudy Demotte, les a rejoints le temps de quelques heures. Il a livré ses impressions à François-Xavier Giot de « Vers l'Avenir ».

L'esprit, c'est d'être au même endroit, la côte ouest américaine, orientée vers les pays d'Asie et leur dynamisme. Aujourd'hui il faut savoir que ne pas y être présent serait une erreur pour notre économie. (...)

Avec Google, nous avons décidé de la mise sur pied d'un groupe de travail qui va réfléchir à la manière d'aller plus en avant pour ne pas faire de leur implantation montoise un bunker fermé sur le monde. Ils sont prêts à aller au-delà de ce qu'ils ont fait. Ils ont compris la géostratégie européenne. Etre présent aujourd'hui en Belgique, et singulièrement dans le sud du pays, offre un certain nombre d'avantages. (...)

Les responsables de Cisco reconnaissent qu'il y a aujourd'hui un problème d'implantation. La plupart de leurs implantations se trouvent en Flandre. Ils savent que les collaborations sont multiples avec les Wallons. On l'a vu avec le câblo-opérateur Voo. La technologie Cisco est celle pour laquelle on a opté. Mais il ne suffit pas de dire que les Wallons ont opté pour la technologie Cisco, il faut encore que technologie Cisco opte pour les Wallons. Il n'y a pas là de termes d'échanges mais tout simplement une continuité en vue d'apporter de la valeur ajoutée sur le sol wallon. Le discours est entendu et ils vont étudier un certain nombre de scénarios dans lesquels on peut renforcer la présence de Cisco sur le sol francophone. (...)

J'ai beaucoup écouté les jeunes développeurs francophones. J'ai collecté beaucoup de cartes de visite dont je n'ai pas l'intention de faire un usage protocolaire. J'ai vraiment envie de les utiliser à des fins économiques. Ils ont dit un certain nombre de vérités malgré leur jeune âge. Je trouve des leçons de grande maturité sur la relation du politique à l'économie avec un message : On ne demande pas au politique de faire des choses à notre place, on vous demande de rendre les choses possibles si on veut

les faire. Et là, je crois qu'il y a un certain nombre de points où on peut améliorer les modèles.

Aujourd'hui, 16.700 personnes travaillent dans les technologies de l'information et de la communication en Wallonie.

La Wallonie séduit les investisseurs

182 nouveaux projets d'investissements étrangers ont été recensés au total l'an dernier pour l'ensemble de la Belgique, contre 192 en 2008 et 240 en 2007. La Wallonie tire son épingle du jeu, avec 67 nouveaux projets d'investissements contre 48 en 2008, selon l'étude annuelle d'IBM Global Business Services sur les investissements étrangers. Cela a conduit l'an dernier à la création de 5.300 postes au total, contre 6.700 un an auparavant.

Cette diminution semble toucher surtout la Flandre, alors que la Wallonie a attiré davantage de projets, ce qui a permis la création de 2.048 emplois. La Flandre a elle attiré 78 projets, contre 112 en 2008, créant 2.800 emplois. Bruxelles a elle accueilli 37 projets représentant plus de 400 emplois. Selon IBM, l'attractivité de la Wallonie s'explique par l'abondance de terrains industriels et par des aides à l'investissement intéressantes. L'érosion générale des investissements étrangers témoigne, elle, d'une perte de compétitivité, principalement au niveau des coûts salariaux et de la fiscalité.

225 millions pour le Plan Marshall 2.Vert

Rappelons que ce plan, étalé sur cinq ans, est doté d'une enveloppe globale de 1,6 milliard d'euros.

Le gouvernement wallon devrait finalement dégager une enveloppe budgétaire de quelque 225 millions pour cette année 2010, ce qui est loin du montant de 320 millions qui aurait dû être théoriquement affecté.

Liege Airport veut régionaliser Zaventem

Brussel Airport est le seul aéroport à subsister sous tutelle nationale. Dans un mémorandum, Liege Airport souligne que cela *crée une distorsion de concurrence car l'État fédéral est enclin à le favoriser par rapport aux aéroports régionaux.*

Les Cahiers du GE WIF

Groupe d'Études pour la Wallonie intégrée à la France

N° 4 – Septembre 2010

De la « natievorming »

Le démantèlement de la Belgique n'aurait rien d'apocalyptique

La réalité des chiffres

Ce que la Wallonie apporterait à la France

Bonnes et moins bonnes nouvelles de Wallonie

Équipe rédactionnelle : Edgard Baeckeland, Guy Bertrand, Willy Burgeon, Jean-Alexis D'Heur, Paul Durieux, Jules Gheude, Marc Hansen, Jean-Sébastien Jamart, Jean-Luc Lefèvre, Jean Lerusse, Michel Pieret, Jean-François Renwart.

Les Cahiers du **GE WIF**

Groupe d'Études pour la Wallonie intégrée à la France

N° 4 – Septembre 2010

SOMMAIRE

Les élections du 13 juin 2010 ont sensiblement renforcé la poussée nationaliste qui avait marqué celles du 10 juin 2007. Rien ni personne ne pourra empêcher la Nation flamande de prendre son envol.

Le démantèlement inéluctable de l'État belge n'aura cependant rien d'apocalyptique pour la population. Un statut particulier d'intégration à la France sera susceptible de garantir aux Wallons (mais aussi aux Bruxellois, s'ils le souhaitent) un avenir serein, où ils retrouveront confiance en soi et fierté.

Les chiffres démontrent que c'est la seule option réaliste. Et les Français sont disposés à nous tendre la main. Ce que nous avons à leur offrir est loin d'être négligeable.

Qu'en est-il exactement du redressement économique de la Wallonie ?
Survol de la période juin-août 2010.

Table des matières

| | |
|--|----|
| De la « natievorming » | 5 |
| Le démantèlement de la Belgique n'aurait rien d'apocalyptique | 6 |
| La réalité des chiffres | 8 |
| Ce que la Wallonie apporterait à la France | 9 |
| Bonnes et moins bonnes nouvelles de Wallonie (juin-août 2010) | 12 |
| – Pub mensongère ? | 13 |
| – Balance commerciale positive | 13 |
| – Nouvelles technologies | 14 |
| – La Wallonie attire les investisseurs | 14 |
| – Pas d'amélioration réellement durable | 15 |
| – Inquiétude du patron de l'UWE | 15 |
| – Travail parlementaire | 16 |
| – Prospection économique en Chine | 16 |
| – Prêts pour la Présidence européenne | 17 |
| – Politisation de l'administration | 17 |
| – L'écluse de Lanaye | 18 |
| – Le Trilogiport en rade | 19 |
| – Le vert wallon n'est qu'à moitié plein | 19 |
| – Wallonie Bruxelles International | 20 |
| – Urticaire régionaliste à la FGTB | 21 |
| – Le chômage wallon : qui dit vrai ? | 22 |
| – De l'espace enfin libéré | 22 |
| – Pour de meilleurs rapports entre ministres et fonctionnaires | 23 |
| – Eclaircie temporaire ou embellie durable ? | 23 |
| – Perspectives budgétaires fort maussades | 24 |
| – L'analyse du Pr. Robert Deschamps | 25 |
| – La Wallonie gagne du terrain à l'étranger | 26 |
| – L'industrie wallonne a-t-elle été trop vite enterrée ? | 27 |
| – Techspace Aero : nouveau contrat | 28 |
| – Le Halal : un business moderne pour les Wallons | 28 |
| – Start-up, clap deuxième | 28 |

| | |
|--|----|
| – Ajustement budgétaire | 29 |
| – L'écobonus | 30 |
| – Ventes d'armes | 30 |
| – FN-Herstal | 31 |
| – Évolution des indicateurs socio-économiques dans les trois Régions | 32 |
| – Bilan d'un an de gouvernement Olivier | 32 |
| – Région wallonne : mauvais payeur ! | 34 |
| – Trafic en hausse à l'aéroport de Charleroi | 35 |
| – Finalement, combien de chômeurs ? | 35 |
| – Trop d'outils | 36 |
| – Gouvernance : les plans du ministre Furlan | 37 |
| – André Antoine : « Je donne rendez-vous dans 20 ans aux Flamands » | 38 |
| – Pénurie de médecins | 40 |
| – La volonté d'avancer | 40 |
| – Recul du chômage en juin | 41 |
| – « N'ayons pas peur d'être Wallons ! » | 42 |
| – Hausse « cyclique » du chômage en juillet | 44 |
| – Primes énergies | 45 |
| – L'aéroport de Charleroi sature | 45 |
| – Un certain contrat libyen... | 46 |
| – Rudy Demotte est prêt à accueillir de nouvelles compétences | 46 |

DE LA « NATIEVORMING »

Intéressante interview que celle que Luc Van der Kelen, l'éditorialiste de « Het Laatste Nieuws » accorde au « Soir », ce 28 août 2010.

Membre du mouvement B+, l'intéressé dit rejoindre *ce sentiment qu'il (B+) défend selon lequel la Belgique a une valeur ajoutée*. Mais s'il trouverait *dommage qu'elle disparaisse*, il estime qu'à terme, *elle n'existera plus*.

On note également le credo monarchiste et la distanciation à l'égard des thèses flamingantes radicales : *D'ailleurs, la N-VA ne me parle pas, ils ne m'envoient même pas leurs mails*.

L'homme, qui espère qu'Elio Di Rupo aboutira dans ses négociations, sait cependant que la chose est proprement impossible. N'écrivait-il pas, le 10 septembre 2008 : *Des deux côtés de la frontière linguistique, la notion de « communauté » est conçue de manière différente. En Flandre, cette communauté est représentée par le gouvernement flamand et le parlement flamand, avec, il est vrai, les partis à l'arrière-plan. En Belgique francophone, c'est la particratie qui gouverne. Cela indique aussi l'immense différence en ce qui concerne la « natievorming » (formation de la nation), qui s'est déroulée en Flandre, alors que le phénomène n'est nullement présent en Wallonie et à Bruxelles. C'est cette différence qui fait que chaque partie a tant de mal à se mettre dans les visions de l'autre. Plus que de l'incompréhension, c'est une question de ne pas (plus) se connaître*.

Avec cette *natievorming*, tout est dit.

On entend souvent, ces dernières semaines, dans les rangs francophones, qu'*il faut sauver la Belgique*. Mais l'on ne précise jamais de qui ou de quoi il faut la sauver. À cet égard, François Perin fut parfaitement explicite, le 26 mars 1980, à l'occasion de sa démission de la fonction sénatoriale, lorsqu'il cita le *nationalisme flamand* comme l'un des *trois maux, incurables et irréversibles*, dont souffre la Belgique.

Cette *natievorming*, dont parle Luc Van der Kelen, est la cause essentielle de l'échec du fédéralisme belge. Car l'on ne peut être à la fois entité fédérée et nation.

Plutôt que de reconnaître une fois pour toutes cet état de fait – belle revanche de la Flandre sur le génocide linguistico-culturel que l'Histoire lui a fait subir ! – les responsables politiques francophones s'accrochent avec l'énergie du désespoir à une Belgique qui aurait, à leurs yeux, valeur d'éternité. En fait, c'est surtout à leur position qu'ils s'accrochent.

LE DÉMANTÈLEMENT DE LA BELGIQUE N'AURAIT RIEN D'APOCALYPTIQUE

Car le démantèlement de l'État belge n'aurait rien d'apocalyptique pour la population. On voit mal les instances internationales et européennes refuser de reconnaître un État flamand souverain, lequel n'aurait guère de difficultés pour se situer rapidement parmi les nations les plus prospères. Et si, comment viennent de le démontrer les premiers travaux du Gewif, un État wallon indépendant ou un État Wallonie-Bruxelles ne constitueraient pas des options d'avenir viables et réalistes, un statut particulier d'intégration à la France serait susceptible de garantir aux Wallons (mais aussi aux Bruxellois, s'ils le souhaitent) un avenir serein, où ils retrouveraient confiance en soi et fierté. Mais l'on peut comprendre que la perspective de ne plus briller à la tête d'un parti et de voir diminuer fortement le nombre d'élus nationaux et de ministres ait de quoi refroidir certain(e)s...

Voilà près de quatre ans que la Belgique survit de manière artificielle. Les élections législatives du 13 juin dernier ont sensiblement renforcé la poussée nationaliste qui avait marqué celles du 10 juin 2007. Parlant de la N-VA, Luc Van der Kelen écrit : *Il sont partout. Et s'ils sont aussi forts aujourd'hui, c'est le résultat de tous ces blocages francophones pendant dix ans. S'il n'y a pas d'accord et de nouvelles élections, De Wever obtiendra 50 % des voix.*

Il nous faut parler ici de l'ambiguïté du CDH, dont le spécialiste constitutionnel, Francis Delpérée, fut le premier à qualifier le confédéralisme de *fédéralisme des cons*. Aujourd'hui, pourtant, n'est-ce pas dans cette voie que sa présidente Joëlle Milquet est disposée à s'engager, après s'être forgée, depuis 2007, cette réputation de « Madame Non » face aux exigences de la Flandre ? Et Martin Buxant de rappeler, dans « La Libre Belgique » du 27 août : *Cette parure (...) a (encore) été renforcée par une campagne électorale du CDH –souvent raillée du côté flamand, d'ailleurs – très Belgicaine et unitaire. « L'union fait la force » : tel était le slogan de campagne des humanistes avant les élections du 13 juin dernier. Promis, juré : on ne toucherait jamais aux allocations familiales, car un enfant égale un enfant !*

Rien ni personne ne pourra empêcher l'État-Nation flamand de prendre son envol. Comme l'expliquait Jules Destrée dans sa fameuse « Lettre au Roi » de 1912 : *Le Flamand ne recule jamais. Il a la douce obstination têtue du fanatisme.*

Il nous paraît important de rappeler ici les propos tenus par le général de Gaulle au professeur Robert Liénard de l'Université de Louvain, à la fin des années soixante, et rapportés par Claude de Groulart dans son livre *De Gaulle* : « Vous avez dit Belgique ? » (éd. Pierre-Marcel Favre, 1984) : *Dans les vingt ans qui viennent, le déséquilibre entre les représentant flamands et wallons sera bien plus grave encore qu'aujourd'hui. (...) C'est votre drame d'appartenir à un État qui assistera impassible à votre déclin. (...) Que peut la France ? Toute intervention de sa part, si modeste soit-elle, serait immédiatement soulignée, amplifiée surtout par les notables francophones de votre pays qui ne manqueraient pas d'invoquer l'impérialisme*

français, notre volonté hégémonique et tout le reste ! Nous soulèverions des tempêtes à l'intérieur du Marché commun auprès duquel les autorités belges se donneraient une image d'agressés ou même de martyrs. Déjà maintenant ils ne s'en privent pas ! La France ne peut donc courir ce risque. (...) Bien entendu si, un jour, une autorité politique représentative de la Wallonie s'adressait officiellement à la France, ce jour-là, de grand cœur, nous répondrions favorablement à une demande qui aurait toutes les apparences de la légitimité. Avant, c'est impossible. J'ai pourtant la conviction que seule leur prise en charge par un pays comme la France peut assurer l'avenir à vos trois à quatre millions de Wallons.

Afin de s'assurer de la véracité de ces propos, Lucien Outers, alors Délégué général de la Communauté française de Belgique à Paris, les soumit à l'ancien ministre Alain Peyrefitte. La réponse de ce dernier, en date du 18 novembre 1986, est on ne peut plus claire : *La déclaration du général de Gaulle au doyen de Louvain ressemble à peu près textuellement à des entretiens que j'avais eus avec lui sur ce sujet. Je suis donc prêt, s'il en était besoin, à en garantir l'authenticité.*

Non-ingérence ne signifie donc pas désintérêt ou indifférence. Aujourd'hui, des députés de l'UMP, tels François-Michel Gonnot (Oise) et Jacques Myard (Yvelines), n'hésitent d'ailleurs pas à sortir du bois.

Ainsi, selon M. Myard : *La question du rattachement de la Wallonie et de Bruxelles se pose à terme, qu'on le veuille ou non. C'est une question à laquelle les francophones de Belgique devront répondre. À nous Français d'élaborer une politique responsable pour relever ce défi inéluctable qui scellera le destin d'une construction étatique artificielle voulue par les puissances en 1830 et aujourd'hui dépassée et obsolète.*

Et M. Gonnot de poursuivre : *Jamais, depuis sa création en 1830, la Belgique n'a été aussi proche de son éclatement. Les dernières élections législatives, marquées par la forte poussée des nationalistes flamands, anti-francophones et séparatistes, sont une étape cruciale. Toutes les chancelleries d'Europe se taisent et veulent continuer à pratiquer la politique de l'autruche. Elles veulent ignorer l'éventualité de l'éclatement de la Belgique, au motif que l'Europe serait la seule réponse à la question nationale belge. Mais tout le monde sait que nous approchons de l'heure de vérité. Jusqu'où les francophones belges sont-ils prêts à accepter les vexations, les privations et les humiliations pour sauver le royaume ? N'arrivera-t-il pas un moment où ils devront choisir entre trois solutions : le joug flamand, l'éclatement de la Belgique et la création d'un État wallon, ou leur rattachement à la France avec un statut qu'il faudra définir. C'est un sujet sur lequel nous travaillons à quelques-uns à l'Assemblée nationale. Le bureau de l'Assemblée nous a refusé la constitution d'un groupe d'études sur les relations entre la France et la Wallonie, comme le demandaient un certain nombre de députés de droite, comme de gauche. Qu'importe. L'essentiel aujourd'hui est que les Wallons, inquiets de leur devenir, sachent que, si un jour ils le demandaient, le peuple de France serait prêt à leur tendre la main.*

De fait, un sondage réalisé en juin dernier par l'Ifop pour « France-Soir » révèle que 66 % des Français se déclarent disposés à accueillir la Wallonie. On atteint même 75 % dans les départements frontaliers.

LA RÉALITÉ DES CHIFFRES

Pour les raisons que nous avons exposées plus haut, nous ne voyons pas, comme le suggérait le général de Gaulle, *une autorité politique représentative de la Wallonie s'adresser officiellement à la France*. Certains régionalistes wallons pointus vont même jusqu'à évoquer l'exemple de la Slovaquie pour affirmer qu'un État wallon indépendant pourrait parfaitement s'en sortir. Mais ils omettent de dire que le Slovaque dispose d'un revenu mensuel moyen de 600 euros et d'une faible couverture sociale.

Autant il est légitime de se dire *fiers d'être Wallons*, autant l'on ne peut nier la réalité des chiffres.

Tous les économistes que nous avons rencontrés sont d'accord pour dire qu'une Wallonie, privée des transferts Nord-Sud, verrait ses prestations sociales baisser de quelque 20 %. Par ailleurs, le partage de la dette fédérale, au prorata de la population, placerait la Wallonie dans une situation parfaitement intenable.

Faisons les comptes.

Selon le rapport 2009 de l'administration générale de la Trésorerie du SPF Finances, la dette de l'État belge (essentiellement interne, rappelons-le) représente 321 milliards d'euros, soit 96,7 % du PIB. Aujourd'hui, la barre des 100 % a été franchie.

Quant à l'endettement de la Région wallonne, on peut l'estimer à 5.693.993 milliers d'euros à la fin 2009. Cet endettement se décompose en une dette indirecte et une dette directe.

Cette estimation ne tient pas compte de la dette garantie de la Région wallonne (évaluée à un peu plus de 3 milliards d'euros fin 2007), ni du volume des financements alternatifs (environ 4 milliards d'euros selon le rapport de la Commission Budget du 9 juin 2008).

Si nous tenons compte de la dette garantie et des financements alternatifs, nous obtenons donc un montant de 12,7 milliards d'euros.

En se basant sur les données Eurostat 2007, on peut établir le Produit Intérieur Brut de la Région wallonne à 77,631 milliards d'euros.

On obtient donc un ratio dette / PIB de 16 %, qui pourrait avoir évolué aux alentours de 20 % à la fin de cette année.

Si l'on ajoute à cela 33 % de la dette fédérale belge, on voit bien à quelle débâcle financière s'exposerait un État wallon indépendant.

En France, la dette publique s'élevait à 1.501 milliards à la fin 2009, soit 77,9 % du PIB. Comme nous l'avons expliqué dans le Cahier n°2, une reprise des dettes cumulées de la Wallonie et de Bruxelles ferait grimper ce pourcentage de deux points. Un impact qui n'est certes pas négligeable, mais tout à fait supportable.

Le 9 septembre 2008, Jacques Attali notait d'ailleurs sur son blog : *Le prix à payer pour la France serait sûrement plus faible que ce que cela lui rapporterait.*

C'est l'évidence même.

CE QUE LA WALLONIE APPORTERAIT À LA FRANCE

Au niveau de l'Union européenne, le couple franco-allemand représente, on le sait, un pilier majeur.

Avec la Wallonie, la France gagnerait un accroissement territorial et démographique pacifiquement acquis, ce qui serait particulièrement heureux après la réunification de l'Allemagne. Le différentiel entre les deux pays se trouverait ainsi réduit.

La Wallonie offre, en outre, une position géographique assez exceptionnelle. Ses atouts peuvent constituer un apport considérable en ressources naturelles (eau, forêts), humaines (techniciens, cadres, main-d'œuvre qualifiée, professeurs, chercheurs), économiques (entreprises de pointe, infrastructures, laboratoires, marchés d'exportation), artistiques et culturelles (écrivains, artistes, cinéastes, acteurs, chanteurs, musées, etc.).

o

La Wallonie occupe en Europe une position géographique stratégique. Schématiquement, le sillon Sambre et Meuse, qui constitue l'épine dorsale de la Wallonie industrielle, jette un pont entre la région Nord-Pas de Calais, économiquement centrée sur la conurbation Lille-Roubaix-Tourcoing et le Land de Rhénanie-Westphalie où se situe la Rhur et la plus grosse partie de l'industrie lourde allemande. La Wallonie offrirait, de cette façon, à la France une ouverture exceptionnelle sur son puissant voisin et partenaire européen.

Être le trait d'union entre ces deux régions et établir un lien logistique en assurant les communications les meilleures entre elles est le rôle qui doit revenir à la Wallonie non seulement au bénéfice de la France mais aussi à son propre profit.

Les voies de communication wallonnes ont récemment fait l'objet de grands travaux de modernisation pour répondre, dès maintenant, aux impératifs économiques des prochaines années. De grands projets ont été décidés et seront bientôt concrétisés.

A. Infrastructure autoroutière

Un réseau extrêmement dense d'autoroutes, propriété de la Région wallonne, couvre le territoire de celle-ci. L'autoroute E42 qui relie les villes de Mons, Charleroi, Namur et Liège et qui s'allonge d'ouest en est, parallèlement au sillon Sambre et Meuse, est un maillon de la très importante liaison Paris-Cologne. Cette autoroute s'articule particulièrement bien avec celles des régions et pays voisins, notamment au niveau de ses extrémités, à Liège et à Mons, où les échangeurs constituent des nœuds autoroutiers stratégiques.

B. Infrastructure ferroviaire

Des TGV relient Paris, Lille, Bruxelles, Liège, Cologne et Dortmund, dotant la Wallonie d'un outil de communication moderne. En outre, dans quelques mois, d'importants travaux seront terminés et les temps de parcours seront fortement réduits et, sur la plus grande partie de son trajet wallon, le TGV roulera en site propre. À Liège, la gare de Calatrava permettra à la population de l'important hinterland de l'Eurégio d'accéder aisément à ce mode de transport. La dorsale ferroviaire wallonne, qui suit le sillon Sambre et Meuse, a été fortement améliorée ; une liaison cadencée a été mise en place entre Liège et Lille.

C. Infrastructure aéroportuaire

Récemment, les aéroports régionaux de Liège-Bierset et de Charleroi-Bruxelles-Sud, se sont fortement développés. Liège-Bierset revendique pour l'activité fret la huitième place européenne et la vingt-quatrième place mondiale.

Une dynamique sans précédent est donc enclenchée. La compagnie TNT a fait de Liège Bierset son hub européen. Dans l'environnement de Bierset, comme de tous les ports et aéroports, des entreprises implantent, bien sûr, des activités très diversifiées mais Liege Airport se développe, surtout, en un pôle logistique, en une plateforme multimodale Air-Route-Fer. Le dernier développement, actuellement en réalisation, consistera à lancer des liaisons TGV fret avec les principaux aéroports européens, notamment avec Paris Charles de Gaulle. La prise d'une participation de 25 % dans Liege Airport par ADS (Société des Aéroports de Paris) témoigne de l'intérêt de la France pour cet aéroport wallon.

L'autre aéroport régional wallon, celui de Charleroi, joue le jeu du transport aérien à bas coût. Il est devenu le hub continental principal de Ryanair. À plus longue échéance il ambitionne d'attirer chez lui une partie du trafic « passagers » de Zaventem.

D. Voies navigables

La Wallonie est dotée de 451 km de voies navigables dont 81 % sont accessibles aux bateaux de 1.350 tonnes. La Meuse et le canal Albert peuvent même recevoir des

unités maritimes et de plus gros tonnage ainsi que des convois poussés (4.450 tonnes et plus).

En d'autres termes, cela veut dire que la très grande partie des voies navigables wallonnes ont été mises aux normes européennes actuelles ou le seront très prochainement. Des bateaux de 1.350 tonnes peuvent aisément arriver en Wallonie (quelque part, le long de l'axe Meuse-Sambre) en provenance des ports maritimes belges d'Anvers, de Zeebrugge, d'Ostende ou de Gand, ou français (Dunkerke) ou hollandais (Amsterdam, Rotterdam).

Ces voies navigables sont gérées par la Région sans interférence de l'État fédéral.

Tout le long de ces voies navigables, se sont développés des ports fluviaux qui jouent un rôle important dans l'économie wallonne (Liège, Amay, Andenne, Namur, Charleroi, etc.). Le port autonome de Liège (PAL) est de loin le plus important ; il reçoit même, par Anvers et le canal Albert, des unités maritimes. Voici sa fiche signalétique, telle qu'elle a été établie par les autorités responsables :

Premier port intérieur belge (21 millions de tonnes en 2007) et troisième port intérieur d'Europe, derrière Paris et Duisbourg, idéalement localisé au centre d'un réseau dense de communications multimodales, le Port autonome de Liège (PAL) assure la gestion de 31 zones portuaires (366 hectares mis à la disposition des utilisateurs de la voie d'eau).

Le PAL développe actuellement « [Liège Trilogiport](#) », une plate-forme multimodale de 100 hectares située le long du Canal Albert à 15 h de navigation du Port d'Anvers et à 24 h du Port de Rotterdam (terminal à conteneurs de 15 hectares, navettes fluviales).

Le projet Seine-Escaut

Les voies d'eaux wallonnes sont une des pièces maîtresses du projet Seine-Escaut, une liaison fluviale majeure classée par l'Europe parmi les 30 projets prioritaires du Réseau TransEuropéen de Transport (RTE-T).

Cette liaison devrait permettre aux péniches de 1.350 tonnes et aux convois poussés de 4.450 tonnes de passer du bassin de la Seine au réseau fluvial des Pays-Bas pour, de là, remonter le Rhin. Lorsque la liaison Rhin-Danube sera réalisée, on pourrait ainsi atteindre, par voie fluviale, de nombreux pays du Sud-Est européen. La réalisation complète du projet Seine-Escaut est prévue pour 2020.

En France, il est prévu de creuser un nouveau canal allant de Compiègne sur l'Oise à Cambrai où il rejoindrait le canal de grand gabarit Escaut-Dunkerke.

À partir de là, selon les plans européens, la batellerie aurait deux possibilités :

– soit emprunter le canal Condé-Pommereuil (qui devrait être fiabilisé) et l’ascenseur de Strépy-Thieu pour gagner le canal Charleroi-Bruxelles et, de cette façon, Anvers ou, par le canal du Centre, le système mosan ;

– soit – à la condition d’aménager à partir de Deûlémont, en France, un canal débouchant sur la Lys mitoyenne, à Menin – gagner Gand puis Terneuzen pour finalement emprunter le canal maritime Escaut-Rhin.

La Région wallonne pourrait ainsi offrir à la France la possibilité de créer, en utilisant la Meuse et ses affluents, une voie d’eau intérieure directement branchée sur le réseau hollandais. En effet, déjà actuellement, à partir de Liège, les bateaux peuvent très aisément, en empruntant le canal Juliana, atteindre Rotterdam en 18 heures.

La réalisation de cette liaison en Région wallonne nécessiterait certes de gros investissements. Nous pensons cependant que des études pourraient montrer que ces investissements seraient nettement moindres que ceux nécessaires pour joindre l’Escaut à la Lys. De toute façon, ce projet, ainsi mené en Région wallonne, rentabiliserait l’ascenseur de Strépy-Thieu !

En conclusion, la Wallonie concentre sur son territoire nombre de pôles logistiques diversifiés. Ceux-ci, en assurant le maillage de l’économie européenne, feront découvrir à nos entreprises les secteurs de pointe qui valent la peine d’être exploités. Une région disposant d’une telle ouverture sur le monde ne peut végéter ; c’est une puissance économique en devenir. L’apport économique de la Wallonie à la France sera exceptionnel.

o

En 2006, Elio Di Rupo, alors ministre-président wallon, dressait le constat suivant :

À l’échelle de la France, le PIB de la Wallonie la placerait au 8^e rang des 22 régions françaises et au 3^e rang en matière d’exportations, juste derrière l’Île de France et la région Rhône-Alpes. En termes d’emplois, les groupes français occupent la 1^{ère} place avec 34.000 postes, soit 32 % des 100 premières entreprises industrielles en Wallonie. La France est de très loin notre 1^{er} client avec quasi 35 % du total des exportations wallonnes. Notre intégration est du point de vue économique très avancée. On ne le dit pas assez.

BONNES ET MOINS BONNES NOUVELLES DE WALLONIE

D’un côté, il y a les cocoricos éclatants, de l’autre, les constats inquiétants, voire franchement alarmistes.

Qu’en est-il vraiment du redressement wallon ?

Le GEWIF a relevé les informations essentielles pour la période juin-août 2010.

Pub mensongère ?

Le 28 mai, « La Libre Belgique » révélait le montant débloqué par le gouvernement wallon dans le cadre de son deuxième grand plan de relance économique, baptisé « Plan Marshall 2. Vert » : 225 millions d'euros pour 2010, soit la première tranche d'un montant total de 1,6 milliard d'euros à répartir sur cinq ans.

Selon Willy Borsus, chef de groupe de l'opposition libérale au parlement wallon, on est *carrément dans la pub mensongère*. Et d'expliquer que le gouvernement mélange les chiffres du premier Plan Marshall et ceux du Plan Marshall 2. Vert : *On dit qu'il y a eu 99 % d'utilisation des crédits du premier Plan Marshall, mais on mélange allègrement les crédits d'engagement et les crédits d'ordonnancement. D'après nos calculs, il y a en fait 250 millions d'euros du premier programme qui n'ont pas été utilisés. Et le gouvernement wallon est allé puiser dans l'argent non-utilisé du premier plan pour réalimenter le second.*

À propos des chiffres annoncés par le gouvernement wallon en termes d'emplois créés par le Plan Marshall, Willy Borsus déclare : *Je mets au défi le gouvernement de prouver la réalité des 29800 emplois qu'il proclame comme étant le résultat de sa politique. Il ne s'agit en fait que d'une projection chiffrée des objectifs à atteindre et non des emplois concrètement créés. Quand on voit les dépenses du gouvernement uniquement pour la communication autour des différents plans Marshall, cela laisse songeur.*

Le gouvernement parle aussi de 15000 entreprises bénéficiaires du Plan Marshall. Mais, ajoute Willy Borsus, *il ne précise pas qu'il considère comme bénéficiaire du programme la moindre entreprise qui, par exemple, investit dans une zone franche définie par le Plan Marshall.*

Et Willy Borsus de dénoncer enfin *les immenses retards* dans la mise en oeuvre du Plan Marshall 2.Vert, ainsi que *le non-respect de délais raisonnables pour le paiement aux entreprises de leurs subsides, le versement des diverses primes aux citoyens et le paiement des fournisseurs.*

Balance commerciale positive

Si toutes les Région du pays subissent la crise économique-financière, il apparaît toutefois que la Wallonie est la seule à enregistrer un bilan positif en termes d'échanges commerciaux. Selon des chiffres de la Banque nationale de Belgique, le sud du pays a enregistré une balance commerciale positive de 9,5 milliards d'euros en 2008 alors que, dans le même temps, la Flandre et la Région de Bruxelles-Capitale affichaient une balance commerciale négative de respectivement 9,3 et 6,4 milliards d'euros. Et Philippe Suinen, l'administrateur général de l'Awex (Agence wallonne à l'Exportation) d'expliquer : *La bonne performance de la Wallonie s'explique par le fait que les entreprises wallonnes continuent à se tourner davantage vers l'export pour écouler leur production. Seul le caractère excédentaire de la balance commerciale*

wallonne en 2008 évite à la Belgique d'aggraver le déficit de son solde commercial, lequel atteint 6,2 milliards d'euros.

Cet excédent commercial de 2008 représente environ 12 % du Produit intérieur brut (PIB) wallon. *C'est une performance tout à fait remarquable qui n'est surpassée que par celle de l'Irlande dans les pays de l'Union européenne, laquelle réalise un excédent commercial qui s'élève à 13 % de son PIB*, dit encore Philippe Suinen.

Nouvelles technologies

Interrogé par Olivier De Doncker dans « La Libre Belgique » du 1^{er} juin, le ministre wallon de l'Economie, Jean-Claude Marcourt (PS), reconnaît qu'*il y a encore une sous-estimation de l'impact des nouvelles technologies dans le chef des citoyens et des entreprises*. Et d'annoncer le dépôt d'un plan complémentaire d'ici le mois d'octobre : *Nous devons continuer à lutter contre la fracture numérique, mais aussi sensibiliser davantage les jeunes de l'enseignement supérieur quant aux opportunités du numérique. Globalement, je voudrais que ce plan rende plus cohérente, plus lisible et plus visible l'action publique dans les nouvelles technologies*.

Pour le ministre, il conviendra également de *mieux fédérer* les trois organismes chargés de la sensibilisation en la matière : l'Agence de Stimulation technologique (AST), l'Agence de Stimulation économique (ASE) et l'Agence wallonne des Télécoms (AWT)

La Wallonie attire les investisseurs

Selon le 7^e Baromètre de l'Attractivité en Belgique publié par Ernst & Young, le nombre d'investissements étrangers en Belgique est passé de 142 en 2008 à 146 l'an dernier. La Flandre a dénombré 64 investissements (43,9 %), la Wallonie affiche un score de 57 investissements (39 %) et Bruxelles en a pour sa part enregistré 25 (17,1 %).

D'année en année, on remarque que l'écart entre Flandre et Wallonie se resserre. En 2005, il y avait environ un investissement étranger en Wallonie pour trois en Flandre. En 2008, nous étions à un ratio d'un sur deux environ. Nous sommes, en 2009, à plus de huit investissements en Wallonie pour dix en Flandre, commente le ministre Jean-Claude Marcourt.

Si on croise la population de la Wallonie (3,49 millions d'habitants) avec le nombre d'emplois créés par l'investissement étranger (1.505), on obtient un résultat d'un emploi pour 2.319 Wallons. La Wallonie arrive ainsi en 5^e position, derrière la Slovaquie, l'Irlande, la Hongrie et la Pologne.

C'est notre quatrième meilleur résultat au cours de ces dix dernières années, souligne Philippe Suinen, l'administrateur délégué de l'Awex.

Les secteurs les plus prisés ? Ceux repris dans les cinq pôles de compétitivité du Plan Marshall : logistique (H&M, par exemple), bio technologie (Baxter), agroalimentaire, génie mécanique et aéronautique, ainsi que les technologies de l'information. *Et nous avons déjà constaté un intérêt pour le 6^e pôle (chimie et matériaux durables) lors de nos voyages en Suède et aux Pays-Bas.*

Le Plan Marshall est d'ailleurs qualifié d'*accélérateur de la reconversion wallonne* par Ernst & Young, ajoute Philippe Suinen. Autres adjuvants : les intérêts notionnels, pour lesquels *une continuité est nécessaire*, et la vitesse avec laquelle l'Awex et les intercommunales répondent aux demandes des investisseurs.

Mais la Wallonie ne risque-t-elle pas de connaître une pénurie de sites à proposer ? *À ce jour, nous n'avons perdu aucun investisseur, faute de terrains disponibles. Mais on compte parfois sur la patience de ceux-ci. Il est donc important de renouveler le stock de sites à proposer.*

Pas d'amélioration réellement durable

Tel est le constat du professeur Robert Deschamps, des Facultés de Namur. Et d'expliquer à Pascal Lorent du « Soir », le 10 juin : *Ce qui soutient l'activité économique en Wallonie, c'est pour beaucoup les dépenses des pouvoirs publics. C'est beaucoup plus le cas ici qu'en Flandre. Cela a un effet d'amortisseur en période de basse conjoncture, mais cela ne permet pas pour autant de parler d'amélioration structurelle. Pour déceler une croissance créatrice d'emplois, il faudrait réunir trois points-clés. D'abord, un enseignement performant. Or, nous dépensons beaucoup pour l'enseignement mais de façon peu efficace. Ensuite, une formation professionnelle efficace. Hélas ! Nous dépensons beaucoup mais conservons beaucoup de chômeurs peu qualifiés. Enfin, des investissements en recherche et recherche/développement. Et pour ce poste, nous dépensons fort peu et moins que la Flandre. Tant que nous n'améliorerons pas ces facteurs, nous n'obtiendrons pas une amélioration structurelle de la croissance, avec création d'emplois.*

Inquiétude du patron de l'UWE

L'exposé de Jean-Pierre Delwarte, le président de l'Union wallonne des Entreprises (UWE), devant la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Wallonie Picarde, le 16 juin, a suscité l'étonnement des gouvernants wallons.

Pour M. Delwart, les enseignements du scrutin du 13 juin ne sont guère rassurants : la Flandre rêve d'aller seule de l'avant et la Wallonie aspire à garder sa protection sociale. Aussi estime-t-il qu'*il faut réagir très fortement*, car la situation de la Wallonie n'est pas reluisante : *Nous sommes à un point d'inflexion. Nous avons une croissance du PIB inférieure à celle de beaucoup de régions d'Europe et l'évolution du taux de chômage des jeunes est trop faible.* Et le patron des patrons wallons de déplorer que le Plan Marshall 2. Vert tarde à produire ses effets : *Il faut très vite le mettre en oeuvre car les moyens prévus sont importants.*

Le pessimisme de M. Delwart est loin d'être partagé par le ministre wallon de l'Emploi, André Antoine (CDH), lequel s'empresse d'énumérer les acquis positifs : réduction du chômage de 23.000 unités depuis janvier, investissements étrangers presque aussi nombreux en Wallonie qu'en Flandre, balance commerciale belge en équilibre grâce aux exportations wallonnes, Plan Win Win (11.000 travailleurs) et mesures anti-crise (70.000 emplois sauvés), bonne évaluation du Plan Marshall, accompagnement individualisé des chômeurs et essai métiers.

Réagissant à son tour, Jean-Claude Marcourt (PS), ministre wallon de l'Economie, déclare que les investissements récents réalisés en Wallonie, le 6^e appel à projets du Plan Marshall et celui spécifique au 6^e pôle de compétitivité contredisent la lecture patronale : *Il suffit de voir l'étude annuelle d'IBM et le baromètre d'Ernst & Young qui ont reconnu que la Wallonie attire de plus en plus d'investisseurs étrangers. Des chiffres indiquent aussi que la Wallonie a mieux résisté à la crise que ses voisins et des patrons flamands citent les effets positifs et la dynamique du Plan Marshall.*

Selon Vincent Reuter, l'administrateur délégué de l'UWE, *la sortie du président est plutôt un avertissement face à un certain ralentissement. Les politiques ont toujours tendance à croire qu'il suffit de faire un plan et qu'il va s'exécuter tout seul. Or, c'est l'administration qui va surtout le mettre en œuvre. Et sur ce plan, la fonction publique wallonne est encore trop lourde. Par exemple, l'octroi de permis d'exploiter et la libération d'un terrain pour le mettre à la disposition des entreprises sont encore caractérisés par des procédures lentes.* Et M. Reuter de regretter que le gouvernement wallon n'ait pas prévu un budget pluriannuel pour les pôles de compétitivité.

Travail parlementaire

Trois malheureuses questions et des débats rapidement achevés devant un parterre de députés clairsemés, voilà qui n'est certes pas de nature à redorer l'image du Parlement wallon. Et Willy Borsus, le chef de l'opposition libérale de lâcher : *Ce Parlement ressemble à la gare des bus à Charleroi un jour de grève des TEC !*

Reste que Borsus n'a pas tout à fait tort, écrit Pascal Lorent dans « Le Soir » : Le travail parlementaire repose principalement, depuis un an, sur les questions d'actualité. Quand celles-ci portent sur un même thème, elles sont commuées en débat. Avec des résultats inégaux. On se souvient ainsi d'échanges sur le dossier « Citta verde » qui se résumèrent à une somme d'arguments sous-localistes, sans jamais prendre de hauteur sur l'importance de concilier développement commercial et gestion parcimonieuse du territoire. De même, le Plan Marshall premier du nom a été clôturé au début du printemps. On attend toujours les échanges entre majorité et opposition sur l'impact réel des mesures sur le « redéploiement wallon ».

Prospection économique en Chine

Lors d'une mission effectuée en Chine au mois de juin, le ministre wallon de l'Economie, Jean-Claude Marcourt (PS), a visité les nouveaux laboratoires du groupe

Huawei, numéro deux mondial des équipements pour télécoms, qui a établi depuis peu un centre de recherche à Louvain-la-Neuve.

Après s'être entendu vanter les qualités attractives de la Wallonie, Ding Yun, responsable du marketing global de l'entreprise, a déclaré : *Nous comptons implanter un centre logistique en Europe. Nos consultants nous ont surtout proposé la Hongrie, mais j'ignorais totalement les avantages de la Wallonie. Dès demain, je demande à une équipe de relancer le dossier et de venir visiter votre région.*

L'enjeu n'est pas mince, puisqu'il induirait la création d'un millier d'emplois...

La délégation wallonne a également visité la multinationale BYD – Build Your Dream –, premier constructeur automobile chinois, qui cherche un QG pour l'Europe.

Prêts pour la présidence belge de l'Union européenne

Le 23 juin, Philippe Suinen, administrateur délégué de l'Awex (Agence wallonne à l'Exportation), a accordé une interview à la « DH ». Il s'est dit confiant dans l'avenir de la Wallonie : *Le dernier trimestre 2010 devrait être bon. Les offres des entreprises reviennent vers notre Région. Il y a un effet Plan Marshall et pôle de compétitivité. C'est justement de cela que nous parlerons notamment dans le cadre de la présidence européenne. Nous sommes prêts. On est classé n°1 en Europe par Cushman & Wakefield pour l'attraction des centres de distribution. Nous avons de grands atouts dans le secteur de la logistique et ce n'est pas rien.*

Philippe Suinen a également tenu à souligner l'importance du secteur pharmaceutique : *Biowin est le pôle de compétitivité le plus attractif. Je crois beaucoup dans le secteur de la santé francophone.*

Insistant sur l'importance des 3T – les Technologies (excellence des pôles de compétitivité, plan Marshall...), les Talents (nanotechnologies, design...) et la Tolérance (multiculturalité) –, l'administrateur délégué de l'Awex a conclu : *Nous devons montrer tous nos atouts à l'intérieur de la Belgique.*

Politisation de l'administration

Dans son magazine « Diagnostic », le Gerfa (Groupe d'Etude et de Réforme de la Fonction administrative) est revenu sur la batterie de nominations de 31 inspecteurs généraux à l'administration de la Région wallonne (SPW).

Le condominium PS-CDH avoisine les 90 %, les autres partis ne recevant que des miettes, constate le Gerfa. Cela confirme et renforce la politisation ambiante de la Région wallonne et la clé de répartition décidée en '90 lors de la signature du pacte mafieux de 2/3 pour le PS et 1/3 pour le PSC. Et d'ajouter : Manifestement, la sauce Ecolo n'a pas pris. On ne parle pas ici d'une politisation verte – que le parti serait bien en peine d'ailleurs d'assumer par manque de candidats déclarés – mais bien de l'impossibilité de mettre fin au lotissement insupportable de l'administration.

Certes, Ecolo se prévaut de la réforme avancée pour 2014. Mais le Gerfa écarte l'argument d'une phrase : *C'était maintenant qu'il fallait s'attaquer à la politisation, et non dans cinq ans.*

L'écluse de Lanaye

Le ministre wallon de l'Aménagement du territoire, Philippe Henry (Ecolo) n'a présenté le permis pour la 4^e écluse de Lanaye dans le délai prévu par le Dar (décret d'autorisation régionale). Ce délai de 45 jours n'est pas obligatoire mais donne une simple indication en termes de timing raisonnable.

Pour Willy Borsus, chef de l'opposition libérale au Parlement wallon, cette valse-hésitation est une prise de risque considérable du ministre dans *un dossier fondamental pour l'économie wallonne et sur lequel il y a pourtant un consensus politique général. Malgré la controverse juridique actuelle autour du Dar, il ajoute encore un élément d'incertitude car le permis donné pour l'écluse de Lanaye, en l'état, est exposé aux recours devant le Conseil d'État.* Plus généralement, Willy Borsus s'inquiète de la gestion des dossiers similaires : *Le risque est ici très grand et cela vaut aussi pour les futurs projets de même nature : en ce qui concerne le développement des aéroports par exemple, ou encore en matière de réalisation des chaînons routiers manquants.*

Au cabinet Henry, on rappelle que les travaux de l'écluse de Lanaye ne commenceront que début 2011 et que, à ce titre, rien ne presse.

Le dossier de la construction de la quatrième écluse de Lanaye a déjà plus de 20 ans. Constat de départ : le trafic fluvial destiné au fret connaît depuis quelques années une très forte croissance dans la fréquence des bateaux et dans leur gabarit. Par exemple, le port autonome de Liège est devenu le 3^e port fluvial d'Europe en termes de tonnage.

Toutefois, il existe un véritable « bouchon » hydraulique qui verrouille les voies navigables wallonnes et européennes au niveau du canal de Lanaye, entre le canal Albert et la Meuse, le long de la frontière belgo-néerlandaise. Et ce bouchon est constitué par les écluses de Lanaye, dont la création remonte aux années 60. D'où l'idée de créer une quatrième écluse de grande capacité pouvant accueillir des barges de 9.000 tonnes.

L'ouvrage d'art devrait, pour bien faire, atteindre 225 mètres de longueur pour 25 mètres de largeur. C'est la dimension nécessaire pour permettre le transport fluvial aux péniches de gros tonnage qui doivent rejoindre Anvers via le canal Albert, ou Rotterdam via le canal Juliana (dans le Limbourg néerlandais).

Le budget total du chantier s'élève à plus de 300 millions d'euros, dont 120 millions pour la quatrième écluse elle-même. Pour financer tout cela, le Feder (Fonds européen de développement régional) est notamment de la partie.

Mais les règles sont strictes en matière de timing : si l'argent mis à disposition par l'Union européenne n'est pas utilisé à temps, il faudra le rétrocéder. Ce qui, dans le

contexte budgétaire actuel des pouvoirs publics, serait catastrophique et hypothéquerait, encore une fois, la construction de la nouvelle écluse de Lanaye.

Autant le dire tout de suite, ce scénario serait également dommageable à l'économie de la Wallonie et à son environnement. En effet, pour le transport de marchandises, la voie d'eau est nettement moins coûteuse et nettement plus sûre que le transport par route. En moyenne, une péniche consomme presque 4 fois moins de carburant qu'un camion. De même, une tonne de marchandises transportée par la voie fluviale coûtera 12 euros contre 21 euros par camion et 22 euros par train. Parallèlement, l'émission de gaz à effet de serre est bien moindre.

Enfin, plus stratégiquement, libérer l'accès à Rotterdam donnerait l'accès au Rhin et au bassin du Danube et donc au marché allemand.

Le Trilogiport en rade

Egalement situé dans la région liégeoise (canal Albert), le Trilogiport est censé devenir une plateforme multimodale associant le transport par camion, par train et par bateau. Mais le permis n'a pas encore été délivré par le ministre Philippe Henry. Le cabinet affirme que le ministre Lutgen n'a pas encore transmis l'étude d'incidence complémentaire nécessaire à la suite administrative du dossier. Pourtant, selon « La Libre Belgique », cette étude est bien prête, mais reste dans les cartons. Pourquoi ? Certains détails (l'emplacement d'un nouveau pont, notamment) sont particulièrement « touchy » pour les riverains mais aussi pour le partenaire Ecolo au sein de l'Olivier wallon.

Danger: des subsides européens (Feder) ont été octroyés pour la construction du Trilogiport, ouvrage fondamental pour l'avenir industriel de Liège, et les dernières factures sont à rentrer au plus tard pour 2013. La perte de cette manne financière serait un fameux couac...

Le vert wallon n'est qu'à moitié plein

C'est Michel De Muelenaere qui l'explique dans « Le Soir » du 26 juin.

Le tableau s'améliore, la prise de conscience progresse. Mais on vient de loin et il y a encore beaucoup de travail à faire. La lecture du dernier « tableau de bord » de l'environnement wallon laisse au ministre wallon de l'Environnement, Philippe Henry (Ecolo), une impression en demi-teinte.

Certes, quelques paramètres progressent favorablement au Sud : c'est le cas de l'état des forêts (malgré une trop faible diversité des essences), des émissions de gaz à effet de serre, de plusieurs rejets de polluants, de la lente progression des énergies renouvelables et de l'agriculture bio.

Mais il y a encore de sérieux progrès à faire, comme le montre la lourde sanction infligée par la Commission pour non-respect des règles en matière d'épuration des

eaux. La qualité des masses d'eau souterraines et de surface est encore insuffisante. L'état de la biodiversité reste sombre. Avec un tiers des espèces menacées et la question des espèces invasives loin d'être réglée, il y a du souci à se faire. La pollution de l'air par les particules fines et par l'ozone troposphérique – nuisibles pour la santé – est préoccupante. La diminution des émissions de gaz à effet de serre est partiellement due à des hivers cléments et à des fermetures d'usines. L'érosion des sols est également à tenir à l'œil.

Si le bio progresse, il n'occupe encore qu'une part de marché de 1,5 % des dépenses des ménages pour l'alimentation et les produits d'entretien. Idem pour les renouvelables. En 2008, les sources d'énergie vertes ont contribué à hauteur de 6,7 % à la production d'électricité en Wallonie. Une progression rendue possible par les différents régimes de soutien (certificats verts, primes, etc.). Mais si elle veut atteindre ses objectifs (13 % de renouvelables dans la consommation finale d'énergie en 2020), la Région devra mettre les bouchées doubles. Ce sera d'ailleurs tout bénéfique, si elle développe une véritable filière. Le secteur des énergies renouvelables pourrait occuper 24.400 emplois directs d'ici 2020 (contre 9.400 aujourd'hui). Sans compter les emplois indirects.

Autre sujet d'inquiétude, la route est toujours ultra-dominante tant dans les transports de personnes que de marchandises. Dans ce domaine, l'évolution est *défavorable*, indique le rapport.

Et Christophe Schoune, secrétaire général d'Inter-Environnement, de conclure : *On voit l'ampleur de la tâche. Le climat ? Pas de quoi crier cocorico. La biodiversité : très inquiétant. La mobilité : les moyens manquent. La Wallonie est renvoyée en seconde session pour quelques années. On va voir si les belles promesses de la déclaration de politique régionale vont se concrétiser.*

Wallonie-Bruxelles International

Dirigé par Philippe Suinen, WBI s'occupe des relations internationales menées par la Communauté française, la Région wallonne et la bruxelloise/francophone Cocof.

Longuement retardée, pour des raisons techniques mais aussi de susceptibilités régionalistes, la fusion fut opérationnelle au 1^{er} janvier 2009.

L'organisme vient donc de présenter son premier rapport annuel.

WBI pèse un budget de 62 millions, 235 agents (183 ETP) et 146 membres du personnel dans les délégations, 16 délégations ayant statut diplomatique (la dernière ouverte début 2009 à Pékin), des accords-cadres avec 29 pays

Ces relations internationales régionalo-communautaires (à ne pas confondre avec le commerce extérieur) empruntent deux directions principales :

– Vers le Nord, et des pays émergents assimilés. On parle ici de 5 programmes « win win », en phase avec les plans Marshall – de quoi penser, prolonge M. Suinen, que la Wallonie *apparaît aujourd’hui comme le pilote international* alors que la Communauté française le fut en son temps pionnier. Ce sont divers programmes en éducation/formation (soutien de l’enseignement du français notamment); en recherche et enseignement supérieur (avec la création en Suède d’une première « agence de liaison scientifique » auprès d’universités) ; en citoyenneté et jeunesse (échanges de jeunes) ; en soutien au rayonnement des entreprises (bourses de stages, etc.).

– Vers le Sud, c’est de la coopération : douze pays prioritaires, le Congo en tête (à lui seul, 74 projets sur les 187 en cours), pour des actions en formation professionnelle, gestion de l’eau, agroalimentaire, développement culturel et des médias, appui à d’autres acteurs. Philippe Suinen se garde de se prononcer sur l’avenir institutionnel du secteur, complètement « défédéralisé » ou non, mais *on a l’expertise et on est prêt à avoir des compétences supplémentaires*. Pour quelle spécificité ? WBI dépense 1 euro quand le fédéral en dépense 70. Qu’il consacre beaucoup à *l’image et à l’influence*, pense M. Suinen, tandis que la coopération sudiste serait plus pragmatique, valorisant l’émancipation et la proximité de terrain...

Urticaire régionaliste à la FGTB

Ca bouillonne dans le mouvement syndical, à la FGTB en l’occurrence, historiquement protagoniste du « combat fédéraliste », jadis avec André Renard et aujourd’hui à nouveau en questionnement interne.

Le phénomène reste circonscrit, et seuls les métallos liégeois du syndicat socialiste se sont fait entendre jusqu’à présent, mais le vent pourrait tourner si d’aventure le fédéral devait s’enfoncer dans une nouvelle crise politique Nord-Sud, ou les négociations s’éterniser.

Qu’en est-il à ce stade ? Francis Gomez et la FGTB-Métal Liège-Luxembourg ont appelé à un *régionalisme accru*, désigné à cet égard l’impôt des sociétés et la concertation sociale, et lancé une vaste *campagne de sensibilisation* auprès des 30.000 affiliés. L’idée : *Les Flamands veulent plus d’autonomie ? Eh bien, oui, allons-y !*

Une option que ne partagent cependant pas les métallos de Hainaut-Namur qui l’ont fait savoir dans un communiqué où ils appellent au maintien des mécanismes fédéraux pour la sécurité sociale, l’impôt, la dette, le code du travail et les commission paritaires. Les mêmes invitent les politiques à ne pas *se laisser intoxiquer par tous ces courants sous-régionalistes*. Bref, entre Liège et Charleroi, de belles différences.

Thierry Bodson, le patron de la FGTB wallonne, tient à recadrer les choses : *Le Liégeois Francis Gomez parle concrètement de régionaliser l’impôt des sociétés et la concertation sociale et moi je dis que ces deux choses n’ont pas été débattues en bureau au sein de notre organisation syndicale et qu’en plus, ces problèmes ne vont pas se poser prioritairement. Plus urgent : quid du marché du travail ? Quid aussi de*

la loi de financement des Régions et Communautés ? Ces deux dossiers viendront très vite sur la table. Planchons là-dessus avant tout. De même que sur une série d'autres choses, comme l'endettement de la Région wallonne et notre capacité à y faire face.

Le chômage wallon : qui dit vrai ?

Dans son communiqué mensuel du 3 juin, l'organisme wallon de l'Emploi, le Forem, indique qu'*en mai 2010, le nombre de demandeurs d'emploi wallons a diminué tant par rapport à avril 2010 qu'à mai 2009.*

Mais trois semaines plus tard, l'Onem, l'organisme fédéral des allocations de chômage précise que s'il y a bien une diminution de 1.302 demandeurs d'emploi par rapport à mai 2009, il a fait verser 1.633 allocations supplémentaires par rapport à avril 2010.

Qui dit vrai ? À vrai dire, on ne sait pas. Au Forem, on ne comprend pas. Parce que traditionnellement il y a une baisse de chômage entre mai et avril. Certes, la méthodologie n'est pas identique : au Forem, on comptabilise le nombre de demandeurs à la fin du mois ; à l'Onem, on comptabilise les paiements à la moitié du mois. Mais cela ne suffit pas à tout expliquer.

De l'espace enfin libéré

Le ministre wallon de l'Aménagement du Territoire, Philippe Henry (Ecolo), a présenté en commission, le 29 juin, son plan pour les zones d'activité économique.

On le sait : la Région wallonne manque cruellement d'espace pour accueillir de nouvelles entreprises. Les zones d'activité économique sont saturées. Tout cela, ironie du sort, au moment où la Wallonie n'a jamais autant attiré les investisseurs.

Du coup, il était plus que temps de « libérer de l'espace », comme cela est d'ailleurs prévu depuis 2008. À l'époque, le gouvernement avait répertorié 2.500 hectares en 4 catégories qui pouvaient, potentiellement, être utilisés comme zones d'activité économique.

Le gouvernement vient d'entériner la libération de 690 hectares, explique le ministre. Si vous ajoutez les 129 hectares qui avaient déjà été confirmés, ça signifie que plus de 800 hectares sont d'ores et déjà disponibles. Les premiers devraient être prêts dans un ou deux ans. Les autres, normalement pour la fin de la législature.

Une bonne nouvelle pour les entreprises, donc, d'autant que 880 autres hectares devraient recevoir l'aval gouvernemental au mois de novembre et que 400 hectares en zone urbanisable seront aussi dégagés. Au total, sur les 10–15 prochaines années, ce seront 2.760 hectares de terrain qui seront équipés mis à disposition des entreprises.

Par ailleurs, le ministre annonce la création d'ici deux ans d'un label « Ecozoning ». Et d'expliquer : *Les entreprises sont assez réceptives au concept de développement durable. Le fait d'utiliser moins d'espace et moins d'énergie, mais aussi la possibilité de se situer plus à proximité des transports en commun, ça leur parle. Elles ont compris qu'il y avait aussi là derrière un intérêt économique. Sans parler de l'impact au niveau de l'image de marque.*

Autre volonté de la Région : rationaliser les terrains qui doivent être utilisés avec parcimonie. *Notre volonté est d'augmenter la densité des zonings. Et donc d'avoir plus d'emplois à l'hectare, un domaine dans lequel nous sommes actuellement à la traîne par rapport à certains pays européens. Il arrive souvent que des entreprises prennent plus d'espace que ce dont elles ont besoin, soit pour être plus à l'aise, soit en prévision d'extensions futures. Dans ce dernier cas, on ne peut pas leur reprocher. Mais il faut aussi qu'elles comprennent qu'elles ne peuvent pas bloquer des surfaces,* conclut Philippe Henry.

Pour de meilleurs rapports entre ministres et fonctionnaires

Conformément à la déclaration de politique générale, le gouvernement wallon a adopté un « protocole de collaboration » entre lui et l'administration régionale (SPW).

Concerté avec cette celle-ci, le texte est une première en Belgique.

Il est question tour à tour : 1° de développer le dialogue et la concertation (réunions de concertation générales, transversales ou sectorielles; ordre du jour et note de suivi ; personnes à inviter et modalités de convocations) ; 2° de bonne communication entre cabinets et SPW ; 3° de l'exécution des décisions par l'administration ; 4° de la participation de celle-ci aux décisions ; 5° de communication externe.

Pour le ministre-président Rudy Demotte (PS), il s'agit d'une *démarche qualité* : *Elle ne naît pas de dysfonctionnements, mais, à l'inverse, de la volonté de codifier ce qui existe normalement.*

Eclaircie temporaire ou embellie durable ?

L'Institut wallon de l'Évaluation, de la Prospective et de la Statistique (Iweps) fait preuve d'un optimisme mesuré : *« Il y a une éclaircie, mais la prudence s'impose. Car on n'est pas convaincu qu'elle sera durable. Assiste-t-on à une éclaircie temporaire ou une embellie durable ? On n'a pas assez d'informations pour nous prononcer »*, a commenté Daniel Defays, l'administrateur général ad intérim. Cependant, d'après les prévisions de l'Institut, la Wallonie devrait enregistrer une augmentation moyenne de 1.000 emplois sur 2010.

En effet, d'après l'Iweps, le nombre d'heures effectuées par les travailleurs intérimaires a cessé de décroître par rapport au trimestre précédent dès le troisième trimestre 2009 en Wallonie et, au quatrième trimestre, on observe même une légère croissance de + 1,4 %. Après avoir enregistré un léger recul à l'automne 2009 (à un

mois d'écart), le chômage connaît une baisse plus accentuée encore ces derniers mois. *Enfin, les enquêtes d'opinions indiquent une amélioration des intentions d'embauche, qui concorde avec la reprise économique attendue*, observe l'Institut. Mais la reprise de l'emploi serait fragile. Car elle s'effectue principalement dans le secteur des titres-services et est soutenue par le plan fédéral « win-win », lequel arrive à échéance à fin juin. D'où la crainte d'un impact négatif sur l'emploi.

De plus, la reprise n'est pas orientée vers les secteurs d'activités sensibles à la conjoncture et la diminution du chômage s'expliquerait par une baisse de la population active (étudiants prolongeant leur cursus scolaire). Le plan « win-win » aurait généré la création d'environ 3.700 emplois en Wallonie.

D'après les observations de l'Iweps, c'est la demande extérieure qui a permis à la Wallonie de résister à la crise en 2009. Il évalue à - 2,5 % le recul du PIB en Wallonie, moins important que celui de la Belgique qu'il évalue à - 3 %. La dépréciation de l'euro a également joué en faveur des plus gros exportateurs européens, l'Allemagne en tête, et indirectement en faveur de toutes les régions de la zone euro dont la Wallonie. Les mesures prises par les pouvoirs publics wallons ont également joué un rôle de stabilisation de l'économie régionale, notamment le plan Marshall 2.Vert (budget de 1,6 milliard d'euros) et le programme de réparation des routes (639 millions d'euros sur 4 ans). Mais force est de constater que ceux-ci ne sortiront concrètement leurs effets que plus tard. Les prévisions relatives aux principales données économiques (consommation privée, dépenses des administrations publiques, emploi, etc.) laissent entrevoir encore une bonne résistance de la Wallonie, voire une amélioration en 2010, notamment une croissance du PIB (+ 1,4 %) identique à celle de la Belgique, mais supérieure à la moyenne européenne.

Perspectives budgétaires fort maussades

Pas de quoi sourire en découvrant les projections budgétaires des entités fédérées établies par le Pr. Robert Deschamps et son équipe du CERPE (Centre de recherches en Economie Régionale et Politique Economique) des FUNDP.

Le diagnostic tient en une formule : *Pas de marge de manœuvre* pour les cinq ans à venir.

On suppose ici à politique inchangée, c'est-à-dire sans aucune nouvelle décision future à caractère budgétaire. Les simulations sont basées sur l'hypothèse selon laquelle les dépenses primaires n'augmentent pas au-delà de l'inflation, sauf celles qui découlent de décisions déjà prises ou évoluent selon une dynamique propre.

Voyons la situation propre à la Région wallonne.

Entre 2001 et 2010, la croissance nominale annuelle moyenne des dépenses primaires totales a atteint 4,02 %, contre seulement 2,99 % pour les recettes totales. Sur 2010–2020, la tendance s'inverse, à respectivement 1,2 et 3,6 %. Le rapport dette/recettes à 87 % au budget 2010 initial grimperait à 107 % en 2014 pour se réduire à 86 % en

2020. Dès lors, les soldes de la Région wallonne ne seront positifs qu'à partir de 2015 « grâce » à la fin programmée du deuxième plan Marshall. Autrement dit, la majorité suivante ne saurait reconduire la moindre mesure du plan que si des mesures compensatoires sont prises, pour réduire d'autres dépenses et/ou augmenter la fiscalité à même hauteur.

Bref, même sans nouvelle décision à caractère budgétaire, ce n'est qu'en 2015 que la Région disposerait de marges de manœuvre et verra son taux d'endettement cesser de croître. C'est 1 an de plus que lors des publications similaires de juin 2009 pour les marges (prévision alors à 2014) et 1 an de moins pour l'endettement (2016 alors).

L'analyse du Pr. Robert Deschamps

Dans « La Libre Belgique » du 1^{er} juillet, l'intéressé répond aux questions de Paul Piret.

Vos simulations étant ce qu'elles sont, l'équilibre budgétaire global en 2015 est-il tenable ?

(...) Dans le budget initial 2010, le solde négatif de financement est de -384 millions. L'accord en Comité de concertation portait sur - 364 millions. Le gouvernement wallon doit donc encore dégager 19 millions d'ici à la fin de l'exercice 2010. Pour la suite, nos prévisions de solde négatif s'établissent à - 524 millions en 2011, - 439 millions en 2012, - 369 millions en 2013, - 261 millions en 2014 et parviennent à un solde positif de 265 millions en 2015. Autrement dit, si, d'ici 2014, on lance de nouvelles dépenses, elles doivent être compensées sur les recettes et/ou sur les dépenses pour rencontrer l'objectif 2015.

« Pas de marge de manœuvre », ce n'est donc pas forcer les décideurs à rester les bras croisés...

Non, c'est une obligation de compenser toute nouvelle mesure avec effet budgétaire. Mais c'est très contraignant. Par exemple, la moindre mesure du plan Marshall 2. vert que l'on voudrait prolonger au-delà de 2014 doit être compensée. Et notre formulation « à politique inchangée » doit être interprétée comme une gestion « d'affaires courantes » : il n'est pas question de continuer tout comme avant. Il n'y a pas de « mou », dans nos projections ! (...)

Votre logique financière est-elle compatible avec une logique économique plus large qui, elle, est preneuse de politique de relance plus ou moins dépensière ?

C'est complémentaire. La logique financière dit comment les budgets vont évoluer. Mais nous travaillons par ailleurs, notamment, sur la nature des dépenses. Par comparaison entre les entités, il est intéressant de se demander si on répartit les dépenses de la même manière, et de mettre en évidence celles qui sont favorables à la croissance. Et là, nous sommes en retard. Si je compare la Wallonie à la Flandre ou les francophones aux néerlandophones, on est proportionnellement en dessous en

recherche/développement. L'enseignement, on le finance bien mais on n'a pas de bons résultats : notre enseignement est sous-performant. Même chose pour la formation, à considérer les taux de chômeurs peu qualifiés. On voit donc que les dépenses de croissance et d'emploi doivent être mises au premier rang. Ce qui suppose une réorientation de dépenses, contrairement à ce qu'on fait actuellement.

Par exemple ?

L'aide des Régions aux provinces est trois fois plus élevée en Wallonie qu'en Flandre, alors que les impôts provinciaux sont plus élevés en Wallonie. Ce ne sont pas là des dépenses bénéfiques dans le sens de la croissance et de l'emploi. (...)

En tout cas, pas de nouveaux transferts de compétence sans transferts correspondants de moyens ?

Je ne sais pas s'il faut du 1 pour 1, car la situation fédérale n'est pas brillante Je pense surtout qu'il est possible de faire mieux avec ce que l'on a. Et qu'il faut responsabiliser davantage les Régions et Communautés. Par exemple dans les pensions de leurs agents, qu'elles décident mais que le fédéral paie. Ou dans la politique de l'emploi, pour laquelle elles reçoivent une dotation Onem dont le caractère forfaitaire n'est pas un incitant. Et responsabiliser, c'est aussi coordonner. Pas laisser chacun travailler dans son coin.

La Wallonie gagne du terrain à l'étranger

Dès le dernier trimestres de 2008, les exportations wallonnes ont affiché un recul (quelques pourcent) qui s'est accentué l'année suivante. Au début de la crise, elles représentaient 40 milliards d'euros, soit la moitié du PIB régional. En 2009, le recul se chiffre à 15,1 % (hors transit du gaz naturel), avec un « pic » de -25,6 % en mai. Sur l'ensemble de l'année, cette chute est toutefois moindre que celle de nos voisins : Flandre (- 20,5 %), Europe des quinze (- 18,2 %), Allemagne (- 17,9 %), France (- 17,4 %) et Pays-Bas (- 15,9 %). Et pour le premier trimestre 2010, la tendance repart à la hausse : + 14,7 %.

Entre 2002 et 2009, la part des exportations wallonnes dans celles de la Belgique est passée de 16,5 % à 20 %. Une évolution insuffisante, note toutefois l'Union wallonne des Entreprises, comparée aux parts du PIB (23 %) et de la population (32 %). Le patronat reconnaît néanmoins une amélioration : en 2002, la Wallonie détenait 0,54 % des parts de marché du commerce mondial ; en 2008, elle en prenait 0,58 %. Sur la période 1996-2009, l'Agence wallonne à l'Exportation note d'ailleurs que nos exportations (+ 6,4 %) ont une croissance plus rapide que celles de l'Allemagne (+ 5,9 %), des Pays-Bas (+ 5,9 %), de la Flandre (+ 4,9 %), de la France (+ 3,7 %) ou de l'Europe des 15 (+ 4,7%)

Les principaux clients de la Wallonie résident dans l'Europe des 27 (78,3 % des exportations en 2009), France, Allemagne et Pays-Bas en tête, où nos ventes ont progressé entre 2002 et 2008. Ils pèsent à eux trois la moitié de nos exportations. Ce

n'est pas forcément une bonne nouvelle, selon l'UWE, car ce sont des marchés matures, à faible croissance. Dans une moindre mesure, les produits wallons ont également gagné du terrain en Amérique du Nord et dans les pays de l'est, où la croissance s'annonce plus forte. Face au Bric (Brésil, Russie, Inde et Chine), futurs géants de l'économie mondiale, le bilan est mitigé : en Russie et en Inde, la Wallonie accroît ses parts de marché, tandis que la Chine reste difficile à pénétrer, selon l'UWE. L'Awex nuance : en dix ans, ce pays est passé du 17^e au 10^e rang des clients de la Wallonie.

Entre 2002 et 2008, la part de la sidérurgie dans nos exportations a encore progressé (19 %). Or les métaux restent des produits cycliques, dont la valeur ajoutée ne crée pas assez de plus-value. Dans ce contexte, la passation de leadership opérée en 2009 réjouira les patrons : les produits chimiques pèsent désormais 30 % de nos ventes à l'étranger. La sidérurgie, elle, recule (15,9 % des exportations). Arrivent ensuite les machines électriques et électroniques (10,9 %), le plastique (8,6 %), les produits alimentaires (5,7 %), les produits minéraux (4,6 %) et les ouvrages en pierre, ciment, céramique et verre (3,9 %).

L'UWE constate une corrélation entre la taille de l'entreprise et sa propension à exporter (il faut donc faire grandir les entreprises afin qu'elles exportent et inversement). Elle reconnaît l'adéquation des aides publiques aux besoins mais plaide pour un coaching plus intense (de l'Awex, des chambres de commerce) vers les PME afin de mieux utiliser les aides et de mieux s'appuyer sur le réseau des attachés commerciaux de l'Awex. Le ministre de l'Economie, Jean-Claude Marcourt, préconise de s'appuyer sur les clusters, les représentations collectives, les missions économiques et les pôles de compétitivité. Des pôles qui pesaient 37 % des exportations « sudistes » en 2006, pour 47 % en 2009.

L'industrie wallonne a-t-elle été trop vite enterrée ?

Dans « Le Soir » du 2 juillet, Marcel Miller, réélu à la tête d'Agora Wallonie, livre son sentiment.

On peut y avoir un effet direct de la crise, qui a montré toutes les dérives de l'économie purement financière, virtuelle. Les « vrais » emplois, c'est dans l'industrie qu'ils se trouvent et parmi toutes les sociétés de services qui gravitent autour. En Wallonie comme en Europe, on avait trop vite enterré l'industrie..., déclare Marcel Miller.

Et de poursuivre : L'industrie technologique aujourd'hui, ce sont pour l'essentiel des PME de quelques dizaines de personnes, hyperspécialisées dans des marchés de niche à haute valeur ajoutée. On peut regretter qu'elles ne grandissent pas plus vite ou qu'elles restent parfois un peu frileuses pour affronter les grands marchés à l'exportation, mais elles constituent l'essence même du nouveau tissu industriel.

Pour Marcel Miller, la taille trop petite des entreprises constitue un défi majeur : *Je me souviens d'une étude critiquant les spin-offs issues des labos universitaires, créées sur*

base d'une idée géniale mais sans réelle ambition de croissance. Si le but est de faire vivre un chercheur qui n'a pas envie de quitter l'université, cela n'a aucun intérêt. Nous devons avoir l'ambition de faire de nos meilleures PME des références à l'échelle mondiale, et nous avons les moyens d'y parvenir. L'exemple d'IBA à Louvain-la-Neuve, a montré que c'était possible.

Si la Wallonie a bien résisté à la crise, Marcel Miller veut rester prudent : Surtout, pas d'euphorie ! De nombreuses entreprises ont encore la tête sous l'eau ou commencent à peine à émerger. Quand nous aurons 2 % de chômage, nous pourrions peut-être souffler. Mais, structurellement, il est vrai que le plan Marshall porte ses fruits. Une dynamique s'est créée, les collaborations entre les entreprises et les universités se sont renforcées, et les PME, en dépit de lourdeurs administratives, participent au mouvement. C'est d'autant plus positif que l'avenir, je le répète, se construit par la technologie dans les nouveaux secteurs liés au développement durable.

Techspace Aero : nouveau contrat

Bonne nouvelle en perspective pour le motoriste belge, Techspace Aéro, filiale du groupe français Safran. L'entreprise basée à Herstal s'apprête à élargir son partenariat avec un grand groupe américain dans le secteur des moteurs d'avions de nouvelle génération. Il ne s'agirait pas des avions gros porteurs pour lesquels Techspace Aero fournit déjà des pièces, mais des avions petits porteurs ou des business jets.

Le nouvel accord permettra à Techspace Aero d'accroître ses rentrées financières d'un montant évalué à environ 20 % de son chiffre d'affaires à l'horizon 2015. L'entreprise qui emploie 1250 travailleurs, a réalisé un chiffre d'affaires de quelque 318 millions d'euros en 2009 contre 337 millions d'euros en 2008.

Le Halal, un business moderne pour les Wallons

Phénomène de société ou nouveau mode de vie respectant les préceptes du Coran, « consommer halal » prend de l'ampleur et l'Agence wallonne à l'exportation (Awex) entend donner l'opportunité aux entreprises du sud du pays d'enlever des contrats dans un maximum des 56 pays de l'Organisation de la conférence islamique (OIC).

Aussi, après avoir signé en octobre 2009 un accord avec la banque islamique de développement basée à Djeddah, l'Agence va mettre en place un « Club H » comme halal et un point d'informations pour mieux encadrer les entreprises de plus en plus intéressées par ce marché d'importance.

Start-up, clap deuxième

Vingt porteurs de projets innovants ont suivi une formation en création d'entreprise durant 3 mois. Et cela grâce au Microsoft Innovation Center.

Né en décembre 2008 d'une collaboration entre Microsoft et le Gouvernement wallon, le MIC s'est fixé comme mission de faciliter la création d'entreprises dans le secteur des nouvelles technologies en Wallonie. Objectif : créer 250 emplois d'ici la fin 2011.

Ajustement budgétaire

L'Olivier wallon et francophone a donc ajusté ses budgets 2010. L'exercice tient en un petit chiffre : 1 %. Soit la différence de croissance en 2010 entre la prévision de l'automne 2009 (0,40 %) et celle du printemps 2010 (1,40 %). Or, ce différentiel vaut son pesant d'euros.

Il permet d'abord de dépenser 100 millions de moins, de manière à réduire à 750 millions la capacité d'emprunt cumulée de la Région wallonne et de la Communauté française, qui avait été consentie à 850 millions dans la trajectoire convenue entre les fédéraux et les fédérés pour retrouver l'équilibre budgétaire global en 2015.

Il permet ensuite, quand même, des marges nouvelles en 2010 :

– Au rayon Marshall, le financement du premier plan passe à 120 millions et celui du second, à 150. Ce sont des moyens de paiement (les décaissements), passant côté 2.vert à 205 millions (on avait évoqué 225) en moyens d'action (ce que l'on peut engager).

– L'ensemble du secteur non-marchand bénéficie d'un supplément de 11,7 millions : 4,5 en Communauté française; autant en Wallonie; 2,1 millions pour assurer les accords de 2007–2009; et 500.000 euros à la Cocof.

– En Communauté française, on pointera encore 3,3 millions de plus à l'encadrement différencié dès la rentrée scolaire 2010 (soit 300 nouveaux emplois) ; 600000 euros de plus au transport des élèves ; 1,8 million en périodes complémentaires en promotion sociale ; 2,5 en allocations d'études ; 5 dans le secteur enfance ; 3 en aide à la jeunesse ; 1,6 en culture (dont, dit-on, le respect des engagements en arts de la scène).

– En Région wallonne, outre une réduction des charges de la dette pour 48 millions, on pointera d'abord 31 millions de plus pour la performance énergétique des bâtiments (soit 25 millions en primes énergie et 6,2 pour celles de double vitrage) ; ensuite 5 millions de plus pour les Tec et 2,2 pour l'aide aux personnes handicapées.

L'ajustement budgétaire 2010 permet donc de renforcer certains choix. Des emplois dans l'enseignement et l'aide à la jeunesse. Le non-marchand financé. Les primes pour isoler sa maison et rouler plus « propre » assumées.

À noter les chiffres suivants :

606,5 millions : c'est le solde à emprunter pour la Région et la Communauté en 2009. Soit 66,9 millions de mieux que prévu.

Pour 2010, l'Olivier a revu recettes et dépenses en Communauté et Région. Résultat : une économie de 90 millions d'euros.

En cas de crise, Communauté et Région garderaient des lignes de crédit, d'un montant respectif de 2,5 milliards et 2 milliards.

L'écobonus

Toujours sans équivalent en Région flamande comme en Région bruxelloise, l'écobonus est cette prime régionale qui, en Wallonie, bénéficie sous conditions, mais sans formalité, aux citoyens qui achètent des véhicules à plus faibles émissions de CO₂. On pourrait mesurer son succès aux chiffres que voici : le taux moyen de CO₂ dans la Région a baissé de 143 grammes en 2007 à 135 en 2009 ; les immatriculations en 2009 sous 120 grammes ont atteint 38 % en Wallonie contre 27 à Bruxelles et 23 en Flandre. Si d'autres facteurs peuvent jouer, comme le pouvoir d'achat ou l'exclusion des voitures de société, il est tentant de mettre l'évolution et la comparaison, au moins pour partie, au crédit du système.

Lancé au 1^{er} janvier 2008, il avait été réformé début 2009. Le bonus maximal augmentait, mais limité aux véhicules ne dépassant pas 125 g CO₂/km, contre 145 au départ. De nouveaux changements vaudront dès le 1^{er} septembre : le taux d'ouverture à l'écobonus passe juste sous les 100 grammes symboliques, soit à 99.

Il y a des raisons budgétaires à ce resserrement. L'an dernier, l'ajustement 2009 avait dû consentir 30 millions de plus à l'incitant. L'ajustement 2010 doit sortir 35 millions supplémentaires. Singulier : c'est davantage que les 20 millions prévus à l'initial de l'exercice, notamment parce qu'il y a encore 14 millions d'arriérés sur 2009. Il y a, aussi, une explication de fond, redevable de la baisse du niveau de pollution : *Nous ne devons pas primer la moyenne, mais inciter à descendre encore en dessous*, explique le ministre wallon du Budget André Antoine (CDH).

Enfin, rien ne changera en 2010 pour l'inverse de l'écobonus, soit l'écomalus pour les véhicules plus polluants qui, lui, grève leur taxe de mise en circulation. Pour des raisons d'intendance, puisque la gestion en revient au fédéral; mais aussi parce que les exécutifs Demotte ont décidé de ne pas aggraver la pression fiscale pour le reste de l'an.

Ventes d'armes

Le gouvernement wallon a reçu les représentants CSC et FGTB des travailleurs du secteur de l'armement. Ces derniers ne voient pas d'un bon oeil les projets de réforme de la procédure d'octroi des licences d'armes.

Nous demandons qu'il n'y ait pas de décret. Il va rendre les dispositions trop rigides dans un domaine où la souplesse est de mise dans les négociations. Je vois mal les services commerciaux de nos entreprises décrocher encore des contrats, a souligné le président de la FGTB-Métal liégeoise, Francis Gomez.

À la CSC, Gabriel Smal rappelle que *la Wallonie est un Petit Poucet dans ce secteur. Elle représente moins de 2 % des ventes d'armes au niveau européen et elle a déjà une des législations les plus contraignantes. Si le gouvernement ne veut plus que la Wallonie vende des armes, qu'il le dise.*

Les deux syndicats souhaitent un remaniement du projet. Sans quoi, ils se disent prêts à mener des actions. Le ministre-président Rudy Demotte s'est dit prêt à revoir sa copie. Mais le cabinet insiste sur la plus grande rapidité du traitement des dossiers et la possibilité pour les entreprises de produire des armes dès qu'elles ont obtenu une licence.

FN-Herstal

Le groupe Herstal (FN Herstal, Browning, FNMI, etc.) sera-t-il bloqué dans son essor par la volonté de la Région wallonne de rendre la procédure d'octroi des licences plus stricte qu'elle ne l'est déjà ? C'est le risque qu'il court, tout comme d'autres entreprises du secteur.

En attendant, le conseil d'administration réfléchit à de nouvelles acquisitions. *Le groupe est assez fort pour le moment et il y a des pistes d'acquisitions pour compléter la gamme du groupe Herstal. La stratégie s'inscrit dans une démarche de croissance externe pour renforcer notre position de leader sur le marché mondial des armes légères, tout en gardant le quartier général et la R&D en Wallonie et en y ramenant de l'activité. Il y a une série de cibles potentielles en Europe et aux USA*, confient des administrateurs et des membres de la direction.

Il faut dire que le groupe Herstal affiche une belle santé financière. Il a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 611,869 millions d'euros en 2009 (223,527 millions pour FN Herstal) contre 575,179 millions d'euros en 2008 (213,674 millions pour FN Herstal), soit une augmentation de 6,4 %. La ventilation entre les deux principaux secteurs d'activités indique que le civil (armes de chasse, etc.) intervient pour 209,03 millions d'euros dans les recettes contre 402,846 millions pour le militaire. Le chiffre d'affaires 2009 des activités civiles a connu une croissance de 12,9 % aux USA contre une baisse de 2 % en Europe. Le résultat d'exploitation s'établit à 78,607 millions d'euros l'an dernier contre près de 54 millions en 2008. Le bénéfice net du groupe s'élève à 58,179 millions d'euros en 2009 contre 32 millions un an plus tôt.

Au 31 décembre 2009, les capitaux propres du groupe Herstal s'élevaient à 337,986 millions d'euros tandis que le total des capitaux empruntés affichait 29,575 millions. Sur le plan social, le groupe Herstal qui affichait 1.369 travailleurs au 31 décembre 2008 n'en comptait que 1.323 au 31 décembre 2009, dont 1.091 travailleurs en Belgique (574 ouvriers, 318 employés et 199 cadres). 148 travailleurs ont quitté le groupe Herstal dont 10 collaborateurs licenciés et 46 prépensionnés en 2009. Mais il a engagé au total 103 travailleurs.

Évolution des indicateurs socio-économiques dans les trois Régions

Quatre instituts publics de prospectives – le Bureau du plan avec l’Institut bruxellois de statistique et d’analyse, le Studiedienst van de Vlaamse regering et l’Institut wallon de l’évaluation, de la prospective et de la statistique – se sont mis ensemble pour calculer l’évolution des indicateurs socio-économiques d’ici 2015 dans les 3 Régions du pays.

Une confirmation lourde d’abord. C’est bien la Flandre qui a été le plus durement touché par la crise. En 2009, le Produit intérieur brut s’est replié de 3,3 % au nord du pays alors que ce recul a pu être limité à 2,7 % en Wallonie et à 2,5 % à Bruxelles. Cela s’explique par l’importance de l’industrie en Flandre. Car c’est dans ce secteur que la crise a frappé le plus aveuglément, provoquant des sérieux dégâts sur le marché du travail. En 2009, le nombre d’emploi a reculé de 0,7 % en Flandre, de 0,4 % en Wallonie et de 0,3 % à Bruxelles.

Second constat : si la Flandre a été la plus secouée par la bourrasque financière, c’est aussi elle qui profitera le plus vigoureusement de la reprise s’amorçant déjà sur le marché international. En 2010 déjà, elle connaîtra un taux de croissance économique plus élevé que les deux autres régions (1,6 % en Flandre contre 1,3 % en Wallonie et à Bruxelles). À moyen terme, les Régions retrouveraient une croissance comparable à celle qui prévalait avant la crise. Un différentiel de croissance, en faveur de la Flandre, persisterait. *Mais*, précisent les quatre institutions, *il tendrait toutefois à se resserrer par rapport au passé.*

Quant à l’emploi, ce n’est qu’en 2012, qu’il devrait retrouver, dans chaque Région, son niveau de 2008. Là aussi avec un fameux différentiel en faveur de la Flandre.

Bilan d’un an de gouvernement Olivier

Il y a eu un an, le 15 juillet, que le gouvernement Olivier (PS – CDH- Ecolo) a été installé en Wallonie. Dans « Le Soir » du 13 juillet, Pascal Lorent a demandé à trois personnalités de dresser un bilan.

Willy Borsus, chef de l’opposition MR au Parlement wallon

Qu’y a-t-il de positif dans le travail du gouvernement ?

La rénovation des primes à l’isolation. Autre bon point : au niveau du Parlement wallon, il a été décidé de diminuer le nombre de fonctions et de restreindre les avantages liés aux fonctions spéciales. Et le nombre de membres du bureau a été réduit.

Et les aspects négatifs ?

J’observe des lourdeurs dans la décision. Que ce soit la mise en oeuvre du 6^e pôle de compétitivité ou la réforme des aides économiques, tout souffre d’une lenteur qui ne

correspond pas à l'urgence d'agir. Tout est longuement débattu avant chaque décision. C'est le cas pour la dépolitisation de la fonction publique, la simplification des structures wallonnes ou la bonne gouvernance. Voyez ce qui était annoncé pour le décumul ou la réforme des provinces, ou comment ont été désignés les inspecteurs généraux. À ce stade, les intentions n'ont pas encore été traduites en projet de textes. Je pointerai également l'effet du Plan Marshall, objet de pub permanent. Le gouvernement a beaucoup communiqué sur le 2.Vert et sur le bilan du premier Plan Marshall mais cela ne correspond pas au constat observé sur le terrain : le redéploiement économique de la Wallonie n'est pas encore en route, nonobstant les propos louangeurs du gouvernement. C'est pourquoi nous demandons une évaluation externalisée du Plan Marshall.

Quels dossiers seront prioritaires cette année ?

La rénovation des voiries régionales : le dossier prendra du temps et son financement a été externalisé. Mais au moins, il s'est mis en marche. Hélas ! L'addition sera plus lourde pour nos concitoyens car le gouvernement a attendu longtemps avant de réagir.

Jean-Pierre Delwart, le président de l'Union wallonne des Entreprises

Qu'y a-t-il de positif dans le travail du gouvernement ?

Il y a une continuité dans l'action de ce gouvernement par rapport au précédent, en matière de pôles de compétitivité, de simplification administrative, de libération de terrains pour l'activité économique, d'aides aux entreprises...

Et les aspects négatifs ?

On a perdu beaucoup de temps dans la mise en place de la nouvelle coalition et la répartition des compétences. En découle un certain nombre de conséquences, comme le, retard dans les paiements aux entreprises, que ce soient les factures ou la liquidation des subsides, ou la réforme de du Forem. Autre exemple : le Small Business Act, recommandé en juin 2008 par la Commission européenne pour que les pouvoirs publics soutiennent le développement des PME, doit encore être intégré dans les politiques économiques. Enfin, l'alliance emploi-environnement : on en parle mais on ne voit pas bien ce que cela va représenter. Bref, les intentions sont bonnes mais la mise en oeuvre reste très lente.

Quels dossiers seront prioritaires pour cette année ?

Les mesures pour renforcer la croissance. Le ministre Marcourt en a pris une pour soutenir l'innovation. Car c'est cela qui nous permettra de nous développer. Et il faut assurer la mise à disposition de terrains pour l'activité économique. Actuellement, 1,6 % du territoire wallon est consacré à l'activité économique. Nous apprécions à sa juste valeur la décision de libérer 2.760 hectares pour de nouveaux zonings mais il convient de les équiper. Depuis 2002, 217 hectares par an ont été occupés. Le Plan

Marshall prévoit d'équiper 750 hectares d'ici la fin de la législature. C'est pour nous un point prioritaire.

Thierry Bodson, secrétaire général de la FGTB wallonne

Qu'y a-t-il de positif dans le travail du gouvernement ?

Le Plan Marshall, qui est en partie responsable des bons résultats enregistrés tant pour les investissements étrangers que les exportations, le chômage ou la balance commerciale. Ces chiffres, sans être exceptionnels, sont moins mauvais que ceux de nos voisins. Par ailleurs, le monitoring du Plan Marshall, c'est du sérieux : un suivi rigoureux, avec une bonne centaine d'indicateurs afin de vérifier qu'on respecte bien l'agenda.

Et les aspects négatifs ?

Les alliances emploi-environnement : il y a en une sur quatre de lancée, concernant l'isolation des bâtiments. Après un an, on en est encore à s'interroger sur la certification, la formation des gens, la capacité des entreprises à répondre à la demande... Et pour les organismes de contrôle, on n'est nulle part. Enfin, je ne comprends pas que, lors de l'ajustement budgétaire, on consacre 100 millions à anticiper le désendettement. Cette somme aurait été bien mieux utilisée à soutenir les politiques économiques.

Quels dossiers seront prioritaires cette année ?

Nous attendons que l'alliance emploi-environnement soit réellement une filière économique intégrée, avec des subsides, de la formation en lien avec le Forem et des certifications. Ensuite, nous souhaitons que l'accompagnement des demandeurs d'emploi se mette en route le plus vite possible. Mais en définissant avec les autres régions les exigences communes pour déterminer quand les informations doivent être transmises à l'Onem. Enfin, il faut garantir le budget du Plan Marshall (230 millions par an) et des Lois d'expansion économique (200 millions par an).

Région wallonne, mauvais payeur !

Vincent Reuter, l'administrateur délégué de l'Union wallonne des Entreprises, dénonce l'inertie wallonne en matière de paiement des factures : *La quantification exacte des dettes envers les prestataires extérieurs est impossible car la Région wallonne n'a pas de facturier d'entrée, comme cela existe dans toute entreprise. Comment voulez-vous qu'on s'y retrouve ? Le règlement de cette carence n'est jamais repris parmi les priorités du gouvernement wallon. Mais peu d'entreprises se plaignent publiquement car elles ont peur des représailles dans l'attribution ultérieure des marchés.*

En fait, explique, Vincent Reuter, on est confronté à une incohérence politique : *D'un côté, la Région n'honore pas ses factures et met les entreprises en difficulté. De*

l'autre, ces mêmes entreprises reçoivent des aides de la part des organismes régionaux de développement économique et ils paient des intérêts sur ces montants. Cette politique est vicieuse. On donne d'une main, avec intérêt, ce qu'on n'a pas donné de l'autre...

Trafic en hausse à l'aéroport de Charleroi

La crise ne semble pas trop affecter l'aéroport de Charleroi. D'après le compteur, environ 2,280 millions de passagers se sont envolés du tarmac de la plateforme aéroportuaire régionale du 1er janvier au 30 juin 2010. *Cela nous fait une augmentation de près de 32 % par rapport au premier semestre 2009. En maintenant le cap, nous devrions réaliser un nouveau record avec 5 millions de passagers pour 2010, voire un peu plus*, précise Jean-Jacques Cloquet, directeur général ff. de Brussels South Charleroi Airport (BSCA).

Même si les dirigeants ont toujours l'ambition de diversifier davantage les compagnies aériennes qui opèrent sur le tarmac carolo, Ryanair demeure la principale cliente de l'aéroport. *Le poids de la compagnie irlandaise low cost s'est stabilisé à 80 %, mais nous venons de 87 %.*

Finalement, combien de chômeurs ?

Des divergences émaillent régulièrement la publication de statistiques de chômage et d'emploi entre l'Onem fédéral et le Forem régional. Des divergences qui ne font pas très sérieux. Et qui perturbent les messages sur la situation véritable, résolument optimistes ou pessimistes selon le côté de frontière occupé entre les majorités et les oppositions.

En charge de l'emploi au niveau wallon, André Antoine (CDH) a définitivement stipulé que le ministre wallon qu'il était ne pouvait raisonnablement connaître que les chiffres wallons.

Soit. Mais qu'en est-il de chiffres qui divergent entre deux provenances officielles wallonnes ? Le député MR Jean-Luc Crucke a levé le lièvre : l'Iweps (l'Institut régional en charge de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) vient d'actualiser ses analyses et perspectives économiques qui font état d'une situation plus morose que le Forem mais aussi que l'Onem, avec un taux de chômage sur les 18 mois de 2009-2010 de 18,7 % en Wallonie contre 14,7 au Forem : *Qui croire ? Est-il vraiment impossible d'arriver à une méthode claire et précise, non discutable et pas discutée ?*

L'Iweps, explique le ministre Antoine, synthétise une batterie de chiffres de divers autres organismes; il calcule le taux de chômage entre les demandeurs d'emploi et une population active arrêtée en 2004; il se projette dans l'avenir; il intègre ceci et pas cela. Bref, *mon unique référence*, c'est le Forem. Ce sont surtout ces 14.000 demandeurs recensés en moins sur les 6 premiers mois de l'année.

C'est ça, rétorque le député réformateur, quand ce sont de bonnes nouvelles, c'est vous; quand elles ne sont pas bonnes, c'est un autre ministre (Rudy Demotte a la tutelle de l'Iweps). Et d'annoncer une proposition de décret qui apporterait clarté et transparence.

Trop d'outils

Dans « La Libre Belgique » du 20 juillet, Philippe Lawson passe en revue les outils destinés au redressement économique de la Wallonie.

Le Plan Marshall a été adopté en 2005 pour une durée de vie de 4 ans avec un budget de plus d'un milliard d'euros. Sa plus grande trouvaille est le principe des pôles de compétitivité. Son succès est tel qu'il a donné lieu à une deuxième version : le Plan Marshall 2.Vert avec un financement public de 1,6 milliard d'euros sur 5 ans.

Les pôles de compétitivité sont une version évoluée des clusters. C'est la mise en réseau d'entreprises sur une base plus large, avec appel à projets et subsides à la clef. Le Plan Marshall en a créé 5 : l'aérospatial (Skywin), le génie mécanique (Mecatech), l'industrie agroalimentaire (Wagralim), la logistique (Logistics in Wallonia), les sciences du vivant (Biowin). Un 6e pôle consacré aux technologies "durables" vient de voir le jour.

Mais pour accueillir tout cela, il faut de la place. La Wallonie en a, ou plutôt en avait. En effet, on ne peut pas démultiplier indéfiniment les zonings économiques. Désormais, leur gestion doit être plus parcimonieuse. D'où cette nouvelle philosophie de retour des entreprises de faible nuisance dans le tissu urbain.

Impossible de parler des pôles sans évoquer leurs prédécesseurs que sont les clusters. Apparus dans le paysage wallon, il y a une dizaine d'années, ils favorisent les réseaux d'entreprises avec une dotation publique (coordinateur payé par la Région wallonne). Mais pas question ici de R&D avec valorisation des produits sur le marché international comme c'est le cas pour les pôles de compétitivité.

Pour valoriser les résultats des recherches dans les laboratoires d'universités, il a été décidé de permettre à celles-ci de créer des spin-off. C'est ainsi qu'on a parfois vu des chercheurs devenir des entrepreneurs avec des succès mitigés. Chaque université a son lot de spin-off. Ont suivi après les spin-out qui sont créées par des entreprises pour développer des produits de leurs recherches ne faisant pas partie de leur corps de métier.

À côté de ces fleurs entrepreneuriales, il ne faudrait pas oublier un secteur qui compte dans l'économie wallonne. Il s'agit des intercommunales.

Il y a aussi les invests qui sont des structures publiques de financement des petites et moyennes entreprises (PME) ainsi que des très petites entreprises (TPE). C'est l'exemple même du sous-régionalisme puisque 9 Invests se partagent la Wallonie, chapeautés par la Sowalfin, Société Wallonne de Financement et de Garantie des

PME. *Il leur manque une certaine forme de spécialisation et de collaboration*", relève Vincent Reuter, secrétaire délégué de l'Union wallonne des entreprises.

Le secteur public peut aussi être pesant et c'est le cas en Wallonie. Particulièrement en ce qui concerne la lasagne d'organismes de développement économique. Depuis des années, ils s'additionnent en feuilles successives et redondantes. Résultat : l'ensemble est assez indigeste et les entreprises s'y perdent. Chaque ministre a créé sa petite agence, tantôt de stimulation de l'économie (l'ASE de Jean-Claude Marcourt) tantôt de stimulation technologique (l'AST de Marie-Dominique Simonet).

Et Philippe Lawson de conclure : A rationaliser, SVP !

Gouvernance : les plans du ministre Paul Furlan

Voici les plans à court terme du ministre PS des Pouvoirs locaux.

Incompatibilités

- Incompatibilité entre membre d'exécutif local (collège communal ou provincial, bureau de CPAS) et membre permanent d'un organe de direction d'une intercommunale qui y est associée.
- Incompatibilité entre membre d'un collège communal ou provincial et haut fonctionnaire d'administration (uniquement à mandat : secrétaire général, directeur général) ou d'organisme d'intérêt public (directeur général).
- Limitation à trois du nombre de mandats rémunérés d'administrateurs d'intercommunales pour un conseiller communal ou provincial.

Décumuls

- On ne revoit ni le principe ni les critères convenus : *Toute la DPR, rien que la DPR*. N'aurait-il pas été plus simple d'utiliser le nombre d'habitants des communes ? *Je ne veux pas rouvrir un débat hors DPR. Trop délicat et dangereux. Cela reviendrait à ne rien voter d'ici quatre ans. Je ne veux pas que l'on dise que je bloque.*
- Parmi les voies possibles, deux se détachent. L'une, *parfaite*, reviendrait à réformer la loi spéciale institutionnelle, mais renvoie aux aléatoires négociations fédérales. L'autre, *volontariste*, révisé le même texte en répondant au Conseil d'État. Ce texte doit atterrir fin août entre ministres.
- En attendant, que répondre à l'avis du Conseil d'État *qui n'est qu'un avis* ? L'incompétence régionale ? *Nous avons une autre interprétation*, répond le ministre. L'effet utile du vote ? *Il y a d'autres situations où le critère n'est pas pris en compte. Ainsi quand un député fédéral se présente aux élections régionales, et inversement, sans faire part de ses intentions*. Le taux de pénétration (le rapport entre le nombre de voix personnelles et celui des votes valables de la circonscription) ? *Nous travaillons*

sur une formule mathématique pour le pondérer dès lors que, c'est vrai, un taux élevé est plus facile à obtenir dans des circonscriptions moins grandes.

Provinces

Il ne s'agit pas ou pas encore ici de la grande réforme. À ce stade, « il n'y a qu'à » réduire partout d'un tiers le nombre des députés provinciaux et conseillers provinciaux. Pour les premiers, pas de problème apparent, même si on attendra avec curiosité l'avis du Conseil d'État sur la prise en compte par la DPR de la superficie de la province, taillée sur mesure pour ménager le Luxembourg. Pour les conseillers, c'est plus compliqué. Il s'agit de les réduire d'un tiers *sans altérer la représentation proportionnelle* ainsi que l'indique la DPR, et ainsi d'ailleurs que le requièrent nos principes électoraux. Dès lors, *tout le problème, c'est de définir le seuil de conseillers par district électoral*, explique M. Furlan. Lui va proposer 3, parce que c'est le plus simple.

André Antoine : « Je donne rendez-vous dans 20 ans aux Flamands »

Dans la « DH » du 24 juillet, le vice-Premier ministre wallon CDH confie à Vincent Liévin sa foi en l'avenir de la Wallonie.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le défi démographique est occulté par les responsables politiques flamands actuels. Ils vont compter 518.720 personnes de plus de 65 ans contre seulement 339.450 du côté francophone. Je donne rendez-vous dans 20 ans aux Flamands.

Pourquoi ?

Ils n'osent pas dire à leur population que la Flandre va en effet subir de plein fouet le vieillissement. La fécondité de la Flandre est aussi relativement faible comparée à celles des deux autres Régions. Pour ces diverses raisons, la part de la population de la Région flamande dans la population de la Belgique passerait de 57,8 % en 2007 à 55,4 %. La part de la Région wallonne, elle, augmenterait de 32,5 % à 34,2 %.

La Wallonie a donc de l'avenir avec ces jeunes ?

Plus que jamais. Pour les plus jeunes, entre 0 et 14 ans, on comptera 49.343 Wallons et 43.341 Bruxellois pour seulement 61.228 Flamands.

Il faudra aussi un vrai redressement économique.

Il existe. Aucune Région n'a fait aussi vite et aussi bien en matière de panneaux photovoltaïques. Près de 17.000 nouveaux panneaux, c'est phénoménal ! On est aussi très avancé en matière d'éoliennes.

Reste l'état des routes...

On doit encore faire des efforts, mais on revient de loin. Hercule Lutgen a trouvé les moyens financiers. En plus, il a mis en place une garantie de 10 ans pour les travaux réalisés. Enfin, il a surtout fait travailler les entreprises à la réparation des routes la nuit et même le week-end. C'est une révolution.

Avec la crise, le budget tient la route ?

C'est un devoir civique. On a presque une année d'avance sur la rigueur budgétaire. La dette régionale et la dette communale sont bien gérées. Il n'y a pas d'impôts nouveaux et on va même se battre pour mieux percevoir encore l'impôt !

C'est une vraie promesse ?

Il faut plus de justice sociale en cette matière. Les gens doivent payer leurs impôts régionaux. Fini l'impunité. C'est une priorité.

Les patrons wallons demandent une école forte pour redresser l'économie wallonne...

C'est notre volonté. On a recruté 340 professeurs en 2009. En 2010, ce seront 300 professeurs ! En plus, le décret inscription a bien fonctionné grâce au travail de la ministre Simonet. On fait aussi un nouvel effort pour que les jeunes puissent apprendre les langues à l'étranger grâce au ministre Marcourt.

Et le ministre de l'Emploi que vous êtes, il est heureux ?

La bataille de l'emploi est mon principal défi. On remarque d'ailleurs que le coaching individualisé porte ses premiers fruits.

C'est vrai ?

Du 1^{er} janvier au 30 juin, on constate un recul pour les demandeurs d'emploi demandeurs d'allocation de 6,5 %. On peut vraiment en être fier. On passe de 224.996 à 210.270 personnes.

Et chez les jeunes ?

Là, les chiffres sont encore plus favorables. Pour le chômage des jeunes de moins de 25 ans, on constate une baisse de 18,3 %. On passe de 52.558 à 42.929 personnes.

Une embellie durable ?

Il faut tenir un discours clair en la matière. Moins il y aura de chômeurs, plus il y aura de Belgique. On remarque au travers de ces chiffres que la réforme du Forem porte aussi ses fruits.

Hier, on annonçait que les exportations belges étaient en baisse.

C'est un triste constat, mais je tiens à préciser que la Wallonie se porte bien. Elle souffre moins que la Flandre. Une entreprise vient encore d'investir 30 millions d'euros sur notre territoire. En plus, nous pouvons compter sur l'Awex et le Plan Marshall pour rester attractif en la matière.

Un mot sur la nouvelle gouvernance wallonne ?

Les textes prennent du temps. Ils passeront à la rentrée. Tout le monde doit faire des efforts. Je tiens à faire remarquer d'ailleurs que les cabinets ministériels ont perdu 25 % de leurs effectifs ces derniers mois.

Pénurie de médecins

La Wallonie manque de médecins généralistes et spécialistes. Le constat n'est pas neuf mais, pour la première fois, un rapport officiel du Forem le relève.

La volonté d'avancer

Dans la « DH » du 29 juillet, le ministre Jean-Claude Marcourt (PS) répond aux questions de Vincent Liévin

Et au gouvernement wallon ? Cette année était ennuyeuse...

C'est la crise. Le gouvernement a travaillé en fonction de ses moyens. Des décisions importantes ont été prises. Je reconnais que les commentaires n'ont pas toujours été à la hauteur de ce qui a été fait.

Vous croyez encore au Plan Marshall malgré la crise ?

Plus que jamais. Le lancement du 6^e Pôle de compétitivité dédié aux Technologies environnementales est un grand succès. 121 millions ont été dégagés pour le 6^e appel à projets pour les 5 pôles de compétitivité. Il y a eu 50 projets pour une demande de soutien public de 121 millions d'euros.

Et les perspectives d'emploi ?

Environ 2.600 emplois sont à créer. Près de 9 emplois sur 10 sont qualifiés ou hautement qualifiés et il existe aussi des perspectives de maintien d'emplois existants : environ 1.700 emplois.

Les exportations pourraient mieux se porter ?

Nous devons poursuivre nos efforts. De nombreuses entreprises sont intéressées pour s'installer en Wallonie principalement pour nos atouts en matière de logistique. Mais ce n'est pas tout. Les nanotechnologies et la biotechnologie sans oublier les microsystèmes retiennent l'attention des investisseurs étrangers.

La Wallonie intéresse vraiment la Chine ?

Beaucoup ! Plusieurs sociétés chinoises comprennent toute l'importance d'être au cœur de l'Europe. On peut raisonnablement penser que des investissements asiatiques arriveront chez nous dans les prochaines années.

Recul du chômage en juin

Le chômage a reculé de 12.790 unités au mois de juin 2010 par rapport à juin 2009. La Belgique comptait fin juin 430.784 chômeurs, selon les derniers chiffres publiés par l'ONEM.

La Wallonie détient toujours le record du chômage avec 196.792 chômeurs en juin dont 33.627 de moins de 25 ans (- 2.698 unités sur un an) et 98.825 chômeurs de longue durée (- 4.090 unités sur un an).

La Febiac en veut au gouvernement wallon

La Febiac (Fédération belge de l'industrie de l'automobile et du cycle) n'est pas très contente A la base du problème : la sérieuse limitation à partir du 1er septembre prochain des primes wallonnes à l'achat de véhicules neufs émettant peu de CO₂ (les « éco-bonus »).

Ce changement, introduit par le décret-programme voté fin juillet par l'assemblée régionale, prévoit notamment l'abaissement du bonus de 1200 euros à 600 euros à l'achat d'une voiture émettant moins de 99 g de CO₂/km.

Avant, les bonus concernaient également les véhicules émettant jusqu'à 120 g de CO₂, explique-t-on à la Febiac. Cette réduction des éco-bonus est clairement liée aux problèmes budgétaires wallons. La mesure est victime de son succès. Le gouvernement veut en fait arrêter l'hémorragie : 20 millions d'euros avaient été prévus initialement mais 70 millions ont été dépensés.

Quant au maintien de l'aide jusqu'à 98 g d'émissions, il ne s'agirait que de la poudre aux yeux rendant l'éco-bonus wallon quasiment anecdotique : *En effet, actuellement, il n'existe qu'une dizaine de marques qui se situent en dessous de ce seuil. Certaines Smart et certaines Polo ou la Toyota Prius par exemple. Des incitants pour les véhicules qui émettent jusqu'à 120 g de CO₂ sont toujours nécessaires.*

Par contre, les éco-malus sont maintenus, ce qui fait bondir la Febiac. Toujours pour des raisons budgétaires, la Région vient de transformer insidieusement une aide qui a bien marché en une taxe qui joue à partir de 155 g d'émission de CO₂ et peut monter jusqu'à 1.500 euros, dénonce la Fédération.

Autre point de friction qui fait toujours l'objet d'un lobbying intensif de la Febiac : le sort réservé aux voitures déjà commandées avant la réduction des primes régionales. *Que va-t-il se passer dans ce cas ? Certains de ces véhicules ne seront livrés qu'en*

septembre ou en octobre pour des achats effectués en juillet. Les acquéreurs ne vont donc pas bénéficier du bonus auquel ils avaient droit au moment de l'acte d'achat.

Par conséquent, la Febiac a demandé à l'exécutif régional que ces personnes puissent bénéficier des anciens seuils, la prime pouvant représenter parfois 10 % du prix de la voiture. Résultat de ces démarches : *La Région a accepté de prendre en considération les véhicules achetés avant la parution du décret-programme au Moniteur belge mais à condition que l'entièreté du véhicule ait été payée.*

Du côté de la Région wallonne, on justifie la mesure en expliquant que le mécanisme de l'éco-bonus est par essence évolutif. En effet, dans les débats parlementaires ayant entouré l'adoption du décret-programme, la majorité Olivier (PS-CDH-Ecolo) a rappelé que les éco-bonus ont déjà porté leurs fruits puisqu'ils ont permis la réduction du taux d'émission de 143 g à 135 g de CO₂/km.

Quant au maintien des éco-malus, le ministre wallon du Budget, André Antoine (CDH), a déclaré qu'il sera évalué à son tour *en temps opportun*.

« N'ayons pas peur d'être Wallons ! »

Dans « Le Vif/L'Express » du 30 juillet, le député wallon Bernard Wesphael (Ecolo) répond aux questions de François Brabant.

Il faut « oser être wallon », pour reprendre la formule utilisée naguère par certains militants régionalistes ?

Oui, il faut oser être wallon ! N'ayons pas peur de dire que nous sommes fiers d'être wallons ! Non pas à la façon des imbéciles qui sont nés quelque part, comme dirait Brassens, mais parce que nous avons chez nous des esprits brillants, et que nous sommes prêts à développer notre Région. Même s'il nous manque un certain nombre de leviers pour permettre un véritable décollage...

La Wallonie, qui bénéficie déjà d'une très large autonomie, ne dispose-t-elle pas de tous les « leviers » nécessaires pour assurer son redéploiement ? Que lui manque-t-il encore ?

Je pense que la Wallonie devrait avoir ses leviers d'investissements publics, autres que la Caisse wallonne(1), qui est une initiative sympathique, mais qui ne permet pas le financement de grands chantiers. Bien sûr, avant de créer un outil financier fort, il faut d'abord supprimer des couches à la lasagne institutionnelle wallonne. On a trop de structures publiques, trop de succursales d'intercommunales dont l'utilité reste à démontrer. Il ne serait pas sain de rajouter une tranche supplémentaire sans rationaliser en profondeur les outils existants. Néanmoins, disposer d'un outil d'investissement public permettrait de financer de grands projets fédérateurs – qui ne sont pas les chantiers d'hier, comme les autoroutes ou les aéroports...

L'avenir économique de la Wallonie ne passe pas par les aéroports ?

Etait-ce une bonne idée de soutenir à coups de centaines de millions d'euros le développement d'aéroports régionaux qui vont participer très activement au réchauffement climatique ? Je ne le pense pas. Ces activités sont, de plus, parfaitement délocalisables. On a bien vu le chantage de Ryanair... Maintenant que les aéroports existent, qu'ils créent des emplois et que nous traversons une crise économique importante, ils s'avèrent bien indispensables à Liège et à Charleroi. Mais je n'ai pas le sentiment, dans le contexte international lié au réchauffement climatique, qu'on pourra continuer à voler demain comme on le fait aujourd'hui. Le trafic aérien croît chaque année de 4 %. C'est complètement déraisonnable.

En mars dernier, le ministre-président wallon Rudy Demotte (PS) proposait de lancer un vaste débat autour de l'identité wallonne. Une initiative heureuse ?

La question, telle que posée, sur les armoiries et sur le coq wallon, n'a aucun intérêt. Oui, je suis fier d'être wallon ! Mais ce qu'il faut se demander c'est : quel projet wallon allons-nous défendre ? Avec la réforme de l'État, nous allons hériter de nouvelles compétences. Il est essentiel de réfléchir à la façon de les utiliser, dans une perspective de rassemblement autour d'un projet wallon. Je constate encore un manque d'adhésion à une idée transversale. Certains continuent de s'inscrire dans un esprit de clocher. À cause de cela, les initiatives qui sont prises aujourd'hui en Wallonie, notamment en matière de gouvernance ou d'aménagement du territoire, sont mises à mal par des résistances qui ne visent pas l'intérêt général, mais l'intérêt sous-localiste, et souvent le clientélisme partisan. On l'a vu dans le dossier Citta verde (2). Si nous voulons une Wallonie forte, il nous faut un parlement fort, qui représente d'abord l'intérêt transversal de la Wallonie. Pour cela, la première étape serait de créer une circonscription wallonne unique aux élections régionales. Le parlement wallon serait en partie composé de députés élus sur l'ensemble du territoire wallon, tandis que les autres seraient élus sur la base des arrondissements actuels.

Dans votre esprit, le destin des Wallons est-il forcément lié à celui des Bruxellois ?

Ce qui compte surtout, c'est de comprendre que Bruxelles a besoin d'aide, d'urgence. La Région bruxelloise souffre d'un sous-financement chronique. Là, les Wallons ont un rôle de soutien à l'égard de Bruxelles. Il peut y avoir des synergies importantes entre Bruxelles et la Wallonie dans les matières économiques, environnementales et culturelles. C'est souhaitable. Mais j'en reviens toujours à l'idée première : pour créer des passerelles entre Bruxelles et la Wallonie, il faut d'abord permettre à chacune de ces deux Régions de construire son projet propre. Osons affirmer la réalité régionale !

Ces passerelles entre la Wallonie et Bruxelles, elles ne passent pas par la Communauté française ?

C'est un débat qui est ouvert, ça...

Mais quelle est votre position ?

À ce stade-ci, je me refuse à dire qu'il faut supprimer la Communauté française.

En votre for intérieur, êtes-vous attaché à la Communauté française ?

L'entité qui a un sens, pour moi, c'est la fédération Wallonie-Bruxelles. Cela, ça a un sens véritable. Doit-elle prendre la forme d'une Communauté, telle qu'elle existe aujourd'hui ? Ne peut-elle pas évoluer vers une structure plus souple de coopération entre les Régions ? Cela se discute. Je n'ai pas de divergences avec Marcel Cheron concernant la nécessité de tisser des liens forts entre la Wallonie et Bruxelles. Il n'y a pas de contradiction entre une Wallonie qui ose affirmer son projet, sa culture, et la solidarité avec les autres régions du pays et d'Europe.

(1) Lancée en avril 2009 par la Région wallonne, la Caisse d'investissement de Wallonie (CIW) est financée par l'épargne des citoyens et investit dans des PME.

(2) Projet de centre commercial à Farciennes, refusé par le ministre Philippe Henry (Ecolo). Une décision contestée au sein même du gouvernement wallon, notamment par Paul Furlan (PS).

Hausse « cyclique » du chômage en juillet

Cette hausse cyclique est la conséquence de l'inscription au chômage du personnel temporaire de l'enseignement et de jeunes terminant leurs études, explique le Forem. La Wallonie comptait en juillet 234.021 demandeurs d'emploi, soit 15,1 % de la population active. Entre juin 2010 et juillet 2010, le nombre de D.E. demandeurs d'allocations et de jeunes en stage d'attente a augmenté de 21.616 unités (+ 10,2 %).

Cette évolution est comparable à celles observées habituellement au mois de juillet (+ 9,5 % en juillet 2009 et + 11,2 % en juillet 2008), note le Forem. La Wallonie dénombre 217.190 demandeurs d'emploi (D.E.) demandeurs d'allocations et 16.831 jeunes en stage d'attente, soit un total de 234.021 personnes.

Toutefois, la Wallonie comptait fin juillet 3.906 demandeurs d'emploi indemnisés et jeunes en stage d'attente de moins qu'il y a un an. Le Forem a géré 10.089 offres d'emploi en juillet 2010 (+21 % par rapport à juillet 2009).

Primes énergies

Depuis près de trente ans en Région wallonne, existent différentes primes permettant aux citoyens de réhabiliter leurs maisons en bénéficiant d'un petit coup de pouce bienvenu des pouvoirs publics. Mais depuis le 1^{er} juillet de cette année, la fusion des primes à la réhabilitation et des primes énergies en matière de menuiseries extérieures désavantage fortement les Wallons.

Quelques jours avant Batibouw, le ministre Nollet fait une conférence de presse où il annonce que les primes énergies allaient augmenter et qu'on allait favoriser les faibles revenus. Pour rappel, la prime à la réhabilitation intervenait sur des travaux avec un plafond de 7.400 euros HTVA. Au-delà, la prime n'intervenait pas. En fonction des revenus, la prime pouvait être de 40, de 30 ou de 20 % de ce montant. Un montant majoré en fonction de la composition des ménages. À un moment donné, le ministre Antoine a créé la prime énergie qui en matière de châssis représente 40 euros/m², pour du double vitrage. On ne pouvait pas demander les deux primes, mais elles coexistaient. Il y a deux ans, elles sont devenues complémentaires, explique Jean Marchal, estimateur privé dans le cadre des primes à la réhabilitation.

Et revenant sur l'annonce de Jean-Marc Nollet : *Ce que le ministre a oublié de dire, c'est que les deux primes ont fusionné et que la prime énergie représente nettement moins. Et ceux pour qui ça a diminué le plus, ce sont ceux qui ont des enfants et les faibles revenus. Par exemple, j'ai calculé qu'un isolé avec un enfant à charge qui en a pour 2.526 euros de travaux recevait, avant la fusion des primes, 909,36 euros de la Région wallonne et que, depuis lors, il ne touche plus que 278 euros. Un ménage avec deux enfants qui réalise pour 13.700 euros de travaux HTVA recevait avant 4.987 euros. Maintenant, il n'a droit qu'à 2.229 euros.*

Du côté du chef de groupe MR au Parlement wallon, Willy Borsus, on s'indigne : *Je demanderai une évaluation. On trompe les gens. Je trouve cela incorrect. On a vu l'arrêt brutal du photovoltaïque, le rabotage des éco-bonus et maintenant ceci.*

L'aéroport de Charleroi sature

Avec 564.261 passagers au mois de juillet, l'aéroport de « Bruxelles Sud-Charleroi Airport » a enregistré un nouveau record. Rien d'extraordinaire en soi, depuis plusieurs années le succès de l'aéroport carolo ne se dément pas et les records se succèdent. Après l'inauguration de la nouvelle aérogare en janvier 2008, la fréquentation avait crû de 30 % en 2009 (3,9 millions). Pour 2010, ça continue : la barre des 5 millions de passagers semble plus que raisonnable : BSCA a déjà compté 2,2 millions de passagers le premier semestre, avant même le début des vacances.

Sauf que ce développement vient d'atteindre ses limites. Techniques autant qu'humaines. En gros, à 5 millions de passagers par an, l'aéroport sature. Inutile donc

d'envisager 6 millions de passagers en 2011. *On a bien senti en juillet, à des moments de pics, qu'on atteignait une certaine saturation*, reconnaît Jean-Jacques Cloquet, l'administrateur délégué « faisant fonction mais bientôt confirmé » de l'aéroport. *On ne peut plus se permettre de croître de la même manière, on va devoir faire un palier, on a besoin d'une petite pause.*

Un certain contrat libyen...

C'est Philippe Lawson qui l'annonce dans « La Libre Belgique » du 25 août : le deuxième contrat que les dirigeants de la FN Herstal espéraient décrocher auprès de la Libye leur est passé sous le nez. Tripoli aurait finalement décidé de se tourner vers la Russie pour une commande de 100 millions d'euros.

Les remous suscités par la problématique des licences d'exportations d'armes, et particulièrement la polémique qu'un premier contrat de livraison d'armes décroché par l'entreprise a entraînée en 2009, seraient cause de cette évolution : *Nous avons tiré la sonnette d'alarme en indiquant aux responsables politiques qu'ils jouaient avec le feu et qu'ils risquaient de nous causer du tort. Aujourd'hui, ce que nous redoutions arrive*, confie une source proche du dossier.

Les patrons souhaitent que le gouvernement wallon revoie sa note d'orientation réformant la procédure d'octroi des licences. Ils estiment que cette nouvelle procédure risque de créer une liste noire de pays, ce qui pèserait sur les relations commerciales entre ces États et des entreprises d'autres secteurs économiques. Et l'emploi pourrait en souffrir terriblement.

Rudy Demotte est prêt à accueillir de nouvelles compétences

Dans l'interview qu'il accorde à Véronique Lamquin du « Soir », le 28 août, le ministre-président wallon souligne le fait régional : c'est autour de trois Régions que doit s'articuler la Belgique. Selon lui, la Communauté doit être organisée autrement, car elle est de plus en plus amenée à devenir un organe de coordination. (...) *Si demain on a des bassins d'enseignement, comme en emploi ou en soins, il est logique qu'ils aient leur propre pouvoir organisateur ! Mais, par exemple, pour les transferts de profs ou les normes pédagogiques communes, la Communauté doit pouvoir coordonner.*

Pour Rudy Demotte, le fait que la Région reçoive de nouvelles compétences est une bonne chose : *Une régionalisation faite de manière intelligente peut créer des parts de gâteau plus grandes pour tous, c'est de la valeur ajoutée ! Donc, avoir des compétences supplémentaires, moi, ça ne m'effraie pas ! (...) Des transferts de compétences peuvent permettre des politiques plus efficaces. À ce propos, il nous faudra un outil de monitoring, comme pour le plan Marshall.*

Les Cahiers du GE WIF

Groupe d'Études pour la Wallonie intégrée à la France

N° 5 – Octobre 2010

Un sondage éclairant

Le coût de la scission

**En cas de scission : Qui seront les interlocuteurs ?
Quelles seront les méthodes de négociation ?**

« Bonnes et moins bonnes nouvelles de Wallonie »

Équipe rédactionnelle : Edgard Baeckeland, Guy Bertrand, Willy Burgeon, Jean-Alexis D'Heur, Paul Durieux, Jules Gheude, Marc Hansen, Jean-Sébastien Jamart, Philippe Lausier, Jean-Luc Lefèvre, Jean Lerusse, Michel Pieret, Jean-François Renwart.

SOMMAIRE

Un sondage présenté par « Le Soir », le 25 septembre, ainsi qu'une mise en garde du ministre du Budget de la Communauté française, André Antoine, démontre la pertinence des analyses faites par le Gewif : un État wallon indépendant et un État Wallonie-Bruxelles constituent des scénarios irréalistes et non-viables.

La scission de la Belgique apparaissant de plus en plus comme inéluctable, le présent Cahier apporte une réponse aux deux questions suivantes :

- Qui seront, le moment venu, les interlocuteurs ?
- Quelles seront les méthodes de négociation ?

Survol également des « bonnes et moins bonnes nouvelles de Wallonie » pour le mois de septembre 2010.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| UN SONDAGE ÉCLAIRANT | 5 |
| LE COÛT DE LA SCISSION | 8 |
| EN CAS DE SCISSION : QUI SERONT LES INTERLOCUTEURS ? QUELLES SERONT LES MÉTHODES DE NÉGOCIATION | 9 |
| BONNES ET MOINS BONNES NOUVELLES DE WALLONIE | 13 |
| – Quand l’opposition fustige Ecolo | 13 |
| – Quand le ministre Marcourt sensibilise les attachés économiques wallons à la Belgique de demain | 13 |
| – L’Europe s’interroge sur le bien-fondé de la Caisse wallonne | 13 |
| – L’emploi wallon frémit, mais il en faut plus | 14 |
| – Henry ou la mal gouvernance | 15 |
| – Marcourt : « Non, la Wallonie n’a pas peur » | 16 |
| – Pluie de projets pour Marshall | 17 |
| – La performance des Régions soutient le modèle belge | 17 |
| – Il ne faut pas que la crise dure | 19 |
| – Demotte lance son Plan d’action pour l’industrie | 19 |
| – « Au boulot, M. Demotte, nous vous suivons ! » | 20 |
| – Quand le patronat flamand félicite Demotte | 21 |
| – Enseignement supérieur : « Les pôles, c’est l’avenir ! » | 21 |
| – Nous avons fait mieux que résister | 22 |
| – Un joli pactole de 27 millions | 23 |
| – Les cinq travaux de Paul Furlan | 24 |

| | |
|--|----|
| – Besoin d’une administration fiscale | 25 |
| – Vignette pour les autos, taxe au km pour les camions | 27 |
| – Alliances emploi-environnement : arnaque verte ? | 28 |
| – Routes wallonnes : l’Europe libère 250 millions | 28 |
| – La recherche plus ciblée | 29 |
| – La Région wallonne mauvaise payeuse | 30 |
| – Pas le moment de parler réforme de l’État | 31 |
| – Il faut accélérer les chantiers publics wallons | 31 |
| – Secoué, l’Olivier ! | 33 |
| – La Wallonie joue avec le feu | 33 |
| – La Wallonie compte plus de 70.700 entreprises | 34 |
| – Droit de tirage | 34 |
| – Du neuf en agences immobilières sociales | 35 |
| – Les hôpitaux wallons dérapent | 35 |
| – Le « décret cumul » est enfin passé | 36 |
| – Le décret cumul : un écran de fumée | 36 |
| – Une solution pour le DAR | 37 |

UN SONDAGE ÉCLAIRANT

Intéressant sondage que celui publié par « Soir », le 25 septembre, à l'occasion de la Fête de la Communauté française.

Il révèle, en effet, qu'une majorité de Wallons (63 %) se prononcent pour une « Fédération Wallonie-Bruxelles » dans l'hypothèse où la Flandre devient indépendante. Mais seuls 33 % des Bruxellois interrogés les rejoignent.

Voilà qui démontre la pertinence de l'analyse faite par le Gewif dans son Cahier n °3 consacré notamment à la non-viabilité d'un « État Wallonie-Bruxelles ».

Et « Le Soir » d'apporter le commentaire suivant :

On savait les Wallons plus attachés au lien avec Bruxelles que l'inverse. Mais là, le résultat de notre sondage montre qu'il est long, le chemin qui mènerait l'ensemble de l'opinion francophone à adhérer à ce fameux « plan B » (une nation francophone, si les Flamands larguaient les amarres). Les Bruxellois, en tout cas, préféreraient... rester seuls.

Dès lors, il apparaît clair que la Fête de la Communauté française, célébrée ce lundi, n'est pas près de devenir une fête nationale...

o

Si la Flandre devient indépendante, que souhaitez-vous pour Bruxelles ?

La réponse des Bruxellois

| | |
|---|------|
| Fédération Wallonie-Bruxelles | 33 % |
| District européen | 24 % |
| Bruxelles indépendante | 23 % |
| Rattachée à la France, avec la Wallonie | 8 % |
| Bruxelles dans la Flandre indépendante | 2 % |
| Aucune de ces solutions | 4 % |
| Sans avis | 6 % |

Si la Flandre devient indépendante, que souhaitez-vous pour la Wallonie ?

La réponse des Wallons

| | |
|-------------------------------|------|
| Fédération Wallonie-Bruxelles | 63 % |
| Rattachement à la France | 14 % |
| Wallonie indépendante | 8 % |
| Aucune de ces solutions | 9 % |
| Sans avis | 6 % |

Dans une interview qu'il accorde à Michelle Lamensch du « Soir », le 27 septembre, Christian Behrendt, professeur de droit public à l'Université de Liège, livre ses considérations à propos de ce sondage :

Vous évoquez un autre plan B, absent de notre sondage, celui de la subsistance d'une Belgique résiduelle...

Dès lors que votre sondage révèle un attachement presque viscéral de la population francophone à tout ce qui est belge, il devient méthodologiquement difficile d'ignorer cet attachement et l'hypothèse du maintien d'une Belgique résiduelle. Bien sûr, son territoire serait identique à celui d'un État Wallonie-Bruxelles. Mais, dans le scénario d'une Fédération Wallonie-Bruxelles, nouvellement créée, les citoyens seraient des nationaux de cet État. Ils subiraient un changement de nationalité, tandis que dans le scénario d'une Belgique résiduelle, suite à une dislocation de l'État belge, ils continueraient d'être belges... Les personnes sondées le savaient-elles ?

Poser la question « Voulez-vous un changement de nationalité ou une continuation de votre nationalité ? » pourrait faire sentimentalement une très grande différence. La question n'a malheureusement pas été posée.

Votre sondage révèle qu'en cas de déclaration d'indépendance de la Flandre, 33 % des Bruxellois opteraient pour une Fédération Wallonie-Bruxelles indépendante. Mais quand vous savez que le sentiment de belgitude est extrêmement présent dans la capitale, ne pas avoir posé cette hypothèse d'un départ de la Flandre – d'une sécession concertée avec les francophones – et du maintien d'une Belgique résiduelle relativise fortement la pertinence de cette partie de votre sondage. J'y vois un défaut méthodologique. Il se pourrait, en effet, que la solution « Fédération Wallonie-Bruxelles » plus la solution « Belgique résiduelle » recueilleraient ensemble bien au-delà de 50 %.

Une Belgique résiduelle serait-elle plus favorable aux francophones qu'un État Wallonie-Bruxelles ?

Je crois sincèrement que si vous pouvez éviter la création d'un nouvel État, dès lors que vous avez une adhésion populaire assez large à une structure existante, cela présente des avantages, à bien des égards. Au niveau de la nationalité, c'est celui qui veut partir qui doit recueillir l'adhésion de la population à quelque chose de nouveau.

Notre sondage indique que 24 % des Bruxellois se prononcent en faveur de la création d'un district européen. Une chimère, dites-vous...

Tout le territoire de l'Union européenne appartient d'abord à un État membre et fait ensuite partie de l'Union. Nous sommes citoyens européens en raison de notre nationalité belge. Un district européen n'abriterait que des citoyens de nationalité européenne.

Ils ne seraient plus belges...

Ils ne seraient plus qu'Européens. Et cela change tout ! On créerait un véritable État européen, une aspiration radicalement contraire à la volonté politique d'un certain nombre d'États, dont le Royaume-Uni. Et tout cela devrait se faire à l'unanimité des 27. Il faudrait une modification substantielle des Traités européens. Pour les 19 communes bruxelloises, il faudrait créer une force de police, un système de santé, un code pénal et un code civil européens, des juridictions européennes. Le juge belge ne serait plus compétent... Il faudrait donc que cette Union se dote, pour ces 19 communes, de toutes les règles qui sont celles des États membres. Pour Bruxelles, il faudrait créer les États-Unis d'Europe...

Qui entretient cette « chimère » ?

À mon sens, elle est soigneusement entretenue par une certaine classe politique flamande qui comprend qu'avec 90 % de non-néerlandophones Bruxelles peut difficilement être cogérée par les deux Communautés. Cette thèse du district européen présente Bruxelles comme pluriculturelle, non francophone. Elle évite de concéder ce territoire à un potentiel État francophone. Je n'ai jamais entendu un diplomate d'un autre pays membre de l'Union européenne qui aurait tenu pour raisonnable une telle proposition.

o

L'argumentation de M. Behrendt en faveur de la « Belgique résiduelle » a de quoi surprendre.

Rien, en droit européen ou en droit international (la Convention ONU de 1978 sur la succession d'États en matière de traités n'a pas été ratifiée par la Belgique !), ne permet à cette « Belgique résiduelle » d'être État successeur et de s'appeler « Belgique » – voir l'appellation « Macédoine » contestée par la Grèce.

Un tel scénario impliquerait aussi une reprise totale de la dette belge (plus de 350 milliards !), puisque la Banque nationale de Belgique continuerait à exister, ainsi que les bons d'État et obligations émis en son nom.

Par ailleurs, cette « Belgique résiduelle », avec Bruxelles enclavée dans le nouvel État flamand, ne manquerait pas de créer des problèmes sur le plan international, qui pourraient compromettre sa reconnaissance comme successeur de la Belgique.

Ce genre de précédent pourrait rallumer le feu en ex-Yougoslavie. Si les Belges peuvent se réunir avec des territoires enclavés ailleurs sur base ethnique ou linguistique, pourquoi la Serbie ne ferait-elle pas de même avec la Republika Srpska de Bosnie ?

Pour résumer, non reconnue, la Belgique résiduelle se retrouverait hors zone Euro. Dans le cas contraire, elle devrait assumer l'intégralité de la dette de la Belgique défunte.

LE COÛT DE LA SCISSION

Dans son Cahier n °2, le Gewif a produit les ratios dette/PIB d'un État wallon indépendant et d'un État Wallonie-Bruxelles.

En fait, la situation serait encore plus grave que celle que nous avons présentée.

Le secrétaire d'État au Budget, Melchior Wathelet, ayant parlé, à l'émission « Mise au Point » de la RTBF du dimanche 19 septembre, d'un endettement de 365 milliards, nous obtiendrions des ratios dette / PIB de 172 % pour une Wallonie indépendante et 115 % pour un État Wallonie-Bruxelles !

Le ministre du Budget de Communauté française, André Antoine, a mis en garde, le 28 septembre, les partisans d'un « divorce » avec la Flandre: cela coûterait budgétairement très cher, vu l'écart existant encore sur ce plan entre le Nord du pays et la Communauté française.

Présentant l'ajustement budgétaire 2010 de la Communauté devant la Commission des Finances, M. Antoine a souligné qu'au moment où la Flandre annonce un équilibre budgétaire pour 2011 et même 91 millions de marges, *nous allons encore emprunter 815 millions*. Et si l'on ajoute 832 millions de solidarité pour la Région wallonne, on mesure l'écart qui nous sépare du Nord. C'est un divorce qui coûterait très cher, a-t-il averti. Le ministre a aussi rappelé que l'écart négatif enregistré par Bruxelles par rapport à la moyenne des impôts payés dans le pays ne cesse de croître et s'est multiplié par 5 en quelques années.

EN CAS DE SCISSION : QUI SERONT LES INTERLOCUTEURS ? QUELLES SERONT LES MÉTHODES DE NÉGOCIATION ?

Comment les choses pourraient-elle se passer si les négociations actuelles devaient aboutir à l'impasse ?

Pour répondre à cette question, nous nous sommes placés sous l'angle du possible, du plausible, du nuisible et du souhaitable.

Remarques préalables importantes

1° Dans nos précédents Cahiers, nous avons expliqué qu'en cas de démantèlement de la Belgique :

– un « État wallon indépendant » et un « État Wallonie-Bruxelles » ne pouvaient constituer des options réalistes et viables.

– seul un statut particulier d'intégration à la France pouvait garantir à la Wallonie un avenir serein et de qualité. Un tel statut, que prévoit la Constitution française, permettrait de concilier une intégration étatique à la France avec une forte autonomie au sein de celle-ci (maintien des compétences et des organes d'auto-administration actuels), tout en garantissant, par l'exercice de la solidarité financière nationale, l'équivalence des services publics et des systèmes sociaux.

2° Pour ce qui concerne Bruxelles, nous tenons à attirer l'attention sur les trois éléments suivants :

– Bruxelles pourrait, si elle le souhaite, disposer également d'un tel statut d'intégration à la France.

– un « district européen » ne pourrait se décréter qu'à l'unanimité des Vingt-Sept, ce qui est hautement improbable. Par ailleurs, il donnerait à ses habitants la nationalité... européenne à l'exclusion de toute autre (voir les précisions apportées plus haut par le Pr. Christian Behrendt).

– la formule d'une « ville libre internationale » (véritable État comme Monaco, Andorre, le Liechtenstein, Singapour) serait de loin la plus avantageuse. Elle permettrait de maintenir à Bruxelles le siège des institutions internationales et européennes. En outre, elle assurerait la prospérité économique et financière. Bruxelles pourrait percevoir les 35 % d'impôt des sociétés qu'elle rapporte actuellement à l'État fédéral, ainsi que la taxe des nombreux navetteurs flamands et wallons qui continueraient à venir y travailler. Bruxelles aurait tout intérêt à se prononcer la première, évitant ainsi le piège de l'annexion à la Flandre.

3° Pour les scénarios qui suivent, nous nous sommes interrogés sur le bien-fondé de l'organisation d'un référendum, en Wallonie, à Bruxelles et dans la Communauté germanophone.

En effet, si l'on observe, au cours des 25 dernières années, les différentes successions d'État (Allemagne, Yougoslavie, Tchécoslovaquie, URSS), la seule fois où les populations ont pu se prononcer par référendum pour ou contre l'indépendance, c'est en Yougoslavie (Slovénie, Croatie, Bosnie). Cela a finalement exacerbé les passions et les élections ont alors eu lieu sur base de partis techniques. Ce fut encore le cas, tout dernièrement, en Bosnie où les résultats sont très différents dans la partie bosno-croate et dans la Republika Srbska.

Dans le cadre d'un conflit communautaire, laisser les élus décider est sans doute la solution la plus sage. Ainsi, dans les communes de la périphérie, des conseils communaux se sont exprimés en faveur du rattachement à la Région bruxelloise. Si un référendum local avait lieu, on peut imaginer les affrontements qu'il pourrait y avoir durant le processus « électoral », ce qui pourrait déclencher le conflit violent que l'on veut précisément éviter.

4° Pour les scénarios qui suivent, nous sommes partis du fait que la Communauté germanophone fait partie intégrante de la Région wallonne. On pourrait toutefois imaginer que, vu sa spécificité, elle veuille se prononcer de façon distincte via son Parlement.

5° Du côté wallon, des voix, certes très minoritaires, se font entendre en faveur d'un rattachement au Grand-Duché de Luxembourg. Il nous faut souligner ici les problèmes majeurs que cette option poserait au niveau de la capitale, du chef de l'État, de la langue, de la forme de l'État, du déséquilibre immense entre les populations respectives...

Pour Francis Delpérée : *Ce scénario serait grotesque, mais surtout peu respectueux de l'identité de nos voisins. Car ce sont les quatre millions de wallons qui annexeraient 350.000 Luxembourgeois. On s'inviterait et on s'installerait chez eux. Un non-sens !*
Et François Perin d'ajouter : *Pour les Luxembourgeois, cette Wallonie serait une moins-value : trop pauvre, elle viendrait troubler leur sacro-sainte tranquillité.* (Voir « Le Vif/L'Express » du 16 novembre 2007).

6° Qui des francophones de la périphérie ? Référendum communal ?

Scénario n° 1

Possible

Le Parlement flamand se réunit et vote une proclamation unilatérale d'indépendance, avec Bruxelles comme capitale.

Non plausible

La Flandre devrait, dans ce cas, endosser seule la responsabilité de la scission.

Nuisible

En raison du sort réservé à Bruxelles, la situation devient explosive et peut tourner à la guerre civile.

Scénario n° 2

Possible et plausible

Le Parlement flamand se réunit. Après avoir acté l'impasse et l'impossibilité de constituer un gouvernement fédéral, il proclame la Flandre « État fédéré de l'État fédéral belge », lequel exerce sur le territoire flamand, en plus des compétences dévolues jusqu'ici à la Région flamande, celles relevant de l'échelon fédéral belge.

Attention : pour l'autorité flamande, Bruxelles fait partie intégrante du territoire flamand !

Souhaitable

Les ministres-présidents de la Région wallonne et bruxelloise se concertent de toute urgence et ne peuvent que constater qu'ils sont mis devant le fait accompli.

Deux options se présentent ici :

1° La Région wallonne et la Région bruxelloise prennent à leur tour en mains l'ensemble des compétences régaliennes sur leurs territoires respectifs.

Un tel schéma ne peut toutefois aboutir qu'à l'impasse financière.

En tout état de cause, il faudrait changer immédiatement les numéros de compte des administrations fiscales fédérales en prenant des comptes pour la Région wallonne et la Région bruxelloise.

2° Les autorités wallonnes et bruxelloises constatent que la décision de la Flandre revêt un caractère « révolutionnaire », incompatible avec le maintien du Royaume.

Le Parlement de la Région bruxelloise, se réunit de toute urgence et se prononce sur les quatre options suivantes :

- *un statut de « ville libre internationale » ;*
- *une Fédération avec l'État Flandre ;*
- *une Fédération avec l'État wallon ;*
- *l'accompagnement de la Wallonie dans une intégration à la France si la Wallonie choisit cette option.*

Comme nous l'avons expliqué plus haut, les options 1 et 4 sont, sans conteste, les plus réalistes.

Le Parlement de la Région wallonne se réunit de toute urgence et se prononce sur les trois options suivantes :

- *un État wallon indépendant ;*
- *une Fédération avec l'État Bruxelles ;*
- *une intégration à la France.*

Comme nous l'avons expliqué plus haut, la troisième option est, sans conteste, la plus réaliste.

Scénario n° 3

Possible et plausible

Des élections anticipées sont organisées. Le score des nationalistes flamands dépasse la barre des 50 %. Le Roi, après consultations, constate, et ce définitivement, qu'il n'est plus en mesure d'assurer ses propres missions inscrites dans la Constitution. Il abdique, sans transmission de sa fonction, et invite les composantes du Royaume défunt à régler à l'amiable le divorce belge.

Souhaitable

Le Parlement de la Région bruxelloise se réunit de toute urgence et se prononce sur les quatre options suivantes :

- *un statut de « ville libre internationale » ;*
- *une Fédération avec la Flandre ;*
- *une Fédération avec l'État wallon ;*
- *l'accompagnement de la Wallonie dans une intégration à la France si la Wallonie choisit cette option.*

Comme nous l'avons expliqué plus haut, les options 1 et 4 sont, sans conteste, les plus réalistes.

Le Parlement de la Région wallonne se réunit de toute urgence et se prononce sur les trois options suivantes :

- *un État wallon indépendant ;*
- *une Fédération avec l'État Bruxelles ;*
- *une intégration à la France.*

Comme nous l'avons expliqué plus haut, la troisième option est, sans conteste, la plus réaliste.

Qui seront les négociateurs ?

Les ministres-présidents des Régions wallonne et bruxelloise, ainsi qu'une délégation désignée à la proportionnelle par les Parlements respectifs.

BONNES ET MOINS BONNES NOUVELLES DE WALLONIE

Quand l'opposition fustige Ecolo

Willy Borsus, le chef de file MR au Parlement wallon accuse Ecolo de faire de *l'idéologie politicienne sur le dos des Wallonnes et des Wallons*. Selon lui, *la gestion calamiteuse et erratique d'Ecolo handicape gravement le redéploiement économique wallon*.

Et d'énumérer la polémique autour du ministre Philippe Henry concernant l'aéroport de Bierset, les *tergiversations consternantes* des verts sur l'aménagement des zones d'activités économiques, le dossier athois du centre logistique du groupe Colruyt, les licences d'armes ou encore l'activation de la contribution sur le gaz.

Les Verts, eux, affirment appliquer la déclaration de politique régionale de l'Olivier.

(Belga – « La Libre Belgique »)

Quand le ministre Marcourt sensibilise les attachés économiques wallons à la Belgique de demain.

Dans tous les cas de figure, la Belgique ne sera plus la même qu'aujourd'hui... Dans ce cadre, il faut que les attachés économiques et commerciaux wallons soient plus attentifs à expliquer le nouveau canevas dans lequel nous évoluerons. Ce que nous avons initié avec le Plan Marshall doit continuer à être exploité pour améliorer nos exportations et amener de nouveaux investisseurs étrangers en Wallonie.

C'est en ces termes que le ministre wallon de l'Economie, Jean-Claude Marcourt (PS) s'est adressé aux attachés économiques et commerciaux wallons réunis en Belgique pour quelques jours. Ces derniers sont installés dans différents pays du monde. Ils sont chargés par l'Awex, Agence wallonne pour les exportations, de favoriser les contacts entre les entreprises wallonnes désireuses d'exporter ou de s'installer à l'étranger. Ils sont, de plus, chargés des premiers contacts entre les investisseurs désireux de s'installer en Wallonie.

(Stéphane Tassin – « DH » – 2 septembre)

L'Europe s'interroge sur le bien-fondé de la Caisse wallonne

La Commission européenne a adressé au gouvernement wallon une liste de 28 questions sur la Caisse d'investissement de Wallonie (CIW), demandant notamment de justifier l'existence de cet organe institué en avril 2009

La Région wallonne a déjà créé des organismes publics ayant un but similaire, relève la Commission, citant la SRIW (Société régionale d'investissement de Wallonie), la Sowalfin (Société wallonne de financement et de garantie des PME) ou la Sogepa (Société wallonne de gestion et de participation).

La Commission s'interroge aussi sur les mandats au sein de la CIW, sur l'éventuelle rémunération des administrateurs en fonction des résultats, sur l'existence d'un business plan, etc.

L'exercice 2009 de la CIW s'est soldé par un déficit de 1,355 million d'euros. Un de ses administrateurs juge d'ailleurs qu'*il est possible de gérer les moyens de manière beaucoup plus raisonnable avec les outils existants*.

(Belga – « La Libre Belgique »)

L'emploi wallon frémit, mais il en faut plus

Selon le Forem, les propositions de jobs en tout genre, dans le secteur public comme dans le secteur privé, augmentent de 15 à 20 % tous les mois. Et ceci, depuis début 2010.

Mieux, si l'on compare les données mensuelles actuelles par rapport à la même période en 2009, on dépasse les 20 % d'offres d'emploi en plus depuis juin dernier (23 %). Toutefois, 2009 était un très mauvais cru pour l'emploi. Tout est relatif. Ça frémit, oui, mais pas de triomphalisme.

Selon les estimations du bureau du Plan, la croissance annuelle du PIB devrait s'élever à 1,4 % en 2010 et à 1,7 % en 2011. L'économie wallonne va certainement en profiter. Toutefois, à plus long terme, selon les données fournies par l'Iweps (Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique), l'emploi repartirait modestement à la hausse en 2011 avant de rejoindre, à partir de 2012, un rythme d'augmentation similaire à ce qu'il était avant la crise. Soit un peu plus de 12.000 emplois par an en Wallonie de 2012 à 2015.

En attendant, le nombre de demandeurs d'emploi en Wallonie s'élevait à 201.000 en juin 2010. Si l'on ajoute les jeunes en stage d'attente (10.400), on obtient un taux de demande d'emploi de 13,7 %. Il était de 14 % en juin 2009 et de 13,1 % en 2008.

Du côté de l'Union wallonne des entreprises (UWE), on note également une reprise sur le marché de l'emploi. L'an dernier, 360.000 personnes ont connu au moins un épisode de mise à l'emploi, d'après la fédération patronale régionale. Mais l'embellie risque d'être conjoncturelle. D'autant plus que les prévisions ne sont pas très réjouissantes. *C'est vrai qu'on constate une stabilisation du chômage, mieux encore, une augmentation de l'intérim en Wallonie. Mais l'incertitude demeure sur le moyen ou le long terme. Par ailleurs, on s'attend à ce que la reprise s'essouffle durant la seconde partie de 2010, et 2011 ne sera pas une bonne année pour l'économie*, a confié Didier Paquot, directeur du département Economie et R&D de l'UWE.

Les chiffres indiquent que l'intérim des ouvriers a augmenté de 3,67 % au 4^e trimestre 2009 par rapport au 3^e, et le premier trimestre 2010 a encore vu une hausse de 1,22 % du travail intérimaire des ouvriers par rapport au dernier trimestre 2009.

Les entreprises wallonnes ont mieux traversé la crise qui sévit depuis fin 2008 que celles des années 1990 et 2000. *Plusieurs raisons expliquent cette bonne tenue des entreprises wallonnes. D'une part, les restructurations industrielles qui s'accélérent pendant les crises sont arrivées à leur terme. D'autre part, les secteurs comme la pharmacie, l'agroalimentaire et de la haute technologie sont moins sensibles à la conjoncture. Les mesures prises par le fédéral (recours au chômage temporaire) ont atténué les licenciements dans les entreprises. Les entreprises wallonnes, notamment les PME, présentent aussi une plus grande solidité financière (fonds propres, liquidités, etc.) qu'elles n'en avaient lors des crises précédentes,* précise Didier Paquot.

Parmi les entreprises qui engagent, il épingle notamment BNP Paribas Fortis, GSK, BDO (révisorat d'entreprises) et le Gestionnaire de réseau de distribution (GRD) d'électricité et de gaz, Ores. La Raffinerie Tirlémontoise prévoit d'engager au moins 30 personnes en 2010.

Au niveau des secteurs, l'industrie technologique ne semble pas profiter vraiment de la reprise constatée sur le marché de l'emploi. En effet, l'emploi en Wallonie a reculé de 0,4 % dans le secteur durant le deuxième trimestre 2010 par rapport au premier trimestre. Celui-ci employait, à fin juin 2010, environ 48 888 personnes. Par rapport au deuxième trimestre 2009, l'emploi a chuté de 4,1 % durant le deuxième trimestre 2010. Les baisses les plus spectaculaires concernent le secteur de la transformation du métal (-3 % par rapport au premier trimestre 2010 et - 9 % par rapport au deuxième trimestre 2009), ainsi que celui de l'électronique et des technologies de l'information et de la communication (- 4,5 % et - 9 %). *La mécanique et les produits de construction repartent nettement à la hausse, et l'automobile poursuit sa croissance. Les métaux et matériaux ainsi que l'aérospatiale et défense sont en léger recul,* précise Georges Campioli, directeur général d'Agoria Wallonie.

(F.C. et Ph. L. – « La Libre Belgique » – 4 septembre)

Henry ou la mal gouvernance

Une douzaine d'ASBL de défense de l'environnement ont récemment décidé *d'établir un observatoire public de la mal gouvernance du ministre Henry.*

D'après eux, l'(in)action du ministre est totalement contre-productive pour l'image des verts, alors qu'il a en charge des compétences qui touchent à des secteurs chers à Ecolo. Pour les associations à l'origine de la démarche, regroupées au sein de Coalition Nature (Brabant Ecologie, Groupement environnement de l'Eau d'Heure, L'Erablière, Terre wallonne, Rangers-Castors, etc.), l'observatoire sera *le réceptacle de toutes les constatations citoyennes d'une mauvaise gestion des dossiers environnementaux et urbanistiques par le ministre.*

Les dirigeants ont déjà rassemblé une série de dossiers dans lesquels le cabinet du ministre a, soit laissé filer le délai autorisé dans le cadre d'une demande de permis, soit pris une décision en méconnaissance totale de la législation et contre l'avis du

fonctionnaire délégué. Dans un cas comme dans l'autre, les recours des parties concernées au conseil d'État (CE) ont été favorablement reçus par les magistrats de la haute juridiction qui ont infligé de sérieux camouflets au cabinet Henry.

À titre d'exemple, il y a un permis d'urbanisme octroyé hors délai par le ministre Henry à la société anonyme (SA) Eurogaume pour le remblai d'excavations d'exploitation (carrières) à Chiny.

Situation similaire pour un élevage de 3.500 poulets biologiques sur litière à Erezée où le ministre a laissé filer le délai pour statuer sur le recours contre le permis unique sollicité par les promoteurs de l'élevage. Ce faisant, il donne vie au permis autorisant l'exploitation, alors que les fonctionnaires délégués avaient dressé un rapport de synthèse défavorable à son encontre. Mais un recours au CE annula le permis unique du poulailler géant.

À en croire une autre décision du CE, le ministre Ecolo voulait tellement promouvoir les énergies renouvelables qu'il autorisa un parc de quatre éoliennes en ignorant des arguments sérieux (danger d'effondrement lié aux galeries et aux puits de phosphates, etc.) de l'administration contre le projet.

(Philippe Lawson – « La Libre Belgique » – 6 septembre)

Marcourt : « Non, la Wallonie n'a pas peur »

Dans « Le Soir » du 7 septembre, le ministre wallon de l'Economie (PS), répond aux questions de David Coppi :

(...) La Wallonie n'a-t-elle pas « peur » des effets, économiques, socialement, d'une éventuelle séparation ?

Cela m'est in supportable d'entendre un Herman De Croo (VLD) déclarer, à la radio, à la RTBF, lundi matin, que la Wallonie veut rester dans l'État belge parce que les Wallons sont incapables de vivre seuls leur destin... Stupidité ! La Wallonie peut assumer évidemment. Le plan Marshall, ça marche ; on investit chez nous. Il est évident que les circonstances ne seraient pas les mêmes si, toujours en cas de séparation – je le répète : que je ne souhaite pas –, la Wallonie devait évoluer seule ou avec Bruxelles. Mais sortir de l'État belge réclamera des efforts à tous les étages, probablement davantage quantitativement en Wallonie, mais aussi à Bruxelles et en Flandre.

Vous évoquez là deux scénarios pour le sud du pays : la Wallonie seule, ou avec Bruxelles...

Je suis profondément régionaliste, nous mettons tout en oeuvre pour que la Wallonie puisse s'assumer économiquement de façon autonome, mais en cas de « plan B » – qui n'est pas : mon choix –, mon souhait serait une association de la Wallonie et de Bruxelles.

Pluie de projets pour Marshall

Le gouvernement wallon a labellisé les projets déposés à la suite du nouvel appel, le sixième du genre, dans le cadre des pôles de compétitivité. C'est en entérinant les propositions du jury international installé à l'enseigne du plan Marshall, version 2. vert désormais.

Ce sont finalement 57 projets qui avaient été remis, pesant une demande de soutien public de 122 millions. Ce sont en définitive 36 projets qui sont labellisés : 25 en recherche, 10 en formation, 1 en investissement. Ils représentent un soutien public de 73 millions, auxquels s'ajoutent les 32 millions d'une part privée ainsi fixée à 30 % Combien d'emplois à la clé ? Quelque 1350 à créer, quelque 1150 à préserver. Pas moins de 252 partenaires sont impliqués (entreprises petites et grandes, unités universitaires ou de hautes écoles, centres de recherche, centres de compétence). « *Les pôles de compétitivité ne se sont essoufflés ni avec le temps, ni avec la crise* », se félicite le ministre (PS) de l'Economie, Jean-Claude Marcourt.

Deux pôles se taillent la part essentielle. Ce sont Mecatech (génie mécanique) pour 13 projets ; et Biowin (santé) pour 11 autres. Soit un poids historique confirmé pour le premier, et une émergence confortée pour le second. On notera encore que des entreprises bruxelloises (cette fois Sabca Bruxelles et Ovizio) sont pour la première fois associées en vertu d'un accord de coopération entre les deux Régions. Des exemples de projets ? Ecotac versé dans les composites de carbone ; LaitHerbe visant la mise sur pied d'une filière laitière « *complète et durable* » ; Biomédical III comme formation en alternance longue; Locotrac versé dans la sécurité ferroviaire ; ou Easys investissant dans le surmoulage de céramique par polymère.

(Paul Piret – « La Libre Belgique » – 10 septembre)

« La performance des Régions soutient le modèle belge »

Dans « La Libre Belgique » du vendredi 10 septembre, Rudy Demotte répond aux questions de Frédéric Chardon.

En juin dernier, une étude du consultant Ernst&Young concluait qu'en 2009 la Belgique est passée de la 8^e à la 6^e place sur la liste des pays européens les plus attractifs pour les investissements étrangers. Sur la base de ce rapport, Rudy Demotte, le ministre-Président wallon (et de la Communauté française) et Jean-Claude Marcourt, ministre wallon de l'Economie, ont rencontré les analystes d'Ernst&Young pour mieux identifier les points forts de l'économie wallonne susceptibles d'attirer de précieux capitaux étrangers. Pour Rudy Demotte, tout va bien : les outils sont déjà en place. Ils devront toutefois être adaptés en cas de réforme de l'État.

o

Vous venez de faire le point avec Ernst&Young. De nouvelles actions en perspective pour attirer des capitaux ?

Avant toute chose, je signale que cette étude d'Ernst&Young n'est pas sortie comme cela, de manière isolée. Elle fait suite à plusieurs autres rapports qui étaient également positifs. C'est donc un continuum. Ce qui est intéressant dans cette étude, c'est de voir l'évolution de la répartition des investissements en Belgique. Il y a cinq ans, trois investissements étrangers avaient lieu en Flandre contre un seul en Wallonie. Aujourd'hui, pour un investissement en Flandre, il y en a un également en Wallonie ! C'est l'équilibre. Mais restons modestes, un retournement de conjoncture est toujours possible. Trois ou quatre hirondelles ne font pas le printemps.

Mais, et pour la suite ?

Ernst&Young a relevé qu'il y avait deux éléments essentiels qui attirent les capitaux en Wallonie : la mise à disposition des terrains à des conditions intéressantes et à un prix compétitif; la stratégie de politique économique wallonne, liée notamment au plan Marshall.

Grâce à l'étude d'Ernst&Young, on a utilisé un rétroviseur sur l'économie wallonne. Il nous dit que nous roulons dans de bonnes conditions. C'est réconfortant. Pour l'avenir, l'étude a demandé aux investisseurs la dizaine de thèmes sur lesquels il faut mettre l'accent : à part deux – les charges sociales et les charges liées aux impôts – la Région dispose déjà des leviers pour agir. Je pense au soutien aux PME, par exemple. Et tous ces points sont déjà pris en compte dans le plan Marshall 2. Vert. Donc les réformes futures sont sur les rails. Par ailleurs, en ce qui concerne la fiscalité, je rappelle que l'on a supprimé toutes les taxes anti-économiques.

En ce qui concerne la mise à disposition des terrains, la gestion du ministre de l'Aménagement du territoire, Philippe Henry (Ecolo), suscite fréquemment la polémique. Cela ne risque-t-il pas de rebuter les entreprises étrangères ?

Il y a des terres encore à mettre à la disposition des entreprises et Philippe Henry y contribue. Mais nous ne voulons pas seulement "consommer" nos terrains disponibles, on recycle également les friches industrielles. Dire que parce qu'il y a des Ecolos dans le gouvernement cela peut nuire à l'économie, c'est réducteur et cela ne correspond pas à la réalité.

Vu le contexte institutionnel actuel, peut-on affirmer que l'économie wallonne est viable en cas de scission du pays ?

Quand le gouvernement réfléchit au positionnement de la Wallonie, on ne doit pas le faire en fonction des perspectives de réformes institutionnelles mais pour le bien des personnes. Ceci dit, on a intérêt à engranger des résultats : si une chose soutient le modèle fédératif belge, c'est bien les performances économiques régionales. Toutefois, si demain nous héritons d'un nouveau paquet de compétences, il faudra revisiter notre stratégie à l'aune de ces transferts. Mais nous le réaliserons dans le même esprit que ce que nous avons commencé à faire.

« Il ne faut pas que la crise dure »

Dans « Le Soir » du 10 septembre, Philippe Pire, responsable pour la Wallonie de Ernst & Young, répond aux questions de Pascal Lorent :

Les résultats de votre étude sont favorables à la Wallonie ?

Oui. Entre 2005 et 2009, on constate une progression au niveau des investissements. Surtout la dernière année, où la hausse est importante. Ainsi en 2005, la Wallonie accueillait 21 % des investissements étrangers, pour 61 % à la Flandre ; en 2009, le rapport était de 39 % à la Wallonie pour 44 % à la Flandre.

À quoi attribuer cette embellie ?

Si on ne peut identifier des critères très clairs, on peut toutefois mettre en évidence plusieurs éléments : la politique du gouvernement wallon avec le Plan Marshall notamment, la disponibilité des terrains, l'existence de deux aéroports régionaux.

Comment maintenir le cap ?

Nous l'avons demandé à 200 chefs d'entreprise. Les réponses sont la création d'avantages fiscaux pour les entreprises innovantes ; la promotion de l'innovation, de la croissance et du développement des PME, de la recherche et du développement, l'amélioration des formations en nouvelles technologies. Et pour stimuler la croissance, nos interlocuteurs citaient la baisse des charges d'impôts et des charges sociales. Soit des mesures du ressort du Fédéral. Mais les autres propositions dépendaient de la région : le soutien aux PME, aux entreprises axées sur l'innovation et les nouvelles technologies, l'investissement dans les projets d'infrastructures et d'urbanisme, l'encouragement des politiques et actions environnementales, la facilitation de l'accès au crédit.

Peut-on être confiant, malgré l'instabilité au niveau fédéral ?

Parmi les critères d'attractivité de la Belgique en 2010, c'est-à-dire sur base de l'actualité de 2009 et du début de cette année, les patrons citaient la stabilité du climat politique. Il ne faut pas que la crise politique dure mais, si on trouve un accord rapidement, cela n'aura pas un impact trop négatif sur l'attractivité de la Belgique.

Demotte lance son Plan d'action pour l'industrie

La dernière étude du Cabinet Ernst & Young est là pour le prouver : La Wallonie est de plus en plus attractive pour les investisseurs étrangers : communications, stabilité, logistique, etc.

Toutefois, certains domaines restent pointés du doigt. C'est le cas notamment des lourdeurs administratives qui plombent des projets et empêchent parfois certains investissements de se concrétiser.

Aussi, le ministre-président Rudy Demotte entend-il simplifier les procédures en lançant un Plan Action Industrie. Profitant de la présidence du Conseil industrie de l'Europe que la Wallonie va assurer, il va mettre sur pied une « task force » qui regroupera les ministres Marcourt, Nollet, Henry et Antoine ainsi que des représentants de l'administration et de l'Union Wallonne des Entreprises.

Le but, explique-t-il, est de rendre la Wallonie encore plus « Economy friendly », comme on dit. Action Industrie consistera surtout à faire disparaître des obstacles qui empêchent le développement de l'activité industrielle en Wallonie. Les autorités ne doivent plus être perçues comme celles qui empêchent mais comme celles qui rendent possible. Tout ça en évitant les écueils du laxisme et de l'excès de contrôle. Il faut comprendre que ce n'est pas au citoyen ou à l'entrepreneur de s'adapter à son administration, mais bien l'inverse.

Cible principale de la volonté de simplification : les délais d'avis ou de feu vert pour l'octroi d'un permis dans le cadre d'un projet industriel qui, actuellement ne sont qu'indicatifs.

La Région wallonne pourra également être soumise à des sanctions. C'est le cas, notamment pour les délais de paiements ou d'octroi de primes qui sont actuellement de 90 jours et que Demotte veut ramener à 30 jours. Histoire que certaines entreprises ne se retrouvent plus en difficultés de trésorerie à cause de lenteurs administratives.

Dernier point soulevé par le ministre-président : la nécessité d'appliquer le principe de confiance : *Trop souvent, j'ai le sentiment que ceux qui entreprennent des démarches administratives sont, par les procédures qu'on leur impose d'emblée, présumés coupables de fraude. La relation aux pouvoirs publics wallons doit être revue et corrigée sous l'angle de la confiance.*

(« Vers l'Avenir » – 13 septembre)

« Au boulot, M. Demotte, nous vous suivons ! »

Willy Borsus, le chef de groupe MR au Parlement wallon, n'a pas manqué de réagir à l'initiative de Rudy Demotte : *Voici une déclaration que je qualifierai de paradoxale. En effet, pour appréciable qu'elle soit, la thérapeutique puissante que veut administrer M. Demotte à l'administration ne peut masquer un état de carences flagrant. Vouloir instaurer des délais de rigueur en matière de permis d'urbanisme ou de grands projets industriels, c'est mettre le doigt sur une maladie chronique et paralysante appelée Code wallon de l'urbanisme.*

Pour Willy Borsus, dire que l'on veut ramener les délais de paiement des fournisseurs de la Région à 30 jours, c'est *dénoncer une situation intolérable qui voit, par exemple, des factures honorées après de longs mois de rappels et qui plongent de nombreuses entreprises dans des situations financières délicates (les entreprises de déneigement, par exemple).*

Que dire encore, analyse le réformateur, de *l'excessive lenteur de versement des primes énergétiques (panneaux photovoltaïques), de l'écobonus, des subsides aux associations, autant d'atermolements multiples et caractérisés qui ont valu à notre Région la qualification de « mauvais payeur »*.

Selon Willy Borsus, l'intention de Rudy Demotte de remédier à *ces déficiences nocives qui entravent le redéploiement économique de notre Région doit maintenant être suivie d'effets*.

Face à une situation qu'il estime préjudiciable et couplée à une *passivité étonnante* du gouvernement wallon, Willy Borsus note encore que *le groupe MR a déposé, au cours des trois dernières années, quatre propositions qui visaient à réduire retards et délais : la majorité n'en a jamais tenu compte. Aujourd'hui, il est temps d'agir, de transformer les projets et promesses en actes concrets: le temps des déclarations est révolu, place à l'action. (...) M. Demotte : au boulot, nous vous suivons !*

(« Vers l'Avenir » – 14 septembre)

Quand le patronat flamand félicite Demotte

L'organisation patronale flamande Voka a félicité hier le ministre-président Rudy Demotte pour le Plan d'action pour l'industrie et engagé la Flandre à en faire autant.

Des mesures aussi évidentes que la simplification des procédures ont un important effet sur l'économie, assure Peter Leyman, administrateur délégué du Voka. *C'est la raison pour laquelle nous insistons depuis longtemps auprès du gouvernement flamand pour simplifier les procédures d'octroi de permis*.

(« Vers l'Avenir » – 14 septembre)

Enseignement supérieur : « Les pôles, c'est l'avenir »

Le ministre de l'Enseignement supérieur en Communauté française, Jean-Claude Marcourt, déclare que l'enseignement supérieur doit, selon lui, prioritairement s'organiser sur base de territoires cohérents et plaide dès lors pour que des pôles soient organisés sur base géographique entre universités et hautes écoles.

Par ailleurs, le ministre dit ne pas être opposé à l'idée de régionaliser cet enseignement. « C'est un élément positif d'avoir des définitions de cursus au niveau de la Communauté et d'avoir une organisation d'enseignement au niveau de la Région. »

(Belga – « La Libre Belgique »)

« Nous avons fait mieux que résister »

Dans « La Libre Belgique » du mercredi 15 septembre, André Antoine, le ministre wallon de l'Emploi (CDH) répond aux questions de Vincent Rocour.

La crise a fait disparaître de nombreux emplois. Comment la Wallonie s'est-elle comportée ?

En août 2010, notre taux de chômage s'élevait à 15,6 %. Soit – 1,3 % par rapport à la même période en 2009. C'est la seule Région qui diminue sa demande d'emploi. On a dit que les Wallons ont mieux résisté que d'autres. Ce n'est pas vrai : ils n'ont pas mieux résisté. Ils ont créé des emplois.

C'est parce que l'emploi public et/ou subventionné est plus important qu'ailleurs...

Non. Selon la fédération Federgon, il y a eu un redressement de 28 % de l'emploi intérimaire au cours des derniers mois. Or, l'emploi intérimaire, il n'y en a quasiment pas dans la fonction publique. Autre chiffre : selon SD Worx, la progression de l'emploi dans les PME s'est élevée à 1,8 % depuis le début de l'année en Wallonie, alors qu'elle n'était que de 0,8 % en Flandre et de 0,2 % à Bruxelles.

Pourquoi, à votre avis, ces assez bons résultats ?

D'abord, il y a un sentiment de reprise économique dans le chef des entreprises. Il y a aussi des changements chez les travailleurs. L'image du Wallon sédentaire, c'est du passé. Deux travailleurs wallons sur dix travaillent hors de Wallonie : 105 500 à Bruxelles, 42 000 en Flandre, 34 000 au Luxembourg, 4 850 en Allemagne et 4 800 en France. Nous avons encouragé cette mobilité. Et puis, il y a les mesures publiques. Comme le chômage temporaire et le plan win-win de la ministre fédérale de l'Emploi, Joëlle Milquet. Rien qu'en août, il y a eu 14 246 contrats win-win qui ont été conclus. Au niveau régional, nous avons fait les bons choix, avec le plan Marshall notamment. Je viens de recevoir les chiffres d'emploi pour nos deux aéroports : ils fournissent un travail à 15 000 personnes. Et on peut faire mieux. J'ai des propositions.

Au niveau fédéral, il est question de transférer aux Régions un certain nombre de compétences en matière d'emploi. La Wallonie est prête à les recevoir ?

On en discute effectivement au fédéral. Nous avons d'ailleurs été associés étroitement à ces discussions, même si on ne sait pas très bien où on va, puisqu'il n'y a toujours pas d'accord. L'ensemble sur la table représente un paquet de 3,085 milliards. Il y a les politiques pour les groupes cible, l'activation, l'outplacement, les congés éducation. Je dirais qu'il ne faut pas avoir peur. Ces compétences pourraient même être des opportunités nouvelles. Mais il faut des garanties...

Des garanties ? Quelles garanties ?

Il faut que tout ce qui relève de la sécurité sociale ainsi que d'une législation sociale harmonisée (compétitivité, formation des salaires, droit du travail, concertation sociale, etc.) reste au fédéral.

L'activation des chômeurs ne devrait pas aussi rester au fédéral ?

Tout n'est pas encore défini. Il serait en tout cas préférable que celui qui contrôle les chômeurs ne soit pas celui qui les accompagne. Mais quelles que soient les formules retenues, il y a une chose sur laquelle on peut être sûr : nous serons d'une très grande rigueur. En Flandre, on entend parfois dire que la Wallonie est laxiste, qu'elle cultive le chômage. Cela ne correspond pas à la réalité. Depuis 2004, il y a eu 308 441 chômeurs contrôlés en Belgique. Au total, il y a eu 20 582 sanctions en Wallonie, et seulement 8 671 en Flandre et 4 677 à Bruxelles. Et dans ces sanctions, il y a eu 8 933 exclusions en Wallonie contre 3 734 en Flandre et 1 991 à Bruxelles.

Il est aussi question d'imposer aux Régions un système de bonus-malus en fonction d'objectifs à atteindre en termes d'emploi. Cela vous effraye ?

Je peux comprendre qu'on soit ambitieux. Je ne suis donc pas contre cette idée. Mais là aussi, j'ai quelques balises. De un : il faut éviter les concurrences stupides entre les Régions. On devra alors s'entendre, au moment de fixer les objectifs, sur la qualité des emplois à atteindre. Il faudra aussi neutraliser les conséquences d'un contexte économique international défavorable sur lequel les régions ont peu de prise. Il faudra enfin éviter qu'il y ait des ruptures brutales de financement. Sinon, au lieu de créer de l'emploi, on va en faire disparaître.

Un joli pactole de 27 millions

En revendant ses parts dans Eurobus, la Société Régionale Wallonne du Transport (SRWT) engrange un joli pactole de 27 millions. Mais dans le projet de décret sur l'ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2010, il est prévu que cette somme file dans l'escarcelle du budget wallon, plutôt que dans la caisse des bus... Bonne opération donc le ministre du Budget, André Antoine.

En fait, le dossier avait été initié par le précédent ministre de la Mobilité et Henry en a hérité, dit-on. Le précédent ministre de la Mobilité qui était... André Antoine.

Les cinq travaux de Paul Furlan

Voici les objectifs que s'est fixé le ministre des Pouvoirs locaux et du Tourisme (PS).

1. Tutelle

Réduire les contrôles

Le ministre veut alléger la tutelle qui pèse sur les communes wallonnes. « *En 2007, le décret adopté dans le climat des affaires, a renforcé la tutelle au point de la rendre paralysante* ». Un dossier est soumis à l'administration lors de plusieurs étapes de son parcours. Conséquence : un délai important entre décision et concrétisation.

À l'avenir, la tutelle régionale n'interviendrait plus qu'à la fin, lors de l'attribution du marché. À ce moment-là, son feu vert sera indispensable avant de passer à l'étape ultime : le chantier. Paul Furlan veut aussi créer une cellule de conseil au sein de l'administration, afin d'aider les communes.

Autre modification : les subsides communaux. Pour l'heure, dès qu'une aide à une ASBL dépasse 2.500 euros, elle doit être approuvée par la tutelle. Paul Furlan propose de rehausser ce plafond, sans citer de chiffre. Et de renforcer les élus communaux dans leur pouvoir de contrôle.

2. Démocratie locale

Renoncer au mayorat

Le gouvernement veut évaluer le Code de la Démocratie locale. En 2011, Paul Furlan ouvrira le débat sur trois points : le renoncement au mayorat, la motion de méfiance collective et les transfuges.

3. Gestion communale

Révolution darwinienne

Gérer une commune est devenu de plus en plus ardu, en raison d'une législation (marchés publics, urbanisme, etc.) de plus en plus compliquée. Et y attirer des diplômés de haut vol et les y conserver relève du tour de force car les revenus proposés sont peu attractifs. Furlan prône donc « *une révolution darwinienne* ».

Les missions de secrétaire et de receveur communaux devraient évoluer vers des fonctions de directeur général et financier de l'administration. Leur indépendance face au collège serait garantie mais assortie d'un contrat d'objectifs, le politique étant tenu de mettre à disposition de l'administration les moyens nécessaires.

Par ailleurs, Paul Furlan veut augmenter les barèmes et les cadres de la fonction publique locale. En contrepartie, les fonctionnaires accepteraient le principe d'une évaluation, assortie de toutes les garanties. Cela reste à négocier avec les syndicats.

4. Décumul et provinces

Trouver la bonne formule

C'est le dossier de la rentrée : d'une part, trouver le moyen de limiter le nombre de députés wallons cumulant avec un mandat de bourgmestre, échevin ou président de CPAS, à 25 % de chaque groupe parlementaire (application : 2014) ; de l'autre, réduire d'un tiers le nombre de conseillers provinciaux (pour 2012).

5. Vote électronique

Bulletin scanné ou crayon intelligent dans l'isoloir

Le vote électronique, Paul Furlan ne dit pas non... À condition que cela ne perturbe pas l'électeur peu familiarisé avec les nouvelles technologies. Sur demande du gouvernement, il a donc étudié la question, avec un triple objectif : simplicité d'utilisation, rapidité du dépouillement, coût abordable.

À ce stade, deux moyens se dégagent, moins coûteux que l'ordinateur dans l'isoloir. Soit on vote sur un bulletin papier qui est ensuite scanné (ce n'est pas le vote qui est électronique mais sa comptabilisation), soit l'électeur utilise un « crayon intelligent » relié à un ordinateur qui encode et enregistre immédiatement le vote.

Le cahier des charges sera bientôt rédigé, pour ensuite mettre les entreprises en concurrence. Avec l'ambition d'organiser des opérations pilotes lors du scrutin communal et provincial d'octobre 2012.

(Pascal Lorent – « Le Soir » - 13 septembre)

« Besoin d'une administration fiscale »

Dans « Le Soir » du 16 septembre, André Antoine répond aux questions de Pascal Lorent

L'embellie économique rapportera 58 millions à la Wallonie et 130 millions à la Communauté française. Tout bon pour respecter l'assainissement budgétaire sans taxes nouvelles, dit le ministre. Et poursuivre le redressement wallon.

o

Mais 1,8 % de croissance pour 2010, qu'est-ce que cela représente ?

Prenons d'abord cette hypothèse avec prudence. Et rappelons qu'à la différence du fédéral, nous ne pourrions tabler sur ces recettes supplémentaires cette année. La correction n'interviendra que l'an prochain.

Mais cela équivaut à quels montants ?

58 millions pour la Wallonie et 130 millions pour la Communauté française, en tenant compte d'une inflation à 2,1 %. Celle-ci a aussi une grosse influence sur les dépenses : plus de 80 % du budget de la Communauté est constitué de dépenses de personnel. Le signal fort que je veux donner, c'est que nous serons au rendez-vous des objectifs budgétaires fixés par le fédéral.

Ne craignez-vous pas que le fédéral, en quête de 22 milliards d'économies, ne conserve ces marges ?

L'austérité serait de nous amener à faire encore beaucoup plus, au détriment de dépenses porteuses de croissance. Et d'ainsi entamer le renouveau wallon en « cassant la mécanique ». Je lui préfère la rigueur qui consiste à assurer le retour à l'équilibre en nous permettant de préparer la relance économique. Je veux aussi couper les ailes à un canard flamand...

Lequel ?

Celui qui prétend que les francophones veulent plus de compétences pour imposer plus. Depuis 2004, nous n'avons jamais autant organisé de diminutions et d'avantages fiscaux : taxes provinciales, droits d'enregistrement, droits de succession et de donation... Nous avons supprimé la radio redevance et diminué la télé redevance. Et mis sur pied un système qui nous a permis d'améliorer les performances écologiques de notre parc automobile. Cela représente un allègement de 283 millions d'euros depuis 2004. Soit 190 euros par ménage wallon et même 310 euros si l'on ajoute les réductions octroyées aux entreprises.

Comment va évoluer cette fiscalité ?

D'abord, je constate que nous n'avons pas de bureau d'études qui anticipe les conséquences d'un changement de fiscalité. Ce conseil supérieur de la fiscalité, nous allons le créer dans les prochaines semaines. Ensuite, nous devons constituer une véritable administration fiscale. Bruxelles et la Flandre s'y sont déjà préparées. Car nous devons gérer nous-mêmes toute la fiscalité automobile : au 1^{er} janvier 2011 au plus tard, nous donnerons notre renom au fédéral afin de percevoir directement, dès 2013, la taxe de circulation, la taxe de mise en circulation et l'eurovignette. Si la Wallonie veut disposer d'un vrai gouvernement, elle doit se doter d'une administration fiscale, afin d'organiser la juste perception de l'impôt. L'équité fiscale est la garantie contre toute hausse d'impôt.

Et la télé redevance ? Va-t-elle baisser ?

Non. Pour l'heure, nous avons mis une stratégie de meilleure perception : sous Michel Daerden, on percevait 80 à 82 % de la taxe ; nous sommes à 88 %.

Vignette pour les autos, taxe au km pour les camions

C'est désormais validé par le gouvernement wallon : les prochaines années verront de profonds changements dans la fiscalité automobile. Dès 2013, les taxes de circulation, de mise en circulation et l'eurovignette seront directement perçues par la nouvelle administration fiscale wallonne. Mais ces taxes vont grandement évoluer. « *Notre fiscalité auto est dépassée* », résume André Antoine (CDH) ministre du Budget. Le point.

Les poids lourds de plus de 12 tonnes qui circulent en Wallonie sont actuellement soumis à l'eurovignette. Ce système est commun à la Belgique, au Danemark, au Luxembourg, aux Pays-Bas et à la Suède. La vignette est due en fonction du nombre d'essieux, de la durée (un mois, un an, un jour) et du degré de pollution (norme euro). D'ici la fin du mois d'octobre, les trois Régions devraient se mettre d'accord sur un nouveau dispositif : un prélèvement au kilomètre calculé en fonction de la distance, mais aussi des performances environnementales, de la période, de l'itinéraire, etc. Ce prélèvement sera introduit pour les principales routes du réseau. Objectif : conclure en 2012. L'eurovignette a rapporté 56 millions d'euros au budget wallons en 2009 et, espère-t-on, 42 millions en 2010. La taxe qui la remplacera devrait rapporter autant aux finances wallonnes.

Pour ce qui est des voitures, il s'agira, dans un premier temps, de réformer la taxe de circulation. Actuellement basée sur la puissance fiscale des voitures, elle n'intègre ni les émissions de CO₂, ni les autres polluants. La nouvelle taxe « *combinera les critères CO₂ et les normes Euro* » (qui prennent en compte le monoxyde de carbone, les oxydes d'azote, les hydrocarbures et les particules fines). La taxe de mise en circulation, elle, subsisterait.

Ensuite, on passera à un « *droit d'usage* ». Une taxe liée à l'utilisation. Et là, la balance – qui n'a cessé d'osciller entre une vignette forfaitaire et une taxation au kilomètre – penche pour l'instant en faveur d'une vignette forfaitaire. « *La Flandre s'est faite à l'idée parce qu'elle en a besoin*, indique Antoine. *Pour Bruxelles, c'est plus compliqué. En tout cas, la taxe kilométrique, n'est pas pour bientôt. Cela prendra une décennie* ». D'une durée d'un an pour les Belges, la vignette serait compensée par la réduction d'une autre taxe (« *la télé-redevance* », par exemple, dit Antoine). Pour les étrangers, il sera loisible d'acheter une vignette de courte durée. Le mieux, indique Antoine, serait une mise en œuvre en janvier 2012.

(Michel De Muelenaere – « Le Soir » – 18 septembre)

Alliances emploi-environnement : arnaque verte ?

Petit rappel : ces alliances - un plan pluriannuel d'économies d'énergie dans le bâti et la construction durable – sont un élément central de la déclaration de la coalition Olivier de juillet 2009.

Mais le MR dit n'en trouver aucune trace dans le budget régional.

Le budget initial 2010 ne prévoyait rien. Son ajustement automnal, pas davantage, une fois passées en revue les quinze allocations budgétaires qui s'y réfèrent. La députée MR Véronique Cornet n'hésite pas à parler d'une *grosse arnaque verte*.

Car c'est Ecolo, rappelle-t-elle, qui avait brandi sur son site, en 2008, la promesse de créer ainsi plus de 47.000 emplois en Wallonie. En mai dernier, le ministre en charge, Jean-Marc Nollet promettrait encore 15.000 emplois.

Le budget initial 2010 ne prévoyait rien. Son ajustement automnal, pas davantage, une fois passées en revue les quinze allocations budgétaires qui s'y réfèrent. Aussi la députée MR Véronique Cornet parle-t-elle d'une "*grosse arnaque verte*". Car c'est Ecolo, rappelle-t-elle, qui avait brandi sur son site, en 2008, la promesse de créer ainsi plus de 47 000 emplois en Wallonie. En mai dernier, le ministre en charge, Jean-Marc Nollet, promettait encore 15 000 emplois. La majorité avait annoncé la conclusion d'un contrat multisectoriel pour la fin 2009 avec premières concrétisations début 2010... *Néant, tout est reporté à fin 2011 au plus tôt*, poursuit Mme Cornet. Tous les appels à projet dans le cadre des Alliances sont d'ailleurs déjà reportés pour 2011 voire 2012.

Et la députée de s'interroger : *Pourquoi encore des études ? Pourquoi ces déclarations d'intention sans le matos nécessaire ? Pourquoi passer à côté des questions de formation ? Pourquoi ne rien prévoir encore dans le budget ? On perd beaucoup de temps, et tous les acteurs concernés s'interrogent sur la volonté de concrétiser cette politique dans la mesure où il manque les moyens pour la faire. On n'a pas de réponse politique à ça.*

(Paul Piret – « La Libre Belgique » – 21 septembre)

Routes wallonnes: l'Europe libère 250 millions

La Banque européenne d'investissement (BEI) cofinancera bien les 575 chantiers prévus pour réparer les routes et autoroutes wallonnes. Le conseil d'administration de la BEI a décidé de débloquer 250 millions d'euros à cet effet.

L'institution européenne ne sera pas la seule à mettre la main au portefeuille. Ainsi, la Société wallonne de financement complémentaire (Sofico), qui gère le réseau, participera également au financement des routes de Wallonie à hauteur de 114 millions d'euros, tandis que les banques privées seront sollicitées pour 136 millions d'euros.

Pour le ministre wallon des Travaux publics, Benoît Lutgen (CDH), *c'est une excellente nouvelle. J'y vois la reconnaissance de la crédibilité de la Région et du sérieux de notre dossier.*

La BEI, les banques et la Sofico n'apporteront que 75 % (500 millions d'euros) des sommes nécessaires aux travaux. Quant au solde, la vignette pour les véhicules légers – toujours considérée comme une piste sérieuse – pourrait le combler. Les travaux de réfection des routes wallonnes devraient durer cinq ans.

(Belga – « La Libre Belgique »)

La recherche plus ciblée

Jean-Marc Nollet, ministre de la Recherche des gouvernements wallon et de la Communauté française a présenté la note-cadre pour « une politique intégrée à la recherche ».

Il s'agit bien, explique M. Nollet, d'une politique intégrée. Pas question donc de distinguer totalement recherches appliquée, stratégique et fondamentale.

Cinq thèmes prioritaires ont été retenus, à côté, bien entendu, des six pôles de compétitivité du Plan Marshall 2.vert (aéronautique et spatial, agro-industrie, génie mécanique, santé, transport et logistique, technologies environnementales).

1. Le développement durable

Il s'agit principalement de la question du renouvellement des ressources et de la perte de biodiversité, la deuxième « vérité qui dérange » selon moi, précise le ministre. Dans ce secteur, nous avons un objectif ultime, d'ici la fin de la législature, l'ouverture d'un centre d'excellence de la recherche en développement durable en Wallonie, à l'instar de celui qui a été créé à Liège dans le secteur de la biologie.

2. L'énergie

On a trop souvent pensé l'énergie en termes d'utilisation d'un stock, poursuit le ministre. On doit de plus en plus penser le secteur énergétique comme étant un flux : le vent, le soleil, la biomasse. Il faut donc travailler sur le réseau, réfléchir à pouvoir stocker temporairement de l'énergie produite par les flux. Il est difficile de stocker l'énergie éolienne; or, idéalement, il faudrait pouvoir la stocker. C'est aussi la réflexion sur les moteurs électriques des voitures qui pourraient être utilisés pour stocker la nuit l'énergie produite le jour avec le photovoltaïque. Tout cela fait l'objet de recherches. Mais il s'agit aussi d'ouvrir des pistes nouvelles. En Wallonie, il n'y a pas de pétrole, mais on a de l'eau chaude. On peut donc faire des recherches en matière de géothermie. Il y a aussi tout ce qui est utilisation rationnelle de l'énergie : au-delà des primes à l'isolation, comment diminuer notre dépendance par rapport à l'énergie, dans les appareils, les voitures, les trains ?

3. Les technologies

Ce terme général comporte différents domaines. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) ; les appareils intelligents (smart appliances); les applications industrielles (nouveaux matériaux) ; le verdissement de la chaîne d'approvisionnement; le transport des personnes (diffusion de l'info en temps réel, mise en relation automatique des demandes et offres compatibles); les domaines technologiques émergents et les problématiques transversales.

4. La santé

Quatre pôles déterminants sont ici identifiés : les facteurs biologiques (vieillesse, génome, cellules souches) ; les facteurs environnementaux (milieu de vie, habitat, quartier, ondes électromagnétiques) ; les facteurs culturels et les habitudes de vie (consommation, activité physique) ; le développement du système de santé, des moyens diagnostiques et thérapeutiques. À cela s'ajoute la recherche sur l'efficacité de la prévention et de la promotion de la santé, les médecines complémentaires et les pratiques novatrices.

5. L'allongement de la durée et qualité de vie

La recherche peut contribuer à un double objectif. D'une part, l'allongement de la durée de vie : dans les pays les plus développés, 90 % des décès sont, en effet, dus aux maladies liées au vieillissement. D'autre part, la qualité de cette période de troisième et de quatrième âge.

(Laurent Gérard – « La Libre Belgique » – 23 septembre)

La Région wallonne mauvaise payeuse

La Région wallonne subventionne depuis plusieurs années des actions d'associations de communes dans le domaine du traitement des déchets, mais le retard des remboursements s'est accumulé au fil des ans et les intercommunales se plaignent.

Pour éviter de devoir trop rapidement déboursier des sommes importantes, la Région a imaginé un système de subsidiation particulier : au lieu de recevoir les subsides immédiatement, les intercommunales avancent les sommes qui leur sont dues et la Région les rembourse par annuités sur des périodes de 7 à 20 ans.

Le problème c'est que le retard des annuités s'est accumulé au fil des ans et que les intercommunales grognent.

Assez étonnant, la Région wallonne sait ce qu'elle va devoir payer en 2010, mais n'en a qu'une vague idée pour 2011 et le ministre de l'Environnement, Philippe Henry (Ecolo), n'a pas été en mesure de dire aux députés quel est exactement le montant total de la dette de la Wallonie à l'égard des intercommunales.

Le manque de personnel à l'Office wallon des déchets expliquerait partiellement le non-respect des délais de paiement.

(Belga – « La Libre Belgique »)

« Pas le moment de parler réforme de l'État »

Pour Emily Hoyos, la présidente du Parlement wallon, le moment n'est pas venu d'entamer un large débat institutionnel au Parlement. *La Flandre l'a fait voici onze ans et cette stratégie n'a pas fonctionné*, analyse-t-elle. Et d'ajouter : *Si nous faisons cela aujourd'hui, nous arriverions comme les carabiniers d'Offenbach.*

Il convient de rappeler que c'est en 1999 – il y a donc onze ans ! – que le Parlement flamand a adopté, à une large majorité, ces cinq résolutions qui constituent toujours la Bible institutionnelle au Nord.

« Il faut accélérer les chantiers publics wallons »

Directeur général de la Confédération Construction Wallonie, Francis Carnoy reste persuadé que le secteur est *un moteur de développement économique..* Mais la crise économique a frappé. En 2009, *cela s'est traduit par une baisse de 3,5 % de l'emploi salarié et de 12 % des mises en chantier en Wallonie*, explique Francis Carnoy. *Et beaucoup d'entreprises nous disent que la reprise en 2010 est très timide.* Pour relancer le secteur, le patron de la Confédération appelle le gouvernement wallon à *traduire au plus vite sur le terrain les différents programmes de travaux publics (écoles, logement, routes, transports...) qui avaient fait l'objet du plan de relance annoncé en décembre 2008.*

Francis Carnoy répond ici aux question de Bernard Padoan du « Soir » :

Pour les routes wallonnes, ces travaux ont démarré...

Oui, mais le secteur de la voirie vient de loin : vingt années de désinvestissement se sont traduites par un niveau élevé de dangerosité du réseau, notamment parce que non adapté et non entretenu. C'est un problème récurrent en matière de travaux publics : pendant 20 ans, on désinvestit, puis après ça on fait des programmes à coups de milliards d'euros pour rattraper. Ce n'est pas vraiment de la bonne gestion. Il faut un niveau plus stable d'investissement public, autour de 3 % du PIB pour être dans la moyenne européenne. Or la Belgique est à 1,5 %, et la Wallonie un peu en dessous. Ce phénomène de désinvestissement a aussi été constaté dans le logement public wallon, où pendant une quinzaine d'années on a beaucoup trop peu investi. Il y a bien eu un programme d'un milliard d'euros dans les années 2000, et maintenant, on nous a annoncé un programme supplémentaire de remise à niveau énergétique du logement social, entre 3 et 5 milliards d'euros. On s'en réjouit, mais on lance un appel à accélérer la mise en œuvre.

Concernant les écoles, le ministre Jean-Marc Nollet a annoncé qu'il abandonnait le modèle de financement du PPP (partenariat public-privé), trop cher selon lui. Bonne ou mauvaise décision ?

On a une position très nuancée sur les PPP. Ils peuvent être vus comme un moyen d'accroître le volume d'investissements publics, mais ils ne doivent pas se substituer aux investissements publics ordinaires. Pour une entreprise, c'est plus facile de répondre à un marché public ordinaire. Le PPP, c'est plus compliqué, plus lourd, avec plus de risques. Mais quand le PPP est bien conçu, qu'il respecte bien les intérêts des parties, s'il reste accessible aux entreprises régionales, il peut être intéressant. Sur les écoles, on avait le sentiment que le PPP tel que monté était trop lourd et trop complexe. Nous sommes prêts à suivre le ministre Nollet dans son raisonnement. Pour autant que des financements suivent en régime ordinaire. Si c'est pour voir les écoles rester en l'état, on n'aura rien gagné !

En matière de logements, vous comptez beaucoup sur l'Alliance emploi-environnement, annoncée dans le cadre du Plan Marshall 2.vert.

Vu sa vétusté, le parc de logement public et privé nécessite remettre à niveau énergétique de grande ampleur. C'est l'objet de l'Alliance. Mais je suis inquiet sur le maintien du budget initialement annoncé (NDLR, 373 millions d'euros, pour 15.000 emplois potentiels). Désormais, on parle de réallocation de budgets existants. Or la performance du bâti est le principal levier si on veut réduire les émissions de CO₂. Nous croyons beaucoup à l'Alliance, on y travaille beaucoup, et on encourage le gouvernement à la garder dans les priorités budgétaires. En matière de construction durable, la Suisse et l'Allemagne ont pris de l'avance. On compte sur l'Alliance pour remettre à niveau nos entreprises pour résister à la concurrence.

Les PME pourront-elles profiter de l'Alliance ?

Il faut faire un lien entre l'Alliance et le plan de simplification administrative. Il ne faudrait pas que l'Alliance crée des programmes trop complexes qui vont effrayer les PME. Les problèmes de retards de paiement et les problèmes de complexité administrative lors des soumissions tiennent beaucoup de PME à l'écart des marchés publics. Ce n'est pas bon pour les PME, qui se privent de marchés potentiels, mais ce n'est pas bon pour les pouvoirs publics, qui ont moins de soumissionnaires, donc la concurrence joue moins. De ce point de vue, on accueille très favorablement les nouvelles règles européennes (NDLR, l'UE veut raccourcir délais de paiement et alourdir les intérêts de retard) mais on reste fort sceptique quant à la mise en œuvre sur le terrain. Si une commune n'a pas envie de payer à temps, elle ne paiera pas. Et elle ne paiera pas non plus les intérêts de retard. C'est un tout gros problème. Les communes sont hors la loi, mais c'est comme ça. Et une directive européenne n'y changera rien.

Secoué, l'Olivier !

Comme le rapporte Paul Piret dans « La Libre Belgique » du 24 septembre, les travaux du Parlement wallon ont témoigné de critiques intramajoritaires *nombreuses sinon intenses* :

Dira-t-on que cette nervosité est passagère ? Le même Parlement s'était quitté avant l'été sur une philippique de Bernard Wesphael, chef de groupe Ecolo, contre un projet d'André Antoine (sur la fiscalité des jeux et paris). Tandis que l'on ne reviendra pas sur les polémiques dans l'Olivier qui ont agité la vie politique wallonne douze mois durant : "Città verde", la piste de Gosselies, les zonings, l'implantation de prisons, la suppression de primes photovoltaïques, les armes libyennes, les permis d'urbanisme et d'urbanisation, les débuts d'un schéma de développement commercial, une implantation de Delhaize, la gestion des permis dits Dar (soumis à ratifications parlementaires)... Au fait, oui, beaucoup de ces nœuds enserrent la situation du ministre Ecolo Henry. On le doit tant à ses attributions en aménagement du territoire, devenues "impossibles", qu'à ses faiblesses plus ou moins avérées ou présumées – non sans acharnement parfois.

(...) Des CDH et PS vous parlent des verts comme de "chochottes" (sic) bien plus idéologiques et partitocratiques qu'eux-mêmes. Tandis que des verts reprochent au CDH d'être scotché au PS et par là complice de ses tenaces habitudes impérialistes, quand ils ne regrettent pas de ne pas avoir choisi une majorité alternative (MR "in", PS "out") au fameux été 2009, lorsque les socialistes sortaient à peine de convalescence... Derrière la caricature, de part et d'autre, il est un fait que les clivages les plus réguliers et significatifs de cette majorité tripartite font plutôt régulièrement penser (n'évoquons pas l'avenir du paysage institutionnel francophone) à une espèce particulière de bipartite PS/CDH d'un côté, Ecolo de l'autre. Quitte à ce que seul le PS joue de sa superbe retrouvée, laissant les deux "petits" se coller à des hauteurs électorales trop proches et le plus souvent sur les anciennes compétences d'un André Antoine dont ont hérité les verts.

La Wallonie joue avec le feu

Dans « La Libre Belgique » du 24 septembre, Philippe Lawson met en garde l'exécutif wallon contre son attitude en matière de vente d'armes :

Procédure d'accord préalable pour les pays ayant été soumis à un embargo qui a pris fin moins de 12 ans avant l'introduction de la demande de licence. Retrait ou suspension de licence pour un pays jugé dangereux uniquement par les autorités wallonnes. Commission d'avis, etc. Voilà des ingrédients de la note d'orientation de l'exécutif wallon pour réformer la procédure des licences. A quel jeu joue-t-il en voulant complexifier davantage la procédure existante qui respecte le code de conduite européen ?

Certes, il faut éviter de vendre du matériel militaire à des États voyous et des assassins de civils. Mais la procédure actuelle imposant un certificat d'utilisateur final est une

avancée, aucune faille ne lui est encore reprochée, à ce jour. Sans modification profonde, un gros secteur (environ 10 000 emplois) va disparaître à petit feu. Or, son savoir-faire est reconnu par les USA, première puissance mondiale qui équipe ses forces spéciales d'armes de FN-Herstal. L'exécutif wallon fait cavalier seul et risque de mettre en place une sorte d'embargo wallon frappant seulement certains pays. Sa démarche entraînera la mise au ban des sociétés wallonnes qui seront boycottées par les donneurs d'ordre au profit de concurrents en Europe et ailleurs.

La Région doit écouter patrons et syndicats qui parlent d'une seule et même voix. Elle saisira ainsi l'occasion de renforcer un secteur capable de jouer un rôle de premier plan au sein d'une industrie européenne de la défense. La paix s'arrache aussi parfois avec les armes. Et il ne sert à rien de la construire sur un désert économique.

La Wallonie compte plus de 70.700 entreprises

La Wallonie comptait en 2008, 70.749 entreprises, dont 99,6 % de PME, représentant un total de 650.000 emplois, selon l'édition 2010 du livret *L'entreprise, je veux savoir !* publié par l'Union wallonne des entreprises.

C'est la province de Hainaut qui compte le plus d'entreprises, avec 23.451 sociétés, devant les provinces de Liège (22.744), Namur (9.884), wallon (8.914) et Luxembourg (5.756).

Droit de tirage

En gestation depuis des mois, le système de droit de tirage mis en place par la Région wallonne à destination des communes pour l'entretien de leurs routes est désormais opérationnel : chaque entité connaît officiellement son dû ; l'administration a déjà réceptionné quinze dossiers ; un premier projet a présentement été reçu.

L'intérêt de l'opération est double. En soi, bien sûr : le pouvoir de tutelle subventionne ainsi des travaux de voiries communales qui constituent les 90 % du réseau en Wallonie, alors que les moyens des pouvoirs locaux ne suivent pas les besoins de réfection. Intérêt dans le principe aussi : le système est inédit dans les multiples soutiens de la Région à ses communes, à rencontrer un souci pressant et croissant, en bonne gouvernance, de mieux les objectiver.

Le budget régional global sera de 105 millions pour les trois ans, soit 15 de plus que prévu. Il puise à plusieurs sources : crédits facultatifs récupérés, intégration du plan "dégâts d'hiver", réorientation de plans triennaux, nouveaux moyens.

(Paul Piret – « La Libre Belgique » – 29 septembre)

Du neuf en agences immobilières sociales

Les agences immobilières sociales (AIS) sont ces organismes publics qui s'interposent entre locataires et propriétaires privés. À ceux-ci, elles garantissent la recherche d'un locataire et le suivi des obligations locatives; le paiement des loyers; la remise en état en fin de location ; l'exonération du précompte immobilier. En contrepartie, le montant du loyer est inférieur aux prix habituels, pour des locataires à revenus précaires et modestes. On compte 26 AIS en Wallonie (pas encore totalement couverte) ; deux viendront s'y ajouter pour 2011 (Ath et Botte du Hainaut).

Deux nouveautés sont programmées dans les AIS et organismes assimilés. D'abord, s'agissant des prêts à taux zéro ou subventions proposés aux propriétaires pour la réhabilitation d'immeubles insalubres : afin d'inciter à la mise à disposition de grands logements, l'intervention pour la réalisation de travaux dans les biens comptant trois chambres et plus sera à 100 % une subvention (rien à rembourser), moyennant un plafond augmenté à 75 000 euros. En deçà de trois chambres, ce sera du 50/50 entre subvention et prêt, avec plafond à 52 000 euros. D'autre part, une aide à la location sera instaurée, variant de 80 à 140 euros par mois pendant neuf ans, selon les revenus du locataire et le nombre de chambres. La première nouveauté entrerait en application cette année encore; la seconde, "l'alloc", est prévue au 1^{er} janvier 2011.

En cinq ans, 194 logements vides ont été remis en location en Wallonie via cette formule, qui fait l'objet d'une aide régionale spécifique. Celle-ci sera désormais pérennisée.

(Paul Piret – « La Libre Belgique » – 29 septembre)

Les hôpitaux wallons dérapent

Depuis l'année passée, un dispositif réprime financièrement les hôpitaux qui affichent des dépenses « excessives » en prestations techniques, imagerie médicale et examens de biologie clinique. En 2009, ce système avait sanctionné 34 hôpitaux sur les 125 du pays. Cette année, ce sont 32 hôpitaux qui doivent rembourser de l'argent à l'Inami : 19 en Wallonie (sur 45), 7 en Flandre (sur 64) et 6 à Bruxelles (sur 16).

Ce ne sont pas des sommes qui mettent les établissements en péril, mais elles sont indicatives, particulièrement en Wallonie, d'une sanction qui ne porte pas ses fruits. Le système doit en effet pousser les hôpitaux à restreindre leurs dépenses « excessives ».

Or en Wallonie, davantage d'hôpitaux sont « punis » : quatre de plus qu'en 2009 ; et le remboursement moyen est plus élevé : 168.487 euros contre 166.362.

(« Le Soir » – 29 septembre)

Le « décret cumul » est enfin passé

C'était l'une des priorités de l'Olivier après les élections de 2009. Le décret sur le cumul des mandats s'est pourtant fait attendre de longs mois.

Mais cette fois, ça y est, l'accord est intervenu au sein du gouvernement wallon. Et le décret spécial est passé en dernière lecture.

Concrètement, dès la prochaine législature (dès 2014), seuls 25 % des membres de chaque groupe politique au parlement wallon pourront cumuler leur fonction de député avec un mandat exécutif communal (échevin, bourgmestre, président de CPAS). Si, au terme de l'élection, un groupe politique dépasse ce quota, on départagera les députés autorisés à cumuler ou non sur base de leur taux de pénétration, à savoir le nombre de voix obtenues par l'élu divisé par le nombre de votes valables exprimés dans sa circonscription.

Rappelons que le Conseil d'État avait mis à mal, en mai, le décret rédigé par Paul Furlan (PS), ministre wallon des Affaires intérieures.

Le décret cumul ; un écran de fumée

Dans « Vers l'Avenir » du 30 septembre, la députée wallonne MR Véronique Cornet répond aux questions de Martial Dumont :

Comment jugez-vous ce décret cumul ?

C'est le nonosse qu'on donne à Ecolo. L'argument est qu'on veut lutter contre l'absentéisme au Parlement. Mais les députés bourgmestres ne sont pas ceux qui sont le plus absents.

Et le fait que le gouvernement passe outre l'avis du Conseil d'État ?

C'est antidémocratique et ça me laisse perplexe. Et il y a en plus un double risque. D'abord, en appliquant le critère du taux de pénétration par arrondissement, ce qui est critiqué par le Conseil d'État, on légitimise et on installe les grosses cylindrées du PS. Concrètement, ça signifie que les bourgmestres des petites communes ne pourront plus être députés. Et là est le deuxième risque, à savoir de couper les élus wallons de la réalité de terrain. Aujourd'hui, les matières sont de plus en plus techniques. Et qui les connaît mieux que les gens qui travaillent le terrain, c'est-à-dire les bourgmestres ?

Pour vous, il ne fallait donc pas de décret sur le cumul entre fonction parlementaire et mandat communal ?

Non, ça ne fait pas partie de la bonne gouvernance. Au contraire. Avec ce décret, la Wallonie va devenir la championne de la mauvaise gouvernance. (...) Ce décret, c'est une mauvaise réponse à de vrais problèmes qui ne sont pas résolus. C'est un écran de fumée qui évite qu'on parle des vrais problèmes de transparence et de tout ce qui est

fondamental. Et ce malgré les promesses électorales. En 14 mois, la majorité n'a rien fait pour améliorer la gouvernance.

Une solution pour le DAR

Initié, sous la précédente législature, par André Antoine (CDH), le Décret d'autorisation régionale (DAR) permet à un dossier d'aménagement du territoire d'être directement ratifié par le Parlement pour *motif impérieux d'intérêt général*.

Dans l'opposition à l'époque, Ecolo avait combattu ce texte, notamment sur la question des recours.

Jusqu'ici, le ministre Philippe Henry, mettant en doute la solidité juridique du décret, était très réticent à l'appliquer

L'une des pommes de discorde au gouvernement concernait l'aménagement de la zone de fret de Liège. D'aucuns avaient reproché au ministre Henry de geler le dossier, soumis au DAR, en attendant que la Cour constitutionnelle rende son avis sur la validité juridique du décret.

Le gouvernement wallon est finalement parvenu à sortir de l'impasse. Comment ? En modifiant le champ d'application du décret : désormais, les aménagements aéroportuaires ne seront plus soumis à l'autorisation régionale. Seuls les travaux *donnant une impulsion déterminante pour la Région* seront soumis au DAR, comme l'allongement d'une piste par exemple.

Comme l'aéroport de Liège avait déjà obtenu les permis, sa sortie du DAR lui donne de facto le feu vert.

La solution dégagée est temporaire, en attendant un arrêt de la Cour européenne de justice ainsi que l'évaluation du Code wallon de l'aménagement du territoire.

(« Métro »)

Les Cahiers du GE WIF

Groupe d'Études pour la Wallonie intégrée à la France

N° 6 – Novembre-Décembre 2010

La problématique de l'enseignement

Bonnes et moins bonnes nouvelles de Wallonie

Équipe rédactionnelle : Edgard Baeckeland, Guy Bertrand, Willy Burgeon, Jean-Alexis D'Heur, Paul Durieux, Jules Gazon Jules Gheude, Marc Hansen, Jean-Sébastien Jamart, Philippe Lausier, Jean-Luc Lefèvre, Jean Lerusse, Michel Pieret, Jean-François Renwart.

Les Cahiers du **GE WIF**

Groupe d'Études pour la Wallonie intégrée à la France

N° 6 – Novembre-Décembre 2010

SOMMAIRE

S'il ne relève pas directement des compétences de la Région wallonne, l'enseignement n'en constitue pas moins, avec la recherche et la formation, l'un des axes fondamentaux du redressement wallon.

Notre enseignement est sans conteste l'un des mieux financés au monde. Mais ses résultats ne sont pas à la hauteur.

Le présent Cahier aborde la problématique sans tabous.

Survol également des bonnes et moins bonnes nouvelles de Wallonie au cours des mois d'octobre et novembre 2010.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| LA PROBLÉMATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT | 5 |
| Le classement PISA 2006 | 5 |
| L'analyse du Professeur Robert Deschamps | 6 |
| La question de la mixité sociale | 8 |
| Le modèle finlandais | 9 |
| Des sensibilités tranchées | 11 |
| Comparaison des systèmes d'enseignement en France et en Communauté française de Belgique | 15 |
| | |
| BONNES ET MOINS BONNES NOUVELLES DE WALLONIE | 22 |
| Embellie pour le ministre Henry | 22 |
| Décumul : Ecolo s'est fait avoir | 22 |
| La SWRT doit faire marche arrière | 24 |
| Armes wallonnes | 25 |
| Namur définitivement capitale de la Wallonie | 25 |
| Gouvernance | 26 |
| Zonings recalés en Wallonie | 26 |
| Chômage en baisse | 27 |
| Quand le halal fait recette | 27 |
| Exportations en hausse de près de 20 % | 27 |
| Soins palliatifs | 29 |
| La Wallonie grignote son retard fiscal sur la Flandre | 29 |
| Inquiétudes des CPAS wallons | 29 |

| | |
|---|-----------|
| Le mérite wallon | 30 |
| Le grand centre européen de Janssen à La Louvière | 30 |
| Les Wallons plébiscitent l'éolien | 31 |
| Arcelor bloque le Trilogiport | 31 |
| Aéroports : 375 millions aux riverains | 32 |
| Budget 2011 | 32 |
| André Antoine raconte des blagues | 33 |
| Des hectares pour les zonings | 33 |
| Recul, pour le 7^e mois consécutif, du chômage | 34 |
| Le ministre Marcourt a-t-il menti ? | 34 |
| Pour un pacte social wallon | 35 |

LA PROBLÉMATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

L'enseignement, on le sait, ne relève pas des compétences de la Région wallonne. Il n'en constitue pas moins, avec la recherche et la formation, l'un des axes fondamentaux du redressement wallon.

Dans une interview accordée à « La Libre Belgique », le 27 octobre 2010, Philippe Maystadt, le président de la Banque européenne d'investissement (BEI), estime qu'il faut être prudent lorsqu'on parle du sous-financement structurel de la Communauté française, car *quand on compare ce que la Communauté française dépense par élève dans l'enseignement secondaire, on est parmi les champions.* ? Par contre, s'empresse-t-il d'ajouter : *quand je vois les performances de ces élèves dans les enquêtes Pisa... Cela interpelle.*

Classement PISA 2006 (score des élèves de 15 ans)

| <i>Sciences</i> | | | <i>Mathématiques</i> | | |
|-----------------|-----------------------|------------|----------------------|-----------------------|------------|
| 1. | Finlande | 563 | 1. | Finlande | 548 |
| 2. | Canada | 534 | 2. | Corée du Sud | 547 |
| 3. | Japon | 531 | 3. | Cté. flamande | 543 |
| 4. | Nouv. Zélande | 530 | 4. | Pays-Bas | 531 |
| 5. | Cté. flamande | 529 | 5. | Suisse | 530 |
| 6. | Australie | 527 | 6. | Canada | 527 |
| 7. | Pays-Bas | 525 | 7. | Japon | 523 |
| 8. | Corée du Sud | 522 | 8. | Nouv. Zélande | 522 |
| 9. | Cté. germano. | 516 | 9. | Australie | 520 |
| 10. | Allemagne | 516 | 10. | Cté. germano. | 514 |
| 11. | Royaume-Uni | 515 | 11. | Danemark | 513 |
| 12. | Rép. tchèque | 513 | 12. | Rép. tchèque | 510 |
| 13. | Suisse | 512 | 13. | Islande | 506 |
| 14. | Autriche | 511 | 14. | Autriche | 505 |
| 15. | Irlande | 508 | 15. | Allemagne | 504 |
| 16. | Hongrie | 504 | 16. | Suède | 502 |
| 17. | Suède | 503 | 17. | Irlande | 501 |
| | Moyenne OCDE | 500 | | Moyenne OCDE | 498 |
| 18. | Pologne | 498 | 18. | France | 496 |
| 19. | Danemark | 496 | 19. | Royaume-Uni | 495 |
| 20. | France | 495 | 20. | Pologne | 495 |
| 21. | Islande | 491 | 21. | Rép. slovaque | 492 |
| 22. | États-Unis | 489 | 22. | Hongrie | 491 |
| 23. | Rép. slovaque | 488 | 23. | Cté. française | 490 |
| 24. | Espagne | 488 | 24. | Luxembourg | 490 |
| 25. | Norvège | 487 | 25. | Norvège | 490 |
| 26. | Luxembourg | 486 | 26. | Espagne | 480 |
| 27. | Cté. française | 486 | 27. | États-Unis | 474 |
| 28. | Italie | 475 | 28. | Portugal | 466 |
| 29. | Portugal | 474 | 29. | Italie | 462 |
| 30. | Grèce | 473 | 30. | Grèce | 459 |
| 31. | Turquie | 424 | 31. | Turquie | 424 |
| 32. | Mexique | 410 | 32. | Mexique | 406 |

L'analyse du Professeur Robert Deschamps

Observateur attentif de l'enseignement, l'économiste Robert Deschamps des Facultés de Namur vient de sortir un « Cahier de recherche », intitulé « Un meilleur enseignement en Communauté française – Nous le pouvons si nous le voulons ». Dans « La Libre Belgique » du 20 octobre 2010, Paul Gérard présente le document.

Le constat que dresse le professeur est alarmant : C'est que depuis 2008, rien n'a changé. Au contraire, la situation s'est dégradée : on dépense encore plus pour l'enseignement en Communauté française – il figure parmi les mieux financés et le taux d'encadrement des élèves est particulièrement généreux – mais les résultats sont encore moins bons.

Les ultra-régionalistes revendiquent, on le sait, la suppression pure et simple de la Communauté française et les transferts de ses compétences aux Régions wallonne et bruxelloise. Un scénario que ne soutient pas le Professeur Deschamps : *Nous serions tous perdants, Bruxellois comme Wallons.*

Selon lui, la situation ne pourra s'améliorer que via des mesures radicales, impliquant *un solide changement de mentalité*. Et de prôner *un nouveau Pacte scolaire*, qui sera scellé par les quatre grands partis, la Communauté et les Régions wallonne et bruxelloise (Cocof).

De façon à mesurer les progrès effectués, Robert Deschamps propose que les élèves soient évalués, de manière externe, à deux reprises : avant la période d'inscription en secondaire et en fin de 4^e secondaire. Cela permettra de déterminer le progrès que l'école a fait faire à l'élève. Un label pourrait être attribué aux écoles qui, sur l'ensemble de leur public, apportent le plus de valeur ajoutée.

Pour encourager les écoles secondaires à accueillir les élèves plus faibles ou de milieux défavorisés, Robert Deschamps suggère de mettre en place des incitants plutôt que des contraintes, comme c'est le cas avec le décret mixité actuel. L'évaluation de 6^e primaire permettrait de distinguer les élèves « forts » (par exemple, ceux qui ont plus de 60 % et n'ont jamais doublé) des élèves « faibles ». Une école qui inscrirait un élève fort recevrait 25 % d'encadrement et de budget de fonctionnement en moins que si elle inscrit un élève faible, celui-ci nécessitant en effet davantage d'accompagnement. Ainsi, chaque école serait incitée à inscrire des élèves faibles. En outre, l'école n'aura plus intérêt à évacuer en fin de 1^{ère} année des élèves faibles, car c'est leur progression et non le niveau atteint qui importera pour elle.

Pour pouvoir atteindre au mieux l'objectif fixé, Robert Deschamps estime que l'école (équipe directeur/enseignants) doit disposer d'une autonomie accrue, notamment pour recruter les enseignants et faire l'arbitrage entre les ressources destinées aux heures de cours et à d'autres activités. Par exemple, l'école pourrait supprimer des cours à option et utiliser le budget équivalent à accompagner des élèves ou soutenir des jeunes enseignants.

Robert Deschamps met également l'accent sur la responsabilisation des élèves et des parents. Accorder de l'importance aux devoirs corrigés; réhabiliter les examens de passage, en consacrant de l'encadrement (pourquoi pas des profs seniors ?) à leur préparation; conscientiser les parents dont les enfants ne fréquentent pas régulièrement l'école, voire les sanctionner financièrement (via les allocations familiales).

Il importe également, poursuit Robert Deschamps, de regrouper les trois réseaux officiels (Communauté, provinces, communes). Un PO officiel unique serait institué par bassin scolaire (plus ou moins par arrondissement). Une même structuration pourrait être instituée dans le réseau libre. Dans chaque bassin, des collaborations officiel/libre devraient être encouragées, y compris la possibilité, pour les profs, de changer de réseau.

Engager les mieux classés parmi les candidats, les intégrer et les accompagner; supprimer les préretraites à 55 ans et confier aux 55–65 ans des tâches d'accompagnement d'élèves ou de jeunes enseignants ; rendre compatibles les différents statuts des enseignants selon les réseaux...

o

Dans « Le Soir » du 3 décembre 2010, Robert Deschamps est interrogé par Pierre Bouillon au sujet de la revalorisation salariale des enseignants souhaitée par les syndicats. Voici sa réponse :

Si l'on observe les perspectives budgétaires de la Communauté française, il n'y a pas de marge disponible avant 2014–2015. D'ici là, elle sera en déficit, chaque année, même à dépenses constantes. Et ceci est dit sans tenir compte des modifications en vue de la loi de financement des Communautés et Régions. Et sans tenir compte de l'impact, sur la Communauté, de l'effort d'austérité de 22 milliards, qui touchera tous les pouvoirs.

Et Robert Deschamps de poursuivre :

Il serait imprudent d'engager des dépenses supplémentaires. Je rappelle que la Communauté française est l'un des quatre « pays » où le citoyen contribue le plus généreusement, via l'impôt, pour son école – elle se situe derrière les Danemark, Islande et Suède. Deux : depuis le refinancement de 2001, nos dépenses d'enseignement se sont emballées. Entre 2001 et 2008, les dépenses nouvelles (1.200 millions) ont représenté le double du refinancement (630 millions). Pendant la phase de récession 2008–2010, l'augmentation des dépenses (+ 570 millions) n'a pas été compensée par les recettes, qui ont baissé de 185 millions.

Ces surcroûts de dépenses, précise l'économiste, s'expliquent principalement par l'augmentation du nombre d'enseignants. Et de conclure :

Avec la DPPR (disponibilité précédant la retraite), qui offre de partir à 55 ans, la

Communauté est le seul pouvoir au monde à autoriser ses agents à partir dix ans avant l'âge de la retraite. Ça coûte cher. Et ça crée une pénurie d'enseignants expérimentés – ils sont plus de 7.500 en DPPR. Anormal. Il faut mettre fin à ce système, mais tout en élargissant l'autonomie des écoles – il faut que la charge professorale ne se borne plus à compter les heures en classe ; il faut tenir compte des prestations hors classe, intégrer l'accompagnement des jeunes ou l'accompagnement, l'été, des élèves qui préparent leurs examens de passage. L'autre exemple, c'est le décroisement à mener, au moins entre les trois réseaux officiels. On éparpille les moyens. Et des décroissements sont possibles aussi avec le réseau libre.

La question de la mixité sociale

Lutter contre l'échec scolaire en soutenant la mixité sociale. Tel est l'objectif avoué du décret inscriptions de la ministre de l'Enseignement de la Communauté française, Marie-Dominique Simonet.

Pour le Secrétariat général de l'Enseignement catholique (Segec), qui a enquêté, en septembre et en octobre, auprès des directeurs de ses écoles secondaires, il est clair que le but n'est pas atteint. 81 % des directeurs estiment que le décret est sans effet. Pour 13 % d'entre eux, la composition du public scolaire a même évolué vers moins de mixité sociale.

Rappelons que le décret prévoit d'attribuer dans chaque école 20 % de places à des élèves à indice socio-économique faible. Cela n'a pu être possible que dans un nombre restreint d'écoles. Et le Segec de constater que les priorités de type géographique (distances entre domicile, école primaire et école secondaire), qui contraignent les élèves à opter pour des établissements situés au plus près de chez eux, ne contrecarrent en rien les inégalités sociales qui épousent aussi les frontières des quartiers.

Ceci dit, les directeurs catholiques jugent le décret Simonet (CDH) plus satisfaisant que le décret Arena (PS) et ses files, et le décret Dupont (PS) et ses tirages au sort. Pourquoi ? Essentiellement grâce au « formulaire unique » (93 % d'avis favorables) sur lequel les élèves devaient noter leurs(s) choix d'école(s), formulaire qui a permis d'éviter le phénomène des inscriptions multiples qu'avait généré le décret Dupont.

Les directeurs pointent toutefois des difficultés importantes dans l'utilisation du logiciel de géolocalisation Google Map (40 % d'avis défavorables) ou dans l'obligation qui leur était faite d'inscrire jusqu'à 102 % des places disponibles. Cette règle, combinée au pouvoir de la Commission interréseaux des inscriptions (Ciri) d'obliger les écoles à inscrire un élève en plus par classe, a pu mener des écoles à inscrire jusqu'à 106 % des places disponibles, sans pour autant bénéficier de personnel supplémentaire.

L'enquête a enfin permis de voir que, dans les établissements complets, 93 % des élèves ont finalement obtenu leur premier choix. Pour le Segec, c'est là un beau succès qui démontre que le Ciri a bien fonctionné.

Source : Laurent Gérard – « La Libre Belgique » – 16 novembre 2010.

Le modèle finlandais

La Finlande : 5.277.000 habitants. La Communauté française de Belgique : 4.600.000 habitants. Des budgets à peu près semblables pour l'enseignement, mais avec des résultats très différents. La Finlande se trouve en tête du classement PISA, alors que la Communauté française se situe en dessous de la moyenne des pays concernés par les enquêtes.

La haute qualité pédagogique des écoles finlandaises résulte directement d'une politique volontariste d'égalité des chances élaborée dans les années 60 et mise en oeuvre à l'échelle nationale dans les années 70. Cette politique a prouvé que la diversité socio-culturelle des élèves ne nuit pas à la qualité pédagogique de l'enseignement. Au contraire, elle dynamise la pédagogie car elle force l'enseignant à remettre régulièrement en question ses méthodes d'apprentissage. De plus, une pédagogie prenant en compte les différents niveaux favorise l'apprentissage de tous, les plus faibles suivant l'exemple des plus forts et les plus forts développant leurs capacités en abordant des contenus plus ardues et en soutenant les autres élèves (système d'entraide à la fois efficace pour développer les capacités mentales de tous et pour renforcer le groupe). Les résultats de tous les élèves sont excellents, élevés ou bons.

Jusqu'à dans les années 60, la Finlande comptait des écoles semi-privées et des écoles publiques. À partir des années 70, elles furent fondues en un seul réseau public, les écoles semi-privées ayant 7 ans pour se conformer aux normes des écoles publiques au risque d'être tout simplement fermées.

Aujourd'hui, les écoles dépendent des communes, à l'exception de trois écoles de l'État (une pour élèves handicapés, une russo-finnoise et une russo-francophone) et de cinq écoles totalement privées (une germanophone, une anglophone, une juïque et deux chrétiennes, qui représentent 0,4 % des établissements scolaires).

Lorsque la réforme fut introduite, on pensait que le niveau allait baisser. Or, les plus faibles ont été entraînés par les autres et ils sont encore très forts par rapport à la moyenne européenne.

Voyons à présent quels sont les grands principes de l'enseignement finlandais.

- Égalité d'accès – pas de sélection : toutes les écoles offrent la même qualité pédagogique et les mêmes équipements ;
- Enseignement obligatoire de 6 à 16 ans ;
- Jusqu'à 16 ans, l'école du quartier est fréquentée d'office. Le choix n'est possible qu'après 16 ans ;
- Enseignement fondamental en tronc commun de 7 à 16 ans : le « primaire » de 7 à 13 ans, le « collège » de 13 à 16 ans. Pas de filière donc jusqu'à 16 ans, sauf un choix entre une troisième langue étrangère ou plus de maths ;

- Gratuité intégrale – école publique : scolarité, fournitures, matériel, instruments de musique ; bibliothèques bien fournies, ordinateurs, repas, transports, sorties de classes, voyages d'études, remédiation, logopédie, psychologue... ;
- Apprentissage précoce des langues ;
- Pas de notation avant 13 ans et pas de redoublement. Les élèves d'une même classe ont donc tous le même âge ;
- Toutes les matières doivent être réussies ;
- Remédiation précoce : tous les professeurs sont formés au repérage des difficultés (même avant l'âge de 6 ans) et à la remédiation. Si la tâche est trop importante, on fait appel au professeur « ultra-spécialisé » dans la remédiation. Celui-ci est disponible dans chaque école pour des cours particuliers. Un élève peut recevoir jusqu'à 6 heures de cours particuliers par semaine
- Équipes pédagogiques soutenues (formation continue) ;
- En classe, on parle, on explique, on comprend ; c'est ça la maison qu'on écrit ;
- Peu de travaux extra-scolaires. Les instructions pour le travail à domicile et la motivation pour celui-ci sont travaillées en classe (pistes, exemples...) ;
- L'école commence généralement à 8 heures et se termine à 13 heures. Un élève a toujours cours, il n'y a jamais de « trou » dans son horaire.

La notion d'atmosphère est importante. Les élèves n'ont jamais peur de venir à l'école. Les professeurs sont soucieux de motiver les élèves et d'effectuer le plus de travaux de groupes possibles. Les élèves participent activement aux cours. Ils peuvent se promener dans la classe et participent à l'entretien des locaux. À midi, ils disposent de 30 minutes à la cantine. Le restaurant (gratuit) propose des plats bien équilibrés et respectueux des conceptions sociales, religieuses ou des problèmes de santé des élèves. Comme la musique tient une grande place en Finlande, toutes les classes primaires possèdent des instruments de musique. À noter aussi que les élèves tutoient le professeur et se confient facilement à lui en cas de problème.

L'objectif explicite de réussite pour tous dans un enseignement de qualité favorise la solidarité entre élèves forts et faibles, et entre professeurs et élèves.

Les parents finlandais ont une grande confiance dans l'école et sont partenaires égaux avec elle. Ils siègent au sein des pouvoirs organisateurs et exercent un pouvoir décisionnel.

On évalue mais sans notes. Il s'agit donc d'appréciations écrites ou orales non chiffrées, l'essentiel étant d'apprendre à l'enfant à s'auto-évaluer et de l'aider à mieux s'orienter dans le supérieur. Le passage d'une année à l'autre est automatique. Le certificat de fin d'enseignement obligatoire indique les compétences de l'élève dans chaque matière et c'est sur base de ces constats que l'élève choisit une option au lycée et que celui-ci l'accueille.

La fréquentation du lycée se fait de 16 à 19 ans (lycée général ou professionnel avec options). Les trois années peuvent s'effectuer en 2, 3 ou 4 ans et on peut recommencer pour changer de filière.

Source : Compte rendu d'une conférence de Mme Anttila, le 15 janvier 2008, à la commune d'Auderghem, rédigé par Mme Lise Bruneel.
(www.skolo.org/spip.php?article478)

o

La Finlande, on voit de le voir, accorde un intérêt majeur à la remédiation.

À cet égard, il convient d'épingler le rapport 2010 de l'inspection scolaire en Communauté française, lequel indique que les professeurs semblent maintenant définitivement acquis à la nécessité de venir en aide aux élèves en difficultés.

Les inspecteurs mentionnent ce souci dans tous les niveaux de l'enseignement, soulignant des exemples où les professeurs usent même de leur temps libre pour venir en aide aux élèves à problèmes. Mais l'inspection scolaire pointe aussi que, trop souvent encore, la remédiation intervient après des contrôles certificatifs, alors qu'une intervention serait souhaitable sans attendre l'évaluation formelle.

Les mathématiques restent la matière où les difficultés sont les plus nombreuses.

Source : « Le Soir » du 10 novembre 2010.

Des sensibilités tranchées

Il n'est pas aisé d'aborder le dossier de l'enseignement en Belgique, tant il éveille des sensibilités tranchées.

Aussi avons-nous jugé opportun d'imaginer ce dialogue entre deux personnes aux points de vue opposés. Nous les appellerons Monsieur A et Monsieur B.

o

A. En septembre 2005, la présidente du CDH, Joëlle Milquet, proposait de mettre sur pied un partenariat public-privé pour la construction et la rénovation des écoles. *Il n'a pas de tabous à avoir si les moyens dégagés permettent aux services publics de fonctionner mieux*, déclarait-elle Cinq ans plus tard, je constate que ce projet n'a pu voir le jour et que rien de concret n'a été entrepris. Voyez le constat dressé par Jean-Claude Hariga, conseiller communal et médecin généraliste à Watermael-Boitsfort : *Les toilettes des écoles en Communauté française sont souvent dans un état déplorable*. Puisque Joëlle Milquet estime qu'*il n'y a pas de tabous à avoir*, pourquoi ne remettrait-on pas sur la table le Pacte scolaire, ce luxe ruineux que ne connaît aucun pays de l'Union européenne et que la Communauté française ne peut plus assumer ? Un État qui se respecte doit être en mesure de garantir un enseignement de qualité, neutre et absolument gratuit. Libre à ceux qui estiment, et c'est leur droit d'opter pour un autre type d'enseignement, à condition toutefois de ne pas en faire supporter le coût par la collectivité !

B. On pourrait commencer, comme le propose le Professeur Robert Deschamps, par fusionner les trois réseaux de l'enseignement dit « officiel » : Communauté française, provinces et communes. Pour ce qui est du réseau libre, je vous fais remarquer que des études démontrent qu'il coûte moins cher au contribuable que le réseau public. Il serait aussi de meilleure qualité.

A. Il est scandaleux de pratiquer cette sorte de concurrence franchement déloyale, quand on sait à quel point l'enseignement libre est subventionné ! En matière budgétaire, la Communauté française est obligée de fonctionner dans la plus totale transparence, alors qu'il est impossible de connaître avec exactitude l'état des comptes du réseau libre. Le seule manière de se faire une idée vraiment objective de la performance des divers réseaux serait, au départ de programmes scolaires identiques, d'organiser une épreuve finale identique, à l'instar de ce qui se passe en France avec le baccalauréat... En Finlande, qui se trouve en tête du classement Pisa, une politique volontariste a permis, dans les années 70, de fusionner en un seul réseau public les écoles semi-privées et publiques qui existaient jusqu'alors.

B. Pour ce qui des comptes du réseau libre, je vous signale que la loi relative aux ASBL impose dépôt des comptes et bilans au tribunal voire à la Banque nationale. La transparence est plus grande que pour nos partis, nos syndicats et nos mutuelles. Vous parlez de concurrence déloyale, mais les moyens alloués au libre n'atteignent pas les 75 % des moyens du réseau public prévus par le Pacte scolaire. Quant aux enquêtes Pisa, faut-il les prendre pour argent comptant ? Je me méfie de la seule performance érigée en mètre-étalon sans considération aucune des conditions d'apprentissage très différentes d'un pays à l'autre. C'est un peu comme si, au Tour de France, seule comptait la performance sans considérations aucune des seuils admissibles d'Epo et d'autres drogues !

A. Je ne peux pas vous rejoindre sur ce point. N'est-il pas normal d'être jugé sur ses résultats et ses performances ? Si une enquête Pisa révèle que les résultats d'un État ne sont pas à la hauteur, c'est à cet État de s'interroger sur sa gestion de l'enseignement et de réagir. Il me paraît, en tout cas, difficile de mettre en cause le sérieux scientifique des enquêtes Pisa. Elles analysent les savoirs et les savoir-faire, mais aussi le positionnement des jeunes par rapport aux disciplines existantes. On y trouve, entre autres, des analyses par discriminants, tels que le sexe, le milieu social... Le classement global est établi par pays, mais, pour certains pays, comme la Belgique, la Finlande, l'Espagne, la Grande-Bretagne et l'Italie, on dispose d'une analyse spécifique par régions. Outre ces enquêtes Pisa, nous ne pouvons pas ignorer les études universitaires très complètes, qui ont également abordé cette problématique avec la rigueur scientifique nécessaire. Certaines d'entre elles ont d'ailleurs été financées par le 7^e programme-cadre pour la recherche-cadre pour la recherche et le développement technologique de l'Union européenne. Le fait est, et on peut difficilement le nier, que notre enseignement n'est pas à la hauteur des moyens budgétaires qu'on lui consacre. Il n'est pas exagéré de parler de déliquescence. Les réformes pédagogiques successives – je pense notamment au « rénové – et de nivellement par la bas ne sont pas étrangères à cette évolution.

B. Cette baisse de niveau, vous la trouvez également en France...

A. L'un des amis, professeur d'université à l'étranger, me faisait récemment part de son expérience avec des stagiaires issus d'écoles d'ingénieurs françaises, pour constater que leur connaissance du français, tant au niveau de l'expression orale que de l'expression écrite, était largement supérieure à celle d'étudiants provenant de l'université en Communauté française. Sans doute la situation de l'enseignement en France s'est-elle aussi dégradée. Mais combien de nos rhétoriciens seraient en mesure de réussir l'épreuve de philosophie du baccalauréat ? À ce propos, ne serait-il sensé d'introduire dans le programme des deux ou trois dernières années du secondaire, un cours de philosophie et d'histoire des religions ? Un survol des grands courants religieux et de pensée serait de nature à favoriser l'esprit d'ouverture et de tolérance. Autre élément, qui me paraît extrêmement important : la connaissance des langues étrangères dans le contexte actuel. Où en sont, à cet égard, nos jeunes après six années d'études secondaires ? Incapables d'entamer une conversation élémentaire... Et que dire des lacunes au niveau de la culture générale. Je pense notamment à l'histoire, à la géographie ou aux grands auteurs classiques.

B. Comme vous noircissez le tableau ! Il est normal que nos étudiants soient nuls en philo, car ils n'ont aucune idée du cours. Pour ce qui est des langues étrangères, leur maîtrise ne me semble pas meilleure en France.

A. Il n'est tout de même pas normal que nos étudiants quittent actuellement le cycle secondaire sans avoir eu l'opportunité d'aborder les grands maîtres qui ont entrepris le questionnement radical. Comme l'a si bien dit André Comte-Sponville, *rien de ce qui est humain ou vrai n'est étranger à la philosophie*. La philosophie, c'est le contraire de la bêtise, du fanatisme et l'obscurantisme. Ou, pour citer Epicure, elle est *une activité qui, par des discours et des raisonnements, nous procure la vie heureuse*. Pourquoi nos jeunes devraient-ils donc être privés de la possibilité – et du plaisir – de philosopher ? Comparez les débats politiques en France et chez nous, il n'y a pas photo ! Je reviens maintenant à l'apprentissage des langues étrangères et je voudrais, sur ce point, reprendre l'exemple de la Finlande. Une population un rien supérieure à celle de la Communauté française, deux langues nationales – le suédois et le finnois –, des moyens, pour l'enseignement, fort comparables aux nôtres. Mais voyez comment les jeunes Finlandais jonglent avec les langues ! Je suis convaincu que c'est en regardant la réalité en face, en acceptant de reconnaître certaines carences graves, que l'on pourra aller de l'avant. Si nous abordons la situation de notre enseignement avec complaisance, si nous nous refusons à sortir de cette culture de la justification de la médiocrité, notre jeunesse sera irrémédiablement vouée aux lendemains qui déchantent.

B. Vous avez évoqué l'exemple du réseau unique en Finlande. Dans quels établissements et avec quels moyens financiers les pouvoirs publics pourraient-ils accueillir les élèves du réseau libre, qui représentent quelque 60 % dans le secondaire ?

A. Les subventions allouées au réseau libre pourraient être affectées au rachat des bâtiments des collèges ou à la construction de nouvelles écoles officielles. Quant aux enseignants laïcs du libre, ils seraient réaffectés dans le réseau public.

B. Il est naïf de croire que les bâtiments du réseau libre ont une valeur commerciale. Ils sont souvent dans un état de vétusté tel que les pouvoirs publics devraient engager des sommes très importantes.

A. Je constate pourtant que, dans le cadre de ce partenariat public-privé que j'ai évoqué tout à l'heure, le réseau libre n'a pas cru nécessaire d'introduire le moindre dossier...

B. Nous défendons, l'un et l'autre, l'idée d'un statut particulier d'intégration de la Wallonie à la France. Une assimilation immédiate serait, en effet, impensable, vu notamment les différences sensibles que présentent nos systèmes d'enseignement.

A. En effet. Mais nous pourrions aboutir, en quatorze ans, à une harmonisation complète. D'ici là, nous devons mettre tout en œuvre pour nous rapprocher de l'esprit français que Gilles de Robien, ministre français de l'Éducation, a magnifiquement résumé, le 8 novembre 2005, lors de l'installation du Haut Conseil de l'Éducation :

Il ne suffit pas non plus de répéter le mot « valeurs » ; il faut en citer le contenu :

- la liberté, qui est inséparable du respect de la loi ;*
- l'égalité, qui n'est pas l'égalitarisme, mais l'égalité des chances ;*
- la fraternité, qui commence par le respect d'autrui quel qu'il soit, et s'accomplit dans l'attachement à la communauté nationale.*

Les valeurs de l'École, ce sont aussi la laïcité, le respect du travail, la nécessité de l'effort, l'autorité du savoir, le respect des consciences.

Ces valeurs se résument en une formule, qui dit très bien l'idéal de la République : remplacer la naissance par le mérite.

Comparaison des systèmes d'enseignement en France et en Communauté française de Belgique

Remarque générale

La différence fondamentale réside dans le Pacte scolaire auquel est soumis l'enseignement en Communauté française de Belgique (CFB).

La durée de la scolarité obligatoire

France : 10 ans dont 2 à temps partiel (de 6 à 16 ans).

CFB : 12 ans dont 3 à temps partiel (de 6 à 18 ans).

En France, les études primaires se font en 5 ans et les études secondaires en 7 ans. En CFB, il s'agit de deux fois 6 ans.

Une période transitoire devrait permettre aux deux systèmes de se rapprocher.

Les programmes scolaires

En France, l'État élabore les programmes et détermine ce qu'il convient d'étudier durant une période. Il y a donc une centralisation. Les enseignants doivent suivre les programmes avec rigueur.

Les objectifs généraux de l'enseignement obligatoire sont fixés par la Communauté Française pour ce qui concerne ses écoles et par les Pouvoirs Organisateurs des autres établissements scolaires (provinces et communes, enseignement libre confessionnel ou non) dans une perspective d'acquisition des compétences. Les programmes sont élaborés de la même manière et sont propres aux écoles de la Communauté Française, des provinces et communes (CEPEONS) et du réseau libre (FELSI et FESEC). Les outils pédagogiques sont propres à chaque réseau. Toutefois, les programmes scolaires doivent s'inscrire dans le cadre des « socles de compétences » définis par le pouvoir politique et des outils d'évaluation des étudiants sont produits par le Gouvernement et diffusés à titre indicatif.

Des économistes ont dénoncé le fait que la CFB investit des sommes colossales dans l'enseignement, qui sont loin d'être en rapport avec les résultats obtenus (voir l'enquête PISA). Une explication, parmi d'autres : le niveau scolaire a baissé. Cela est dû, en partie, à la formation du professeur et au mode d'accès à la profession.

Certaines matières (éducation civique, philosophie) ne sont pas enseignées en CFB.

Une différence énorme : nous ne connaissons pas le baccalauréat, épreuve externe unique pour l'ensemble des étudiants terminant le cycle secondaire. En CFB, chaque école secondaire délivre ses attestations ; dans l'enseignement primaire, une épreuve

externe commune à tous les réseaux sera obligatoire en 2009 au terme de la 6^e primaire.

L'accès à la profession

En France, il est conditionné à un titre pédagogique acquis à l'université (en 2009, le master sera obligatoire). Il y a également un concours : CAPES (public) et CAFEP (privé) ou agrégation.

En CFB, il faut un titre pédagogique acquis à l'université (licenciés-agrégés) ou en haute école (instituteurs et régents).

Les régents (enseignement secondaire inférieur) n'existent pas en France.

La vie scolaire

La France compte 175 jours de classe par an, la CFB 182.

Une leçon dure 55 minutes en France, 50 en CFB.

Semaine de 6 jours en France (des expériences sont tentées pour la réduire à 5). 4 jours en primaire. La CFB adopte la semaine de 5 jours.

Le taux d'encadrement est moindre en CFB (dans le primaire : 1/16,6 contre 1/22,2 en France – dans le secondaire : 1/8,6 contre 1/16,5 en France). Ces chiffres sont sans doute dépassés, mais l'écart demeure.

La France dispose d'un très large éventail de manuels scolaires et d'outils didactiques, notamment en langues.

L'approche est davantage axée en France sur les « savoir ». En CFB, on met plutôt l'accent sur les « compétences », les « savoir-faire ».

On constate aussi une directivité accrue dans les programmes français, en termes de contenus, mais aussi de temps à consacrer en classe à telle matière.

Évaluation du professeur

En France, l'évaluation repose sur une note administrative de la direction et une note pédagogique de l'inspection, avec impact sur le traitement. Les résultats sont publiés par l'établissement.

En CFB, l'évaluation est faite par la direction de l'établissement et par l'inspection officielle des pouvoirs publics. L'inspection est confiée à des conseillers pédagogiques dans le réseau privé. Ces inspections sont sans impact financier.

Le système français garantit mieux la qualité de l'enseignement que la carrière plane en CFB, sauf promotion.

Les réseaux et leur tutelle

En France, les municipalités ont la charge de l'enseignement maternel et primaire. Les départements gèrent les collèges (11 à 15 ans) et les régions, les lycées (16 à 18 ans). En CFB, la tutelle des écoles privées relève pour les personnels des cours et tribunaux du Travail (contrat d'emploi) à la différence des collègues de l'enseignement public. Sur le plan administratif et pédagogique, les enseignants du réseau libre sont de plus en plus assimilés à ceux du réseau public par analogie (« mission de service public »).

Les rémunérations

En France, la rétribution se compose de plusieurs éléments :

- le salaire est calculé en fonction du titre, de l'ancienneté, du niveau d'enseignement et de la position de l'enseignant sur une échelle liée à son évaluation. Le salaire annuel brut est obtenu en multipliant le point de la fonction publique nationale par l'indice correspondant à l'échelon du professeur ;
- un supplément familial lié à ses charges de famille et à son salaire ;
- une indemnité de suivi et d'orientation composée d'une partie fixe et d'une partie variable dans les collèges et lycées où le professeur peut être principal, titulaire de classe ;
- un supplément lié aux heures supplémentaires (prestées sur neuf mois) au-delà de la charge normale avec une majoration de 20 % de la première heure, les autres rétribuées au tarif normal ;
- dans les zones 1 et 2, une indemnité de résidence.

Ce dispositif s'applique aux professeurs de l'école publique, mais aussi aux professeurs des écoles privées sous contrat avec l'État, à l'exclusion des directions des écoles privées rétribuées par leur employeur.

En CFB, le traitement des enseignants est fonction de leur statut (temporaire ou définitif, 10 ou 12 mois), de leur diplôme, du niveau où ils prestent, de leur ancienneté et de la matière enseignée (cours généraux, cours techniques, cours spéciaux, cours techniques et de pratiques professionnelles). S'ajoute parfois, pendant les 4-5 premières années, une indemnité de résidence. Les heures supplémentaires seront rémunérées en 2009.

Il ne fait aucun doute que le système français motive davantage qu'une carrière plane comme celle que l'on connaît en Wallonie et à Bruxelles, sauf promotion. En outre, si l'on tient compte de la fiscalité sur les salaires, qui est beaucoup plus pénalisante en Belgique, l'écart salaire poche est plus important (voir le chapitre « fiscalité »).

Voyons quelques exemples de barèmes français (1^{er} mars 2008) et belges (1^{er} février 2008).

Le traitement mensuel brut d'un instituteur français est de 1553,92 euros à l'échelon 1 et de 2346,83 euros à l'échelon 11.

S'ajoutent à cela les sommes brutes suivantes

- un supplément familial de 2,29 euros (1 enfant), 72,05 euros (2 enfants), 178,92 euros (3 enfants) à l'échelon 1, de 2,29, 81,07 et 202,99 euros à l'échelon 11 ;
- une ISO fixe de 98,34 euros ;
- d'éventuelles heures supplémentaires.

En CFB, le traitement mensuel brut, retenues déduites, d'un instituteur est de 1791,07 euros à l'ancienneté 0 et de 3102,44 euros au maximum (ancienneté de 27 ans).

Comparons à présent au niveau d'un professeur de collège ou de lycée (AESS ou agrégé).

En France, le traitement mensuel brut est de 1727,08 euros à l'échelon 1 et de 3741,26 euros à l'échelon 11.

S'ajoutent à cela les sommes brutes suivantes :

- un supplément familial de 2,29 euros (1 enfant), 72,05 euros ou 108,68 euros (2 enfants), 178,92 euros ou 276,62 euros (3 enfants) ;
- une ISO fixe de 98,34 euros et une ISI variable de 73,44 euros ;
- d'éventuelles heures supplémentaires.

En CFB, le traitement mensuel brut, retenues effectuées, est de 2108,87 euros à l'ancienneté 0 et de 3767,25 euros au maximum (ancienneté de 25 ans).

Protection de l'emploi

En France, seuls les professeurs du public ont droit à leur salaire s'ils perdent leur emploi.

En CFB, le traitement est maintenu, tant dans le public que dans le privé, à condition d'être nommé et agréé à titre définitif. On dispose également du droit à être réaffecté dans son réseau en fonction de son ancienneté de service.

Ce point devra être négocié.

Temps de travail hebdomadaire

En France, il est de 27 heures pour les instituteurs et de 18 heures pour les professeurs des collèges et lycées (certifiés, chargés d'enseignement, maîtres auxiliaires), sauf les professeurs en documentation et ceux d'EPS, et de 15 heures pour les agrégés.

En CFB, un instituteur preste 26 heures. L'horaire d'un régent est de 22 heures au degré inférieur et de 21 heures au degré supérieur. L'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur (licencié) preste 20 heures.

Formation continuée

En France, elle est conseillée, car c'est un droit des enseignants. Une formation a été mise en place en 2007 pour les trois années qui suivent la titularisation.

En CFB, elle est de 3 jours obligatoires par année scolaire (un en inter-réseau dans un centre officiel), un en réseau (centre choisi par l'enseignant) et un en école. Pour le reste, cela relève du souhait de chacun.

Allocation de rentrée scolaire

Elle n'existe pas comme telle en CFB (supplément d'allocations familiales) et il faut être inscrit dans l'enseignement obligatoire.

En France, elle est soumise à conditions :

* d'âge : il faut être né(e) avant le 1^{er} février 2003 et après le 15 septembre 1990 (année scolaire 2008–2009) ;

* de ressources : un plafond de revenus est fixé :

- 21.991 euros pour un enfant à charge ;
- 27.066 euros pour deux enfants à charge ;
- 32.141 euros pour trois enfants à charge ;
- 5.075 euros par enfant supplémentaire.

En CFB, aucune condition de revenus.

Les montants :

- a. en CFB : 50 euros dans le fondamental, 70 euros dans le secondaire (avant 18 ans), 25 euros au-delà de 18 ans. Ces montants sont indexés.
- b. En France :
 - de 6 à 10 ans : 272,59 euros ;
 - de 11 à 14 ans : 287,59 euros ;
 - de 15 à 18 ans : 297,59 euros.

Comment harmoniser les deux systèmes d'enseignement ?

Rappel

Le cycle français des apprentissages fondamentaux couvre trois années :

- première année : grande section ou grande maternelle (5 ans) ;
- deuxième année : cours préparatoire ou CP (6 ans) ;
- troisième année : cours élémentaire niveau 1 ou CE1 (7 ans).

Idem pour le cycle des approfondissements :

- première année : cours élémentaire niveau 2 ou CE2 (8 ans) ;
- deuxième année : cours moyen niveau 1 ou CM1 (9 ans) ;
- troisième année : cours moyen niveau 2 ou CM2 (10 ans).

Le collège commence à l'âge de 11 ans et comprend quatre années. Il correspond aux trois premières secondaires chez nous. Le lycée, que l'on entreprend à l'âge de 15 ans, couvre, lui, trois années.

o

Pour la 1^{ère} année de l'intégration à la France : formation des personnels des classes maternelles et de CP; négociation des contrats avec l'enseignement privé et adossement des Hautes Ecoles aux Universités ;

Année 2 – Harmonisation des classes maternelles et formation des personnels de CP, CE et CM;

Année 3 – Harmonisation des classes préparatoires et formation des personnels de CE et CM; création des I.U.F.M. (Instituts Universitaires de Formation des Maîtres);

Année 4 – Harmonisation des CE1 et formation des personnels de collège ;

Année 5 – Harmonisation des CE2 et poursuite de la formation des personnels de collège ;

Année 6 – Harmonisation des CM1 et poursuite de la formation des personnels de collège ;

Année 7 – Harmonisation des CM2 et fin de la formation des personnels du collège ;

Année 8 – Harmonisation du collège, 1^{ère} année et formation des personnels du lycée ;

Année 9 – Harmonisation du collège, 2^e année et poursuite de la formation des personnels du lycée ;

Année 10 – Harmonisation du collège, 3^e année et poursuite de la formation des personnels du lycée ;

Année 11 – Harmonisation du collège, 4^e année et fin de la formation des personnels du lycée ;

Année 12 – Harmonisation de la 1^{ère} année du lycée ;

Années 13 et 14 – Harmonisation des 2^e et 3^e années du lycée.

Toutefois, un régime transitoire sera organisé pour :

- les élèves en cours de formation, en ce compris ceux appelés à recommencer une année d'études lors du passage au nouveau régime ;
- les professeurs nommés et agréés définitivement par la CFB ; seuls les nouveaux membres du personnel engagés en année 2 (classes maternelles), 3 (CP), 4 (CE et CM), 8 (collège) et 12 (lycée) et après ces dates connaîtront le statut des membres du personnel français (recrutement par concours).

BONNES ET MOINS BONNES NOUVELLES DE WALLONIE

Embellie pour le ministre Henry

Le Conseil d'État a rejeté le recours en suspension du refus de permis dans le dossier Citta Verde, à Farciennes. Quant au tribunal de première instance de Charleroi, il a rejeté la demande d'interdiction de pose d'une conduite de gaz à Montigny-le-Tilleul.

Le ministre Philippe Henry voit dans ces deux décisions la preuve que prendre son temps pour examiner tous les aspects d'un dossier, c'est la bonne méthode.

On se souvient que d'aucuns avaient saisi ces dossiers pour taxer le ministre de dogmatisme et d'incurie.

(Martial Dumont – « Vers l'Avenir » – 2 octobre 2010)

o

Décumul : Ecolo s'est fait avoir

Dans « Le Soir » du lundi 4 octobre 2010, Willy Borsus, le chef de l'opposition libérale au Parlement wallon, répond aux questions de Pascal Lorent

o

Deux épineux dossiers, le DAR et le décumul des mandats, viennent d'être réglés. Ces décisions sont-elles bonnes ?

Concernant le décumul, les écolos se sont fait avoir comme des gamins. On leur a livré un texte qui n'entrera pas en vigueur, puisque prévu à partir de 2014, ou ne résistera pas une heure à un recours devant le Conseil d'État. Le Conseil d'État qui a considéré ce texte contraire à la Constitution et à la Convention européenne des Droits de l'Homme. C'est un des avis les plus sévères que j'ai lu. Le gouvernement a ainsi desservi la cause du décumul et lamentablement trompé les gens.

En quoi Écolo s'est-il fait avoir ?

Le texte entrera en vigueur en 2014 pour partie et en 2018 pour le reste. C'est le syndrome des écotaxes, conclues puis supprimées. Un décret prévu pour la législature suivante, qui peut y croire ?

Que proposez-vous à la place ?

Un texte qui soit juridiquement bétonné et négocié avec les autres niveaux de pouvoir. Le MR défend un décumul clair et identique pour tous, sur base d'un seuil de population. Chacun comprend qu'il est difficile d'être en même temps bourgmestre ou

échevin d'une ville de 75.000 habitants et député wallon. Je propose donc au gouvernement de recommencer le travail. (...)

Et à propos du DAR ?

Il faut se souvenir que le Décret d'autorisation régionale (DAR) est la réponse d'André Antoine (CDH) pour empêcher des recours contre des permis délivrés en application du Cwatupe, le Code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du patrimoine et de l'énergie. Depuis l'adoption du DAR, en juillet 2008, nous avons exprimé nos doutes. À ce jour, que constate-t-on ? Que le gouvernement wallon est confronté à 26 recours. Et il vient de décider d'appliquer le DAR une fois sur deux. Il y a des investissements majeurs en attente. Le risque est de voir ces dossiers mis en difficulté. La Wallonie ne peut se permettre une telle aventure.

Que feriez-vous ?

Réaliser une évaluation rapide du Cwatupe. Pas terminée en 2012, comme le prévoit le ministre Henry, au terme d'une procédure qui coûte 1,350 million, mais dès la fin du premier semestre 2011. Et tant que la Cour constitutionnelle ne s'est pas exprimée, il faut appliquer le DAR. Le modifier maintenant ajoutera un risque juridique et donnera un mauvais signal aux investisseurs.

Cet accord n'est-il pas la preuve que la majorité fonctionne ?

L'attente des gens, c'est un véritable projet pour la Wallonie, avec une réforme du fonctionnement des institutions et la suppression d'un certain nombre de structures et une vraie dynamique de développement. Le fait qu'on ait provisoirement atterri dans deux des très nombreux conflits de l'Olivier, ne peut dissiper le malaise de l'opinion et des observateurs. Cette majorité déçoit. Ce n'est pas ce gouvernement qui porterait l'An I du redéploiement wallon. Un exemple ? La politique de mobilité, c'est la suppression de bus dans les régions rurales, le transport scolaire des enfants handicapés dans des conditions indignes, l'augmentation des tarifs, la suppression du service 105. Et on nous avait annoncé une révolution en matière de mobilité !

Qu'apporterait de plus le MR au sein du gouvernement wallon ?

Repensons le fonctionnement de la Région, supprimons des structures et procédures lourdes, investissons dans la formation, réformons le Forem, ciblons les investissements dans la recherche, rétablissons la relation de confiance avec la population... Nous partageons une ambition pour les Wallons mais il faut aussi être lucide quant à l'état de la Wallonie et de sa dette effective.

De qui prendriez-vous la place ?

Je dois bien constater que la gestion des ministres écolos a lourdement déçu. Le dossier des bâtiments scolaires, nous l'attendons depuis plus d'un an et il ne vient pas.

Les réformes des primes énergie n'ont reçu le soutien ni des secteurs concernés, ni de la population.

Remplacer Écolo aux côtés du PS. Renoncez-vous à faire basculer le centre de gravité de la Wallonie ?

Nous voulons travailler avec ceux qui partagent la vision d'une Wallonie réformée. Et notre objectif reste de faire évoluer la gouvernance et la qualité de la gestion de la Région et de participer à son redéploiement. Mais avec qui et dans quel rapport de force ? Ce serait se hasarder à prédire l'avenir.(...)

Le fait régional émerge...

Les régions peuvent être les piliers d'un nouveau modèle. Mais il faut aussi maintenir un lien de solidarité entre Bruxelles et la Wallonie.

Que faut-il garder de commun ?

Ce débat, nous devons l'avoir entre francophones, comme au Fédéral : voir ce que nous devons gérer ensemble parce qu'il y a une plus-value.

o

La SRWT doit faire marche arrière

Le ministre Philippe Henry (Ecolo) ne semble pas partager les orientations du groupe Tec sur les économies à faire pour équilibrer sa situation. Il a envoyé un courrier à la société faîtière (SRWT) lui demandant d'explorer d'autres pistes que celles arrêtées en conseil d'administration et soumises à l'exécutif wallon. Il ne se prononce pas pour l'instant sur la hausse tarifaire de 6 % envisagée par le groupe Tec.

En effet, le gel de la dotation régionale a fragilisé financièrement le groupe Tec. Conséquence, malgré un effort exceptionnel de 6,25 millions d'euros de la part de l'exécutif wallon, son budget prévisionnel de 2011 affiche un déficit de 12,676 millions d'euros. Si la hausse tarifaire de 6 % est acceptée par l'exécutif wallon, la perte devrait être ramenée à environ 8,6 millions. Pour éviter ce dérapage, le groupe a arrêté un plan d'économie prévoyant la suppression de lignes de bus peu fréquentées le dimanche ou en dehors des heures de pointe. Il veut aussi transférer à des ASBL la gestion de 9 bus pour personnes à mobilité réduite dont il assure encore actuellement le service. Sans oublier la non-reconduction de contrats à durée déterminée et le non-remplacement des départs naturels. « *Nous refusons la suppression de lignes de bus qui risque de toucher une population qui n'est déjà pas gâtée pour l'instant à savoir celle des zones rurales. Par ailleurs, c'est un mauvais signal aux usagers qu'on veut attirer vers les transports en commun* », explique-t-on au cabinet Henry.

(Philippe Lawson – « Le Soir » – 5 octobre 2010)

Armes wallonnes

Avec 1.092 licences octroyées et un chiffre de 805 millions d'euros, 2009 peut être qualifiée d'année record pour les exportations d'armes wallonnes.

Cette croissance va-t-elle se poursuivre ? Des experts répondent par la négative, pour trois séries de raisons : la crise financière mondiale a freiné les investissements militaires dans de nombreux pays ; ils le sont également aux États-Unis depuis l'intronisation du président Obama ; et le nombre de conflits aurait diminué de par le monde.

En tout cas, les données du premier semestre 2010 iraient dans le sens d'un ralentissement.

On sait que le débat est toujours en cours sur la réforme projetée de l'octroi de licences d'exportations d'armes en Wallonie et que l'inquiétude du secteur est grande à l'égard de la note d'orientation du gouvernement Olivier.

(Paul Piret – « La Libre Belgique » – 6 octobre 2010)

o

Namur définitivement capitale de la Wallonie

La Commission des Affaires générales du Parlement wallon a approuvé à l'unanimité un projet de décret qui consacre Namur comme capitale de la Wallonie et comme siège du gouvernement ainsi que du Parlement wallons.

M. Demotte s'est réjoui de l'évolution des mentalités à ce sujet : *Que nous semble loin l'époque où l'on ne pouvait pas évoquer les Régions et plus encore la conscience régionale sans susciter des crispations quasi irrationnelles chez certains. C'était du temps où d'aucuns brandissaient tel un épouvantail le spectre de la menace nationaliste.*

Le ministre-président a aussi tenu à replacer le décret dans son contexte : l'initiative n'a pas été dictée par l'actualité mais s'inscrit dans le cadre de la Déclaration de Politique régionale (DPR) et du Plan Marshall dont une des mesures vise la promotion d'une « conscience wallonne, source de mobilisation ».

Le député libéral Richard Miller a, lui aussi, insisté sur l'importance du décret. *Ce n'est pas bénin, c'est un acte politique. C'est dire pour nous, MR, à quel point le fait régional est devenu incontournable*, a-t-il expliqué, avant de rappeler l'importance pour les Réformateurs des liens entre Bruxelles et la Wallonie au sein d'une Fédération Wallonie-Bruxelles.

o

Gouvernance

Le Parlement wallon a adopté deux projets de décret à l'enseigne de la « bonne gouvernance ».

Les nouvelles dispositions entreront en vigueur après les élections communales et provinciales de 2012 :

– on ne pourra plus être à la fois membre d'un exécutif local (collège communal ou provincial, bureau de CPAS) et membre permanent d'un organe de direction d'une intercommunale qui est associée à la commune ou à la province en question. Par membre, on entend un membre du personnel : la nouvelle incompatibilité ne s'étend pas à la qualité d'administrateur;

– on ne pourra plus être à la fois membre d'un exécutif local et haut fonctionnaire (à mandat) ou d'organisme d'intérêt public (directeur général). On parle là des administrations tant fédérales que communautaires et régionales. Quant aux OIP, les ASBL notamment ne sont pas concernées;

– un conseiller communal ou provincial ne pourra plus détenir plus de trois mandats effectivement rémunérés d'administrateurs d'intercommunales. Ainsi étend-on une mesure déjà en vigueur dans les collèges.

Jean-Paul Wahl, de l'opposition MR, estime que ce que la majorité a fait depuis quinze mois en matière de gouvernance *est puéril et vide par rapport aux promesses et aux attentes*.

(Paul Piret – « La Libre Belgique » – 7 octobre 2010)

o

Zonings recalés en Wallonie

Inter-Environnement Wallonie (IEW) a émis un avis négatif sur plus de 70 % des 38 projets de zonings élaborés dans le cadre du « Plan prioritaire bis » (« PP II ») et portés par les différentes intercommunales de développement économique réparties en Wallonie. L'organisation non gouvernementale régionale, qui rassemble plus de 150 associations actives en Wallonie, rejette certains projets car ils concernent de grandes zones agricoles ou des sites présentant un intérêt paysager.

Au cabinet du ministre wallon de l'Aménagement du territoire, on estime que l'avis d'IEW est un avis parmi ceux que doivent donner des membres du comité d'accompagnement des zones de développement d'activité économique. Sont également membres du comité la Fédération wallonne de l'agriculture (FWA), l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (Awex) ou encore l'Union wallonne des entreprises (UWE).

C'est en juillet 2008 que le gouvernement wallon a adopté le Plan prioritaire bis de création de zones d'activité économique. Cette adoption constituait une étape préalable à la modification du plan de secteur et visait à répondre à la demande toujours croissante de terrains dédiés à l'activité économique.

Avec une liste de sites potentiels, le « PP II » couvre une surface totale d'environ 2.000 hectares répartis sur 38 zonings.

(Philippe Lawon – « La Libre Belgique » – 7 octobre 2010)

o

Chômage en baisse

Le chômage a diminué en septembre. On dénombre fin septembre 208.513 demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations et 25.457 jeunes en stage d'attente, soit un total de 233.970 personnes ou 15,1 % de la population active, contre 15,4 % en septembre 2009.

o

Quand le halal fait recette

L'Awex a créé un « Club halal ». Celui-ci réunit 41PME vendant des produits et services qui respectent les prescrits du Coran. L'objectif est de pénétrer un marché de 900.000 consommateurs.

Non pas que nous ayons changé notre orientation philosophique mais il y a un réel potentiel, commente Philippe Suinen, patron de l'Awex.

(Pascal Lorent – « Le Soir » – 8 octobre 2010)

o

Exportations en hausse de près de 20 %

Selon les chiffres de la Banque nationale, les exportations wallonnes confirment l'embellie amorcée fin 2009 après une année plombée (- 15,1 %). En effet, au premier semestre 2010, la croissance des exportations (hors gaz naturel, qui, en raison de sa faible valeur ajoutée, déforme les résultats) est de 19,4 % par rapport au premier semestre 2009.

Autrement dit, la réduction des exportations enregistrée l'année dernière a été plus que compensée en seulement 6 mois. Précision de taille : le Sud du pays n'avait plus vu une croissance pareille depuis 10 ans !

L'économie wallonne fait mieux que l'Allemagne (+17,1 %) ou que la France (+12,1%) et suit de très près les Pays-Bas (+20,6%). Toutefois, la Flandre se situe légèrement au-dessus de la performance wallonne : +19,6 % (mais avait perdu plus de 20 % en 2009). Par contre, Bruxelles s'en sort plutôt mal et reste dans le rouge : -5,2 %, après avoir perdu 16,2 % en 2009.

A plus long terme, les exportations wallonnes, de 2006 à 2010, ont connu une croissance moyenne de 6,9 %. La Wallonie coiffe ainsi au poteau tous ses voisins directs, Flandre y compris (+5,5 %).

Sur le plan sectoriel, ce sont les produits chimiques qui arrivent en tête des exportations wallonnes (près d'un tiers des exportations). Ils progressent de 36 % au premier semestre 2010. Suivent les métaux et les constructions métalliques (16,97 % des exportations et +17,3 %) et les machines et équipements mécaniques, électriques et électroniques (10,51 % des exportations et +4,8 %).

La France reste le client n°1 de la Wallonie (pour 10 milliards d'euros annuellement, +25 % en 2010). L'Allemagne vient ensuite, suivie des Pays-Bas, des États-Unis, de l'Italie et du Royaume-Uni. La Chine est le 11e plus gros importateur de produits wallons (400 millions annuellement, +8,4 %).

Encore quelques chiffres en vrac : les exportations au Canada explosent littéralement (+117 %), boostées par les produits pharmaceutiques qui occupent une part de plus en plus importante dans l'économie wallonne. Aux USA, les résultats sont également excellents : +57,7 %.

Par ailleurs, l'Océanie (+25 %), l'Asie centrale (+12,8 %) et l'Extrême-Orient (+9,4 %) se portent bien. Tandis que l'Afrique du Nord stagne (+0,4 %), que l'Amérique latine recule (-1,4 %) et que l'Afrique subsaharienne s'effondre (-33,1 %).

L'Awex a également dévoilé son programme d'actions en 2011 : au total, 228 opportunités sont en voie de finalisation, touchant 25 secteurs différents et concernant 80 pays. « *Nous allons notamment surcompenser notre relative faiblesse par rapport à l'Allemagne, qui n'est que le second marché pour la Wallonie pourtant directement voisine* », a déclaré Philippe Suinen, patron de l'Awex.

L'année prochaine, quatre missions principales sont prévues par l'Awex : Chine, Russie, USA et Chili-Pérou.

(F.C. – « La Libre Belgique » – 8 octobre 2010)

o

Soins palliatifs

Eliane Tillieux, ministre wallonne de la Santé, a dressé le bilan du plan lancé en 2009 en faveur des soins palliatifs.

Concrètement, ce plan a favorisé la formation d'aides familiales, l'accompagnement spécifiques des enfants malades ou encore l'engagement de psychologues, dont l'équipe sera renforcée dans le cadre du programme 2010–2011.

La ministre souhaite que *dans chaque institution, on réfléchisse à la mise en œuvre d'un plan pluriannuel, identifiant les objectifs, les méthodes de mise en œuvre et les moyens d'évaluation.*

(Belga)

o

La Wallonie grignote son retard fiscal sur la Flandre

La contribution de la Wallonie à l'impôt sur le revenu s'améliore sensiblement. En 2004, le Sud du pays « pesait » 28,06 % des recettes de l'IPP. En 2010 (revenus 2009), cette part relative est de 28,35 %. Dans le même temps, la Flandre est restée à 63,15 % et Bruxelles a régressé, de 8,79 à 8,49 %.

(Pascal Lorent – « Le Soir » – 11 octobre 2010)

o

Inquiétude des CPAS wallons

La Fédération des CPAS wallons s'inquiète à propos d'un projet du Forem visant à trier les demandeurs d'emploi en 4 catégories : 1° les personnes prêtes à l'emploi ; 2° les personnes pour lesquelles il faut peu pour qu'elles soient prêtes à l'emploi ; 3° les personnes dans un parcours de formation ; 4° les personnes ayant des problèmes de nature médicale, mentale, psychique ou psychiatrique

La Fédération des CPAS wallons s'alarme. Elle a eu vent d'un projet du Forem de catégoriser les chômeurs demandeurs d'emploi. Et s'inquiète des conséquences que cela pourrait avoir sur les finances des CPAS, pourtant déjà fort sollicitées.

Les CPAS redoutent que les personnes « éloignées de l'emploi » soient renvoyées à la charge des CPAS ou des services de santé mentale.

Les CPAS wallons gèrent actuellement 10 000 projets d'insertion, commente Philippe Defeyt. On estime qu'il y a environ autant de demandeurs d'emploi éloignés de l'emploi. Nous ne pouvons pas nous en occuper sans moyens nouveaux. Sans compter

les questions éthiques soulevées. *Qui va opérer la sélection ?*, s'inquiète le président du CPAS namurois. *Il pourrait y avoir un problème de stigmatisation.*

Le cabinet Antoine dit n'avoir jamais eu l'intention de « délester » le Forem des personnes les plus difficiles à réinsérer sur le marché du travail.

(Vincent Rocour – « La Libre Belgique » – 13 octobre 2010)

o

Le mérite wallon

On connaît l'intérêt porté par le ministre-président Rudy Demotte à l'image wallonne.

C'est dans ce registre qu'il convient de situer le projet de décret « relatif au mérite wallon ».

Il s'agit, pour l'exécutif, de reconnaître des Wallonnes et des Wallons qui s'illustrent dans leur domaine d'excellence, par leurs actes notoires, par des actions qui peuvent être qualifiées d'exemplaires ou qui bénéficient à la Wallonie. Cela afin *de contribuer à la fierté et au respect des Wallons.*

Le gouvernement s'est aussi accordé *sur le principe de construire une véritable image de marque pour la Wallonie.* On identifie une « marque », on l'organise, on assied sa puissance en l'associant à un ou plusieurs produits phares.

Un cahier des charges et un budget seront prochainement établis, avant ouverture d'un marché public aux agences de communication. La mise en place de l'image de marque internationale devrait être effective pour la rentrée 2011. Avec logos et autres slogans qui s'ensuivent.

(Paul Piret – « La Libre Belgique » – 15 octobre 2010)

o

Le grand centre européen de Janssen à La Louvière

Janssen, la filiale pharmaceutique belge du géant américain Johnson & Johnson, a posé la première pierre de son futur super-centre de distribution européen à La Louvière, soit à deux pas du centre de distribution de matériel médical de J&J à Courcelles, ouvert en 2007. Une fois les travaux achevés, les deux sites fonctionneront comme un seul et même ensemble logistique prépondérant en Europe et place sous une direction commune.

Dans son discours, destiné aux dirigeants de J&J, le ministre-président Rudy Demotte a tenu à rappeler que la Wallonie était désormais la région la plus attractive d'Europe en matière de logistique, selon une étude du cabinet Cushman & Wakefield publiée en 2009.

(Frédéric Chardon – « La Libre Belgique » – 20 octobre 2010)

o

Les Wallons plébiscitent l'éolien

Un sondage révèle que 86 % des Wallons sont favorables à l'énergie éolienne.

o

Arcelor bloque le Trilogiport

A peine la demande du permis d'urbanisme pour la réalisation de la plate-forme multimodale Trilogiport introduite qu'on apprend que celle-ci est de nouveau confrontée à une difficulté de taille. Elle concerne la connexion ferroviaire de la plate-forme qui ne pourra que renforcer son attractivité. Celle-ci doit se faire en passant sur le site d'ArcelorMittal à Chertal et en utilisant la voie ferrée dont le groupe sidérurgique est propriétaire. Pour ce faire, une convention doit être signée entre le Port autonome de Liège (PAL), maître d'œuvre du projet Trilogiport, la Région wallonne, pouvoir subsidiant, et ArcelorMittal.

Mais ce dernier ne facilite pas les choses. Dans le procès-verbal du dernier conseil d'administration du PAL, on peut lire : *On constate (...) un durcissement des conditions d'accès qui rend très aléatoire l'utilisation de la voie ferrée d'ArcelorMittal par les utilisateurs de Liège Trilogiport. De plus, les prétentions financières d'ArcelorMittal sont importantes et ArcelorMittal exige également l'abandon à son profit des installations ferroviaires posées par le SPW.*

Dans le cas où ArcelorMittal ne reverrait pas sa position, un tracé ferroviaire indépendant est envisagé. *Une étude d'incidences serait nécessaire avec à la clé, l'obtention d'un nouveau permis*, dit-on. Mais cela viendrait alourdir le coût du projet Trilogiport. Actuellement, l'investissement total s'élève à environ 155 millions d'euros dont 115 millions d'euros apportés par les partenaires privés (Euroports, Dubai Ports World, etc.) et 40 millions du public.

Il vise à aménager 120 hectares pour divers secteurs d'activités : terminal à conteneurs, zone logistique des centres de distribution européens, etc. Les promoteurs signalent que Trilogiport devrait entraîner la création de 2.000 nouveaux emplois et renforcer le potentiel wallon de transfert vers la voie d'eau.

(Philippe Lawson – « La Libre Belgique » – 22 octobre 2010)

o

Aéroports : 357 millions d'euros aux riverains

C'est ce qu'a déboursé la Région wallonne en isolations et rachats de maisons. Les travaux d'isolation mobilisent 140 personnes à Liège et Charleroi Airport.

Le dossier des mesures d'accompagnement constitue un premier exemple de l'alliance emploi-environnement avant l'heure. En effet, ces dossiers ont entraîné la création ou le développement d'entreprises spécialisées dans les travaux d'isolation de maisons ou la fabrication de matériau utilisé.

(Philippe Lawon – « La Libre Belgique » – 25 octobre 2010)

o

Budget 2011

Le budget 2011 se caractérise par un déficit de moins de 600 millions d'euros, soit un désendettement de 200 millions sur les prévisions.

Au-delà des efforts qui sont surtout dus au renoncement de différents départements à investir et à la volonté d'imputer les nouvelles recettes en priorité au désendettement, plusieurs mesures ont été entérinées par le gouvernement.

Ainsi, Le ministre du Budget, André Antoine, garantit une paix fiscale durable et le maintien de la défiscalisation au profit de la relance économique. Par ailleurs, il sera mis fin au financement alternatif.

Répondant au reproche de l'Institut des Comptes Nationaux d'inscrire en recettes des dépenses, le ministre a souligné que les dépenses resteraient bien des dépenses. A l'avenir, seuls les investissements qui sont clairement autorisés par l'Europe seront réalisés. Pour ce qui est du Plan Marshall 2.Vert, les crédits sont doublés, soit 200 millions d'euros.

Le gouvernement s'engage également à ne pas faire de report de charges vers les communes. En outre, le Fonds des communes continue d'augmenter d'1 % indexé.

Mentionnons encore un apport complémentaire à la SRWT et donc aux Tec, pour décriper une situation envenimée par le gel de la dotation en 2010. Il est question de 5 millions de plus, et de manière récurrente.

Enfin, le triangle emploi-économie-recherche est l'axe fondamental sur lequel va se concentrer le gouvernement. Cela passe, entre autres, par un renforcement des crédits destinés à la formation.

(Martial Dumont – « Vers l'Avenir » – 29 octobre 2010)

o

« André Antoine raconte des blagues »

Le ministre raconte des blagues aux Wallons, juge Willy Borsus, le chef de l'opposition libérale au Parlement wallon. Alors quoi, la bonne nouvelle c'est qu'on ne doit plus emprunter « que » 600 millions ? Ca reste toujours de l'endettement et la dette wallonne continue à s'alourdir. Je trouve que c'est un très mauvais signal de présenter la chose comme le ministre le fait. Surtout à un moment où on est en train de renégocier la loi de financement avec le fédéral.

Willy Borsus rejette également les dires du ministre selon lesquels les financements alternatifs seront abandonnés : *Faux. Il y a quelques jours, on a encore accordé 17 millions via la Société wallonne au crédit social afin de financer les prêts Tremplin. Et la Banque européenne vient de débloquer 600 millions pour les travaux publics via la Sofico. Et qui prend en charge tout cela ? La Région wallonne !*

Willy Borsus lance cette proposition : qu'un organe externe analyse objectivement les comptes wallons. Histoire d'être fixé définitivement sur l'état des finances de la Région.

Le MR voudrait aussi que le budget 2011 soit un budget de relance et de réformes : *Il faut dégager des moyens en supprimant des structures qui ne servent à rien ou qui doublonnent. Et les allouer à de vrais besoins sociaux. Comme le TEC. Si on ne le refinance pas, il y aura des suppressions de lignes. Actuellement, on prévoit 5 millions. C'est la moitié de ce qu'il faudrait !*

Enfin, pour ce qui est du Plan Marshall, Willy Borsus estime qu'il n'est pas assez dopé : *le gouvernement n'a rien prévu pour l'alliance emploi-environnement dans son ajustement budgétaire de 2010 !*

(Martial Dumont – « Vers l'Avenir » – 30 octobre 2010)

o

« Des hectares pour les zonings »

Le gouvernement wallon a donné son feu vert pour mobiliser 890 hectares de terrain pour 26 nouveaux zonings.

La démarche est innovante. Elle vise à concilier les besoins économiques et la « gestion parcimonieuse du territoire » énoncée dans la Déclaration de politique régionale.

403 hectares suivront durant le premier trimestre 2011.

Cette fois, Liège a été gâtée. En mars prochain, ce sera le tour du Hainaut.

(Pascal Lorent – « Le Soir » – 5 novembre 2010)

o

Recul, pour le 7^e mois consécutif, du chômage

Le chômage a reculé de 11.307 unités entre septembre et octobre 2010. Le taux est de 14,4 % contre 14,8 % il y a un an.

Le ministre André Antoine souligne que depuis le début de l'année, la Wallonie est la seule région à afficher une tendance à la baisse. Il se réjouit que ce sont essentiellement des emplois privés qui permettent une diminution du nombre de demandeurs d'emploi. *Ces chiffres positifs reflètent la véritable dynamique qui s'est enclenchée en Wallonie avec le Plan Marshall, dynamique renforcée par l'avènement d'un nouveau Forem, aujourd'hui plus que jamais au service de l'emploi.*

À noter également le succès des contrats « win-win » enregistré au sud du pays. On en dénombre 21.475 au 4 novembre.

Le ministre Marcourt a-t-il menti ?

C'est ce que prétend Pierre-Yves Jeholet dans l'interview qu'il accorde à Pascal Lorent du « Soir », le 10 novembre.

Au printemps 2010, le ministre wallon de l'Economie avait laissé entendre que la Caisse wallonne d'investissement soutenait plusieurs projets.

Mais, explique le député wallon MR, dans le mémorandum adressé à la Commission européenne – en réponse aux questions posées par ses services –, le ministre confirme que pas un euro n'a été prêté ou investi par la CIW et que les affirmations précédentes avaient pour but de rassurer les souscripteurs en leur montrant que la banque fonctionne. Or, c'est la SRIW qui prête l'argent, preuve que la CIW ne fonctionne pas. C'est donc contraire à ce qu'il a dit au parlement et aux médias.

Et Pierre-Yves Jeholet de conclure : *S'il a menti délibérément au parlement, alors que le gouvernement où il siège met en avant la bonne gouvernance et la transparence, c'est grave. Il doit alors tirer les conséquences de son mensonge et démissionner.*

Devant le Parlement wallon, le ministre a réfuté les accusations portées contre lui. Il a affirmé qu'il avait bel et bien informé les parlementaires du problème. En attendant que la Commission européenne donne son feu vert à l'intervention de la Caisse, la SRIW a préfinancé les prêts accordés aux PME. A ce jour, 17 millions d'euros sur les 80 millions récoltés par la Caisse au travers d'un appel public à l'épargne ont été investis. Et Jean-Claude Marcourt de conclure : *Cette Caisse, on parviendra à la faire fonctionner et on libérera les montants dès que l'Europe aura donné son autorisation.*

Pour un nouveau pacte social wallon

Interrogé par Philippe Lawson de « La Libre Belgique », le 16 novembre, le ministre wallon de l'Economie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, Jean-Claude Marcourt, prône un pacte social wallon. Il revient également sur la question de la Caisse d'investissement de Wallonie.

o

Que pensez-vous de la récente décision d'ArcelorMittal de mettre des outils du "froid" à l'arrêt ?

Je peux comprendre cette décision du groupe sidérurgique, car il faut être conscient des mutations industrielles qui se jouent dans le monde et du fait que l'Europe a un déficit à ce niveau. Mais je pense évidemment aux 500 travailleurs qui seront touchés par cette mesure d'ArcelorMittal et j'en appelle au dialogue social. Au moment où s'enclenchent les négociations sur l'Accord interprofessionnel (AIP), je pense que la Wallonie doit se doter d'un pacte social.

Plaidez-vous implicitement pour une paix sociale ?

Non, ce n'est pas la même chose. Le pacte social wallon que je défends demande que les partenaires sociaux se mettent d'accord sur les objectifs de développement économique de notre région. Tout le monde veut le développement de la Wallonie, nous devons donc, de manière responsable, redoubler d'efforts pour accélérer le processus. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de rencontrer des patrons d'entreprises et des responsables syndicaux sur le sujet et je crois que tout le monde est conscient qu'il faut travailler à l'élaboration de ce grand pacte social.

Quelle est la contribution de l'Europe au développement wallon ?

Ce qui est bon pour l'Europe l'est aussi pour la Wallonie. Quand on prend les grands secteurs comme la pharmacie et la sidérurgie, on se rend compte que l'Europe est en retard pour soutenir le développement. C'est pour cette raison que je suis heureux du fait que la Commission européenne ait déposé, fin octobre, une proposition pour une nouvelle politique industrielle. C'est aussi dans cette optique que s'inscrit mon action prônant l'Union pour l'innovation. L'Europe ferait mieux de penser qu'elle a beaucoup d'atouts en mains, mais qu'elle ne met pas en valeur faute de croire en elle.

Justement, la Commission critique la Caisse d'investissement de Wallonie (CIW)...

La critique ne porte pas sur la Caisse, mais plutôt sur le type de produits qu'elle va offrir aux entreprises. La question est de savoir si elle sera un opérateur strict de marché ou s'il sera question d'aides financières. Il aurait été plus simple de faire de la Caisse, dès le départ, une banque. Mais il n'y a pas eu de consensus à ce niveau au

sein de l'exécutif wallon. L'idée d'une banque publique fait toujours peur et c'est d'autant plus malheureux que si le Crédit communal était resté à sa mission de base de financement des collectivités locales, on n'en serait pas là aujourd'hui avec la crise.

N'aurait-il pas été plus simple de confier la mission de la CIW à la SRIW (Société régionale d'investissement de Wallonie) ?

Je ne fais qu'exécuter une décision du gouvernement. La Caisse est un outil technique visant à compenser dans les outils économiques wallons ce que nous y avons prélevé, soit plusieurs millions d'euros, pour venir en aide aux institutions bancaires. Personne ne s'est posé la question de savoir où nous avons trouvé les 850 millions déboursés pour sauver les banques. De plus, la Caisse n'a pas de personnel. Je me demande même pourquoi un outil, qui ne pèse que 80 millions d'euros, suscite autant de polémique au point de motiver certains à déposer plainte auprès de la Commission européenne.

Aujourd'hui, l'opposition MR au Parlement wallon vous traite de menteur...

Je remercie le député Ecolo, Manu Disabato, d'avoir rappelé à un moment donné qu'il n'y a pas de divergence entre ce que j'avais dit au Parlement wallon et les faits aujourd'hui. Le débat politique mérite mieux que d'être simplement une politique-spectacle comme tend à le faire croire le député MR Pierre-Yves Jeholet qui me traite de menteur. Au moment où la population est confrontée à des problèmes d'emploi, j'estime que s'abaisser à instrumentaliser des éléments comme la Caisse ne grandit pas le débat.

Les Cahiers du GE WIF

Groupe d'Études pour la Wallonie intégrée à la France

N° 7 – Janvier-Février 2011

La France, telle qu'elle se présente aujourd'hui, voudra-t-elle de de la Wallonie et de Bruxelles ?

Il s'appelle Louis. Wallon, il est radicalement opposé à l'option réunionniste. Il nous explique pourquoi et nous lui répondons.

Bonnes et moins bonnes nouvelles de Wallonie

Équipe rédactionnelle : Edgard Baeckeland, Guy Bertrand, Willy Burgeon, Jean-Alexis D'Heur, Paul Durieux, Jules Gazon, Jules Gheude, Marc Hansen, Jean-Sébastien Jamart, Philippe Lausier, Jean-Luc Lefèvre, Jean Lerusse, Michel Pieret, Jean-François Renwart.

SOMMAIRE

Il nous a paru utile de passer en revue les principaux arguments invoqués par certains pour exprimer leur scepticisme quant à la disposition des dirigeants français à ce que la République française accueille la Wallonie et Bruxelles en cas de démantèlement du Royaume de Belgique.

Nous verrons que les obstacles que soulèvent ces remarques critiques n'ont finalement qu'une portée secondaire et ne sont pas de nature à empêcher l'intégration de nos deux Régions à la France, si les Wallons et les Bruxellois en émettaient clairement le désir.

Nous avons également suivi l'évolution de la Région wallonne au cours des mois de décembre 2010 et janvier 2011.

Table des matières

| | |
|--|----|
| La France, telles qu'elle se présente aujourd'hui, voudra-t-elle de la Wallonie et de Bruxelles ? | 5 |
| Pourquoi d'aucuns sont-ils sceptiques | 5 |
| Un scepticisme non justifié | 6 |
| Conclusion | 9 |
| Il s'appelle Louis. Wallon, il est radicalement opposé à l'option réunionniste. Il nous explique pourquoi et nous lui répondons. | 9 |
| Bonnes et moins bonnes nouvelles de Wallonie | 11 |
| Ecobonus en sursis | 11 |
| Programme Explort | 11 |
| Sécurité routière | 11 |
| Chômage wallon : embellie en trompe-l'œil ? | 12 |
| Budget 2011 | 12 |
| Le décumul voté | 13 |
| Logements durables | 13 |
| Les provinces à la diète | 14 |
| Gouvernance : charité bien ordonnée... | 14 |
| Ryanair à Liège ? | 15 |
| Charleroi Airport : nouveau record | 15 |

| | |
|--|----|
| Des cabinets ministériels à l'économie | 15 |
| Le Dar, suite | 16 |
| Difficile d'y voir clair dans les chiffres du chômage wallon | 16 |
| Formation professionnelle | 17 |
| Un plan logement | 17 |
| La Wallonie présentée dans « Le Figaro » | 18 |
| Quand la Flandre s'inquiète de la Wallonie | 18 |
| La Wallonie termine l'année 2010 avec un taux de chômage de 14,1 % | 18 |
| Le Forem veut trier les chômeurs wallons | 19 |
| Un contrat de 100 millions pour la FN | 20 |
| La voiture « verte » | 20 |

La France, telle qu'elle se présente aujourd'hui, voudra-t-elle de la Wallonie et de Bruxelles ?

Dans le Cahier n° 1, le Français Jacques Lenain a expliqué en quoi une forme d'union-intégration à la France, fondée sur un statut particulier d'autonomie – la Constitution française permet ce type de construction juridique – pourrait offrir à la Wallonie, ainsi qu'à Bruxelles, une perspective d'avenir alléchante.

Il y a toutefois un aspect important qui mérite d'être développé : la France, telle qu'elle se présente aujourd'hui, voudra-t-elle de la Wallonie et de Bruxelles ?

C'est à cette question que le présent Cahier tente de répondre.

Pourquoi certains sont-ils sceptiques ?

Passons tout d'abord en revue les raisons qui amènent d'aucuns à être dubitatifs.

1° Il n'y a pas vraiment en France de mouvement de fond pour affirmer la solidarité à l'égard de la Wallonie et de Bruxelles. Rien, en tout cas, de comparable au mouvement en faveur de la réunification que l'on a connu en Allemagne.

2° Il ne semble pas que les sphères dirigeantes en France soient en faveur de la réunion de la Wallonie et de Bruxelles et considèrent cet objectif comme primordial. En effet, les populations de Wallonie et de Bruxelles participeraient alors à l'élection du Président de la République, ainsi qu'à celle d'un nombre significatif d'élus nationaux (députés et sénateurs). Et l'on peut supposer que, dans un avenir prévisible, l'apport des voix de Wallonie et de Bruxelles se porterait majoritairement vers la gauche. Nicolas Sarkozy et l'UMP voudraient-ils prendre ce risque ?

3° L'intégration ferait disparaître le régime fiscal particulier qui rend la Wallonie et Bruxelles attractives pour certains Français. Imagine-t-on les exilés fiscaux actuels – très influents dans les allées du pouvoir – ou d'autres intimes, comme le Belge Albert Frère, pousser à une intervention de la France qui aboutirait à réduire leurs privilèges ?

4° L'adoption d'un statut particulier d'intégration pour la Wallonie et Bruxelles pourrait donner des idées à d'autres régions de France – l'Alsace, la Bretagne, le Pays basque, etc. – ou mener à une transformation de la France en un État fédéral. Une telle évolution ne serait pas, en soi, forcément négative, mais est-on bien certain que cette éventualité soit envisagée favorablement par les structures actuellement au pouvoir en France, y compris à gauche ? Après tout, la Révolution française a vu le triomphe des Jacobins... Il n'est donc pas certain que les dirigeants français prendraient le risque de soutenir les francophones de Belgique si cela devait conduire à ébranler la structure unitaire de la République.

5° Un statut particulier d'intégration permettrait à la Wallonie et à Bruxelles de conserver des pans importants de responsabilité. Toutefois, ces deux Régions

enverraient leurs représentants à l'Assemblée nationale et au Sénat de la République. Ces représentants participeraient donc à l'élaboration des lois de France *sensu stricto*. Faudrait-il prévoir qu'ils ne participent pas aux lois dans les domaines pour lesquels la Wallonie et Bruxelles auraient conservé leur autonomie ? Cette délimitation risquerait souvent d'être fort compliquée ! L'hypothèse d'une union-intégration risquerait donc de mener à une situation proche de celle que le Royaume-Uni, pays moins cartésien que la France, est en train de découvrir : des députés élus en Ecosse votent au Parlement de Westminster des lois qui ne s'appliquent qu'en Angleterre ; en revanche, aucun député anglais ne peut influencer sur le sort des lois que le Parlement d'Edimbourg peut voter dans la cadre de l'autonomie qui lui a été dévolue. Il est donc à craindre que la perspective de connaître pareille situation assez embrouillée ne soit pas non plus accueillie avec enthousiasme par les milieux dirigeants français et qu'elle tempère donc fortement le soutien qu'ils pourraient apporter aux francophones de Belgique face à l'offensive flamande.

Un scepticisme non justifié

Voilà donc les principaux arguments invoqués par certains pour exprimer leur scepticisme quant à la disposition de la France à intégrer la Wallonie et Bruxelles.

Ces remarques critiques sont justes. Mais les obstacles qu'elles soulèvent ont une portée secondaire et ne sont pas de nature à empêcher le ralliement de la Wallonie et de Bruxelles à la France, si les Wallons et les Bruxellois en émettaient le souhait.

Reprenons les arguments un par un :

Il n'y a pas vraiment en France de mouvement de fond pour venir à l'aide ou au secours de la Wallonie et de Bruxelles.

Certes. Mais cette absence de volonté populaire française est sans importance. Petit point d'histoire : il n'y a jamais eu une telle volonté pour n'importe quel territoire rattaché à la France, anciennement (Alsace, Lorraine, Picardie, Franche-Comté, etc.) ou « récemment » (Savoie et Nice). Le mouvement allemand de réunification (après seulement un petit demi-siècle de séparation, comme il en fut pour l'Alsace-Lorraine) ne constitue pas un exemple pertinent, car entre la Wallonie et la France, il ne s'agirait nullement de « réunification » (la Wallonie n'a été « étatiquement » française que durant vingt ans et il y a de cela deux siècles...). Ce qui importe, c'est qu'il n'y ait pas d'hostilité populaire française à une telle réunion, et il n'y en pas, comme le démontrent divers sondages. Tout ce qui compte, c'est bien la position qu'adopteront les élites dirigeantes françaises, position que le peuple français fera alors sienne.

Les sphères dirigeantes en France ne sont pas en faveur de la réunion de la Wallonie et de Bruxelles et ne considèrent pas cet objectif comme primordial.

Il est exact que, dans leur grande majorité, les élites dirigeantes françaises ne portent aucune ambition particulière pour la « Belgique française ». Et la force du principe

sacré de non-ingérence paralyse toute expression en leur sein. Pour autant, cela ne signifie nullement qu'elles sont indifférentes aujourd'hui et qu'elles resteraient inertes demain, une fois le Royaume de Belgique définitivement paralysé. Bien sûr, si la Wallonie et Bruxelles étaient aptes à former un État (une « Belgique seconde ») ou deux nouveaux États, l'État français ne bougerait pas. Mais, dans le cas contraire, il en irait tout autrement. De même que « l'occasion fait le larron », la fin du Royaume ranimera un intérêt pour la « nature française » de la Wallonie et de Bruxelles, précisément au sein des élites dirigeantes françaises qui n'ont pas encore perdu tout sens patriotique... et verront vite tout le profit que la France peut tirer d'un tel accroissement, notamment face à ses « rivaux » européens (Allemagne, Angleterre, Russie). L'intégration de la Wallonie et de Bruxelles permettrait à la France d'augmenter son poids dans le concert des Nations. D'autre part, on ne peut imaginer qu'étant le leader naturel de la francophonie, la France se désintéresse d'une région francophone limitrophe qui fut française avant que la Belgique ne se crée. Au demeurant, la nature ayant horreur du vide, les États voisins de la Belgique concluraient qu'une « reprise » de la Wallonie par la France serait la moins mauvaise solution (nous ne disons pas cela pour Bruxelles...). Autrement dit, ce qui comptera, le moment venu, pour les élites françaises, c'est le choix des Wallons et des Bruxellois pour la France. Si ce choix est net, il sera accepté, sans rechigner.

L'argument « électoraliste »

L'argument « électoraliste » – la France est à droite et la Wallonie à gauche – n'est pas sérieux. Toutes les Régions de France, sauf une, sont actuellement à gauche. Le corps électoral wallon représente les 5 % du corps électoral français, c'est peu. Et l'écart électoral qui sépare les libéraux wallons des socialistes wallons est faible et réversible. Tout comme celui qui sépare les socialistes français des libéraux français. Ceux-ci n'occupent d'ailleurs pas le pouvoir de manière continue... En outre, il existe déjà un noyau de parlementaires nationaux « rattachistes » à gauche comme à droite de l'éventail politique français, petit groupe qui ne fera que prospérer une fois le tabou de la non-ingérence levé. Qui est plus, le vote wallon ne manquerait pas d'être lui-même influencé par le contexte réunionniste. L'électeur socialiste wallon est bien devenu royaliste ! Un même « légitimisme » produira de grands effets en faveur de la France et du pouvoir en place en France, notamment parce que l'électeur wallon comprendra que ce pouvoir et l'État français, même si le gouvernement du moment est de droite, seront les sauveurs de sa protection sociale. Enfin, il n'échappera pas aux élites françaises libérales que Bruxelles penche plutôt à droite.

L'argument fiscal

Politiquement et électoralement, les exilés fiscaux français en Belgique ne représentent rien, même à droite. Très peu nombreux, ils ne constituent qu'une faible proportion de l'ensemble des expatriés fiscaux français. Et les Français « riches » restés en France sont mille fois plus nombreux que ces exilés qu'ils ne portent pas dans leur cœur.

Un statut d'autonomie interne pour la Wallonie et Bruxelles pourrait donner des idées à d'autres régions de France et ébranler la structure unitaire de la République.

Il est exact qu'un statut d'autonomie interne pour la Wallonie et Bruxelles serait difficile à accepter de la part d'une fraction des élites dirigeantes françaises. Et il faudrait ajouter à cela le coût annuel de l'opération (6 à 8 milliards d'euros). C'est donc bien là un obstacle. Mais il ne faut pas l'exagérer. Dans son essai¹, Jacques Lenain fait valoir combien la France est devenue décentralisatrice, ses élites plus que le peuple... Il explique également que le risque du « précédent » que constituerait une Wallonie autonome est dérisoire, en métropole (quid de supposées prétentions autonomistes, même marginales, en Alsace, Bretagne, pays basque ou catalan... ?) ou ailleurs (les mouvements nationalistes corses ou ultra-marins n'ont pas attendu la question belge pour exister, et ils se garderaient bien, comme aujourd'hui, de réclamer pour leur région plus de responsabilités financières, éducatives, etc., afin d'éviter une sanction électorale, comme cela est arrivé récemment aux nationalistes corses et guadeloupéens).

Jacques Lenain développe longuement le fait juridique selon lequel le principe de spécialité législative, parfaitement connu par la Constitution française et appliqué largement dans l'outre-mer français (Polynésie, Calédonie, Mayotte, Wallis, St Barth, St Martin, ...) et partiellement en Corse, s'imposerait pour la Wallonie et pour Bruxelles, ne serait-ce que pour des raisons majeures de faisabilité juridique.

Il ne faut donc pas être pessimiste : une fois passé le premier temps des réserves « jacobines » face à une telle perspective d'une Wallonie et d'une Bruxelles autonomes, le principe de réalité prévaudrait inmanquablement. On pourra rassurer les récalcitrants, si nécessaire, en valorisant la convergence juridique qui ne manquera pas de s'imposer naturellement au fil des ans (voir le régime alsacien-lorrain, devenu résiduel au terme de quelques décennies).

Le rôle législatif controversé des futurs députés et sénateurs wallons et bruxellois

Ces élus nationaux seraient appelés à voter des lois générales et financières françaises qui ne vaudraient pas pour la Wallonie et Bruxelles. Il s'agit ici d'une vraie question et l'exemple anglo-écossais est pertinent. Mais il faut savoir qu'une telle situation ne serait pas neuve pour le Parlement français. En effet, il existe déjà deux sortes de députés et de sénateurs français qui représentent des Français auxquels les lois de la République qu'ils votent ne s'appliquent pas : ceux qui émanent de territoires français disposant d'un régime de spécialité législative étendu et ceux qui représentent les Français de l'étranger. Certes, ces nouveaux parlementaires wallons et bruxellois seraient plus nombreux que ceux-là. Mais il ne faut pas perdre de vue, avant de contester leur légitimité à voter des lois françaises, que les lois belges, ex-fédérales, et les lois françaises qu'ils voteraient avec leurs collègues « français », seraient à coordonner et à faire converger (fiscalité, protection sociale, etc.), au fil des

¹ « Wallonie et Bruxelles : le destin de la Belgique française ». (<http://belgique-francaise.fr>).

législatures, sous leur contrôle, ce qui justifie qu'ils aient à élaborer les unes et les autres.

Notons enfin qu'il y a une différence fondamentale avec la situation anglo-écossaise. L'Écosse s'éloigne, politiquement et juridiquement de l'Angleterre, alors que la Wallonie connaît, tout au contraire, un mouvement continu d'intégration-assimilation à la France, remarque qui nous ramène au fond des choses : la Wallonie n'est, n'a jamais été et ne sera jamais une nation, contrairement à l'Écosse (près d'un millénaire comme État), qui retrouve progressivement son passé national – comme l'Irlande avant elle – du fait de la fin de l'imperium anglais (et grâce aussi au pétrole... écossais).

Conclusion

Il faut avoir à l'esprit que les arguments opposés à une « solution française » sont survalorisés, voire inventés, par l'appareil de propagande belge, qui se donne pour vocation, depuis bientôt deux siècles, d'empêcher les francophones de Belgique de penser positivement à un avenir français, et les Français de regarder vers la « Belgique française ». Avec succès, il est vrai, mais une efficacité qui s'évanouira d'un coup quand la crise belge sera devenue, aux yeux de tous, effectivement mortelle pour le Royaume. Car il ne faut pas « penser » la situation belge et son impact français avec un regard d'aujourd'hui, mais avec celui, tout différent, qui s'imposera aux décideurs wallons-bruxellois et français quand ils seront au pied du mur.

Il s'appelle Louis. Wallon, il est radicalement opposé à l'option réunionniste. Il nous explique pourquoi et nous lui répondons

Louis : L'État français, centralisateur et jacobin, n'est pas solidaire de ses régions en difficulté et ne les aide pas. Voyez le Nord-Pas-de-Calais et la Lorraine !

Gewif : La France est, depuis trente ans, un État « décentralisé ». C'est inscrit en toutes lettres dans sa Constitution. Pour ce qui est des régions que vous citez, elles ont été frappées, comme la Wallonie, par la régression des vieilles industries. Le fait qu'elles ne disposent pas de l'autonomie gouvernementale de la Wallonie ne les empêche pas de se porter au moins aussi bien qu'elle. Et tous les Français bénéficient des mêmes prestations et des mêmes services publics, ce qui risque de n'être bientôt plus le cas des Belges... En France, la solidarité n'est pas un vain mot.

Louis : En cas d'union, la France aura tôt fait de spolier la Wallonie de ses richesses au profit d'autres régions françaises !

Gewif : Pourquoi la France, qui compte 22 régions en Europe et onze outre-mer, favoriserait ou défavoriserait-elle une région plutôt qu'une autre ? Une région française s'est-elle déjà plainte de recevoir moins qu'une autre ? Quel intérêt la France aurait-elle de vouloir appauvrir la Région wallonne, qui ne représente que 5 % de son territoire ? Il est patent que l'État français serait plus soucieux que l'État belgo-

flamand de contribuer au redressement de la Wallonie. Souvenez-vous de ce que disait le général de Gaulle à la fin des années soixante : *C'est un drame pour le peuple wallon, dont le passé est si remarquable, de dépendre aujourd'hui d'un autre peuple qui ne fera rien d'autre que l'étouffer en attendant de l'absorber un jour*. La France n'est pas la Flandre !

Louis : Le pouvoir du président de la République est bien plus grand que celui du Roi des Belges. Le Parlement français n'est en fait qu'une chambre d'entérinement des décisions présidentielles. L'exercice du pouvoir revêt un aspect « dictatorial » en France...

Gewif : Le Président de la République a effectivement bien plus de pouvoirs que le Roi des Belges, mais il est élu tous les cinq ans, au terme d'une sévère compétition. Quand la majorité parlementaire et le Président sont du même bord, il est exact que celui-ci domine celle-là. Mais pas dans le cas contraire. Souvenez-vous des périodes difficiles de la cohabitation. Un Président a donc besoin de sa majorité parlementaire et il y a une opposition permanente entre des partis qui ne gouvernent jamais ensemble – contrairement à ce qui se passe en Belgique –, ce qui démontre que le Parlement n'est pas subordonné...

Au demeurant, en quoi le système belge, où le Roi est impuissant, où les partis décident de tout sans que jamais le peuple soit consulté, serait-il supérieur au système français ? Quel est d'ailleurs, des deux États, le plus mal en point en ce moment ? Ajoutons qu'en France, le Président est vivement critiqué comme responsable identifié. Mais qui peut être précisément critiqué en Belgique ? Vous parlez d'aspect « dictatorial ». Propagande belge, efficace hélas ! Mais quel est, des deux peuples, celui qui peut faire reculer le pouvoir sur divers sujets par ses manifestations ou ses votes (traité européen...) ?

Louis : En France, la concertation sociale n'existe pas, comme chez nous, en Belgique.

Gewif : Il est exact qu'elle est moins développée en France et débouche donc plus souvent sur des mouvements sociaux de grande ampleur, comme on l'a vu avec la réforme des pensions. Une des causes est le moindre rôle que jouent les syndicats dans la gestion directe des prestations sociales (chômage, santé, etc.). Cela veut dire que les Français bénéficient de leurs prestations sans avoir à dépendre d'une filière syndicale, mutuelle et politique déterminée. Est-ce un mal ? Il en découle aussi le paradoxe qu'avec un taux de syndicalisation bien plus faible en France (7 %) qu'en Belgique (70 %), les syndicats français, étant non cogestionnaires de prestations et peu dépendants des cercles politiques, sont plus combatifs, ce qui n'empêche pas, lorsqu'il y a grève, la mise en place d'un service minimum plus performant que chez nous. Au demeurant, ce que le Gewif défend, c'est le maintien, si nous le souhaitons, de nos dispositifs propres de protection et de législation sociale, dans le cadre d'un statut particulier d'autonomie. Dès lors, ce serait aux Wallons et aux Bruxellois d'opter, secteur par secteur (santé, chômage, éducation, etc.), pour l'adoption du système français ou le maintien du système belge. Soit dès la réunion à la France, soit plus tard.

o

Nous tenons à remercier chaleureusement Jacques Lenain pour l'aide qu'il a apportée à la confection de ce dossier.

Bonnes et moins bonnes nouvelles de Wallonie

Ecobonus en sursis

L'écobonus wallon ne disparaîtra pas, dit-on chez André Antoine, le ministre du Budget. Mais si l'on suit les prévisions budgétaires, il semble devoir « s'assécher » de lui-même en 2011, faute de moyens.

Source : Michel De Muelenaere, « Le Soir », 1^{er} décembre 2010

o

Programme Explort

Quatre-vingts étudiants en gestion ont découvert la place financière londonienne, grâce au programme wallon Explort.

Axé sur le commerce extérieur et financé essentiellement par les plans Marshall puis Marshall 2.vert, ce programme a permis, depuis août 2006, de faire voyager 1.500 jeunes (étudiants mais aussi demandeurs d'emploi), dont 470 rien qu'en 2010. Il s'agit habituellement de stages de 2 ou 3 mois mais depuis cette année, le programme soutient aussi des mini-trips, comme celui de ces 2 et 3 décembre.

Jean-Claude Marcourt (PS) était du voyage, coiffé de sa double casquette : celle de ministre francophone de l'Enseignement supérieur, qui a profité de sa présence sur place pour rencontrer des représentants de l'Université de Leicester, en vue de développer des partenariats concrets, et celle de ministre wallon en charge du Commerce extérieur, venu vanter les mérites de la Wallonie auprès du groupe anglais de logistique ferroviaire Freightliner, qui cherche à implanter un centre de distribution sur le continent.

Source : Laurent Gérard, « La Libre Belgique », 6 décembre 2010

o

Sécurité routière

Le 1^{er} décret wallon sur la sécurité routière a vu le jour. *C'est du concret*, explique le ministre Benoît Lutgen (CDH). *Cela aura des implications dans le quotidien des Wallons : cartographie des zones à risque, mise en place d'un Plan Routes, conception des Routes-sécurité, présence des radars.*

Les rénovations et les réhabilitations se font en profondeur, précise encore le ministre. *Ce qui m'importe vraiment, c'est la hiérarchisation des travaux.*

Source : Vincent Liévin, « DH », 6 décembre 2010

o

Chômage wallon : embellie en trompe-l'oeil ?

Deux études viennent doucher l'euphorie née des chiffres du chômage en Wallonie. Le Forem faisait état d'une baisse de 6.471 demandeurs d'emploi (- 2,9 %) sur un an, et le ministère de l'Economie indiquait que fin juin, la Wallonie avait le mieux résisté à la crise.

Mais l'Institut pour un développement durable dit « gare aux réjouissances » : de très nombreux emplois wallons sont subsidiés par l'Onem ou relèvent du système des titres-services, soutenus partiellement par le budget fédéral. *Est-ce durable, budgétairement. Et que reste-t-il comme créations d'emploi nettes si on exclut ces dispositifs et d'autres ? Pas grand chose !*

Dans son baromètre trimestriel, Manpower indique en outre, de son côté, que c'est en Wallonie que les intentions de recrutement sont les plus limitées...

Source : « Le Soir », 17 décembre 2010

o

Budget 2011

Le budget wallon pour l'année 2011 est marqué par un gel des dépenses. Elles n'évolueront que de 2 %, soit l'équivalent de l'inflation, alors que les recettes croissent de 4,5 %.

Présentant le budget devant la Commission, le ministre André Antoine (CDH) a brossé un tableau de la Région wallonne, insistant sur son redressement qui se marque notamment par l'augmentation de son rendement à l'impôt des personnes physiques (+2,7 %). Le chemin qui reste à parcourir est toutefois long, a-t-il précisé en réponse à ceux qui en Flandre exhortent la Wallonie à réclamer une plus grande autonomie financière. *Il nous faut du temps et le déclin wallon auquel nous avons assisté ne peut pas être compensé en quelques années.*

Si, à l'entendre, la Région wallonne maîtrise sa dette et a pu bénéficier de taux d'intérêt intéressants, elle est toutefois tributaire de la situation du fédéral, dépourvu de gouvernement de plein exercice depuis le mois de juin.

Au MR, on dénonce le fait que les divers crédits wallons consacrés à la recherche et à l'innovation connaissent une chute de 30 % par rapport au budget 2008, soit une diminution de 95 millions d'euros.

Les chiffres du MR sont faux!, affirme-t-on au cabinet de Jean-Marc Nollet (Ecolo). Il y a au contraire une hausse : 165 millions d'euros en moyens de paiement en 2008, pour 181 millions en 2011.

Source : « Vers l'Avenir », 7 décembre 2010

o

Le décumul voté

Le projet de décret spécial sur le décumul partiel entre élu régional et mandataire exécutif local a fait le plein des voix de la tripartite Olivier, le 8 décembre 2010, au Parlement wallon, par 52 PS-Ecolo-CDH contre 19 MR (seul des 72 présents sur 75, le CDH André Bouchat n'a voté ni pour ni contre, alors qu'il s'était abstenu en commission).

Côté MR, Jean-Paul Wahl a résumé les griefs déjà longuement développés en commission : *Un monstre juridique, antidémocratique, qui ne va pas atteindre l'effort recherché, hypocrite, démagogique, mensonger.*

Tel n'est évidemment l'avis de l'Ecolo Marcel Cheron : *N'en déplaise aux frileux, le Parlement wallon peut donner un exemple de bonne gouvernance. La règle retenue n'est pas celle d'Ecolo, où le non-cumul total a le mérite d'être clair, mais vise à une composition mieux équilibrée du Parlement. Et de parler de critère objectif et cohérent à propos du taux de pénétration retenu pour répartir les 25 % de futurs cumulards des interdits de cumul.*

Le ministre Jean-Paul Furlan a salué, pour sa part, *une voie médiane qui évite la caricature d'une assemblée sous-localiste et le tabou d'un décumul total.*

À noter enfin la déclaration, devant la presse, du député PS Claude Eerdeken : *Je vote pour, pour ne pas être exclu du PS. Au bureau, Di Rupo a prévenu qu'on n'admettrait pas une voix discordante. J'ai 40 ans de militantisme au parti. Je ne tiens pas à en être exclu parce que, dans un moment d'égarement, il impose de voter une connerie."*

Source : Paul Piret, « La Libre Belgique », 9 décembre 2010

o

Logements durables

Le ministre Nollet a annoncé la création de près de 100 logements durables en Wallonie : *Au départ, nous avons prévu une enveloppe de 2 millions d'euros. Nous avons reçu 95 projets dans le cadre de notre appel à projets. Le jury indépendant m'a donc demandé s'il était possible d'élargir mon enveloppe de subsides. Nous avons pu dégager finalement plus de 3,3 millions d'euros de subsides pour ces 18 projets. Cela représente un budget total, avec les subsides, de plus de 8,4 millions d'euros.*

Source : Vincent Liévin, « DH », 9 décembre 2010

o

Les provinces à la diète

En 2012, les wallons éliront 113 conseillers provinciaux de moins. La baisse d'un tiers des élus touche aussi la députation provinciale. Le Luxembourg de Lutgen bénéficie d'une mesure particulière, contrairement à Namur, ce qui a suscité la colère, tardive, d'Eliane Tillieux.

Source : Pascal Lorent, « Le Soir », 10 décembre 2010

o

Gouvernance : charité bien ordonnée...

Tel est le titre de l'édito de Pascal Lorent dans « Le Soir » du 10 décembre 2010 :

(...) En limitant le cumul de certains mandats, dont ceux exercés au sein du Parlement wallon et d'un exécutif communal, le gouvernement wallon a posé un signal. Il se pose en modèle pour les autres Régions et pour le fédéral. En demandant, d'une part, à certains élus d'assumer pleinement un seul de leurs mandats ; en taillant, d'autre part, dans des assemblées pléthoriques que le temps a éloignées du citoyen. En effet, si certaines missions des Provinces conservent une certaine visibilité (à commencer par l'Enseignement), rares sont les citoyens capables d'expliquer ce que font les conseillers provinciaux, et pourquoi on en élit autant.

Le gouvernement wallon ne doit pas pour autant s'esbaudir de ces deux réformes, concrétisées sur le dos d'autres institutions (les Provinces et le Parlement wallon). Car d'autres, tout aussi importantes, l'attendent ou paraissent nécessaires. On pense à la réforme du Forem – annoncée pour l'été prochain. Et, surtout, au nettoyage impérieux de quelques structures pararégionales, aux acronymes souvent exotiques, et dont certaines des compétences se recourent parfois. Et qui occupent des administrateurs influents, jamais élus... mais fidèles à leur parti.

Et puis, la bonne gouvernance, ce n'est pas que quelques mesures symboliques, prises souvent au détriment des autres. Non, ce mode de gestion idéal(isé) consiste aussi à abandonner les jeux et calculs partisans, autant que les sous-localismes. Ceux-là même qui ont encore hanté les débats sur la réforme des Provinces et le décumul. Pour embrasser l'intérêt suprême de la Wallonie. En matière de bonne gouvernance également, charité bien ordonnée commence par soi-même.

o

Ryanair à Liège ?

Liège Airport devrait ajouter deux destinations à ses services d'été : Bologne et Barcelone. Les services seraient assurés par la compagnie Ryanair.

Voilà des années que Bierset cherche à développer une activité « passagers » complémentaire au « cargo ». Ne serait-ce que pour amortir l'aérogare d'une capacité de 1 million de passagers par an construite sur fonds propres et qui n'a attiré que 350.000 passagers en 2009.

Source : Eric Renette, « Le Soir », 17 décembre 2010

o

Charleroi Airport : nouveau record

Avec une fréquentation de + 30 %, Brussels South Charleroi Airport franchit un nouveau record.

En 2010, Brussels South Charleroi Airport va dépasser la barre des 5 millions de passagers et atteindre la saturation de sa nouvelle aérogare, trois ans seulement après son inauguration. En 2009, avec 480.000 tonnes manipulées, Liège Airport a dépassé les (mauvais) résultats de l'aéroport ex-national de Zaventem en matière de transport de marchandises (450.000), empoignant ainsi la première place nationale (la huitième au niveau européen).

Source : Eric Renette, « Le Soir », 17 et 18 décembre 2010

o

Des cabinets ministériels à l'économie

Le personnel des cabinets ministériels de la Région wallonne est en baisse, tout comme les dépenses au sein de ces cabinets, note le 22^e cahier d'observation de la Cour des comptes.

Fin 2007, on dénombrait 462 équivalents temps plein (ETP) dans les cabinets, pour un cadre légal de 503 ETP, soit un taux d'occupation de 91,85 %. Au 31 décembre 2009, ils étaient 327,4 ETP pour un cadre de 398,75 ETP, soit un taux d'occupation de 82,11.

Les crédits alloués au fonctionnement des cabinets sont eux passés d'un total de 32.878 euros par an et par membre du personnel prévu au cadre à 28.270 euros, soit une baisse de 5 % en 2009 par rapport à 2008 et de 18 % en 2010.

Ces économies ont notamment été réalisées en réduisant la composition du gouvernement de neuf à huit ministres, en instaurant des synergies entre cabinets et en puisant davantage dans les effectifs de l'administration.

Source : Belga

o

Le Dar, suite

Poursuite du débat en commission sur le projet de décret réformant le dispositif du Dar (décret d'autorisations régionales).

Il s'agit de soustraire de la procédure de ratification de permis d'urbanisme ou d'environnement non par l'exécutif, mais par le Parlement, des dossiers à ne plus traiter comme *impérieux d'intérêt général*.

La majorité n'a pas manqué d'extérioriser le clivage dont ses ministres étaient laborieusement venus à bout en septembre. Le chef de groupe Ecolo, Bernard Wesphael, a résumé le débat avec une belle franchise : *Je n'ai pas de problème avec les interventions de l'opposition MR; j'en ai plus avec celles du PS et du CDH. C'est un compromis acceptable. Ce n'est ni le statu quo que souhaitaient PS et CDH, ni la révolution copernicienne qu'Ecolo aurait préférée. Mais il est évident qu'on est au milieu du gué et que le débat va se poursuivre.*

Source : Paul Piret, « La Libre Belgique », 22 décembre 2010

o

Difficile d'y voir clair dans les chiffres du chômage wallon

Bilan élogieux dressé par le Forem, le 22 décembre 2010 : *En novembre 2010, pour le huitième mois consécutif, le nombre de demandeurs d'emploi est moindre qu'il y a un an.* Et l'organisme régional de l'Emploi de préciser que ce nombre a baissé de 2,9 % entre novembre 2009 et 2010.

L'économiste Philippe Defeyt constate que les chiffres du Forem ne correspondent pas à ceux de la Banque nationale. Pour cette dernière, la Wallonie comptait 250.627 demandeurs d'emploi inoccupés en novembre 2009 et 247.447, un an plus tard. Soit un recul de 1,2 %, et pas de 2,9 % comme l'affirme le Forem.

Lequel dit vrai ? Le Forem ou la Banque nationale ? Les deux. C'est leur référence qui n'est pas la même. Le Forem calcule la demande d'emploi, qui comprend le nombre de demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations et de jeunes en stage d'attente. La référence de la Banque nationale (celle des « demandeurs d'emploi inoccupés ») est plus large : elle reprend aussi ceux qu'on appelle les demandeurs d'emploi inoccupés inscrits obligatoirement (en fait les exclus du chômage) et les demandeurs d'emploi inscrits librement. Certes, ces deux catégories ne sont pas les plus fournies : le mois dernier en Wallonie, il y avait 18.977 demandeurs d'emploi inoccupés inscrits obligatoirement et 10.505 demandeurs d'emploi inscrit librement. Mais dans ces deux catégories et contrairement aux deux autres, il y a une hausse des effectifs depuis novembre 2009. Le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés inscrits obligatoirement a ainsi augmenté de 16,2 % en un an. Alors, forcément, si on ne les prend plus en compte dans les calculs, les statistiques se révèlent plus belles. *Ce n'est pas seulement une tromperie statistique qui permet d'embellir la réalité, tonne*

Philippe Defeyt . *C'est aussi considérer qu'il y a des demandeurs d'emploi qui méritent d'être comptabilisés et d'autre pas.*

Source : Vincent Rocour, « La Libre Belgique », 24 décembre 2010

o

Formation professionnelle

S'il y a bien un sujet sur lequel la Région wallonne et la Communauté française restent très hermétiques entre elles, quoique dans des compétences proches sinon complémentaires, c'est bien celui de la formation professionnelle. Pourtant ministre à double casquette institutionnelle, André Antoine (CDH) le reconnaît sans ambages : *Il y a ici un véritable mur de Berlin* entre la Communauté qui seule peut délivrer des diplômes et la Région qui délivre des certifications en formation professionnelle – lesquelles n'ont pas valeur de diplômes.

Source : Paul Piret, « La Libre Belgique », 24 décembre 2010

o

Un plan logement

Le gouvernement wallon a donc *enfin dévoilé ses ambitieux objectifs* pour le secteur du logement public, peut-on lire sur le site de l'Union des villes et communes de Wallonie.

Pour l'UVCW, il s'agit d'*un premier pas dans la bonne direction*, mais qu'il faudra *concrétiser rapidement, consolider également, amplifier enfin.*

Parmi les bons points, l'UVCW épingle notamment le lancement d'un Pivert (nouveau plan d'investissements), le programme de création de logements ou l'ouverture *certes partielle* aux revenus moyens. Quant aux contraintes des communes, l'UVCW apprécie les assouplissements dans l'objectif de 10 % de logements publics mais pas les sanctions pour l'entité qui n'y tendrait pas. D'autres propositions *posent question*, comme la réforme du mode de calcul du loyer. Mais le plus insuffisant, ce serait le montant de 425 millions dévolus au Pivert. Une *enveloppe faible au regard des besoins du secteur*, note l'Union, sans plus préciser de chiffres. Il est vrai que le ministre Ecolo du Logement, Jean-Marc Nollet, n'avait jamais voulu souscrire à la somme astronomique de 5 milliards naguère établie par le comité des sociétés de logement de l'Union pour vraiment rénover le bâti.

Source : « La Libre Belgique », 29 décembre 2010

o

La Wallonie présentée dans « Le Figaro »

Dans son édition du 29 décembre 2010, « Le Figaro » a consacré un supplément de huit pages à la Wallonie, à l'occasion des 30 ans d'existence de la Région.

Cet intérêt soudain est-il lié au marasme institutionnel dans lequel baigne la Belgique ? Voire à la perspective de voir la Wallonie devenir la 27^e région de l'Hexagone ? Absolument pas, assure-t-on au cabinet du ministre-président Rudy Demotte. Où l'on précise que ce genre d'opération n'est pas rare dans le chef des grands médias étrangers.

Source : Pascal Lorent, « Le Soir », 30 décembre 2010

o

Quand la Flandre s'inquiète de la Wallonie

Dans un communiqué transmis, le 29 décembre 2010, en réaction aux chiffres fournis pour 2009 par le ministre-président flamand Kris Peeters (CD&V), le député flamand Marino Keulen (Open VLD) a souligné que *si la Belgique a fait mieux l'an dernier pour attirer des investisseurs étrangers, c'est surtout dû à la Wallonie.*

« *Ce que nous faisons nous-mêmes, nous ne le faisons apparemment pas toujours mieux* », a-t-il ajouté – en renversant une formule souvent utilisée afin de justifier la demande de compétences supplémentaires pour la Région flamande.

Ces nouveaux investissements se répartissaient dans le passé selon une proportion de 60/40 (en faveur de la Flandre). Elle est désormais nettement plus favorable à la Wallonie, atteignant environ une proportion de 55/45.

Pour rappel, en juin 2010, suite à la publication de l'étude du bureau Ernst&Young qui indiquait notamment que les entreprises étrangères boudent désormais la Flandre et Bruxelles au bénéfice de la Wallonie, l'organisation patronale flamande (Voka) avait également réagi.

Source : F.C., « La Libre Belgique », 30 décembre 2010

o

La Wallonie termine l'année 2010 avec un taux de chômage de 14,1 %

La Wallonie termine l'année 2010 avec un taux de chômage de 14,1 % contre 14,7 % en décembre 2009. La Wallonie compte 197.850 demandeurs d'emploi indemnisés et 20.023 jeunes en stage d'attente soit 217.873 personnes, a annoncé le Forem.

Entre novembre 2010 et décembre 2010, le nombre de D.E. demandeurs d'allocations et de jeunes en stage d'attente est resté quasi inchangé (92 personnes en moins).

Depuis avril 2010, le nombre de demandeurs d'emploi est moindre qu'il y a un an. En décembre 2010, et pour le neuvième mois consécutif, l'écart annuel du nombre de demandeurs d'allocation et jeunes en stage d'attente est négatif (-4,2 %, soit 9.501 personnes en moins). L'ampleur de la diminution de décembre est par ailleurs la plus élevée de l'année écoulée (- 4,2 % contre environ - 2 % les mois précédents), souligne le Forem.

Pour toute l'année 2010, le Forem a géré 134.000 offres d'emploi soit une hausse de 16% par rapport à 2009. Si à ces offres, s'ajoutent celles reçues du VDAB et Actiris, 222.860 offres auront été diffusées via le site du Forem en 2010.

Source : Belga, 6 janvier 2011

o

Le Forem veut trier les chômeurs wallons

Le Forem se prépare à trier les chômeurs wallons selon quatre catégories :

- 1) les demandeurs d'emploi qualifiés, prêts à (re)travailler ;
- 2) ceux auxquels il manque un petit pas grand-chose pour répondre aux exigences du marché de l'emploi ;
- 3) ceux qui ont besoin d'un parcours de formation pour avoir ne serait-ce qu'une chance d'un jour décrocher un métier ;
- 4) ceux qui sont considérés comme irrécupérables, parce que présentant des problèmes de nature médicale, mentale, psychique ou psychiatrique.

L'objectif du Forem est de répondre aux exigences d'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi, formulées dans un décret (en préparation) du ministre wallon de l'Emploi, André Antoine (CDH). Ce serait aussi une façon de se débarrasser des deux dernières catégories en les dirigeant vers d'autres opérateurs : les entreprises de formation par le travail, les organismes d'insertion professionnelle, les centres de santé mentale et les CPAS, surtout pour la dernière catégorie.

Le futur décret d'Antoine prévoit d'affecter 617 travailleurs sociaux au suivi des chômeurs. Impossible pour eux de suivre les 218.000 demandeurs d'emploi wallons. Très logiquement, ils prendront donc en charge les « meilleurs », ceux qui pourront rapidement retrouver de l'emploi.

Combien de chômeurs dans les deux dernières catégories ? Environ 100.000, selon des sources au sein de la Fédération des CPAS wallons, dont certains redoutent d’avoir à « absorber » 20 à 50.000 nouveaux bénéficiaires, alors qu’ils n’arrivent pas à faire face à la demande actuelle.

Source : « Le Soir », 11 janvier 2010

o

Un contrat de 100 millions pour la FN

L'armée française vient de signer un contrat de 100 millions d'euros avec la FN de Herstal pour lui fournir 10.881 mitrailleuses MAG sur 8 ans. Cette commande procurera du travail à 200 ou 300 ouvriers durant cette période.

En août dernier, la FN avait déjà décroché un contrat pour fournir 10.000 fusils d'assaut SCAR aux GI's américains stationnés en Afghanistan.

Source : « La Meuse », 15 janvier 2010

o

La voiture « verte »

Dans « La Libre Belgique » du 20 janvier 2011, le ministre Jean-Claude Marcourt explique à Frédéric Chardon sa stratégie visant à dynamiser le secteur automobile :

Je pense aux moteurs électriques, full-electric ou bien hybrides. Ou encore au gaz naturel comprimé qui, comme carburant, permet d’optimiser les moteurs thermiques. Il faut travailler également sur des projets concernant les moteurs thermiques eux-mêmes, car l’électrique ne va pas arriver tout de suite massivement sur le marché. L’Allemagne est d’ailleurs en train de réfléchir sur le thermique. C’est un marché intéressant qui peut ainsi s’ouvrir pour la Wallonie dans ce segment.

Le ministre ajoute qu’à plus long terme, Francorchamps pourrait devenir un véritable pôle en la matière, une sorte de vitrine industrielle :

On pourrait par exemple y installer un « super-testeur » de technologies vertes et utiliser le circuit à cette fin. Parmi mes objectifs, je voudrais aussi réaliser à Francorchamps une course « 0 émission » à l’horizon 2012, comme cela se fait dans d’autres pays. Nous avons aussi un projet de création d’un réseau transfrontalier de bornes électriques pour le rechargement des véhicules. Ou encore l’identification de flottes de véhicules que l’on pourrait doter de moteurs électriques. Je pense par exemple aux camions destinés au ramassage des immondices.

Pour ce qui est de l’aspect budgétaire, Jean-Claude Marcourt précise :

La Région a des millions d’euros qu’elle pourrait mobiliser. Pour réaliser les projets, le gouvernement devra lancer un appel aux entreprises, aux universités, etc. Ils devraient permettre de créer des dizaines, voire des centaines, de nouveaux emplois en Wallonie.

Les Cahiers du GE WIF

Groupe d'Études pour la Wallonie intégrée à la France

N° 8 – Mars 2011

Le sort de la Wallonie et de Bruxelles au sein d'une Belgique « continuée »

**Bonnes et moins nouvelles de Wallonie
(janvier-février 2011)**

Équipe rédactionnelle : Edgard Baeckeland, Guy Bertrand, Willy Burgeon, Jean-Alexis D'Heur, Paul Durieux, Jules Gazon, Jules Gheude, Marc Hansen, Jean-Sébastien Jamart, Philippe Lausier, Jean-Luc Lefèvre, Jean Lerusse, Michel Pieret, Jean-François Renwart.

SOMMAIRE

Quelles seraient, pour la Wallonie et pour Bruxelles, les répercussions si elles devaient évoluer demain au sein d'une Belgique « continuée », soit sous la forme d'une confédération où les cinq résolutions flamandes seraient progressivement appliquées, soit suite à la proclamation unilatérale par le Parlement flamand d'une Flandre « État fédéré de la Belgique fédérale » qui, en plus de ses compétences actuelles, assumerait l'ensemble des compétences régaliennes ?

Telle est la question à laquelle le présent Cahier tente de répondre.

Survol également de l'évolution de la situation économique et sociale de la Wallonie en janvier et février 2011.

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Le sort de la Wallonie et de Bruxelles au sein d'une Belgique « continuée » | 5 |
| Introduction et perspectives | 5 |
| Répercussion politiques | 6 |
| Répercussions économiques | 7 |
| Répercussions sociales | 8 |
| Autres conséquences des transferts de compétences | 8 |
| Conclusions | 10 |
| Bonnes et moins bonnes nouvelles de Wallonie | 11 |
| L'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi | 11 |
| Réparation des routes wallonnes | 11 |
| Technologies vertes | 12 |
| Investissements étrangers | 12 |
| Les Wallons gagnent plus, mais... | 13 |
| Exportations en hausse | 13 |
| De plus en plus de Wallons travaillent en Flandre | 14 |
| Une seule agence pour les entreprises | 14 |
| Philippe Suinen : « La Wallonie bouge bien » | 15 |
| L'absentéisme des fonctionnaires wallons | 15 |
| « La Wallonie de l'effort est en route ! » | 16 |
| Sidérurgie wallonne en stand-by | 17 |

| | |
|--|----|
| « La gouvernance, cela avance » | 17 |
| Port autonome de Liège | 18 |
| Charleroi Airport | 19 |
| Réformes locales | 19 |
| Code de déontologie | 20 |
| Les décrets « oubliés » du Parlement | 21 |
| Secteur de l'armement | 21 |
| Pour les patrons, la Wallonie n'est pas prête | 21 |
| Gruyère administratif | 23 |
| La réforme du Forem | 23 |
| L'affaire Lahaut | 24 |
| Premier bilan du Plan Marshall 2.Vert | 24 |
| Les partenaires sociaux à propos du Plan Marshall 2.Vert | 25 |
| Un 3 ^{ème} centre pour les investisseurs brésiliens | 26 |
| L'opposition dresse un bilan incendiaire de l'action du gouvernement | 26 |
| Le décret « armes » revu en triple vitesse | 27 |
| « La reconversion de l'industrie de l'armement, c'est un mensonge éhonté » | 28 |
| « Les Flamands croient plus au Plan Marshall que les Wallons » | 29 |
| Retour à l'équilibre budgétaire dès 2014 | 30 |

*C'est une tradition historique
germanique d'occuper les terrains
en friche.*

Le général de Gaulle à Robert Liénard,
doyen de l'Université de Louvain

Le sort de la Wallonie et de Bruxelles au sein d'un d'une « Belgique continuée »

Introduction et perspectives

Les cinq résolutions adoptées par le Parlement flamand en 1999 et qui constituent la base de la note Octopus de l'actuel gouvernement flamand, les opinions de Robert Senelle, professeur émérite de droit constitutionnel à l'Université de Gand, la doctrine Maddens consistant à « assécher » l'État fédéral de façon à ce que les francophones soient eux même contraints de reconnaître le caractère inéluctable d'une réforme institutionnelle, et la tendance flamande à utiliser la loi du nombre dans les relations politiques, sont des réalités que ne perçoit guère l'opinion francophone.

Cela nous amène à nous pencher sur les conséquences, pour les Wallons et les Bruxellois, non pas d'une scission nette, franche et complète de la Belgique, mais d'une Belgique « continuée », soit sous la forme d'une confédération où les cinq résolutions flamandes seraient progressivement appliquées, soit suite à la proclamation unilatérale par le Parlement flamand d'une Flandre « État fédéré de la Belgique fédérale », qui, en plus de ses compétences actuelles, assumerait l'ensemble des compétences régaliennes, et ce aussi longtemps que l'impasse politique se prolonge (idée lancée par Robert Senelle).

Nous croyons opportun de rappeler ici les cinq résolutions flamandes de 1999 :

1. Structure reposant deux États fédérés (Flandre et Wallonie)
2. Autonomie financière et fiscale accrue, responsabilisation des entités fédérées
3. Cogestion de Bruxelles
4. Respect des territorialités et principe de non-ingérence
5. Création de « paquets de compétences cohérents » et régionalisation des secteurs suivants :
 - lois communale et provinciale ;
 - soins de santé et allocations familiales ;
 - emploi ;

- recherche scientifique et technologique ;
- commerce extérieur ;
- télécommunications ;
- transport et mobilité ;
- statistiques ;
- coopération au développement ;
- économie et énergie ;
- infrastructure ferroviaire ;
- agriculture, horticulture et pêche ;
- organisation de la justice et de la police.

L'on notera que certaines de ces dispositions sont déjà mises en place à l'heure actuelle.

D'une manière générale, le transfert de compétences vers les entités fédérées est le moyen idéal de prendre sur son territoire les mesures que l'on souhaite, sans risquer un blocage de l'autre entité. Quant au fédéral, devenu un lien de concertation, il ne sera plus qu'une chambre d'entérinement des décisions du groupe majoritaire, la Flandre, dans ces domaines transférés. Loi du nombre, ici encore. Pour ces matières transférées, les mesures de protection (conflit d'intérêt, sonnette d'alarme) ne seront plus d'application.

Répercussions politiques

Sur le plan politique, la Flandre domine ce qui reste de cet État qu'elle va continuer à vider de sa substance.

Cette évaporation progressive de l'État belge se fait au profit de la Flandre qui, seule, sait où elle va parce qu'elle sait ce qu'elle veut : donner un État à la Nation qu'elle est déjà. Qu'on en juge.

Premier ministre : toujours flamand

Ministères régaliens (Intérieur, Affaires étrangères, Défense, Justice, Budget) : titulaires flamands.

Ajoutons à cela la flamandisation du Secrétariat d'État à la Mobilité (SNCB, RVA, RVM) ainsi que des relations économiques et extérieures, la domination de l'agriculture par le Boerenbond, la flamandisation de Belgacom, de la Poste, de la Police, des Sports et des Banques (KBC, DEXIA).

Tout est en place pour spolier la Wallonie de son importance politique.

En matière de défense, on n'a pas oublié la colère du Colonel Gennart à propos du transfert des YF-16 « Fighting Falcon » de Florennes à Kleine Brogel et du

déménagement de certaines casernes wallonnes vers la Flandre. En fait, toutes les armes de technologie avancée migrent vers la Flandre. Il nous restera l'infanterie.

Répercussions économiques

Chacun sait que la santé économique d'une Région dépend d'investissements importants et bien orientés vers des entreprises commercialement et techniquement performantes car dotées de services « Recherche et Développement » efficaces pour affronter avec succès une compétition devenue mondiale.

Elle dépend également de la disponibilité d'un capital à risque, et de la coopération des banques, dont les garanties qu'elles exigent devraient rester modérées.

Elle dépend enfin de la représentation à l'extérieur (savoir-faire et faire-savoir) de nos entreprises auprès d'investisseurs ou acheteurs potentiels.

En cela, la compétitivité de la Wallonie est freinée par la mainmise de la Flandre sur les Affaires étrangères.

L'impécuniosité de la Région va s'aggraver par la suppression des transferts Nord-Sud, ce qui entraînera des répercussions négatives sur la santé de ses entreprises, les investissements, les salaires, le coût de la vie, la fiscalité. En particulier, il y a lieu de craindre les restrictions de subsides de l'AWEX à l'important secteur des PME wallonnes, ce qui grèvera leurs exportations.

Concernant les investissements étrangers en Wallonie, notre compétitivité est altérée par de nombreux facteurs qui sont autant de repoussoirs :

- charges patronales et fiscalité élevées ;
- coûts élevés de l'énergie, des télécommunications et des transports ;
- transports peu fiables : état des routes lamentable ; carences des investissements à la SNCB et à INFRABEL;
- encadrement faible des investisseurs potentiels ;
- faible connaissance des langues étrangères, d'où nécessité d'interprètes ;
- flexibilité et polyvalence faibles.

Enfin, il nous faut souligner un élément très important. La situation économique de la Région wallonne dépend aussi de sa représentativité à l'extérieur. Or, au fédéral, les Affaires étrangères subissent la mainmise flamande. Si la parité semble respectée au niveau des ambassades belges, on note toutefois des différences d'importance et d'influence commerciale entre les postes de premier rang et les autres (deuxième et troisième rangs).

C'est ainsi que les postes de Berlin, Londres, Washington, Tokyo et Rome sont occupés par des Flamands. Il nous reste Paris et Pékin. En Afrique centrale, nous ne disposons que du Sénégal, tandis que la République démocratique du Congo, le

Rwanda, le Burundi, le Congo, le Gabon, le Cameroun et la Côte d'Ivoire connaissent des ambassadeurs flamands.

Notons que sur les quinze ambassadeurs en poste dans les pays où nous exportons le plus, cinq seulement sont francophones. Toutes ces ambassades et leur personnel, bien que bilingues, ont évidemment tendance à promouvoir subtilement la Flandre à notre détriment.

Établir des preuves de cet état de fait est difficile. Mais, selon Michel Legrand, président du Gerfa (Groupe d'Etudes et de Réforme de la Fonction administrative), on peut estimer notre représentativité stratégique à 25 % seulement.

Il serait naïf de croire que les transferts de compétences voulus par la Flandre amélioreraient notre représentativité. On doit plutôt s'attendre au phénomène contraire.

Répercussions sociales

L'arrêt des transferts et la scission de la sécurité sociale, alliés à une déjà piètre santé économique de la Wallonie, auront des répercussions négatives sur la politique familiale et les soins de santé, tant en matière d'équipement des centres sociaux et hôpitaux qu'en ce qui concerne les prestations familiales (allocations) et de soins.

Ne perdons pas de vue que l'organisation des soins de santé sera particulièrement onéreuse en Région wallonne étant donné la plus grande morbidité à laquelle celle-ci est confrontée.

L'emploi pâtira fatalement aussi du ralentissement de l'économie. On peut donc s'attendre à une régression sociale et sanitaire.

Un exemple : la norme légale de croissance des soins de santé de 4,5 % n'a pas été maintenue et ce milliard (4,5 % de l'objectif budgétaire de 2010) a été saupoudré sur la globalité de la sécurité sociale (comprenant également chômage et pensions). Que sera-ce après la suppression des transferts Nord-Sud ?

Autres conséquences des transferts de compétences

Les transferts de compétences voulus par la Flandre nous contraindront à restructurer, équiper et financer dans les différents domaines dont nous deviendrons responsables :

Mobilité et transports

La Wallonie, déjà en retard dans le domaine des transports par route et par rail, devra financer l'équipement et les infrastructures dans ces domaines. Il est peu vraisemblable qu'elle rattrape aisément son retard.

Police

Les intentions flamandes en matière de police sont mal connues. Tout « splitsing » provoquera un bouleversement de la structure actuelle basée sur une complémentarité fédéral-local. La partie fédérale du financement des zones de police reviendrait à la Région wallonne qui hériterait également du financement des restructurations, notamment du Parquet général, de l'administration pénitentiaire.

Et qu'en sera-t-il des banques de données nationales (DIV, RN, BNG, FEEDIS etc.)? Dédoublées elles aussi ?

Justice

Si l'on se base sur les propositions de Joan Vande Lanotte, qui constituent un minimum des revendications flamandes, les transferts de compétences entraîneraient une organisation judiciaire variable selon les Régions.

Les entités auraient la charge de :

- la nomination d'un ministre ayant la Justice dans ses attributions avec un droit d'injonction positive en matière de compétences dans l'entité concernée ;
- la création de juridictions administratives qui auront le pouvoir de statuer sur les effets d'un acte considéré comme illicite ;
- la formation des magistrats et du personnel judiciaire ;
- l'organisation de Maisons de Justice ainsi que leurs missions d'assistance aux victimes, d'aide juridique de première ligne ;
- la politique des poursuites et de l'exécution des peines.

Que recherchent les Flamands avec ces transferts ?

Vider un peu plus le fédéral de sa substance et concourir à la mise en place d'un État-Nation flamand, doté d'un système judiciaire propre. On connaît la sensibilité flamande en ce qui concerne la question de l'amnistie...

Toujours est-il que ce « splitsing » devrait entraîner d'importantes conséquences financières pour la Wallonie.

À organisation inchangée, si, après division, il apparaît que la Justice coûte plus cher au Sud qu'au Nord, ce surcoût ne sera plus réparti sur l'ensemble du pays. Les entités seront ainsi « responsabilisées » et devront assumer elles-mêmes ce surcoût.

Quid pour Bruxelles ? Actuellement, l'organisation est la même, mais avec des chambres francophones et des chambres néerlandophones. Bruxelles va-t-elle disposer des pouvoirs d'organiser sa propre politique en matière d'organisation de la justice et d'exécution des peines ? Si oui, disposera-t-on de trois systèmes différents sur le

territoire belge ? Dans le cas contraire, les deux systèmes vont-ils cohabiter sur le territoire bruxellois, et comment ? Un beau casse-tête pour les juristes en perspective...

Énergie

Sont aujourd'hui du domaine fédéral :

- l'approvisionnement en gaz et électricité ;
- la production d'électricité (classique ou nucléaire) ;
- le stockage du gaz ainsi que la gestion du terminal gazier de Zeebrugge ;
- le transport (haute tension pour l'électricité) ;
- les prix et tarifs des réseaux.

Si nos mandataires acceptent que la Flandre s'approprie des parts de compétences fédérales dans ces domaines, ce sera à notre détriment.

Heureusement, les réseaux haute tension sont interconnectés. La Région wallonne pourra donc faire jouer la concurrence entre la Flandre, l'Allemagne et la France en matière d'électricité.

Pour ce qui est du gaz, les canaux à haute pression traversent la Wallonie et alimentent le grand-duché de Luxembourg et, en partie, l'Allemagne et la France. Nous voyons donc mal la Flandre exercer une pression sur la fourniture et les prix.

Mentionnons toutefois que si la centrale de Tihange, qui fournit 55 % de nos besoins en électricité, doit fermer en 2015, nous devons augmenter nos importations au prix du marché.

Conclusions

La Wallonie a tout à perdre dans l'accomplissement de ces projets de Belgique confédérale ou continuée, concoctés par la Flandre et qui constituent un piège pire qu'une scission pure et simple.

Cette évolution maintiendra la Wallonie dans une étrange fiction d'État belge, dominé par la Flandre.

La suppression des transferts Nord-Sud, couplée aux déplacements de compétences dans les domaines concernés, entraînera pour la Wallonie diverses charges supplémentaires, notamment de restructuration et d'équipement.

Ces deux évolutions aboutiront à un abaissement du niveau de vie de 20–25 % et à des prestations sociales largement amputées. Il en résultera une pression fiscale drastiquement accrue.

Vu ce contexte, les Wallons doivent être maîtres de choisir leur destin. L'union avec la France leur permettrait de briser leur isolement, de retrouver les solidarités dont ils ont

besoin et que la France accorde à toutes ses régions. La Wallonie pourra ainsi bénéficier d'importants investissements d'infrastructure que seul un grand pays comme la France est susceptible de financer (ex. : liaison fluviale Dunkerque-Bassin du Rhin et accès, par le Danube, à l'Europe orientale et à la mer Noire).

Ce rapprochement avec la France sera facilité par notre communauté de langue et de culture.

Toutes ces considérations valent aussi pour la Région bruxelloise qui, malgré elle, a été choisie comme capitale par la Flandre.

Bruxelles doit pouvoir également être libre de son destin, étant entendu que le choix qu'elle fera ne pourra ni retarder ni modifier celui de la Wallonie.

Bonnes et moins bonnes nouvelles de Wallonie

L'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi

L'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi est en voie de se généraliser. Lequel passe par une certaine segmentation du chômage, qui n'a pas fini de faire jaser.

Pour celle-ci, le Forem comme son ministre de tutelle jurent leurs grands dieux qu'il ne s'agit pas de trier les chômeurs, ni a fortiori de *se garder* les plus intéressants, c'est-à-dire les plus proches du travail, mais à l'inverse d'aider davantage ceux qui en paraissent les plus éloignés. Quant à l'accompagnement individualisé, on perçoit un peu mieux son cheminement, un an après son lancement officiel en janvier 2010.

Son principe, c'est donc qu'un demandeur d'emploi n'ait désormais qu'une seule personne de référence pour toutes ses démarches, avec suivi régulier et personnalisé au gré de quelques moments-clés (entretien de bilan, plan d'actions évolutif, aides à sa mise en œuvre, apport éventuel d'autres opérateurs).

Source : Paul Piret – « La Libre Belgique » – 18janvier 2011.

Réparation des routes wallonnes

Ce n'est qu'à la fin du printemps qu'une ou plusieurs réunions des parlementaires wallons seront intégralement consacrées à une radiographie des carences des axes routiers wallons et des solutions à trouver pour y remédier. 575 chantiers sont déjà identifiés pour les cinq prochaines années. Le ministre des Travaux publics, Benoît Lutgen, a redit sa volonté de réformer les procédures de marchés publics pour augmenter la qualité du travail des entrepreneurs sur le revêtement des routes.

Source : « Le Soir » – 18 janvier 2011.

Technologies vertes

Dans « La Libre Belgique » du 20 janvier 2011, le ministre wallon de l'Economie, Jean-Claude Marcourt (PS) répond aux questions de Frédéric Chardon.

La Wallonie va-t-elle se lancer comme annoncé dans le développement des technologies « vertes » ?

J'avais demandé à un panel d'experts – le groupe de réflexion « Moteurs propres », qui associe notamment Agoria et les universités de Liège et de Namur – d'examiner comment dynamiser encore plus le secteur automobile. Les conclusions sont connues et, dans les prochaines semaines, je vais proposer au gouvernement wallon d'approuver un cadre général pour mener à bien une série de projets de recherche.

Dans quels domaines ?

Je pense aux moteurs électriques, full-electric ou bien hybrides. Ou encore au gaz naturel comprimé qui, comme carburant, permet d'optimiser les moteurs thermiques. Il faut travailler également sur des projets concernant les moteurs thermiques eux-mêmes, car l'électrique ne va pas arriver tout de suite massivement sur le marché. L'Allemagne est d'ailleurs en train de réfléchir sur le thermique. C'est un marché intéressant qui peut ainsi s'ouvrir pour la Wallonie dans ce segment.

Avez-vous également défini une stratégie à plus long terme ?

À plus long terme, Francorchamps pourrait devenir un véritable pôle en la matière, une sorte de vitrine industrielle. On pourrait par exemple y installer un « super-testeur » de technologies vertes et utiliser le circuit à cette fin. Parmi mes objectifs, je voudrais aussi réaliser à Francorchamps une course « 0 émission » à l'horizon 2012, comme cela se fait dans d'autres pays. Nous avons aussi un projet de création d'un réseau transfrontalier de bornes électriques pour le rechargement des véhicules. Ou encore l'identification de flottes de véhicules que l'on pourrait doter de moteurs électriques. Je pense par exemple aux camions destinés au ramassage des immondices.

Investissements étrangers

Au 31 décembre 2010, 68 projets d'investisseurs étrangers ont été réalisés en Wallonie pour un montant total de 257 millions d'euros. Ils ont permis la création de 1 733 emplois directs. Ces résultats sont l'agrégat des résultats cumulés du travail de l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers (Awex) et des dossiers traités par le service public wallon (SPW) Economie. La part de l'Awex porte sur 47 projets d'investissements étrangers représentant 220 millions d'euros et 1 653 emplois directs créés.

L'origine des investissements révèle que 52 % (134 millions) des fonds étrangers injectés dans l'économie wallonne proviennent d'Europe contre 35 % (89 millions)

pour le continent nord-américain et 13 % (33 millions d'euros) pour l'Asie. Les secteurs qui ont attiré le plus d'investissements en Wallonie en 2010 sont les sciences (25 %), l'agroalimentaire (18 %), la chimie (17 %) et l'industrie du verre (10%).

Toutes les provinces ont capté l'intérêt des investisseurs étrangers en 2010. Mais les grands bassins industriels sont les grands gagnants des nouveaux dossiers : le Hainaut a capté 43 % des nouveaux emplois contre 27 % pour la province de Liège et 23 % pour le Brabant wallon.

Source : Philippe Lawson – « La Libre Belgique » – 26 janvier 2011.

Les Wallons gagnent plus, mais...

De 2007 à 2008, le revenu moyen par habitant en Wallonie a augmenté de 4,8 %. C'est mieux que la Région flamande (+ 4,2 %) et que la Région de Bruxelles-Capitale (+ 3,8 %).

Il convient toutefois de relativiser ces informations. En effet, pour Christian Valenduc, conseiller général au service études du SPF Finances, toutes ces variations peuvent être faussées. La raison : *En 2007, l'administration fiscale a tenu compte de beaucoup plus de déclarations d'allocataires sociaux qu'en 2008. Or, cette population est plus importante en Wallonie. Le revenu moyen wallon était donc plus bas en 2007 pour des raisons de jeu statistique.* Et donc, automatiquement, ce phénomène a amélioré « sur le papier » les résultats de la Région wallonne pour l'évolution du revenu moyen par habitant wallon de 2007 à 2008.

Source : F.C. – « La Libre Belgique » – 2 février 2011.

Exportations en hausse

Pour les 9 premiers mois de 2010, le sud du pays a connu une augmentation de 20,1 % (par rapport à la même période en 2009). Selon l'Awex, l'économie wallonne s'internationalise car cette expansion est encore plus forte si l'on examine les exportations en dehors de l'Union européenne : près de 29 % d'accroissement ! *C'est important car cela veut dire que les efforts de l'Awex pour stimuler l'exportation en dehors des 27 sont payants. C'est là qu'il y a les plus grands potentiels économiques,* remarque Philippe Suinen, l'administrateur général. A titre de comparaison, les pays et régions limitrophes (Flandre, Allemagne, Pays-Bas et France) ont connu une augmentation moyenne de 18,1 %.

Au niveau des pays arabes, on observe des résultats contrastés : Egypte : -14,9 %; Algérie : -10,2 %; Maroc : + 21,2 %; Tunisie : +31%; Libye : +37,4 %.

Vu le contexte actuel, comment l'Awex envisage-t-elle l'avenir du commerce avec ces pays ? *En Tunisie, les événements actuels ne devraient pas avoir d'effets sur les exportations,* rassure Philippe Suinen. *Il n'apparaissait pas que les contacts d'affaires étaient engoncés dans de l'autoritarisme public. Il y avait des lourdeurs*

administratives, oui, mais on trouve de la bureaucratie partout. Toutefois, la démocratisation sera plus propice à la liberté de création économique. Ce sera encore plus facile qu'avant, et sans doute plus agréable, de travailler avec des partenaires tunisiens. On pourrait sentir davantage de conséquences avec l'Égypte. La situation est différente de la Tunisie. En Égypte, on s'était déjà trouvé dans des situations déplaisantes au point de vue du business.

Au niveau des secteurs d'activités, l'industrie pharmaceutique est l'une des locomotives du commerce extérieur wallon : +47,7 % pour les 9 premiers mois de 2010. Au total, ce secteur représente près de 20 % des exportations.

Source : F.C. – « La Libre Belgique » – 7 février 2011.

De plus en plus de Wallons travaillent en Flandre

Le nombre de Wallons travaillant en Flandre a augmenté, passant de 35.818 en 2006 à 42.513 en 2009, selon des chiffres publiés dans « De Standaard » et « Het Nieuwsblad » sur base d'une réponse du ministre flamand de l'Emploi Philippe Muyters (N-VA).

L'augmentation atteint 18,5 % en 3 ans, alors que le taux d'emploi a augmenté de 3,3 % en Flandre durant la même période. Dans le même temps, le nombre de Flamands travaillant en Wallonie a grimpé de 13,3 % à 24.529, alors que le taux d'emploi en Wallonie a progressé de 2,6 %.

Pour la parlementaire Martine Fournier (CD&V), qui a posé la question à Philippe Muyters, les chiffres montrent que la collaboration entre le VDAB et son pendant wallon, le Forem, tourne à plein régime.

Une seule agence pour les entreprises

En Wallonie, les structures publiques de développement économique ont fait l'objet de rationalisations. Toutefois, il subsiste de nombreux opérateurs régionaux et sous-régionaux – l'Agence de stimulation économique (ASE), l'Agence de stimulation technologique (AST), les Invest, Innovatech – et leur action est perçue par certains comme redondante.

Par conséquent, on pourrait aller plus loin dans la réforme de ces outils, estime Philippe Suinen, le patron de l'Awex (Agence wallonne à l'exportation). Il appelle à la création d'une agence wallonne de l'entreprise qui deviendrait l'unique opérateur : *Les entreprises doivent connaître clairement leurs points de contact au niveau des services publics. Cette proposition est à mettre en parallèle avec les progrès en matière de simplification administrative.*

Qu'en pensent les patrons wallons ? Ils semblent sur la même longueur d'onde. En effet, l'Union wallonne des entreprises (UWE) est en pleine réflexion à l'égard de cette idée d'agence unique. Avec toutefois quelques nuances. En effet, pour Didier

Paquot, directeur du département Economie de l'UWE, l'efficacité des divers outils publics serait renforcée par la création d'une seule agence wallonne de l'entreprise et de l'innovation. Plus précisément, cet organisme fusionnerait les compétences de l'ASE et de l'AST.

Dans la conception de l'Union wallonne des entreprises, l'Awex conserverait son autonomie et servirait même de modèle.

Source : Frédéric Chardon – « La Libre Belgique » – 7 février 2011.

Philippe Suinen : « La Wallonie bouge bien ! »

L'administrateur général de l'Awex se veut rassurant.

D'abord, il y a un gouvernement, qui a bien exercé la présidence européenne, et qui devient d'autant plus crédible qu'il n'a désormais pas de difficultés pour présenter un budget fédéral. Ensuite, pour rappel, les matières qui concernent les éventuels investisseurs sont dans les mains régionales, où la stabilité gouvernementale est garantie. Troisième argument : la continuité assurée par l'administration, fédérale aussi, en matière de fiscalité, par exemple. Et quarto, on a de quoi démentir les scénarios de scission. Certes, des médias internationaux tablent encore sur nos disparités Nord-Sud. Pourtant, nous ne sommes plus dans une situation où la Wallonie paraissait exactement le contraire de la Flandre. Et beaucoup comprennent aujourd'hui que l'histoire économique est cyclique, que le plan Marshall a produit des effets positifs, que la Wallonie connaît des regains en audace et en extraversion. Ce que d'ailleurs, en privé, beaucoup de Flamands me disent aussi.

De manière générale, la Wallonie *bouge bien*, estime Philippe Suinen. Il n'évoque pas ici que les exportations et investissements. Il cite l'amélioration des connaissances linguistiques ; *le fait que le mal sous-régional est en train de s'atténuer* ; celui que la Wallonie *prend souvent l'initiative* au niveau transfrontalier; ou encore l'émergence *d'une forme de cosmopolitisme* qui permet, par exemple, à des entreprises flamandes de s'intégrer à des missions Awex à l'étranger.

Source : Paul Piret – « La Libre Belgique » – 7 février 2011.

L'absentéisme des fonctionnaires

Au total, 170.631 jours d'absence pour cause de maladie des fonctionnaires wallons (hors parapublic) ont été recensés en 2010, pour un coût de plus de 19,3 millions d'euros, selon une réponse du ministre wallon de la Fonction publique, Jean-Marc Nollet (Ecolo), à une question de Willy Borsus (MR). Ces chiffres sont supérieurs à ceux de 2009, où 165.000 jours d'absence avaient été comptabilisés, pour un montant de 18,9 millions d'euros.

En 2010, cela représente donc une moyenne de 17 jours de congé maladie par agent wallon.

Pour Willy Borsus, il est temps de mettre en place un plan d'action avec des objectifs et des échéances précis. Le ministre envisage lui d'augmenter le nombre de conseillers en prévention.

« La Wallonie de l'effort est en route ! »

Dans « Vers l'Avenir » du 8 février, le ministre wallon de l'Emploi, André Antoine, répond aux questions de Catherine Ernens.

La Flandre se rend compte que de plus en plus de Wallons viennent travailler chez eux.

Oui ! Notez que c'est un peu dommage qu'il faut que ce soient des Flamands qui révèlent nos bons résultats pour qu'on les croie. Mais passons. Car ces chiffres en corroborent d'autres, tous à la hausse. Depuis 2006, chaque mois, le chômage a baissé. Il y a aujourd'hui autant d'investissements en Flandre qu'en Wallonie. L'évolution moyenne d'un wallon à l'IPP est en hausse de 18 % depuis 2006. La Wallonie a une stratégie payante. La Wallonie de l'effort est en route. On a bien joué.

Le Wallon se bouge.

On a beaucoup investi dans la formation linguistique avec le plan Marshall. Comme ministre des bus, j'avais lancé des navettes vers la Flandre. On a lancé un tas de programmes comme la double rhéto à l'étranger. On a mis le monde dans la tête des Wallons et une seconde langue dans leur bouche. Nous sommes aussi capables aujourd'hui de fournir de la main-d'oeuvre qualifiée, ce n'était pas le cas hier, reconnaissons-le. Ca a permis aux uns et aux autres de trouver du travail. Le Forem travaille en étroite collaboration avec la VDAB, toutes les offres d'emploi sont échangées.

Voilà une donnée essentielle dans le débat institutionnel.

C'est clair. Nous devenons plus riches et nous recevons donc moins de solidarité. Et sui demain d'autres matières d'emploi sont régionalisées, en instaurant des collaborations avec la Flandre, on pourra y faire face. Et même très bien.

C'est l'euphorie ?

Non plus. On ne va pas résoudre en trois ans quarante ans d'inertie wallonne.

Quand la N-VA veut scinder la politique de l'Emploi dans sa totalité, vous dites oui ?

Il y a deux balises à conserver. La sécurité sociale, d'une part. L'accompagnement des chômeurs, d'autre part. L'Onem est fédéral. Et il est bon que celui qui accompagne le chômeur (le Forem) ne soit pas celui qui le sanctionne (l'Onem).

Sidérurgie wallonne en stand-by

Laksmi Mittal annonce une reprise très lente de la production, qui ne verra aucun outil relancé en Wallonie.

Seul signe positif : on ne fermera pas deux lignes de production à froid.

Plus inquiétant, en revanche, est le silence sur Arceo, le système de revêtement d'acier sous vide qu'ArcelorMittal a expérimenté à Liège. On ne sait toujours pas quand il deviendra opérationnel.

Source : Philippe Leruth – « Vers l'Avenir » – 9 février 2011.

« La gouvernance, cela avance »

Dans « La Libre Belgique » du 10 février, le ministre Jean-Marc Nollet (Ecolo) répond aux questions de Paul Piret.

Que reste-t-il de vos intentions affichées, après 18 mois ?

Cela avance ! Restons modestes, mais la Wallonie qui était pointée du doigt commence à être regardée avec intérêt, notamment par la Flandre. C'est vrai en matière d'emplois, et André Antoine a raison de le rappeler régulièrement. C'est vrai en matière d'énergie renouvelable, où nous allons plus loin sur les primes par exemple. Et n'ayons pas peur de dire que c'est vrai en gouvernance : sur les cumuls, sur les provinces qui restent un sujet tabou en Flandre. Nous n'avons pas besoin de réformes institutionnelles pour progresser.

... Pas toujours sans mal.

Il peut y avoir des petites disputes, qui sont bien normales. Mais en travaillant tous ces dossiers en « kern gouvernance », environ une fois par mois, sous le pilotage de Rudy Demotte, nous avons déjà engrangé pas mal de choses.

En tête, le projet de décumul maïeur/député régional. Serait-ce à refaire, vous y accrocheriez-vous autant ? Avec ces modalités qui départagent les 25 % de « cumulards » admis selon leur taux de pénétration ?

Le plus important, c'est l'objectif : ceux qui exercent un mandat doivent pouvoir l'assumer pleinement; et il faut éviter les concentrations de pouvoir. À partir de là, on a négocié. Sur les modalités, nous étions ouverts. Pour nous, tout étant bon.

Tout ? Cela ne vous dérange-t-il pas qu'une « locomotive » électorale pourra rester élu bidon, alors que des députés-maïeurs actifs ne pourront plus cumuler à cause de la configuration de leur circonscription ?

C'est le résultat d'un compromis. Et il est tout à fait faisable d'aller plus loin : il suffit que personne ne cumule et on ne devra pas se demander quel critère idéal de départage, au cas où il y en a trop, doit jouer. N'évaluons pas ce décret comme s'il n'allait pas y avoir de changements de comportement; il va en entraîner. C'est sain. Comme il serait sain à un autre niveau, ainsi que le prévoyait la note Vande Lanotte, que les élections aient lieu en même temps, ce qui règle des problèmes de cumuls et de candidatures multiples.

(...) Comme ministre de la Fonction publique, ne gérez-vous pas surtout l'avenir ? Votre réforme des mandats vaudra à partir de 2014. Pour le présent, on voit des nominations soit enlisées, soit faites dans la logique de lotissement PS-CDH comme ce fut le cas pour 31 inspecteurs en mars 2010...

Il est vrai que je prépare l'avenir. Sous l'arc-en-ciel, entre 1999 et 2004, on a voulu à la fois mettre en place une réforme et l'appliquer; on a vu les dégâts, on a été incapables de changer les choses en profondeur. D'où l'adoption pour le futur. D'autant que, techniquement, ma réforme n'aurait pu aboutir avant 2012 au mieux ; et que le nouveau dispositif est lié au brevet de la future école d'administration publique : le politique pourra puiser dans une réserve constituée à partir des réussites à l'école. Entre-temps, je n'ai d'autre choix que d'appliquer le droit existant. Il y a des nominations à faire selon les procédures Selor notamment, avec leurs lenteurs et conséquences. S'agissant des inspecteurs généraux, les procédures suivaient leur cours.

(...) Quels autres chantiers au programme ?

Nous sommes demandeurs d'ajustements, pas de détricotages, des réformes en démocratie locale, sous la responsabilité de Paul Furlan. La réflexion va se poursuivre pour les provinces; il n'est pas à l'ordre du jour de les supprimer, mais de voir à quel niveau chaque politique est la plus efficace. À plus court terme, je citerai deux gros sujets. D'une part, la création d'une commission de déontologie, à partir de laquelle se déclineront un code, des mesures et sanctions, des décumuls plus importants que trois mandats pour les administrateurs publics.

Port autonome de Liège

Le premier port intérieur belge et troisième au niveau européen a enregistré en 2010 un trafic global de plus de 21 millions de tonnes, soit une croissance significative de près de trois millions de tonnes, représentant une hausse de 15 %.

Principale satisfaction des autorités liégeoises : le fait que le transport par voie d'eau, véritable « core business » du Pal, a progressé de 17 % en 2010, atteignant 15 millions de tonnes de marchandises acheminées. Cette augmentation concerne principalement les secteurs de la sidérurgie, lesquels profitent du redémarrage du haut-fourneau d'Ougrée, des matériaux de construction et des produits agricoles. 73 % de nos trafics sont effectués par voie d'eau, ce qui correspond à 800.000 camions en moins sur les routes et ce qui montre que Liège est un port à vocation fluviale, s'est réjoui le

directeur général du Pal, Emile-Louis Bertrand. Pour ce qui est des trafics ferroviaire et routier, liés au trafic fluvial, ils enregistrent également une progression, de l'ordre respectivement de 23 % et 5 %, la première étant essentiellement due aux transports inter-sites d'ArcelorMittal.

Source : B.B. – « La Libre Belgique » – 10 février 2011.

Charleroi Airport

Déjà à l'étroit dans ses nouvelles infrastructures inaugurées en 2008 dont le terminal d'une capacité de cinq millions de passagers, l'aéroport de Charleroi balise son développement sur une période de vingt ans. BSCA, société gestionnaire du site, a publié le 7 février dans le bulletin des adjudications belges un appel à candidatures pour réaliser l'étude sur le développement à long terme de l'aéroport carolo. D'après l'avis, le marché concerne deux phases. La première concerne le plan de développement à long terme, soit le « masterplan ». L'étude doit examiner plusieurs éléments *visant à planifier le développement des installations sur une période de vingt ans à partir de 2011.*

Source : Philippe Lawson – « La Libre Belgique » – 16 février 2011.

Réformes locales

Le gouvernement wallon a approuvé la note d'orientation du ministre (PS) des Pouvoirs locaux, Paul Furlan, préparatoire au décret sur la participation citoyenne.

Les initiatives suivantes sont envisagées :

Droit d'interpellation du citoyen au conseil communal

Des bonnes pratiques existent déjà, rappelle M. Furlan. Il est question ici de leur donner un cadre légal et de les rendre obligatoires.

Commission des requêtes

Elle pourra (ici, pas d'obligation) être mise en place, composée de membres de la majorité et de l'opposition. L'idée, c'est que si des questions citoyennes sont jugées recevables mais de portée moindre, elles puissent être traitées en cénacle plus restreint que le conseil.

Consultations populaires

Elles sont soumises à des seuils, tant pour l'enclenchement de l'initiative citoyenne que pour la participation qui autorise le dépouillement. *Si je pense laisser des seuils, pour que la démarche garde un caractère non ordinaire, je veux encourager le*

dépouillement en proposant d'abaisser tous les seuils de participation à 10 %. Et j'oblige un débat au conseil communal sur le sujet, précise le ministre.

Budgets participatifs

Soit des projets portés par des citoyens. Ici aussi des initiatives existent, *mais de manière très empirique, voire parfois en marge de la légalité*. Il n'est pas question à ce stade de les rendre obligatoires, *même si ça peut encore évoluer*. Là où la démarche existe, ses modalités seront établies par un vade-mecum.

Bulletin

Pas question de le rendre obligatoire, *à cause de ses implications financières*. Mais là où il existe, des pages « tribunes libres » devront être prévues, à ouvrir obligatoirement à tous les partis pour une proportion de superficie qui correspond au minimum à leur représentation.

Intercommunales,

Il y a consensus politique pour permettre au citoyen d'assister aux assemblées générales et d'y inscrire un point à l'ordre du jour. Ce sera par procédure écrite, où le ministre suggère que le citoyen propose aussi des solutions au problème qu'il soulève.

Source : Paul Piret – « La Libre Belgique » – 18 février 2011.

Code de déontologie

Dans « Le Soir » du 21 février 2011, Rudy Demotte, ministre-président, s'entretient avec Pascal Lorent sur les questions de gouvernance.

Concrètement, où en est-on avec la gouvernance ?

Nous avons déjà adopté des décisions sur le décumul, les règles sur les fonctions que les ministres peuvent ou pas exercer, sur les réviseurs ou sur la réforme des provinces... Nous sommes à l'avance sur les autres niveaux de pouvoir : les ministres wallons doivent signaler tout conflit d'intérêts qui les concernerait. Nous avons aussi adopté des règles qui interdisent de mettre un ministre en exergue dans les communications officielles de la Wallonie ou de la Communauté Wallonie-Bruxelles. Nous avons aussi relancé certains marchés pour plus de transparence, comme pour l'informatique. Et les appels d'offres en ligne sur les portails officiels permettent aussi une plus grande transparence. Enfin, nous avons évalué, grâce à un cadastre, ce que recevaient les mandataires dans le cadre de leurs missions pour la Région wallonne et nous avons plafonné ces avantages à une fois et demi le montant des indemnités parlementaires.

Et dans les prochains mois, d'autres dossiers vont-ils aboutir ?

Un projet qui nous tient à coeur, c'est de doter l'espace Wallonie-Bruxelles d'un Code de déontologie. Nous y verrons plus clair vers juillet, sans pour autant nous mettre le couteau sur la gorge. Il devra guider les députés dans l'exercice de leurs fonctions, en précisant ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas. Et il sera assorti de sanctions, pour les questions de cumuls, par exemple.

Les décrets « oubliés » du Parlement wallon

94 décrets et 34 résolutions dorment dans les placards du Parlement wallon. Certains datent d'anciennes législatures, les plus anciens sont de 2003.

Source : « Vers l'Avenir » – 21 février 2011.

Secteur de l'armement

Projeté sous le feu des projecteurs, en raison de la polémique sur les livraisons d'armes à la Libye, le secteur belge de la défense, ce secteur représente un total de 20.000 emplois directs et indirects dont 15.000 en Wallonie. Son chiffre d'affaires s'élève à environ 1,5 milliard d'euros dont quelque 70 % réalisés par les entreprises wallonnes.

Environ trente entreprises sont actives dans le secteur wallon de la défense, dont les plus importantes sont Cockerill Maintenance Ingénierie (CMI), Forges de Zeebrugge, Mecar, New Lachaussée, Sonaca, Techspace Aero, etc. En 2009, les entreprises wallonnes d'armement ont exporté pour 805 millions d'euros de matériel à l'étranger contre 282 millions d'euros pour les flamandes et environ 5 millions d'euros pour les bruxelloises.

Mais le poids lourd du secteur wallon est le groupe Herstal, maison-mère de la FN Herstal. Il comptait 1.323 travailleurs fin 2009.

C'est le 25 juin 1998 que le groupe Herstal est passé sous le contrôle exclusif de la Région wallonne avec une mission déléguée confiée à la Société de gestion des participations régionales (Sogepa). Mais depuis 4 ans, le gouvernement wallon a transféré l'ensemble des participations qu'il détenait dans le groupe Herstal à la société Wespavia, détenue par la Région wallonne et de la Société régionale d'investissement de Wallonie (SRIW).

Source : Philippe Lawson – « La Libre Belgique » – 22 février 2011.

Pour les patrons, la Wallonie n'est pas prête

Les patrons wallons ont mené la première grande évaluation des politiques menées par l'Olivier au sud du pays 2. Le bulletin est mitigé : l'élève fait des efforts mais pas assez et, surtout, pas dans toutes les matières.

Pour la gouvernance par exemple, c'est un gros zéro que l'Union wallonne des entreprises (UWE) remet à la coalition régionale. *Les questions de bonne gouvernance*

publique ne se limitent pas au décumul des mandats pour les politiciens. C'est une mesure intéressante mais ça n'aide pas à mieux gouverner, affirme Vincent Reuter, administrateur délégué de l'UWE. On ne peut plus accepter que les partis lotissent l'administration wallonne à des fins politiques. Le problème de la politisation est particulièrement criant en ce qui concerne la désignation des hauts fonctionnaires soumis à mandat. Sur cette question, l'Olivier est paralysé. Et dire que l'on attend la création de l'école wallonne d'administration pour les nommer n'est qu'un prétexte.

Par conséquent, Vincent Reuter s'inquiète des risques de dysfonctionnement dans la fonction publique régionale. *Le Forem est un exemple magnifique Il y a un problème majeur au niveau du management alors que cet organisme doit faire face à de grands défis liés à un taux de chômage dramatique et est devenu par la force des choses l'institution régionale la plus stratégique. On arrive à peine à mettre en place les nouveaux outils pour l'emploi actuel alors qu'on va peut-être devoir faire nous-mêmes le paiement des allocations de chômage et le contrôle des demandeurs d'emploi.*

Plus généralement, l'Union wallonne des entreprises n'envisage pas avec confiance les scénarios de transfert de compétences du fédéral vers les entités fédérées. *Quand on voit ce qui va nous tomber dessus en termes de nouvelles missions régionales suite à la future réforme de l'État Actuellement, la Wallonie n'est pas prête à recevoir ces compétences. Mais la bonne nouvelle, c'est qu'il ne tient qu'à elle de s'organiser.*

Autre mauvaise note : la fiscalité anti-économique. *Nous avons une grande crainte de détricotage des mesures fiscales, confie l'administrateur délégué de l'UWE. Grâce à la suppression des taxes anti-économiques, la Wallonie a la meilleure fiscalité régionale de Belgique ! Mais sorties par la porte régionale, elles sont en train de revenir par la fenêtre communale. Un exemple du comportement communal dénoncé par le patronat wallon : la taxe sur les commerces à Liège.*

L'Union wallonne des entreprises souligne tout de même la cohérence des politiques de relance économique et la pérennité des budgets qui les soutiennent. Les plans wallons seraient d'ailleurs bien supérieurs à leur équivalent flamand, « Vlaanderen in Actie », un peu trop confus. *Toutefois, l'Olivier a été lent, estime Vincent Reuter. Pour l'alliance emploi-environnement qui, avec la création du 6^{ème} pôle de compétitivité est la mesure la plus importante du plan Marshall 2.Vert, il a fallu attendre de nombreux mois. On voit seulement un peu mieux ce que Nollet va faire. Il y a des primes pour isoler le bâti, mais est-ce que les entreprises wallonnes sont capables de faire face à l'augmentation de la demande ?*

En fait, poursuit-il, le gros chantier de cette législature aurait dû être la stimulation des PME, après que le secteur de la grande industrie eût bien profité de la précédente. Sont visés ici, les divers « bidules » publics wallons. *L'ASE (Agence de stimulation économique) pose problème quant à son efficacité et l'AST (Agence de stimulation technologique) fait de bonnes choses mais ce n'est pas du tout suffisant. Par ailleurs, le portail unique pour les entreprises n'a pas été réalisé. L'ASE freine depuis le début.*

Pour ce qui est du 6^{ème} pôle de compétitivité (technologies environnementales), les patrons semblent finalement satisfaits. *Nous étions extrêmement méfiants car ce nouveau pôle était imposé par la voie politique. Mais on a énormément bossé sur ce dossier avec des grandes entreprises comme Prayon, ArcelorMittal ou Carmeuse pour mettre du lien dans tout cela.*

Source : Frédéric Chardon – « La Libre Belgique » – 23 février 2011.

Gruyère administratif

Outre l'absence d'un management opérationnel au Forem, Vincent Reute, l'administrateur délégué de l'UWE relève aussi le vide à la tête de la DGO6 (Emploi, Economie, Recherche). *Il n'y a plus de directeur général officiel depuis des années et un « faisant fonction » a été désigné depuis 2 ou 3 ans seulement. Or, cette direction générale est chargée de la mise en œuvre de la politique économique !* Autre exemple du gruyère dans l'administration wallonne : À l'Iweps (Institut wallon d'évaluation et de prospective), *il n'y a plus de directeur général depuis le 1^{er} janvier et on reporte le point soumis au gouvernement wallon de semaine en semaine.*

Source : « La Libre Belgique » – 23 février 2011.

La réforme du Forem

Le projet de décret du ministre de tutelle, André Antoine (CDH), poursuit trois objectifs :

1. Officialiser et rendre plus autonomes les structures d'audit interne (comité et département) installées courant 2008 dans l'urgence.
2. Non pas refusionner les directions générales (emploi, formation, support) auxquelles va d'ailleurs s'ajouter une quatrième (partenariats), mais au moins remembrer les différents actuels bureaux exécutifs en un seul. Il y va, défend le gouvernement, d'objectifs à la fois de simplification administrative et de bonne gouvernance.
3. Créer une structure distincte des autres organes de gestion, à laquelle participeront, outre l'Administrateur général et des délégués des employeurs et travailleurs, deux représentants du gouvernement. Objectif : *Mieux cibler en amont les politiques et stratégies prônées par le gouvernement et renforcer l'implication des partenaires sociaux dans la gestion des ressources de l'office.* Autrement dit, le politique pourra davantage se prononcer a priori sur les décisions relevant du comité de gestion et donc peser sur elles.

Autant les partenaires sociaux (en comité de gestion, doublé par l'avis similaire du plus global CESRW) ont dit se féliciter des deux premiers points, autant ils se disent *plus dubitatifs* sur la création dudit comité.

Source : Paul Piret – « La Libre Belgique » – 23 février 2011.

L'affaire Lahaut

Le ministre wallon de la Recherche, Jean-Marc Nollet a décidé de débloquer 150.000 euros pour que le Centre d'étude et de documentation guerre et société contemporaine (CEGES) puisse lancer la première phase d'une recherche sur l'assassinat de Julien Lahaut. Président du Parti Communiste, celui-ci a été abattu le 18 août 1950. On lui avait attribué l'expression « Vive la République » lancée une semaine plus tôt lors de la prestation de serment de Baudouin.

Premier bilan du Plan Marshall 2.Vert

Sur les 169,2 millions d'euros de budget prévu en 2010, environ 164,69 millions ont été engagés. Les mesures qui présentent des réalisations concrètes sont celles issues du premier Plan Marshall, notamment les pôles de compétitivité ainsi que l'emploi et la formation.

Pôles de compétitivité

Sur les six appels à projets, 78 % des 10.636 créations emplois annoncées (soit 8.296 emplois), sont programmés par les pôles Biowin (34 %), Mecatech (24 %) et Skywin (20 %). Les pôles Logistics in Wallonia et Wagrallim totalisent 22 % des créations d'emplois annoncées, soit 2.176 créations d'emplois. Mais, même si l'ensemble des pôles présente des résultats importants, Mecatech (mécanique) et Skywin (Aérospatiale) sont les deux pôles qui rassemblent la majorité du financement : 178.512.732 euros, soit 53 % du montant global alloué sur les six appels ; 55 % des projets labellisés sont des projets de recherche pour 290,64 millions d'euros (85 % du budget global alloué) contre 12 % pour les projets de formation (40,72 millions d'euros).

Emploi/Formation

Les résultats des actions visant à garantir l'accessibilité des centres de formation dépassent les objectifs fixés pour 2010. Le gouvernement wallon prévoyait d'atteindre 587.000 heures de formation, mais le bilan affiche 770.164 heures. En 2010, les centres de formation ont accueilli 53.360 participants. En ce qui concerne la mesure visant à développer l'emploi dans le secteur non marchand (accueil de l'enfance, aide aux personnes), il apparaît que le PM 2.Vert ne définit pas d'objectifs précis en termes de pérennisation des emplois. Au 31 décembre 2010, le nombre d'emplois à pérenniser s'élève à 2.811 travailleurs.

Plan langues

327.980 heures de formation intensives en langues ont été comptabilisées en 2010, alors que l'objectif prévu était de 310.000 heures. Le nombre de bourses pour les demandeurs d'emploi a été dépassé (361 bourses octroyées contre 250 prévues), mais les objectifs concernant les élèves de rhéto n'ont pu être atteints (417 bourses octroyées contre un objectif initial de 810).

Alliances emploi-environnement

Avec un budget de 1,6 milliard d'euros, il s'agit de l'axe le plus important du PM 2.Vert. Mais peu d'engagements ont été actés en 2010. La première alliance vise la performance énergétique dans les bâtiments (isolation, utilisation rationnelle de l'énergie). Mais les choses ne semblent pas bouger. *Compte tenu de l'ampleur de cette première alliance et de l'attente importante suscitée, il conviendrait de prendre toutes les mesures nécessaires pour une mise en œuvre rapide*, dit le délégué spécial. Mais aucun budget n'a été octroyé à la mesure d'octroi de subsides en 2010, ni en 2011 pour la création d'emplois verts.

Innovation technologique/simplification administrative

Aucun appel à projet n'a été lancé en 2010 pour des Partenariats d'innovation technologique (PIT), faute de budget. Aucun appel n'est prévu non plus en 2011 en raison des marges budgétaires restreintes. En ce qui concerne la simplification administrative, la création d'une interface physique entre l'administration et les entreprises prend du retard.

Source : Philippe Lawson – « La Libre Belgique » – 24 février 2011.

Les partenaires sociaux à propos du Plan Marshall 2.Vert

Les commentaires des partenaires sociaux sur la première année d'application du Plan Marshall 2. Vert sont loin d'être dithyrambiques. La FGTB dénonce la lenteur au démarrage des mesures du programme ambitieux de la Région wallonne en vue de renforcer son développement et son attractivité. *On ne peut pas dire que la mise en œuvre du Plan Marshall 2.Vert a été extrêmement rapide. Elle a pris au moins six mois de retard à l'allumage et la répartition des compétences au sein de la majorité wallonne n'arrange pas les choses. Il y a aujourd'hui des matières où les compétences sont partagées entre Jean-Claude Marcourt (PS, volet économique), André Antoine (CDH, Emploi) et Jean-Marc Nollet (Environnement) et vous avez le ministre-Président Rudy Demotte (PS) qui met son nez dedans. Tout ça donne l'impression d'un peu plus de cacophonie qu'avant où la majorité était composée de deux partis. Pendant ce temps, la Wallonie passe à côté d'opportunités qu'elle aurait pu saisir*, déclare Thierry Bodson, secrétaire général de la FGTB wallonne.

D'après lui, le gouvernement wallon a du mal à mettre sur pied une filière d'activité autour de l'Alliance emploi-environnement.

Il dit partager l'avis de l'Union wallonne des entreprises (UWE) sur la problématique des terrains pour l'accueil d'activités économiques. *Il y a toujours un réflexe de sous-localisme, alors qu'il faut une certaine homogénéité dans les politiques de zonings d'activités économiques. Il faut travailler à la création de deux ou trois grands zonings en Wallonie.*

Administrateur délégué de l'UWE, Vincent Reuter se réjouit que le gouvernement wallon ait gardé le fil conducteur d'une politique économique à travers les législatures. *C'est vrai que l'axe Alliance emploi-environnement a mis du temps pour démarrer. Mais on peut se réjouir qu'aujourd'hui, la Wallonie dispose d'une politique centrée sur des mesures réduites, mais efficaces avec des moyens financiers disponibles. La question est de savoir maintenant si l'administration va suivre.*

Prenant l'exemple du Forem dont la haute direction est aujourd'hui décapitée et les postes en proie à une dispute entre la majorité wallonne, il se demande si le gouvernement se donnera les moyens de la mise en œuvre du PM 2.Vert. *C'est dommage qu'on ait de bons plans, mais qu'ils risquent de rester pour partie lettre morte à cause de jeux politiques susceptibles de bloquer toute une institution comme le Forem dont dépend l'avenir de dizaines de milliers de demandeurs d'emploi. On assiste à une situation qui ne démontre pas le souci des partis politiques pour trouver gens compétents et motivés.*

Source : Philippe Lawson - « La Libre Belgique » – 24 février 2011.

Un 3^{ème} centre pour les investisseurs brésiliens

D'après le rapport de mise en œuvre du Plan Marshall 2.Vert, il apparaît que la Région wallonne poursuivra, via l'Awex, sa politique de création de centres de services pour les investisseurs étrangers. Il s'agit d'une structure d'accueil où ils disposent, pendant les premiers mois de leur arrivée en Wallonie, de bureaux et de moyens de communication modernes. Le « China welcome office » situé à Mons abrite actuellement quatre sociétés chinoises dont trois sont devenues des sociétés de droit belge. Créé en mars 2010, le centre de services dédié à l'encadrement des investisseurs indiens accueille deux entreprises indiennes. Un 3^{ème} centre sera bientôt opérationnel et dédié à l'accueil des investisseurs d'Amérique latine. Un appel à candidatures est lancé en 2010 pour la localisation du « Welcome office Brasil-Latinam ».

Source : « La Libre Belgique » – 24 février 2011.

L'opposition dresse un bilan incendiaire de l'action du gouvernement

3/10. Telle est la note globale que Willy Borsus, le chef de l'opposition libérale, délivre au gouvernement wallon.

Tout d'abord, la société Fedex a fini par annoncer qu'elle cherchait une autre implantation que La Hulpe pour son centre, en raison de tous les atermoiements pour la délivrance du permis. C'est plus de 600 emplois qui passent à la trappe !

Toujours en matière d'aménagement du territoire, le MR remet sur le tapis le douloureux dossier de la non-implantation d'un centre logistique Delhaize à Petit-Waret (Andenne). *Claude Eerdeken, le bourgmestre PS, avait même déclaré entrer en guerre contre ce gouvernement wallon incapable.*

Dans le même registre, le chef de groupe libéral tire encore quelques petits missiles : *Pour l'allongement de la piste de l'aéroport de Charleroi, c'est la guéguerre entre André Antoine et Philippe Henry. Résultat des courses: on a finalement décidé de la réduire et 1.500 emplois risquent d'en pâtir. Ou encore, on reporte les grands travaux d'infrastructures, comme le réseau de tram à Liège qui ne verra pas le jour avant 2017 au mieux. Mais, pendant ce temps, l'évaluation du Cwatup, le Code wallon de l'aménagement du territoire, va coûter 1,375 million d'euros.*

Dans la gamme des dépenses ou des manques à gagner qui heurtent les réformateurs, Willy Borsus relève encore la non-récupération des primes « énergie » indûment octroyées, soit 300 000 euros, pointée dans le dernier rapport de la Cour des comptes.

Il y a aussi la campagne d'information sur la performance énergétique des bâtiments: 1 million d'euros. Et le ministre Henry vient de consacrer plus de 18 000 euros uniquement pour dessiner un logo destiné au Plan Wallonie Cyclable Encore Jean-Marc Nollet: il va consacrer 150 000 euros à résoudre l'énigme « Julien Lahaut ». On peut déjà consulter quantité d'écrits sur le sujet. Qu'apportera de plus une telle enquête, financée par la collectivité ?

Reste le gros morceau de la politisation. Tout comme l'UWE, le MR s'émeut de la situation à la tête du Forem : *Il y a des tiraillements sur les désignations de nouveaux dirigeants du Forem, les trois partis s'accusant mutuellement de manœuvres politiciennes. Dans la sphère des compétences de Jean-Marc Nollet, on peut déplorer l'engagement sous contrat d'intérim d'un directeur à la Cwape (Commission wallonne pour l'énergie) dont la nomination a été jugée illégale par le Conseil d'État. Cette nomination intérimaire a été cassée deux fois au Conseil d'État. Et maintenant, le titulaire injustement écarté réclame 168.000 euros de dommages.*

Enfin, en matière de gouvernance publique, Willy Borsus tire carrément à vue : *On ne peut pas dire qu'Ecolo a apporté un plus Au contraire, Nollet a également voulu son « bidule » : le Fonds de maturation. En outre, tandis que Marcourt créait « Creative Wallonia », l'Observatoire wallon de l'innovation, Nollet crée à son tour « Cwality », le Centre virtuel de recherches en technologies de l'environnement. Pour la rationalisation des outils, on est au point mort.*

Source : Frédéric Chardon – « La Libre Belgique » – 24 février 2011.

Le décret « armes » revu en triple vitesse

Pressé par les révélations sur l'utilisation d'armes de la FN pour mater la révolte libyenne, le gouvernement wallon a décidé d'agir dans l'urgence dans le dossier des licences d'exportation d'armes.

Réuni en cabinet restreint, il s'est accordé sur un projet de décret qui reprend le principe de gradation dans le traitement des demandes de licences. Plus la demande est sensible, plus elle est entourée de garanties. À l'inverse, plus le destinataire entretient des relations habituelles avec la Wallonie, plus la procédure est souple et rapide.

Le plus neuf dans cette gradation, qui du reste rejoint le cas libyen, est la catégorie des pays sortant d'embargo ou sans relations commerciales avec la Wallonie. Ces cas sensibles seront soumis à un « accord préalable », octroyé ou non par le ministre avant même toute signature de contrat et l'octroi d'une licence pour exporter. Une fois octroyé pour une transaction spécifique, valable pendant trois ans, cet accord préalable ne sera plus requis pour d'autres contrats portant vers le même pays, le même destinataire, pour un matériel similaire et pour une quantité du même ordre. Dans tous les cas, la période au cours de laquelle une licence doit être exécutée a été étendue de 12 à 18 mois.

La possibilité de suspendre une licence s'étendra à celle de suspendre l'examen de la licence. Et cette possibilité ne vaudra plus seulement pour le pays importateur où la situation l'imposerait, mais pour tout pays de sa région même si lui-même ne connaît pas de troubles.

Enfin, en cas de suspension, si la commission d'avis propose de la prolonger et que le ministre ne la suit pas, il devra s'en justifier par écrit dans son rapport au Parlement. Celui-ci devra désormais recenser les motifs de refus de licences, les pays concernés par des licences de transit et les montants globaux d'exportations par pays.

Source : « Le Soir » et « La Libre Belgique » (Paul Piret) du 25 février 2011.

« La reconversion de l'industrie de l'armement, c'est un mensonge éhonté »

Dans « Le Soir » du 25 février, Francis Gomez, président de la fédération des métallurgistes liégeois de la FGTB, répond aux questions de Philippe De Boeck.

Reconvertir l'industrie de l'armement et une usine comme la FN, une bonne ou une mauvaise idée ?

Toutes les idées qui vont dans le sens de ne plus construire des armes à grande échelle sont de bonnes idées... Maintenant, de façon très macroéconomique, la réalité est différente. La FN est active dans un secteur historique et elle considère que c'est son fonds de commerce. Dire, aujourd'hui, qu'on change d'activité est un mensonge éhonté. On n'a aucune possibilité de transformer la FN en autre chose. Nous vendons déjà des armes de chasse, mais nous n'en voudrions pas plus en abandonnant le militaire. Demander à la FN de fabriquer des casseroles au lieu d'armes, cela ne marchera pas. Il y a déjà assez d'entreprises dans le monde capables de fabriquer des casseroles. Dire cela, cela revient à dire que la FN doit arrêter. Ce n'est pas une bonne idée.

Qu'est-ce qu'il convient de faire alors ?

Continuer à faire des armes. Les travailleurs veulent continuer à travailler dans le secteur parce que c'est dans ce domaine qu'ils sont compétents.

Comme on le fait actuellement...

Bien sûr. C'est-à-dire dans la capacité que cette industrie a réussi, à travers les décennies, à amener ses compétences et ses technologies à un très haut niveau. Il faut continuer à faire des armes dans le cadre d'une législation définie d'un pays démocratique comme la Belgique. Et selon des conditions d'octroi de licence élaborées par la région wallonne dans le cadre d'une législation européenne. Pourquoi dire non chez non alors qu'on dit oui en France ? Cela n'a pas de sens, évidemment.

« Les Flamands croient plus au Plan Marshall que les Wallons »

Dans « Vers l'Avenir » du 25 février, le ministre de l'Emploi, André Antoine, tire un bilan intermédiaire du Plan Marshall². Vert. Il est interrogé par Martial Dumont.

Pour répondre à l'Union wallonne des Entreprises, je dirais qu'il n'y a pas d'inquiétudes à avoir : le chômage est en baisse constante, il y a eu de la création d'emplois et la mobilité interrégionale n'a jamais été aussi grande. Le Plan Marshall a clairement participé à améliorer la situation sur le terrain de l'emploi. Au niveau de l'activité on en est aujourd'hui à un investissement pour un entre Wallonie et Flandre. Quant aux exportations, elles ont crû de 17,8 % vers les pays de l'Union et de 28,9 %. Dans certains pôles du Plan Marshall, comme Biowin, pour les produits pharmaceutiques, on est même à plus 47 %.

La Flandre a un plan équivalent au Marshall. Proportionnellement, on réussit mieux qu'au Nord du pays?

Je ne possède pas d'études comparatives. Ce que je sais, c'est que notre taux d'impôt sur la personne physique a augmenté de 8 %. Ça veut dire que les Wallons payent plus d'impôts et que nous devons moins compter sur la solidarité nationale. Nous sommes beaucoup moins dépendants. Et sur le plan du commerce extérieur, n'oublions pas que c'est aujourd'hui la Wallonie qui permet à la Belgique d'avoir une balance commerciale équilibrée...

Tout n'est pas parfait tout de même. Il y a des lacunes, non?

Le Plan Marshall ne patine pas. Mais on doit continuer. Actuellement, il monte en puissance. Tout cela doit se faire par pallier. Prenez l'alliance emploi-environnement dont le plan sera bientôt prêt : il faut du temps pour mettre tout cela ensemble. Pareil pour les métiers en pénurie. Nous travaillons dessus mais on ne peut pas tout faire en un an.

Et la fiscalité?

La Région a supprimé une série de taxes comme elle l'avait promis. Succession, donation, etc. Et quand l'Union Wallonne des entreprises nous dit qu'elles sont compensées par d'autres taxes créées par les communes, j'attends toujours qu'elle me montre lesquelles...

Donc, vous estimez que le Plan Marshall est pour l'instant dans les temps en matière de résultats?

Nous sommes même un peu en avance. Aujourd'hui, nous donnons l'image d'une Wallonie qui bouge et qui veut se former.

À votre avis, une régionalisation accrue dopera ou ralentira le Plan Marshall?

Ça peut le doper, surtout pour l'Emploi. Si on a les moyens qui vont avec.

Des regrets par rapport au 2.Vert?

Oui : les Flamands sont plus admiratifs de nos résultats que les Wallons n'en sont fiers.

Retour à l'équilibre budgétaire dès 2014

Selon le ministre wallon du Budget, André Antoine, nous devrions revenir à l'équilibre budgétaire dès 2014, soit un an plus tôt que prévu dans l'accord de coopération.

Le ministre rappelle que la Région wallonne et la Communauté française avaient déjà affiché un résultat meilleur que l'objectif de stabilité en 2010 et que 222 millions d'euros supplémentaires sont dégagés dans le budget 2011.

Source : « L'Echo », 26 février 2011.

Les Cahiers du GE WIF

Groupe d'Études pour la Wallonie intégrée à la France

N° 9 – Mai 2011

**Du fonctionnement de la Justice dans une
Wallonie intégrée à la France**

Equipe rédactionnelle : Edgard Baeckeland, Guy Bertrand, Willy Burgeon, Jean-Alexis D'Heur, Paul Durieux, Jules Gazon, Jules Gheude, Marc Hansen, Jean-Sébastien Jamart, Philippe Lausier, Jean-Luc Lefèvre, Jean Lerusse, Michel Pieret, Jean-François Renwart.

SOMMAIRE

Le scénario d'une intégration de la Wallonie à la France amène tout naturellement à se poser un certain nombre de questions en ce qui concerne le fonctionnement de la Justice.

Le présent Cahier les aborde sans avoir la prétention de traiter l'ensemble d'un domaine particulièrement vaste et complexe.

Table des matières

| | |
|---|----------|
| Le fonctionnement de la Justice dans une Wallonie intégrée à la France | 5 |
| Introduction | 5 |
| Le devenir de l'institution judiciaire | 5 |
| Pour les magistrats, des divergences sans impact majeur | 6 |
| La République française comporte des régimes législatifs territoriaux divers | 6 |
| L'exemple du droit local alsacien mosellan | 6 |
| Quid des questions éthiques ? | 7 |
| En guise de conclusion | 8 |
| Bonnes et moins bonnes nouvelles de Wallonie (avril-mai 2011) | 8 |
| Disparités régionales et communautaires | 8 |
| Energie verte | 9 |
| PME | 9 |
| La Wallonie embauche en masse | 10 |
| La FN perd la police fédérale | 10 |
| La Wallonie soutient les Tunisiens | 10 |
| Faillites | 11 |
| Investisseurs étrangers | 11 |
| Sans transferts, la Wallonie sera sur la paille | 11 |
| Budget | 12 |
| Vente d'armes à la Libye | 12 |

| | |
|--|----|
| La Wallonie à Las Vegas | 13 |
| Le dossier communautaire toujours pas abordé au Parlement wallon | 14 |
| Consultance | 14 |
| 600 millions pour Duferco | 15 |
| Plan B comme Bérézina wallonne | 15 |
| Les exportations se portent bien | 16 |
| Le chômage poursuit sa décrue | 17 |
| La Caisse d'investissement en perte | 17 |

Le fonctionnement de la Justice dans une Wallonie intégrée à la France

Introduction

L'option défendue par le Gewif est celle d'une intégration de la Wallonie à la France via un statut particulier.

Un tel statut, prévu par la Constitution française, permettrait de concilier une intégration étatique originale à la France avec une forte autonomie au sein de celle-ci, tout en garantissant, par l'exercice de la solidarité financière nationale, l'équivalence des services publics et des systèmes sociaux.

Entité régionale maintenue, la Wallonie conserverait des organes d'auto-administration quasi identiques à ceux de l'actuelle Région wallonne, c'est-à-dire les mêmes pouvoirs législatif (Parlement wallon) et exécutif (Gouvernement wallon). Ses compétences seraient maintenues et même élargies à celles de la Communauté française, laquelle aurait perdu sa raison d'être. Quant au droit ex-fédéral, conservé, sauf exceptions, il se trouverait placé sous la responsabilité du législateur français, successeur du législateur fédéral belge disparu.

Le devenir de l'institution judiciaire

Aujourd'hui, l'institution judiciaire relève en Belgique du fédéral. Comment fonctionnerait-elle au sein d'une Wallonie française autonome ? Que ferait l'État français dans l'immédiat, puis au fil du temps ?

Dans le cadre de l'union-intégration, l'organisation du pouvoir judiciaire devrait plutôt relever de la responsabilité des pouvoirs publics français, repreneurs des compétences des pouvoirs fédéraux belges.

En tout état de cause, l'intégration des organes judiciaires wallons au sein du système judiciaire française devra être totalement compatible avec l'existence et le maintien pérenne du droit en vigueur antérieurement sur le territoire wallon. L'organisation des tribunaux et cours d'appel de Wallonie serait conservée, au pénal comme au civil, y compris pour les juridictions spécialisées. Le droit procédural que ces tribunaux mettent en œuvre resterait lui-même inchangé.

Il faudra définir les conditions de la subordination du Parquet wallon au ministre français de la Justice, conditions qui devront permettre de combiner une véritable intégration avec le maintien d'une certaine spécificité.

Le statut des magistrats wallons et, plus globalement, l'intégration des corps de l'appareil judiciaire ex-belge dans les corps homologues de l'appareil judiciaire français, devront être réglés rapidement.

La même approche sera évidemment tout aussi valable pour l'administration pénitentiaire, avec l'intégration rapide de la fonction et des agents dans les structures et corps de l'administration pénitentiaire française.

Pour les magistrats, des divergences sans impact majeur

Une assimilation statutaire des magistrats wallons dans les corps français ne pourrait que leur être profitable, tant en ce qui concerne les revenus que la carrière, la mobilité, les honneurs, le prestige, etc.

La République française comporte des régimes législatifs territoriaux divers

Dans ce contexte, la Wallonie pourrait s'inscrire dans le régime dit de « spécialité législative ».

Ce régime prévoit l'application des actes juridiques nationaux sur mention expresse seulement : un texte national ne s'applique que si les autorités publiques ont décidé de le rendre applicable à telle ou telle collectivité soumise à ce régime. Si cette mention n'est pas faite, le texte ne s'applique pas.

Ce régime s'applique déjà à diverses collectivités territoriales.

Pour bien le comprendre :

En France, un texte législatif ou réglementaire est en principe applicable de plein droit sur l'ensemble du territoire de la République. Le principe inverse, dit « de spécialité législative », en vertu duquel les textes ne sont pas applicables sauf mention contraire, prévaut toutefois pour certaines collectivités.

De manière générale, la limitation du champ d'application d'un dispositif législatif ou réglementaire à une ou plusieurs parties du territoire national n'est possible que dans les cas exceptionnels où cette rupture d'égalité se trouvera justifiée par une différence de situation caractérisée ou un intérêt général suffisant. Cela pourra s'appliquer à la Wallonie qui deviendra un territoire français mais avec des caractéristiques particulières héritées de son histoire.

L'exemple du droit local alsacien mosellan

Applicable en Moselle, Bas-Rhin et Haut-Rhin, ce droit est le fruit d'une histoire commune.

Annexés à l'Empire allemand après la défaite française de 1871, ces trois départements sont redevenus français à l'issue de la Première Guerre mondiale.

Pendant les 47 années d'annexion, le droit français fut, dans beaucoup de domaines, progressivement remplacé par les lois d'Empire allemandes, ainsi que par des

dispositions locales émanant d'instances législatives propres au Land « Alsace-Lorraine ».

Le retour à la France en 1918 a vu la réintégration progressive des lois françaises, notamment par deux lois du 1^{er} juin 1924 introduisant, l'une, la législation civile et, l'autre, la législation commerciale dans les trois départements, mais aussi le maintien exprès d'un certain nombre de dispositions de droit local, inconnues du droit français ou jugées techniquement ou socialement « supérieures » à la législation française.

Le droit local est un droit composite à double titre :

– Il est constitué à l'heure actuelle aussi bien de dispositions « françaises » maintenues en vigueur par l'autorité allemande – certaines, tel le concordat de 1801, furent abrogées entre-temps en France –, que de dispositions allemandes applicables dans l'ensemble de l'Empire et de dispositions propres à « l'Alsace-Lorraine ».

– Il concerne des domaines aussi variés que la chasse, la justice, le régime d'assurance maladie, etc., et le droit du travail. Concernant ce dernier point, il s'agit essentiellement du repos du dimanche et des jours fériés, du maintien du salaire dans certains cas d'absence du salarié, de la clause de non-concurrence et de la durée du préavis. On notera surtout le régime concordataire, dont le maintien déroge magistralement au principe du droit constitutionnel de séparation des Églises et de l'État.

Quid des questions éthiques ?

La justice s'exerce, en principe, de manière purement régaliennne. Le cœur du régalien en matière de justice est le pénal. Le cœur des notions républicaines se trouve au niveau des principes d'unicité, d'indivisibilité et d'égalité. Le pénal est censé y souscrire.

Ceci nous amène aux questions éthiques.

Il n'est pas grave que la question de l'avortement soit réglée avec des différences entre la France et la Belgique (et donc résiduellement avec la Wallonie), l'essentiel étant que le principe soit admis de part et d'autre. De même, les lois sur le mariage pourront être harmonisées assez aisément. En revanche, les questions de l'adoption, des lois bioéthiques et de l'euthanasie exigeront des efforts de rapprochement.

On peut penser que le régime spécial wallon, issu du droit belge, serait plus favorable que le régime français actuel.

Il nous faut signaler ici l'existence, depuis un an, de la « question prioritaire de constitutionnalité ». Cette procédure permet quasiment à tout citoyen, dans le cadre d'un contentieux, de soulever devant le Conseil constitutionnel la non-conformité d'une disposition légale à la constitution. Elle pourrait offrir, dans le cas qui nous

occupe, une façon commode de résoudre les divergences entre droit ex-belge et droit français.

En guise de conclusion

Un régime très étendu de spécialité législative pourrait fort bien être envisagé pour la Wallonie (et éventuellement Bruxelles). Dans son essai « Wallonie et Bruxelles : le destin de la Belgique française », Jacques Lenain défend une conception très large, de l'ordre de 90 % de droit belge pour 10 % de droit français, soit une proportion inverse à celle de l'Alsace-Moselle.

Le traitement de cette question impliquera, bien évidemment, de distinguer la compétence des autorités régionales de celle des ex-autorités fédérales, transférée aux autorités centrales françaises.

Pour ce qui est de la convergence entre droit ex-belge et droit français, elle devrait se faire sans calendrier et objectifs préétablis, principalement selon les vœux des responsables politiques franco-belges.

Bonnes et moins bonnes nouvelles de Wallonie (mars-avril 2011)

Disparités régionales et communautaires

Chaque année, Robert Deschamps et son équipe de chercheurs des Facultés Notre-Dame à Namur comparent les priorités affichées par les différents gouvernements régionaux et communautaires.

Il apparaît ainsi que la Wallonie met, en proportion, davantage de moyens dans les politiques d'expansion d'aide économique et dans les politiques d'emploi que la Flandre. En revanche, celle-ci investit plus dans le domaine social, culturel et de l'enseignement.

Lorsque la Flandre dépense un euro pour la formation des demandeurs d'emploi, la Wallonie en consacre 2,2 fois plus. Ce rapport n'a certes pas de quoi étonner dans la mesure où la Wallonie connaît un taux de chômage plus élevé.

On est davantage surpris par la situation en matière de recherche scientifique. Selon l'étude, la Wallonie devrait dépenser presque deux fois plus d'argent pour atteindre le niveau de dépenses de la Flandre dans ce domaine. De manière générale, les moyens consacrés à l'enseignement en Wallonie atteignent à peine 90 % de ceux consentis en Flandre.

Constat similaire dans le domaine social et culturel. Les dépenses sociales en Wallonie et à Bruxelles ne représentent que 74 % des dépenses flamandes en la matière. Et pour

le poste « culture », les deux Régions du sud du pays restent à 90 % du niveau de dépenses observé en Flandre.

À noter cependant ce contraste à la rubrique « sport et tourisme » : la Wallonie dépense proportionnellement plus que la Flandre alors que Bruxelles est bien en deçà. Mais Bruxelles et la Wallonie se retrouvent sur les dépenses administratives (cabinets ministériels, parlements, etc.), avec des niveaux de dépenses supérieurs à ceux de la Flandre de 71 % et de 88 %.

Source : Vincent Rocour – « La Libre Belgique », 1^{er} mars 2011

Energie verte

Le gouvernement wallon a décidé de ne pas attendre le fédéral pour booster l'électricité verte. Et ça passe par une augmentation des quotas de certificats verts. Ils progressent de 2,25 % par an (ce qui était prévu jusqu'en 2012) à 3,65 % par an. Concrètement, les conséquences sont impressionnantes : les quotas de certificats verts ont été fixés à 19,4 % pour 2013, 23,1 % en 2014, 26,7 % en 2015 et 30,4 % pour 2016.

Selon Jean-Marc Nollet, cette croissance est indispensable si la Wallonie veut atteindre l'objectif de 20 % d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie d'ici 2020 «*dans le cadre d'une consommation énergétique maîtrisée* », précise-t-il.

Source : Pascale Serret – « Vers l'Avenir », 2 mars 2011

PME

Avec 142.000 emplois (chiffre 2008) en Wallonie, le secteur des grandes entreprises n'est certes pas à snober. Toutefois, en occupant près de quatre travailleurs sur cinq, ce sont les PME (moins de 200 salariés) qui sont le véritable moteur de l'économie. Au dernier trimestre 2010, près de 1,6 million de personnes étaient occupées dans des PME, dont 727.000 dans les entreprises de moins de 20 personnes.

Ces chiffres ne cessent de croître d'année en année, et plus rapidement encore en Wallonie qu'en Flandre depuis 2006. A un point tel que, selon les chiffres de l'ONSS, 2008 a été la première année où les PME du sud du pays ont, proportionnellement, occupé plus de salariés que celles du nord : 72 % de l'emploi total en Wallonie pour 70 % en Flandre.

L'an dernier, avec une croissance de 4,3 % de l'emploi, les PME wallonnes ont même fait quatre fois mieux que les PME du nord.

Source : Alain Wolwertz – « Vers l'Avenir », 2 mars 2011

La Wallonie embauche en masse

10 % des entrepreneurs wallons se disent prêts à engager entre avril et juin prochains, selon le baromètre Manpower. De quoi faire dire au directeur exécutif de la société d'intérim qu'en huit ans, *les perspectives d'embauche n'ont jamais été aussi élevées en Wallonie*. Il y a trois ans, on était dans le scénario radicalement opposé : une majorité de patrons wallons comptaient licencier et n'imaginaient même pas créer le moindre nouvel emploi.

Ceux qui embauchent ? Les banques, les assurances, l'immobilier, les commerces et les services publics et de santé.

Deuxième indice d'embellie wallonne : les chiffres du chômage. Selon les statistiques du Forem, c'est au Sud que l'on enregistre la plus forte baisse du chômage sur un an : - 7,3 %, soit 16.731 chômeurs de moins en février de cette année qu'à la même époque l'an dernier. C'est mieux que la Flandre (- 6,6 %, soit 14.108 demandeurs d'emploi en moins) et que Bruxelles (+ 1,3 %, soit 1.405 chômeurs de plus).

Troisième signal positif : selon l'entreprise de services SD Works, la croissance de l'emploi dans les petites et moyennes entreprises wallonne était l'année dernière supérieure à celle de la Flandre : + 4,3 % en Wallonie, contre + 1 % au Nord. Et entre 2003 et 2008, le nombre de PME wallonnes a augmenté de 10 %, le double de la croissance flamande.

Source : « Le Soir », 8 mars 2011

La FN perd la police fédérale

Trois mille pistolets « Smith & Wesson M&P9 » ont été récemment commandés par la police fédérale, pour une première commande de cette arme appelée à remplacer peu à peu le Browning GP35 de la FN Herstal qui équipait jusqu'ici neuf policiers fédéraux sur dix.

La commande, résultat d'un appel d'offres européen, doit atteindre à terme les 8.000 armes. Les syndicats de la FN Herstal déplorent la perte d'un marché non négligeable.

Source : « Le Soir », 22 mars 2011

La Wallonie soutient les Tunisiens

Le ministre-président wallon, Rudy Demotte (PS), a effectué une courte mission en Tunisie.

Il y a rencontré des ministres, des acteurs de la révolution mais il s'est également rendu dans la province de Beja, à 100 km de la capitale, pour proposer des échanges entre la Wallonie et cette gouvernance plus locale qui se cherche un avenir radieux.

Rudy Demotte a promis d'aider pour que des investissements wallons se réalisent dans la province. Il a également proposé une série de partenariats visant à faire profiter cette province des outils utilisés par la Wallonie en matière de gouvernance locale.

Source : Stéphane Tassin – « DH », 24 mars 2011

Faillites

En février, selon les derniers chiffres du SPF Economie diffusés ce mardi, il y a eu 852 faillites.

Le secteur de la construction paraît particulièrement vulnérable.

Source : Pierre-Henri Thomas – « Le Soir », 30 mars 2011

Investisseurs étrangers

L'an dernier, les investisseurs étrangers ont investi un total de 256 millions d'euros en Wallonie et y ont créé 1.733 emplois directs pour 68 dossiers conclus (sur 167 traités). Ces chiffres englobent les dossiers traités par l'Awex (127) et l'administration (40). L'Awex a conclu 47 dossiers pour 1.653 emplois directs créés et un montant total de 222 millions d'euros. Depuis 2006, les 5 experts de l'Awex chargés d'attirer des investissements étrangers en Wallonie dans les 5 pôles de compétitivité (Skywin/aéronautique, Biowin/sciences du vivant, Wagrallim/agroalimentaire, Mecatech/mécanique, Logitics in Wallonia) ont permis d'y créer un millier d'emplois pour 250 millions d'euros sur 5 ans (environ 70 dossiers).

Source : Philippe Lawson – « La Libre Belgique », 1^{er} avril 2011

Sans transferts, la Wallonie sera sur la paille

Michel Mignolet, professeur en économie aux FUNDP (Namur) a planché sur les conséquences économiques d'une scission du pays. Il parle d'estimation délicate et montre beaucoup de prudence dans l'interprétation de ces chiffres. Mais les résultats sont pour le moins alarmants. Ils démontrent une très forte dépendance de la Wallonie par rapport aux transferts venus de Flandre. Et, dit-il, la dynamique économique actuelle ne permet nullement d'envisager la réduction de ces transferts.

Si la solidarité via la sécurité sociale de la Flandre envers la Wallonie devait être supprimée, les allocataires sociaux perdraient 13 % de revenus. Quand le Belge produit en moyenne 100, en 2008, le Bruxellois, le Flamand et le Wallon contribuent respectivement à raison de 114, 107,1 et seulement 83,1. *Toute rupture de solidarité mettrait sérieusement en danger l'espace économique des Wallons*, martèle le professeur Mignolet qui estime par ailleurs qu'on *minimise les dangers d'une scission en Wallonie*.

Alors ? *Pour éviter de se culpabiliser par rapport ces chiffres, il faut prendre un peu de recul*, propose l'économiste. En gros, les transferts dont la Wallonie bénéficie sont-ils exceptionnels ou ordinaires par rapport à ce qui se passe ailleurs en Europe ? Là-dessus, l'expert est clair. L'ampleur des transferts en Belgique se situe dans la moyenne européenne, voire en deçà.

Ainsi, les transferts wallons sont importants mais largement inférieurs aux transferts dont bénéficient le Pays de Galles, l'Andalousie ou les régions du Sud de l'Italie et du Nord de la Suède.

Source : Catherine Ernens – « Vers l'Avenir », 4 avril 2011

Budget

La Cour des Comptes pointe l'engagement, par le ministre wallon du Budget André Antoine, d'un trader de Dexia pour gérer la dette wallonne.

La rémunération annuelle de l'intéressé – 14.000 euros bruts par mois – dépasse de 43.000 euros les plafonds autorisés, souligne la Cour.

Il gagne la même chose que chez Dexia, avec une plus petite voiture, et je préfère payer quelqu'un qui fait réaliser des gains considérables, commente le ministre.

Le Cour pointe aussi des anomalies dans la nature d'un contrat.

La rémunération est en effet payée par Dexia mais financée par le cabinet Antoine, ce qui pose un problème de conflit d'intérêts puisque Dexia gère la trésorerie wallonne, constate Michel Legrand, du Gerfa (Groupe d'étude et de réforme de la fonction administrative).

On est passé de 40 % de trafic financier de Dexia dans la trésorerie wallonne sous Michel Daerden à 17 % aujourd'hui, répond le ministre.

Source : « Sudpresse », 8 avril 2011

La vente d'armes à la Libye

Le Conseil d'État a annulé, le 7 avril, les cinq licences d'exportation d'armes vers la Libye accordées à la FN Herstal, par le ministre-président de la Région wallonne, Rudy Demotte (PS), au lendemain des élections régionales, le 8 juin 2009.

Après avoir suspendu, fin octobre 2009, ces mêmes licences, la haute juridiction administrative donne donc une nouvelle fois raison à la Ligue des droits de l'homme (LDH) à l'origine de ce recours déposé avec la Coordination nationale pour la paix et la démocratie (CNAPD).

Pour le Conseil d'État, le chef du gouvernement wallon n'aurait pas dû autoriser, en pleines affaires courantes, la FN Herstal à exporter ses armes légères vers la Libye du président Kadhafi.

Cet arrêt ne change pas fondamentalement la nature du dossier, minimise le cabinet Demotte. De nouvelles licences ont été re-délivrées le 8 novembre 2009 en affaires « normales ». Quant au fond, nous attendons avec intérêt la suite de la procédure, soit un second recours déposé par la Ligue des droits de l'Homme et la CNAPD, qui s'appuie sur le fond (le risque de « préjudice grave », le non-respect des droits de l'homme sous le régime de Kadhafi, etc.).

Pour l'opposition libérale, cet arrêt démontre au contraire une certaine *légèreté* dans le chef du gouvernement PS-Ecolo-CDH.

Pour nous, cet arrêt du Conseil d'État, c'est une tempête dans un verre d'eau !, réagit Antonio Fanara (FGTB). Les affaires courantes ? Pour partir en guerre en Libye, on ne s'est pas inquiété de savoir si on était ou pas en affaires courantes !

Le gouvernement wallon va devoir se positionner, insiste le secrétaire régional de la FGTB Métal. En l'état, son projet de décret est imbuvable. Il va tuer le secteur.

Source : Hugues Dorzée - « Le Soir », 12 et 13 avril 2011

La Wallonie à Las Vegas

15 entreprises wallonnes étaient présentes au National Association of Broadcasters Show de Las Vegas.

Pour la sixième fois, l'Awex avait tenu à participer à ce grand rendez de l'audiovisuel, avec un stand placé entre ceux de JVC et Panasonic.

Envoyé spécial de la « DH, Alexis Carantonis a interrogé Rudy Demotte, le ministre-président wallon :

Combien d'entreprises wallonnes êtes-vous venu défendre, ici à Las Vegas ?

(...) On trouve, dans les halls du NAB show, 15 entreprises wallonnes. Pour une flamande. Dans l'inconscient collectif, on a toujours tendance à s'imaginer que la Flandre est à la pointe de la technologie et que la Wallonie y est inactive. La présence wallonne, historique, sur ce rendez-vous mondial, brise le cliché. (...) Qui plus est, le secteur technologique est extrêmement motivant pour les jeunes, que la Wallonie doit se remettre à faire rêver. (...)

La Belgique aux États-Unis, voilà donc une affaire qui roule. Et sur la route inverse ?

Les États-Unis comptent parmi les investisseurs les plus importants de la Wallonie. Baxter à Lessines, Google à Saint-Ghislain... Echangez avec les dirigeants locaux,

vous vous rendez vite compte que la Wallonie, dans sa localisation stratégique de hub européen, est une région qui entre dans leurs pleines considérations.

o

Il faut rappeler que plus de 55 % des sommes investies par les sociétés américaines en Belgique concernent des nouvelles implantations en Wallonie. 45 % de ces sommes sont d'ailleurs consacrées à des extensions d'entreprises déjà établies sur le sol wallon.

Par ailleurs, les USA prennent, à leur seul compte, 24 % des 17.065 emplois créés, sur la décennie, par les investissements étrangers en Wallonie.

Source : Alexis Carantonis – « DH », 19 avril 2011

Le dossier communautaire toujours pas abordé au Parlement wallon

Le Parlement wallon ne semble pas prêt de suivre l'exemple de son alter ego flamand sur le plan institutionnel. Il a remis à l'honneur, il y a quelques mois, les débats d'actualité sur des thèmes précis (emploi, inondations ou éoliennes) mais le dossier communautaire n'a pas été abordé à ce jour.

Pour l'ex-président de l'assemblée, José Happart (PS) : *Les Wallons en général, et le Parlement wallon en particulier, commettent une faute de laxisme. En ne voulant pas faire le débat sur ce que la Wallonie veut faire de son avenir, ils laissent d'autres décider à leur place.*

En coulisses, certains députés évoquent un diktat du gouvernement sur ce point. La présidente du parlement, Emily Hoyos (Ecolo), conteste l'existence d'un tel ordre qui viendrait de l'exécutif ou d'ailleurs.

Consultance

Le groupe MR du Parlement wallon a fait ses comptes. Depuis le début de la législature, soit depuis juillet 2009, le gouvernement wallon aurait dépensé près de 30 millions d'euros en frais d'études. Pour le chef de l'opposition libérale Willy Borsus, *c'est vraiment du gaspillage. (...) Quand je vois qu'on dépense un million d'euros auprès de bureaux extérieurs pour l'évaluation du Cwatupe (code wallon de l'aménagement du territoire), alors qu'il y a une administration de l'aménagement du territoire... Toutes ces études confiées à des consultants sont superflues par rapport au travail que l'administration wallonne peut faire en interne.*

Quant aux frais de communication, le MR estime qu'un budget de plus de 6,5 millions y a été consacré jusqu'à présent. *Le gouvernement avait pourtant promis de réduire ces montants. De tels moyens pourraient servir d'autres priorités.*

Willy Borsus pointe notamment la campagne pour le Plan Marshall 2.Vert, *qui donne l'impression aux gens qu'ils ont gagné l'Euromillion. (...) Le gouvernement n'annonce*

strictement rien dans cette campagne. Les gens attendent autre chose que cette agitation permanente. En même temps, la Région est toujours en retard pour payer ses factures et ses primes.

Et de conclure : Je lance un appel au gouvernement : il faut que ces frais diminuent de moitié au budget. On enregistre vraiment une explosion des dépenses d'exercice en exercice. Les ministres se sont inscrits à la hausse alors qu'on est dans une configuration de crise. Ils ont vite fait d'oublier leurs promesses...

Source : Pascale Serret – « Vers l'Avenir », 22 avril 2011

600 millions pour Duferco

Comme convenu, Duferco et son partenaire russe, Novolipetsk (NLMK), ont signé jeudi la fin de leur collaboration au sein de la co-entreprise SIF. Dans un communiqué, le groupe coté en bourse (Londres, Moscou) détenu par le milliardaire russe Vladimir Lissine indique avoir repris les 50 % restants, jusqu'à présent propriété de Duferco pour un montant de 600 millions de dollars (environ 412 millions d'euros). Il précise avoir financé l'opération entièrement sur des fonds propres. D'après Anton Bazulev, responsable des relations externes de NLMK, l'objectif des dirigeants est de développer les actifs wallons du groupe en vue de conquérir le marché européen d'acier à haute valeur ajoutée. SIF devient une filiale à part entière de NLMK. Concrètement, ce sont 7 sites de transformation de Produits plats, d'une capacité totale de laminage de plus de 5,5 millions de tonnes par an et d'une production totale en 2010 de 3,2 millions de tonnes, ainsi que plusieurs centres de service et de distribution, qui rejoignent le giron de NLMK.

En Belgique, il s'agit des laminoirs de Clabecq et de La Louvière (soit environ 1 700 travailleurs), lesquels seront approvisionnés en brames produites à un coût moindre par le nouveau haut-fourneau de Lipetsk (près de Moscou). Ce dernier, d'une capacité de 3,4 millions de tonnes, sera opérationnel cette année. Duferco hérite des produits longs de La Louvière et du haut-fourneau, isolé de Carsid (à l'arrêt depuis novembre 2008), soit un total de 1 500 collaborateurs.

Source : Philippe Lawson – « La Libre Belgique », 22 avril 2011

Un Plan B comme Bérézina wallonne

Admettons que la crise politique se délite jusqu'à l'enclenchement de quelque « plan B » post-belge. Quelles conséquences budgétaires les Régions devraient-elles supporter, une fois investies des compétences et moyens de l'entité 1 (pouvoir fédéral et sécurité sociale) ? En voici une nouvelle estimation, ancrée dans les réalités des recettes des années 2006-2010. Elle est *constamment négative* pour la Région wallonne. D'autres scénarios sont certes moins pessimistes; mais le fait que celui-ci soit signé notamment du professeur Michel Mignolet, expert écouté des partis francophones, ne le rend pas insignifiant.

D'habitude, on recourt au concept des transferts interrégionaux pour mesurer l'excédent ou le déficit budgétaire incombant à chaque Région. Ces transferts traduisent l'écart qui sépare la participation de chaque territoire au financement de l'entité 1 et les montants qu'il perçoit. Ainsi, en 2007, la Wallonie percevait des transferts nets de 5,59 milliards d'euros, en provenance de la Flandre (5,33 milliards) et accessoirement de Bruxelles (255 millions). Un transfert passant ensuite à 5,9 milliards en 2008 ; 5,3 en 2009 ; 5,8 en 2010.

Laissons ces chiffres-là. Non seulement on les sait sujets à bien des évaluations (des économistes de la KUL viennent ainsi de grossir les transferts Nord/Sud de 5,7 à 11 milliards, en incorporant à leur manière des transferts de charges de la dette); mais nos universitaires namurois estiment que l'indicateur des transferts n'est pas pertinent pour répondre à la question de départ. Eux défendent celui des soldes primaires (la différence entre dépenses et recettes). Retour à 2007 : en cas d'étiollement de l'entité 1, la Wallonie aurait enregistré un solde primaire négatif de 2,7 milliards; alors qu'aux mêmes conditions, Bruxelles et la Flandre auraient perçu des excédents de 1,2 et 11,7 milliards. Les mêmes indicateurs pour 2010 : + 276 millions à Bruxelles ; + 4,3 milliards en Flandre; - 6,2 milliards en Wallonie. Car la crise a évidemment dégradé tous les soldes.

Soldes primaires, insistons : cela, sans préjudice du partage des charges de la dette, qui serait soumis à (solides) négociations Ce n'est pas un détail : les intérêts de la dette de l'entité 1 s'élèvent à 12,2 milliards en 2010 !

Source : Paul Piret – « La Libre Belgique », 2 mai 2011

Les exportations se portent bien

Après le repli de 15,1 % des exportations wallonnes en 2009 à cause de la crise économique, les entreprises du sud du pays ont retrouvé de la vigueur sur les marchés mondiaux.

Les ventes des entreprises wallonnes à l'étranger ont augmenté de 14,8 % (non prise en compte du transit de gaz) pour un montant total de 38,7 milliards d'euros en 2010 contre des rentrées de 33,7 milliards en 2009. *C'est la croissance la plus forte depuis l'année 2000. Non seulement, il y a un effet de rattrapage, mais il a été plus rapide. Cette performance est essentiellement le résultat du dynamisme des pays émergents et en développement d'Asie et d'Amérique latine qui ont offert de nombreuses opportunités à nos entreprises. C'est aussi le résultat d'une politique délibérée de soutien à nos entreprises menée via l'Awex*", a commenté Jean-Claude Marcourt (PS), ministre wallon de l'Economie et du Commerce extérieur.

Mais à l'exception de la France qui enregistre une hausse moins importante de ses exportations (+ 13,7 %), la Wallonie fait moins bien que ses voisins : + 20,3 % pour la Flandre, + 20,4 % pour les Pays-Bas et + 19,4 % pour l'Allemagne. *Ces régions voisines enregistrent certes une augmentation de leurs exportations plus importante que la nôtre en 2010, mais elles ont aussi connu un taux de décroissance de leurs*

exportations bien plus important (moyenne de – 17,8 %) que celui de la Wallonie en 2009 (– 15,1 %), dit-il. Il souhaite que les entreprises, sans délaisser les pays BRIC, investissent davantage l'Asie du sud est et de l'Afrique du Sud.

Les produits chimiques restent le premier poste d'exportation, suivis des métaux, des machines et équipements ainsi que des matières plastiques. Les secteurs des pôles de compétitivité affichent une certaine vigueur. En 2006, ils représentaient 42 % des exportations wallonnes contre 48 % en 2010.

Les chiffres indiquent que la Wallonie est désormais la Région qui sauve la Belgique. Elle affiche une balance commerciale positive de 9,4 milliards d'euros en 2010 contre un surplus commercial négatif de 2,2 milliards d'euros pour la Flandre et – 5,6 milliards pour Bruxelles. C'est donc grâce à la Wallonie que la Belgique a affiché une balance commerciale positive de 1,6 milliard l'an dernier. Elle a atteint son niveau de 2008 à 97,5 % contre 95 % pour la Flandre. Elle représente 19,9 % des exportations belges contre 78 % pour la Flandre et 2,2 % pour Bruxelles. *La balance commerciale est un signe de bonne santé économique. Sans la Wallonie, la Belgique aurait une balance négative de 7,8 milliards d'euros. Avec cette performance de la Wallonie, on peut plus difficilement nous demander de rééquilibrer les échanges. Ces chiffres démontrent qu'il faut arrêter de seriner la perception de la Wallonie d'il y a 20 ans comme étant la réalité,* a déclaré Philippe Suinen, patron de l'Awex.

Source : Philippe Lawson – « La Libre Belgique », 3 mai 2011

Le chômage poursuit sa décrue

En avril, le chômage a reculé en Wallonie, tant sur une base mensuelle qu'annuelle. Le taux de chômage s'est établi à 13,4% de la population active, contre 14% en avril 2010, soit baisse de 10.009 unités.

La Wallonie dénombrait 208.164 demandeurs d'emploi en avril, dont 17.511 jeunes en stage d'attente. Par rapport à mars, le chômage a reculé de 3.531 unités en avril.

Source : Belga – « Le Soir », 4 mai 2011

La Caisse d'investissement en perte

Il y a deux ans, le ministre de l'Économie wallon Jean-Claude Marcourt lançait la Caisse d'investissement de Wallonie. Le but : faire un appel aux épargnants dont l'argent servirait à prêter des fonds aux PME. Avec, évidemment, retour avec intérêt sur investissement d'ici 2019. Lors de l'appel à épargne, 83 millions d'euros avaient été récoltés.

En fait, depuis deux ans, la Caisse d'investissement n'a virtuellement pas fonctionné. Pire : son CA vient d'entériner une perte pour 2010 de un million d'euros.

Des mauvaises nouvelles qui, pour les gestionnaires de la Caisse, n'en sont pas vraiment. Car, disent-ils, depuis le début de l'année, le mouvement s'est mis en marche et la Caisse a, enfin, prêté de l'argent à certaines entreprises, dont la chocolaterie Galler.

La mise en place du mécanisme dans le respect des contraintes de la Commission bancaire et financière explique en partie le démarrage poussif.

Deuxième problème : une plainte anonyme avait été déposée par un parlementaire wallon auprès de l'Union européenne. Selon lui, la Caisse d'investissement représentait une aide d'État déguisée. La caisse d'investissement a donc été contrainte de se défendre, de monter un dossier prouvant que son fonctionnement n'avait rien à voir avec des aides d'État. Pour cela, elle a dû engager un avocat. Sans parler des frais administratifs. C'est en grande partie cette difficulté supplémentaire qui a plombé les finances de la Caisse, la mettant en perte d'un million pour l'année dernière.

Aujourd'hui, le différend avec l'Europe est réglé. La Commission européenne a toutefois établi un cadre qui devra être respecté par l'organisme wallon.

La Caisse devrait atteindre son rythme de croisière dans les mois à venir. Jean-Claude Marcourt se dit confiant d'aboutir au but qu'il s'est fixé à l'échéance 2019.

Source : Martial Dumont – « Vers l'Avenir », 4 mai 2011

Les Cahiers du GE WIF

Groupe d'Études pour la Wallonie intégrée à la France

N° 10 – Novembre 2011

WALLONIE 2011

Équipe rédactionnelle : Edgard Baeckeland, Guy Bertrand, Willy Burgeon, Jean-Alexis D'Heur, Paul Durieux, Jules Gazon, Jules Gheude, Marc Hansen, Jean-Sébastien Jamart, Philippe Lausier, Jean-Luc Lefèvre, Jean Lerusse, Michel Pieret, Jean-François Renwart.

Les Cahiers du **GE WIF**

Groupe d'Études pour la Wallonie intégrée à la France

N° 10 – Novembre 2011

SOMMAIRE

Le 10 octobre dernier, le formateur Elio Di Rupo a présenté officiellement l'accord qui doit permettre de réformer l'État fédéral belge en profondeur.

Le Gewif a jugé le moment opportun pour dresser un état des lieux de la Wallonie.

La Région est-elle vraiment en train de se redresser ? Est-elle en mesure d'assumer de nouvelles compétences ? Ne sera-t-elle pas défavorisée par la nouvelle loi de financement ?

Autant de questions auxquelles le présent Cahier tente de répondre.

Table des matières

| | |
|--|-----------------------|
| Introduction | 5 |
| « André Antoine ne maîtrise plus les finances » | 5 |
| « La Flandre a déjà donné » | 6 |
| Un déficit primaire wallon inquiétant | 7 |
| Un chômage toujours élevé | 7 |
| Sociétés | 8 |
| Une Wallonie qui s'exporte de mieux en mieux | 8 |
| Attractivité | 9 |
| Aéroports | 9 |
| La Wallonie numérique | 10 |
| Trilogiport | 10 |
| Le bilan du Plan Marshall | 10 |
| Le gouvernement et l'opposition | 12 |
| TEC | 13 |
| La Wallonie face à la nouvelle réforme de l'État | 14 |
| Le drame d'ArcelorMittal | 15 |
| Le rôle majeur de l'industrie | 17 |
| Un grand Holding wallon | 18 |
| Une politisation toujours présente | 19 |
| Le vieillissement de la population | 19 |
| Voies navigables | 19 |
| Les Cahiers du GE WIF | N° 10 – Novembre 2011 |
| | 3 |

| | |
|--|----|
| Parc éolien | 20 |
| Un Hainaut franco-belge renforcé | 20 |
| La Wallonie et le Réseau de transport européen | 20 |
| Conclusions | 21 |

Introduction

Ce 11 octobre 2011, André Antoine, le ministre wallon des Finances, dit s'attendre à un budget 2012 difficile. Peut-être *l'exercice le plus difficile depuis que je fréquente cette assemblée*, a-t-il souligné en Commission du Parlement wallon.

Les paramètres de croissance devront, selon toute évidence, être revus à la baisse. La prévision de 2,3 % en juin n'est plus que d'1,6 % et certains « chefs economists » évoquent même 1 %.

Il faudra, par ailleurs, tenir compte des efforts d'assainissement budgétaire demandés par le fédéral et de la réduction de l'intervention de solidarité de ce dernier. Sans parler du risque de transferts de nouvelles compétences sans l'intégralité des moyens...

Tout cela sur fond de crise de Dexia Belgique et du Holding Communal, où l'on parle de dégradation possible de la notation financière de la Wallonie.

Il nous paraît donc opportun de faire le point.

« André Antoine ne maîtrise plus les finances ! »

5 octobre 2001, au matin. Invité sur les ondes de Bel RTL, Willy Borsus, le chef de l'opposition libérale au Parlement wallon se lâche : *André Antoine ne maîtrise plus les finances régionales !* Et d'expliquer : *En 2009, il y avait déjà une différence significative entre les chiffres de trajectoire budgétaire avancés par André Antoine et l'Institut des Comptes nationaux et la Cour des comptes. Antoine estimait que certaines dépenses régionales étaient productives pour la Région et ne devaient donc pas être versées dans la colonne des « moins ». L'Institut et la Cour n'étaient pas d'accord. Après rectification, on s'est aperçu que le déficit était de 812 millions, alors que le maximum autorisé était de 475 millions. En 2010, idem. Le 30 septembre dernier, l'Institut des Comptes nationaux a jugé que le déficit de la région était de 464,9 millions, alors que la trajectoire prévoit une perte de 264,7 millions. Soit 200 millions de différence !*

Face à cette situation, Willy Borsus estime qu'*il faut confier à un organe externe à la région la tâche de réaliser un audit sur les finances wallonnes*. L'exercice serait d'autant plus bénéfique, précise-t-il, que les chiffres de la dette globale diffèrent également d'une source à l'autre : *La BNB annonce un endettement de 7,39 milliards, alors qu'André Antoine parle de 6,87 milliards*.

À ne perdre pas de vue non plus, ces « financements alternatifs » que la Région prend également en charge et que l'on peut, selon Willy Borsus, évaluer à quelque 7 milliards. *On arrive ainsi à une dette globale de 14,5 milliards d'euros !*

o

Comment expliquer ces chiffres discordants ? Le fond du litige se résume pour l'essentiel à une question : pour calculer le solde net à financer, faut-il prendre en considération les participations financières de la Région wallonne dans des entreprises ?

Aujourd'hui, sur fond de crise internationale et de suspicion sur la réalité des comptes publics, l'Europe, via Eurostat, a imposé aux pays membres de prendre un maximum de précautions et de « compter large » pour éviter toute nouvelle surprise « à la Grecque ».

Le problème, dit-on au cabinet Antoine, c'est que l'information n'a pas bien circulé. Et lorsque les nouvelles exigences d'Eurostat et de l'ICN ont été connues, il était trop tard pour les appliquer intégralement aux comptes 2010. L'ICN, lui, se montre d'emblée plus sévère et prend des dispositions à titre conservatoire, comme la prise en considération de participations financières dans le déficit.

Le cabinet précise que des mesures ont été prises pour intégrer au budget 2011 les nouvelles exigences des organismes officiels.

« La Flandre a déjà donné »

Telle est, selon Luc Van der Kelen, l'éditorialiste de « Het Laatste Nieuws », la réponse que la Flandre apportera lorsqu'elle sera invitée, avec les autres entités fédérées, à apporter sa contribution à l'assainissement de la dette publique belge (voir son article dans « Le Vif » du 2 septembre 2011).

Et d'expliquer :

Dès sa mise en orbite, le gouvernement flamand a immédiatement suivi sa propre voie. Il a choisi de débarrasser au plus vite son budget d'un déficit s'élevant à 2 milliards d'euros, une somme considérable. Pour atteindre cet objectif, la Flandre a dû jouer sur deux budgets, ceux de 2010 et 2011. La Flandre dispose désormais d'une bonne marge pour investir.

Les gouvernements francophones ont opté pour le chemin inverse : investir d'abord pour conjurer la crise, mettre fin ensuite au déficit aux alentours de 2015, voire 2014, s'il y a moyen. Cette année, la Wallonie et la Communauté française – il faut leur rendre justice – ont mieux fait que les prévisions du planning. (...)

Grâce aux économies réalisées par l'exécutif flamand, la Belgique a atteint ses objectifs budgétaires sans avoir dû recourir à des mesures pénibles. Mais ceux qui savent compter – recettes, transferts et dépenses – voient que le fédéral ne sera plus en mesure d'établir le budget 2012-2013. Il ne reste que 37 milliards d'euros au fédéral avec lesquels il lui faudra payer les pensions et les intérêts sur la dette, et combler le déficit énorme de la sécurité sociale. Puis il n'y aura plus un seul centime pour les importants ministères de la Justice et de l'Intérieur, pour ne nommer que ces deux-là,

dont il serait difficile d'assurer la continuité en leur réservant moins de moyens. Et où trouvera-t-on les 461 millions d'euros pour Bruxelles ? (...)

On le voit, la vraie négociation est celle qui portera sur l'argent...

Un déficit primaire wallon inquiétant

Dans son éditorial du 21 septembre dernier, Rik Van Cauwelaert, le rédacteur en chef de « Knack », n'a d'ailleurs pas manqué de souligner que *si le solde primaire belge est tombé dans le rouge ces dernières années, c'est la cause directe du déficit primaire wallon croissant, qui est passé de 1,7 milliard d'euro en 2006 à 6,2 milliards d'euros en 2010. Alors que la Flandre et Bruxelles présentent toutes deux un solde primaire positif de respectivement 4,3 milliards et 436 millions.*

Dans une note de réflexion, datée du 8 août 2011, Jules Gazon, professeur émérite (HEC, Ecole de gestion de l'Université de Liège), révèle que, dans l'hypothèse optimiste du partage de la dette publique suivant le critère du PIB, *le solde net à financer d'une Wallonie autonome en 2009, intérêts de la dette publique wallonne compris, soit 10,488 milliards d'euros, eût été d'environ 27 % des dépenses publiques wallonnes et de 13,5 % du PIB wallon pour un objectif de la zone euro fixé à 3°.*

Un chômage toujours élevé

Fin août 2011, la Wallonie dénombrait 232.231 demandeurs d'emploi demandeurs d'allocations et 20.213 jeunes en stage d'attente, ce qui représente 14,9 % de la population active. En août 2010, cet indicateur était de 15,4 %.

C'est dans ce contexte déjà difficile qu'intervient, le 12 octobre, la décision d'ArcelorMittal de fermer définitivement la phase à chaud sur le site de Liège. Selon, Francis Gomez, président du syndicat des métallos FGTB, *plus de mille personnes en direct se retrouveraient sans emploi.*

Qu'en est-il de la situation au niveau du Forem ? Le ministre de l'Emploi, André Antoine, a paraphé récemment le nouveau contrat de gestion de l'institution, qui prévoit notamment l'accompagnement individualisé des chômeurs : budget, moyens, personnel. Le document a immédiatement été dénoncé en front commun (CGSP, CSC, SLFP) par les représentants du personnel. Ceux-ci estiment que tout fait défaut pour mettre en place ce fameux accompagnement voulu par le ministre. Avec un risque de perte de qualité dans le suivi des demandeurs d'emploi.

De son côté, Jean-Pierre Méan, l'administrateur délégué du Forem, est convaincu que l'accompagnement individualisé des chômeurs ne suffira pas à relever le taux d'emploi. *On a affiné la relation avec le chômeur (...)* Mais cela ne nous permettra pas d'atteindre les objectifs européens. Nous devons absolument nous engager sur la voie de la transition professionnelle, précise-t-il : accompagner le travailleur, de sa sortie de l'école jusqu'au moment où il quitte le marché du travail.

À noter également l'impérieux besoin de moderniser l'outil informatique du Forem, afin de permettre une gestion plus efficace des dossiers.

Sociétés

Le rapport annuel 2010 du Conseil économique et social de la Région wallonne (CESRW) révèle que les immigrations géographiques d'entreprises entre les trois Régions se traduisent par un solde positif de 253 sociétés commerciales en faveur de la Wallonie.

Ce solde positif indique que la Wallonie demeure une terre d'accueil pour les entreprises des autres régions, explique Philippe Boveroux, économiste au CESRW.

Malgré la crise, on observe que la Wallonie affiche un nombre croissant d'entreprises depuis onze ans. Fin décembre 2010, on dénombre 91.840 sociétés commerciales contre 89.227 en 2009.

Une comparaison avec les autres régions européennes de tradition industrielle indique que nos performances économiques sont moins bonnes dans tous les domaines (chômage, taux d'emploi, PIB par habitant, etc.) que celles de ces régions, sauf en recherche et développement où nous faisons mieux qu'elles. Mais en R&D, nos dépenses sont inférieures à l'objectif de Barcelone, fixé à 3 % du PIB.

D'après le CESRW, la Wallonie a bien résisté à la crise. Elle a enregistré en 2009 un recul de son activité économique de 3,1 % en volume contre - 3,4 % pour la Flandre et - 0,5% pour Bruxelles.

Une Wallonie qui s'exporte de mieux en mieux

Les exportations wallonnes ont progressé de 13,3 % au premier semestre 2011 par rapport au premier semestre 2010.

C'est la première fois que les ventes wallonnes à l'étranger passent la barre des 21 milliards d'euros lors d'un semestre

Cet accroissement de 13,3 % est plus élevé que celui des Pays-Bas (12,7 %) et de la France (10,3 %), mais moins élevé que celui de la Flandre (19,6 %), l'UE15 (14,9 %) et l'Allemagne (14,7 %).

On score très bien à l'extérieur de l'UE, relève Philippe Suinen, l'administrateur délégué de l'Awex, avec un bond de 19,2 % de nos exportations sur les marchés extérieurs à l'UE27. Des hausses sensibles ont été enregistrées notamment en Amérique Latine (+69%), en Europe centrale et orientale (+34,4 %), en Afrique subsaharienne (+30,8 %), au Proche et Moyen-Orient (+30 %), en Asie centrale (+28,7 %), en Océanie (+25,3 %) et en Extrême-Orient (+24,9 %).

Les trois premiers secteurs d'exportation sont les produits des industries chimiques, les métaux communs et ouvrages en ces métaux, et les machines et équipements électriques et électroniques.

o

On peut se demander si l'encadrement administratif dont dispose l'Awex pour accomplir sa mission, n'est pas disproportionné si l'on considère que la Wallonie est, grosso modo, comparable à la région Nord/Pas-de-Calais.

Outre une administration centrale (60 agents), basée à Bruxelles, et 7 centres régionaux (44 agents), l'agence comprend également un réseau de 101 attachés économiques et commerciaux répartis aux quatre coins de la planète.

À titre de comparaison, l'Agence française pour les investissements internationaux (AFII) dispose de 23 bureaux à l'étranger (environ 90 personnes) et de 65 collaborateurs répartis sur le territoire français.

Attractivité

Selon la Baromètre 2010 publié par Ernst & Young, si la Belgique a conservé sa 6^{ème} place au classement des pays européens les plus attractifs, c'est grâce à la Flandre. Car la Wallonie, elle, affiche un net recul.

Si l'Awex ne nie pas que l'année 2010 a été *la moins bonne de la décennie*, elle constate cependant que ses chiffres diffèrent sensiblement de ceux d'Ernst & Young.

Pour 2010, E & Y recense 140 projets d'investissements en Belgique, dont 31 pour la Wallonie. L'Awex, elle, enregistre 68 dossiers d'investisseurs étrangers sur le territoire wallon, représentant 1.733 emplois directs.

L'Awex prend en considération les investissements nouveaux (y compris en provenance de Flandre et de Bruxelles) et ceux qui sont destinés à élargir la capacité industrielle. Mais pas les simples fusions et acquisitions. On attend également que le terrain ait été effectivement acheté pour comptabiliser le projet d'investissement étranger.

On peut s'étonner de l'absence de certains dossiers dans les statistiques d'Ernst & Young : les projets américains de Bizzcall et de 3B Fiberglass, les hollandais de Continental Bakeries et d>Alltag Security, les français de Nexans et de Neoceram, le japonais de Bridgestone et le chinois de IP Consulting. *Ces oublis atteignent tout de même 260 emplois*, fait remarquer l'Awex.

Aéroports

Pour Liège Airport, l'année 2010 restera un excellent cru. Les installations de Bierset se positionnent désormais à la 8^e place du top européen en matière de fret, avec

639.434 tonnes ayant transité sur le tarmac liégeois l'an dernier. Aujourd'hui, l'aéroport « pèse » plus 3.000 emplois directs et quelque 8.000 postes indirects.

À l'autre bout du sillon Sambre-et-Meuse, le ciel est tout aussi dégagé. L'aéroport de Charleroi-Bruxelles Sud a enregistré 5,2 millions de passagers en 2010 (72 % de Belges) et compte s'approcher du seuil des 6 millions cette année.

La Wallonie numérique

Le gouvernement wallon a approuvé un vaste plan (10 objectifs stratégiques déclinés en 50 objectifs opérationnels) destiné à rendre la Wallonie entièrement numérique pour 2025. Il a été élaboré en concertation avec de nombreux acteurs du secteur (Belgacom, Tecteo, KPN, Mobistar, Cisco, Microsoft, HP).

Trilogiport

Le permis définitif n'a pas encore été accordé par le gouvernement wallon mais la commercialisation du Trilogiport de Liège (Hermalle-sous-Argenteau) a déjà débuté.

Cette plateforme logistique au bord du canal Albert, qui devrait être achevée fin 2012 au mieux, va associer le transport de marchandises par rail au transport par route et par la voie d'eau (d'où son nom). Économiquement, c'est un dossier phare pour la région liégeoise qui peut compter sur sa situation idéale : on y trouve 60 % du pouvoir d'achat européen dans un rayon de 500 km.

Pour mener cette commercialisation, le bureau international Cushman & Wakefield a reçu un mandat pour placer 150.000 m² d'immobilier sur les 200.000 m² qui seront finalement mis à la disposition des entreprises de distribution et de logistique.

Le bilan du Plan Marshall

Pôles de compétitivité

L'appel lancé en février 2010 a permis de retenir 36 projets représentant 62 millions d'euros et 1.349 emplois.

A titre de comparaison, les cinq appels initiés sous le premier Plan Marshall avaient mobilisé 153 projets, 277 millions et 9.287 emplois.

On observe que le sixième pôle (chimie et matériaux durables) a généré jusqu'ici 8 projets, pour 18 millions et 300 emplois.

Recherche

En technologies de la communication, le programme « Wist III » a labellisé 8 projets pesant une aide publique de 6 millions. En énergies renouvelables, un premier programme « Erable » finance 16 projets (choisis parmi 57). Rayon spin-off et

déclinaisons (spin-out et sociétés innovantes), 56 ont été soutenues depuis 2010 pour une aide publique globale de 15 millions, 198 emplois créés à la clé.

Quant aux trois « programmes d'excellence » initiés par le premier plan et poursuivis sous le deuxième, ils cumulaient, fin juin 61 emplois de recherche et 33 techniques.

Formation

27.800 demandeurs d'emploi ont participé à des « carrefours emploi-formation » entre janvier 2010 et juin 2011 ; 1 570 ont testé des métiers de manière pratique (dispositif « essais-métiers »); 511.000 heures de formations intensives en langues se sont ajoutées au 1,5 million d'heures dispensées déjà entre 2006 et 2009.

Au cours de la même période, 53.010 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'un entretien de bilan auprès d'un conseiller référent, tandis qu'étaient réalisées 106.882 transmissions d'offres d'emploi (contre 89.807 en 2009). Les crédits du 2.Vert ont aussi, en 2010, soutenu 767.190 heures additionnelles de formation qualifiante par le Forem, dont 328.084 dispensées pour améliorer les compétences liées aux métiers (rénovation, énergie) de la première « alliance emploi-environnement ».

Création d'activités

Treize actions « esprit d'entreprendre » ont touché 20.896 jeunes et 976 enseignants en 2010-2011.

Infrastructures

Côté SAR (sites désaffectés peu ou pas pollués), 97 projets ont démarré et 47 sont clôturés sur les 121 projets initiés par Marshall 1 et poursuivis par Marshall 2; celui-ci a retenu 15 autres sites et une nouvelle liste est à l'examen.

Côté sites pollués, 11 projets de Marshall 1 sont clôturés et 14 ont démarré sur les 30 poursuivis; s'ajoutent 7 sites confirmés (études terminées pour 3 d'entre eux) et 19 proposés.

Côté zones d'activité économique, sur 56 projets initiés par Marshall 1 et poursuivis par Marshall 2, 13 sont finalisés et 38 ont démarré; des 40 ZAE identifiées en 2008, les procédures (plans de secteur) sont en cours pour 6 projets; des 46 ZAE approuvées en 2011 (projets reportés compris), 25 sont en ordre de procédures territoriales et 1 chantier a démarré.

Emploi-Environnement

Le plan pluriannuel de la première « alliance » a été présenté au gouvernement une première fois en avril, tandis que la première fusion des primes logements et énergie est entrée en vigueur en 2010.

À noter également que le programme d'investissements Pivert (logement public) est opérationnel pour 2012-2014.

o

Si l'opposition dénonce la lenteur dans la mise en route de cette politique emploi-environnement, le Conseil économique et social de la Région wallonne se réjouit, lui, de cette première Alliance centrée à la fois sur la performance énergétique et la construction/rénovation durable. Il invite le gouvernement wallon à rechercher des *moyens additionnels* pour amplifier et pérenniser l'Alliance.

Les partenaires sociaux tiennent à attirer l'attention sur certains points : simplification des marchés publics, lisibilité des primes, risque d'effets d'aubaine pour certaines catégories de revenus, concept de métier vert, définition des matériaux dits durables ou naturels. Ils souhaiteraient également *disposer d'une vision claire* du montage budgétaire de l'opération et de sa ventilation.

Le gouvernement et l'opposition

Le gouvernement wallon annonce un budget rigoureux et un retour à l'équilibre pour 2015.

Mais l'opposition libérale tient à relativiser fortement le positivisme de l'Olivier.

Elle dénonce *une série de mesures qui vont à l'encontre de l'intérêt du citoyen : suppression de l'écobonus – il n'y a plus virtuellement que les voitures électriques qui peuvent en bénéficier – et des primes au photovoltaïque.*

Elle note également que *dans le cadre de la taxe télé-redevance, le gouvernement a imposé la plupart des allocataires sociaux qui ne devaient pas l'être. Une erreur de 14 millions.*

Pour ce qui est du dossier Natura 2000, ajoute Willy Borsus, le chef de l'opposition libérale, *on en est toujours au stade de l'enquête publique. Les avancées du gouvernement wallon se font au prix d'erreurs et de retours en arrière.*

La critique de Willy Borsus porte également sur la simplification administrative, l'un des grands dadas du gouvernement wallon : *On se targue d'avoir raccourci les délais de dossiers, les délais de paiement pour les entreprises, le monde associatif et les citoyens. Mais pour tout ce monde-là, les avancées ne sont pas perceptibles. Il y a des intentions, certes. Mais après deux ans de gouvernement, on est en droit d'attendre plus que des annonces. Et c'est aussi valable pour la fusion de certaines structures voulues par la déclaration de Politique régionale. C'est même pire : on a créé de nouveaux machins !*

Le gouvernement estime avoir pérennisé ses engagements sociaux envers les TEC, créé de nouveaux services et exonéré les plus démunis d'augmentation tarifaire. Ici aussi, Willy Borsus contre-attaque : *Les TEC connaissent des troubles sociaux, il n'y a toujours pas de service minimum. Le gouvernement a pris du retard dans le nouveau contrat de gestion et n'a pas honoré le précédent en rabotant les subsides. Résultat, les TEC sont obligés de rationaliser et de prendre des mesures qui diminuent le service aux gens et font augmenter les tarifs des voyages en bus.*

Pour ce qui est de la bonne gouvernance, Willy Borsus est formel : *La dépolitisation de l'administration dans la fonction publique n'est toujours nulle part après deux ans de gouvernement. Concernant les réformes, oui, il y a des annonces. Mais elles n'entreront, pour la plupart, réellement en vigueur qu'après la législature, soit après 2014 !*

Si Willy Borsus admet que le Plan Marshall 2.Vert contient *des choses très positives*, il constate toutefois que le gouvernement n'a pas encore transformé l'essai : *Ca manque de concrétisation. Prenez l'alliance emploi/environnement, qui est vraiment une bonne idée. On n'en voit toujours aucune trace réelle. Et puis, je veux insister sur la confusion qu'entretient le gouvernement wallon en mélangeant les réalisations et en confondant volontairement les crédits du premier Plan Marshall et du Marshall 2.Vert.*

Le gouvernement wallon annonce le déblocage de 900 millions d'euros et la mise sur pied de 110 mesures pour réformer le logement public en profondeur.

Willy Borsus ne cache pas son scepticisme : *Depuis deux ans, qu'a-t-on vu ? Des crédits bloqués dans le secteur du logement, ce qui sera encore bientôt le cas, et une diminution de subsides pour réaliser l'ancrage local. Dans tout ça, je cherche toujours les actions qui ont un impact direct et positif sur les gens et les sur les guichets du logement éparpillés en Wallonie.*

Enfin, Willy Borsus stigmatise le manque de réalisations en matière d'économie et d'emploi : *Regardez le Plan Airbag pour permettre aux indépendants de se lancer : on n'a encore rien vu. Pareil pour la réforme des aides économiques et le Small Business Act qui restent des projets. Et je ne vous parle pas de la rénovation des sites désaffectés qui n'avancent pas et dont la consommation de crédits budgétaires est très faible, analyse de la Cour des comptes à l'appui.*

TEC

Le Groupe TEC comprendra 22 administrateurs en moins, soit 85 au lieu de 107.

Si cela va dans le sens de la bonne gouvernance, il n'en demeure pas moins que la structure reste très lourde, avec cinq TEC régionaux – ayant chacun leur propre conseil d'administration – et une coupole, la SRWT.

Et Willy Borsus, le chef de l'opposition libérale, de se livrer à cette comparaison avec la Flandre : *Si De Lijn devait transposer la structure adoptée en Wallonie en proportion des voyageurs transportés, le groupe flamand devrait compter 170 administrateurs au lieu de 11 actuellement et 22 directeurs généraux au lieu de 6 actuellement.*

La Wallonie face à la nouvelle réforme de l'État

La sixième réforme de l'État prévoit un transfert de compétences nouvelles vers les Régions et Communautés, pour un montant de 17 milliards d'euros.

Interviewé, le 16 mai 2011, par le journal « Le Soir », Rudy Demotte déclarait qu'il y avait de quoi *sonner le tocsin* en ce qui concerne la situation financière de la Communauté française : *Et je ne vous parle pas des éventuels transferts de compétences, en discussion aujourd'hui. Là, attention : soyons conscients que la Flandre a des facilités que nous n'avons pas. En 2014 par exemple, elle disposera de six fois plus de moyens que la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles... réunies ! La Flandre disposera alors de 2,5 milliards contre 400 millions pour les autres entités.*

Voilà qui tranche singulièrement avec l'optimisme affiché par le même Rudy Demotte à l'occasion des dernières Fêtes de Wallonie : *La réforme de l'État, je l'envisage sous un angle positif. Je ne raisonne pas en termes de compétences que l'on va enlever au niveau fédéral, mais bien d'outils nouveaux que l'on va confier aux Régions.*

Toujours est-il que, selon les calculs de la FGTB, la Wallonie serait la grande perdante de la nouvelle loi de financement. *Sur base des analyses que nous avons faites, explique Thierry Bodson, secrétaire général de la FGTB wallonne, la Wallonie va perdre 150 millions à l'horizon 2025. Il est vrai que, sur base de l'ancienne loi, la Wallonie perdait 350 millions. On pourrait dire qu'on a limité la casse, mais il n'en demeure pas moins que la Wallonie est la seule Région qui perdra dans le cadre de cette nouvelle loi de financement.*

Et d'ajouter: *Les autres Communautés et Régions vont gagner de l'ordre d'un milliard d'euros. La Wallonie va perdre 150 millions, cela signifie que c'est l'État fédéral qui va sûrement devoir payer la note, à savoir les 800 millions qui vont manquer. Avec les conséquences négatives que cela peut entraîner au niveau des soins de santé et des pensions...*

o

Dans son édition du 18 octobre 2011, « Le Soir » a consulté divers experts au sujet de la nouvelle loi de financement, qui ne devrait pas entrer en vigueur avant 2014. Selon eux, le système serait bénéfique à la Wallonie, au moins pour dix ans.

Il n'y aura plus de dotation fédérale. Les Régions recevront une partie de l'impôt des personnes physiques (IPP). Cet impôt sera toujours prélevé par le fédéral, mais il en rétrocédera une partie aux entités fédérées, pour un montant de 10,7 milliards.

Comme ce système est plus chiche que le précédent pour la Wallonie et Bruxelles, les francophones ont obtenu que ces Régions touchent respectivement 570 millions et 52 millions chaque année, en compensation. Dix ans après l'entrée en vigueur de la loi, ce montant diminuera de 10 % chaque année. Autrement dit, la Wallonie et Bruxelles ont dix ans pour se redresser.

Professeur de Finances publiques à l'Université de Mons, Giuseppe Pagano estime que l'autonomie fiscale accordée à la Wallonie est une bonne chose : *Pour l'instant, en effet, quand les revenus des citoyens augmentent, les recettes fiscales croissent plus vite, car ils passent dans une tranche d'imposition supérieure. Actuellement, ce bonus, appelé « élasticité de l'impôt », revient à l'État fédéral. Mais désormais, puisque une partie de l'impôt des personnes physiques est gérée par les Régions, elles bénéficieront elles aussi de ces revenus supplémentaires.*

S'il parle, lui aussi, d'une *amélioration du système*, Robert Deschamps, professeur aux Facultés de Namur, met cependant deux bémols. D'abord, la Wallonie devra faire bon usage de son autonomie fiscale : *Une augmentation des centimes additionnels provoquerait des baisses de pouvoir d'achat et pourrait peser sur ce redressement.* Ensuite, il est impératif que la Wallonie profite de la décennie qui arrive et des compensations financières dont elle dispose dans cet intervalle, pour se redynamiser : *Cela implique des changements de comportement. Et la première chose à faire, c'est de maîtriser les finances. Il faut mettre fin aux déficits qui augmentent la dette des francophones.*

La recommandation de Robert Deschamps est loin d'être superflue, quand on sait, par exemple, que le gouvernement wallon a dépensé, depuis juillet 2009, près de 30 millions d'euros en frais de consultance et 6,5 millions d'euros en frais de communication...

Le drame d'ArcelorMittal

On connaît le slogan : *Avec ses talents et ses bons plans, la Wallonie avance.*

Voilà qui sonne bizarrement, alors que les membres du gouvernement wallon, à la sortie de leur conseil du 13 octobre 2011, assurent en chœur qu'ils n'ont rien vu venir au sujet d'ArcelorMittal.

Et le ministre wallon de l'Economie, Jean-Claude Marcourt a beau stigmatiser le comportement de Lakshmi Mittal – *C'est une légèreté par rapport aux travailleurs et*

cela ne crédibilise pas les dirigeants d'entreprises –, il n'en demeure pas moins que sa responsabilité est aussi engagée. N'eût-il pas dû être plus prudent face à un homme dont tout le monde sait pertinemment que la philanthropie n'est pas le moteur de son action.

Le 19 mai dernier, Vincent Reuter, l'administrateur délégué de l'Union wallonne des entreprises, lançait, dans « La Libre Belgique », une mise en garde contre le risque de délocalisation que court la Wallonie. Mise en garde tout à fait justifiée.

Les autorités wallonnes ne manquent jamais une occasion de rappeler que la Wallonie héberge de grands ensembles industriels, tels que Microsoft, Google, Johnson & Johnson... Mais il convient d'être extrêmement vigilant à cet égard. Car les aides d'État – on pense notamment au dispositif fiscal avantageux des intérêts notionnels – dont bénéficient des sociétés florissantes, ne les empêchent pas, pour des raisons stratégiques et financières, de licencier à plus ou moins grande échelle. C'est ainsi qu'en 2006, la firme américaine Eli Lilly a décidé de fermer son centre de recherche de Mont-Saint-Guibert.

Au niveau européen, tout se joue entre les grands États. On l'a vu avec la fermeture d'Opel Anvers. Si un choix doit se faire entre l'Allemagne et la Belgique, c'est évidemment en faveur de l'Allemagne qu'il sera fait.

L'analyse faite par l'économiste Michel Quévit à cet égard est tout à fait pertinente : *La Flandre doit se dire qu'elle ne peut plus miser sur quelques grands secteurs dépendant trop de grosses multinationales. C'est le choix qui a été fait dans les années 50 et 60 et qui a nourri la prospérité flamande. Mais désormais, la Flandre doit revoir sa stratégie. (...) Il faut à la fois développer des secteurs à plus haute valeur ajoutée et miser plus sur le potentiel local. Le gouvernement flamand est donc confronté à la question suivante : comment remailler un tissu économique à partir du niveau local ? Elle avait un avantage sur la Wallonie : un bon tissu de PME. Mais ces PME doivent devenir ce que j'appelle des « entreprises globales », non seulement qui investissent dans les nouvelles technologies et dans l'immatériel, mais aussi qui se positionnent au minimum au niveau de l'Europe, notamment via la constitution de réseaux ou de partenariats avec d'autres entreprises similaires pour atteindre une masse critique et pouvoir concurrencer les grands groupes. C'est ce qui fait la force la Bavière, du Bade-Wurtemberg en Allemagne, de la région italienne du Trento, du Pays basque espagnol.*

Ce constat vaut également pour la Wallonie.

On voit bien que le système prédominant en Europe de l'Ouest ne permet pas à une région, fût-elle aussi dynamique que la Flandre, de peser sur le comportement des grosses entreprises multinationales. Un relais de soutien doit être assuré par une nation qui « compte » au sein de l'Union européenne, ce qui n'est pas le cas de la Belgique.

La Région wallonne doit stimuler la mise en place d'un tissu dense de PME, susceptibles de pouvoir se positionner aussi à l'extérieur. Et elle aurait tout intérêt à

faire partie intégrante de la France. Car si les grands pays sont les seuls capables de s'opposer au comportement abusif des entreprises multinationales, ils sont également les seuls à pouvoir cautionner le développement des PME de leurs régions, non seulement sur l'ensemble du territoire national mais aussi à travers l'Europe.

Il est d'ailleurs intéressant de constater que Martine Aubry, en France, entend miser fortement sur les PME pour relancer la croissance.

Le rôle majeur de l'industrie

Sorti en juin dernier, le rapport de l'Union wallonne des entreprises était consacré à l'industrie. Et Vincent Reuter, l'administrateur délégué, d'expliquer : *Nous voulons démontrer que la Wallonie doit continuer dans la voie actuelle et renforcer les outils existants. Nous avons un énorme potentiel. On ne peut pas envisager l'avenir économique de la Wallonie sans l'industrie. Par ailleurs, nous pouvons prendre de l'avance par rapport à d'autres régions si on complète bien notre panoplie d'outils économiques de développement.*

D'après les statistiques de l'UWE, l'industrie wallonne représente un volume de quelque 150.000 emplois directes et indirects, soit un bon quart de l'emploi qui affiche un total de 600.000 hors indépendants et professions libérales. Son poids est donc important et elle devrait mériter une attention particulière de la part des autorités publiques.

On sait que, tout comme la Flandre d'ailleurs, la Wallonie souffre d'un problème récurrent : la pénurie de main-d'oeuvre dans certains métiers (ajusteurs, fraiseurs, électriciens, mécaniciens, secrétaires de direction, employés polyglottes, etc.). D'où l'intérêt de valoriser davantage l'enseignement technique et professionnel.

Interrogé quant à la manière dont il conçoit une politique industrielle cohérente, Vincent Reuter répond : *Elle doit impérativement intégrer tous les éléments : les pôles de compétitivité, la fiscalité régionale, l'environnement, l'aménagement du territoire. L'aménagement du territoire est vraiment venu à l'ordre du jour il y a seulement 4-5 ans en tant qu'outil économique. En ce qui concerne l'environnement, la Belgique est victime de l'Europe. Le système des quotas de CO₂ est appliqué uniformément dans toute l'Europe. Or, nous sommes une petite région, avec beaucoup moins de marge de manœuvre pour jouer à l'intérieur de la bulle des quotas que n'en ont les grands pays comme l'Allemagne ou la France. La politique européenne des quotas défavorise les petites régions comme la nôtre, alors que l'industrie y demeure extrêmement forte. Et elle doit le rester. Les chantres de la désindustrialisation, de l'économie post-industrielle ont fini par se rendre compte qu'on ne fabriquait pas les machines à laver, ni les voitures par Internet. On en revient à la conception que dans un pays comme la Belgique et dans une région comme la Wallonie, l'industrie reste le socle d'un développement économique fort.*

Un grand Holding wallon

En mai 2011, le ministre wallon du Budget, André Antoine, réagissait face au bilan désastreux du Holding communal, cette structure qui regroupe les participations des communes, principalement dans le groupe bancaire franco-belge Dexia, dont elles sont le premier actionnaire : *En 2007, le Holding avait dégagé un bénéfice de 128 millions d'euros. En 2010, la perte atteint 17,5 millions. Dans le même temps, de 2007 à 2010, le résultat reporté a fondu de 80 millions à 8 millions. Et la dette du Holding est passée de 1,221 milliard à 1,731 milliard; c'est certes la conséquence de l'intervention, à hauteur de 500 millions, dans le sauvetage de Dexia; néanmoins, du point de vue financier, c'est un signal d'alerte.*

La Région ne peut pas se contenter d'être un tiroir-caisse, mais elle doit désormais jouer un rôle stratégique, ajoutait le ministre. Et de proposer de regrouper l'ensemble des outils financiers wallons – Fiwapac, Caisse d'investissement de la Wallonie, Socofé,... – en un véritable Holding wallon.

Une proposition qui a le mérite d'aller dans le sens de la rationalisation et qui prend aujourd'hui tout son sens à la lumière du démantèlement de Dexia.

o

Le gouvernement wallon a fait calculer les pertes sur le Holding communal en fonction des différents scénarios.

1° En cas de faillite, les Régions perdraient leur garantie de 450 millions plus 120 millions de « commercial papers » (prêt à court terme au Holding), soit 570 millions. Le Fédéral, lui, ne perdrait que 25 millions en « commercial papers », dont 17 consentis par la Loterie. Mais Dexia Banque Belgique, qui appartient désormais à l'État, perdrait dans l'aventure 374 millions. Au total, donc, le Fédéral perdrait 400 millions.

2° Les Régions ont entériné un accord pour éponger les dettes. Mais le Fédéral préfère sa solution « unanime ». Dans ce dernier cas de figure, les pertes seraient assumées par les pouvoirs publics et les créanciers (dont Ethias, par exemple) ne perdent rien. Les Régions devraient prendre 670 millions à leur compte et le Fédéral 220 millions.

3° Les Régions proposent que les créanciers laissent tomber une partie de leurs créances. Les Régions assumeraient 450 millions de garanties et la moitié de 190 millions, soit au total 545 millions. Le Fédéral, quant à lui, assumerait 95 millions plus 222 millions auxquels Dexia Banque Belgium, dont il est propriétaire, renoncerait. Au total, donc, 317 millions. Les Régions s'engageraient également à participer à une augmentation de capital de DBB.

Une politisation toujours présente

La politisation reste l'un des fléaux de la Wallonie. Une étude du Groupe et de réforme de la fonction administrative (Gerfa), révèle ainsi que l'administration wallonne reste majoritairement dirigée par des personnes étiquetées PS ou CDH.

Sur l'ensemble des directeurs généraux effectifs ou ad intérim, 35 sont considérés comme PS, 19 comme CDH, 8 comme MR et 1 comme Ecolo. Aucune couleur politique n'a pu être attribuée à deux inspecteurs généraux.

Si on pondère en fonction de l'importance relative des postes, les résultats sont encore plus écrasants. Sur 262 points à attribuer, 163 vont au PS, 64 au CDH, 26 au MR et 3 à Ecolo. Le PS occupe 58,3 % des postes et 62,2 % du « pouvoir ».

Le CDH est par contre surreprésenté par rapport à ses résultats électoraux : 29,2 % des postes et 24,4 % du « pouvoir ». Le MR pointe à 12,3 % et 9,9 % et Ecolo à 1,5 et 1,1 %.

Le vieillissement de la population

L'opposition libérale se dit inquiète quant au nombre de tabous qui pèsent sur le vieillissement de la population, enjeu essentiel des décennies à venir. Elle suggère, dès lors, la création d'une commission spéciale, chargée de rassembler les données et de proposer des solutions à moyen et long terme.

Voies navigables

Dans les cinq ans, 450 millions d'euros seront investis pour les travaux prioritaires, tels que l'élargissement de la l'écluse d'Yvoz-Ramet en région liégeoise, la traversée de Tournai, l'élargissement du canal Nimy-Blaton et le relèvement du pont de Comines.

Cette première phase sera complétée par un calendrier courant jusque 2020, avec 300 autres millions d'euros.

Une grande partie du réseau fluvial wallon aura alors un gabarit d'au moins 2.000 tonnes, ce qui l'intégrera pleinement au réseau européen.

Il faut dire qu'aujourd'hui, la situation se révèle plutôt chaotique. Alors que quelques rares tronçons sont taillés pour les convois mammoths de 9.000 tonnes, une grande partie du maillage est interdite d'accès aux bateaux affichant plus de 1.350 tonnes. Entre les deux, certains cours d'eau affichent un tonnage de 2.000, voire 4.000 tonnes, tandis que d'autres ne peuvent laisser passer les transporteurs qui font de plus de 300 tonnes.

Parc éolien

Le gouvernement wallon entend créer 80 nouvelles éoliennes chaque année. Ce projet vise à multiplier la production d'électricité par quatre d'ici 2020.

Une carte des vents doit encore être établie pour sélectionner les meilleurs sites.

Un Hainaut franco-belge renforcé

Le préfet de la Région du Nord-Pas-de-Calais a convaincu le ministre-président wallon Rudy Demotte de travailler sur un projet de développement territorial commun. Une étude exploratoire a été confiée au bureau parisien Acadie et à l'Institut Jules Destrée et présentée cet été à Valenciennes.

Le constat n'est pas très optimiste : *Il n'existe pas de continuité territoriale forte au sein du Hainaut franco-belge (...). Les échanges transfrontaliers sont de faible intensité. Il existe des flux, au total non négligeables, mais ces flux de font ni lien, ni territoire.*

Au-delà des classiques projets Interreg, le travail fourni par Acadie et l'Institut Destrée trace bien sûr des pistes de coopération possibles. Au hasard d'un catalogue qui ne demande qu'à se concrétiser : le chemin de fer entre Mons et Valenciennes, mais aussi la création d'un Institut polytechnique du Hainaut, la mise en service du tronçon fluvial entre Condé et Pommeroeul, l'offre de soins entre les deux territoires, l'organisation de l'accueil touristique à l'échelle franco-belge...

La Wallonie et le Réseau de transport européen

La Wallonie devait actualiser, le 19 octobre, le « Réseau de transport européen ». Il s'agit de cet ensemble de corridors (eau-rail-route-air) qui relie les capitales et les grandes métropoles pour lesquels plus de 30 milliards d'investissements sont prévus entre 2014 et 2020.

L'ancien ministre Jean-Pierre Grafé s'étonne que la Wallonie n'ait rentré aucun projet, alors que, selon lui, deux projets au moins correspondant aux critères de la Commission : le TGV fret au départ de Liège Airport et le Trilogiport au bord du canal Albert.

À noter que le Réseau de transport européen doit être amendé par le Parlement européen. Il reste donc encore une marge de manœuvre.

Conclusion

Le 3 octobre dernier, s'est tenue à Louvain-la-Neuve l'assemblée générale du patronat wallon.

Le président de l'UWE, Jean-Pierre Delwart, a bien entendu profité de l'occasion pour évoquer la nouvelle loi de financement : *La Wallonie a dix ans devant elle pour accélérer son redressement. C'est très court, il y a urgence. Ces dix dernières années, on a développé des plans dont les effets sur certains indicateurs économiques ne sont pas encore fracassants. Le redressement se fera par la croissance des entreprises.*

Et Jean-Pierre Delwart de formuler ces deux demandes à l'adresse du monde politique. Un, *qu'il ait une vision claire et volontariste dans les rapports et synergies entre la Wallonie et Bruxelles.* Deux, *simplifier les structures et organismes multipliés au fil des ans : Il est temps de se rendre compte que la Wallonie a 3,5 millions d'habitants. Le tiers ou le quart d'une grande ville mondiale. Il s'agit de les adapter à la fois à sa taille et aux budgets disponibles.*

Une conclusion que nous faisons nôtre.

Les Cahiers du GE WIF

Groupe d'Études pour la Wallonie intégrée à la France

N° 11 – Mars 2012

**Syndicats, mutuelles et organisations patronales
en France et en Belgique**

Équipe rédactionnelle : Guy Bertrand, Willy Burgeon, Jean-Alexis D'Heur, Paul Durieux, Jules Gheude, Marc Hansen, Jean-Sébastien Jamart, Philippe Lausier, Jean-Luc Lefèvre, Jean Lerusse, Michel Pieret

Table des matières

| | |
|---|----|
| Introduction | 3 |
| Un peu d'histoire | 3 |
| Le taux de syndicalisation en France et en Belgique | 5 |
| Le financement des syndicats en France et en Belgique | 6 |
| La concertation sociale : un produit belge à exporter ! | 8 |
| Le rôle des syndicats en matière de chômage | 11 |
| Des terrains d'action différents | 12 |
| Les mutuelles en France et en Belgique | 12 |
| Les organisations patronales en France et en Belgique | 14 |
| Conclusion | 16 |

Introduction

Comme hier la France, la Belgique est aujourd'hui confrontée à la mobilisation syndicale à propos de la réforme des retraites.

Par ailleurs, « Le Soir » du 15 février 2012 révèle que la Mutualité socialiste Solidaris s'est associée avec la première mutuelle de santé française, la Mutuelle générale de l'Education nationale (MGEN). Les partenaires comptent implanter une mutuelle dans un pays d'Europe centrale ou d'Europe du sud. Leurs affiliés bénéficieront de services transfrontaliers.

L'occasion, pour le Gewif, d'analyser les différences/convergences qui caractérisent les organisations syndicalo-mutuellistes des deux pays.

Un peu d'histoire

Les syndicats, tant français que belges, sont des associations de fait ayant pour but de défendre les droits et les intérêts sociaux, économiques et professionnels de leurs adhérents.

Avant 1887, la Belgique ne connaît quasi aucune législation sur le travail. Dans un contexte de forte expansion industrielle, le sort des ouvriers est extrêmement précaire. L'absence d'instruction obligatoire ne permet pas de remédier à un analphabétisme généralisé. Face à ces difficultés, quelques mouvements de solidarité voient le jour. Mais le syndicalisme est considéré comme antisocial et la grève est sévèrement réprimée.

En 1885, 59 sociétés ouvrières fondent le Parti ouvrier belge (POB), dont la principale revendication est l'obtention du suffrage universel. À la même époque, plusieurs grèves s'organisent dans le pays. Le mouvement prend une tournure violente, en particulier à Roux, où les émeutes finissent dans un bain de sang. De lourdes condamnations sont prononcées à l'encontre des grévistes. À la suite de ces événements, le gouvernement organise un état des lieux de la condition ouvrière. Les conclusions de la commission d'enquête déboucheront sur un certain nombre de réformes : l'abolition du travail pour les enfants de moins de 12 ans et la limitation du travail dans les mines pour les femmes de moins de 21 ans.

En 1898, le Parti ouvrier belge crée la Commission syndicale, qui deviendra, en 1937, la Confédération générale du Travail de Belgique (CGTB). Celle-ci fusionnera, en 1945, avec plusieurs organisations syndicales nées durant l'occupation. Ainsi sera engendrée la Fédération générale du Travail de Belgique (FGTB).

La Confédération des syndicats chrétiens (CSC) est issue, en 1912, de la fusion de deux associations, l'une datant de 1908 pour la partie flamande du pays, l'autre créée en 1909 dans la partie wallonne.

La Centrale générale des syndicats libéraux de Belgique (CGSLB) a été fondée en 1930.

La connotation idéologique et philosophique des syndicats belges trouve ici son origine. Les mutuelles présentent également ce clivage, propre à la société belge : mouvance catholique en Flandre, socialo-libérale en Wallonie.

Ces trois syndicats sont les seuls à être reconnu par l'État belge.

À partir de 1978, des structures régionales ont progressivement été mises en place, tant à la FGTB qu'à la CSC. Elles constituent les interlocuteurs des pouvoirs politiques régionaux et communautaires ainsi que des organisations patronales régionales.

La Constitution belge ne fait pas expressément référence aux organisations syndicales, mais son article 27 reconnaît aux Belges « *le droit de s'associer* » et stipule que « *ce droit ne peut être soumis à aucune mesure préventive* ».

L'évolution sociale à la fin du XIX^e siècle n'était pas spécifique à la Belgique. Les mêmes idées, les mêmes besoins se retrouvent aussi en France.

En France, la liberté syndicale a été reconnue par la loi dite Waldeck-Rousseau de 1884. Elle rompt avec la loi Le Chapelier qui, pendant la Révolution française (1791), avait interdit tout groupement professionnel. Le droit d'adhérer à un syndicat et de défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale a été ensuite réaffirmé dans le Préambule de la Constitution de 1946. Le droit de grève en France est un droit à valeur constitutionnelle (alinéa 7 du Préambule de la Constitution de la Quatrième République) depuis la décision *Liberté d'association* rendue le 16 juillet 1971 par le Conseil constitutionnel (reconnaissance de la valeur constitutionnelle du Préambule de la Constitution de 1958).

Très fragmenté, le paysage syndical français est le fruit des luttes syndicales du XX^e siècle. L'État a reconnu comme représentatives cinq confédérations syndicales auxquelles il accorde le droit de négocier et de conclure des accords dans tous les secteurs (arrêté du 31 mars 1966). Il s'agit de la Confédération générale du Travail (CGT), créée en 1895, de la Confédération française des Travailleurs chrétiens (CFTC), créée en 1919, de Force ouvrière (FO), née d'une scission avec la CGT en 1948, de la Confédération française démocratique du Travail (CFDT), créée en 1964, et de la Confédération générale des Cadres (CGC), créée en 1944.

Le taux de syndicalisation en France et en Belgique

Le taux de syndicalisation en France est l'un des plus bas du monde occidental. Il oscille entre 7 et 8 % de la population active. C'est presque 2 fois moins qu'il y a 25 ans. Bien que les syndicats soient de plus en plus implantés dans les entreprises, les salariés ne sont pas davantage syndiqués, et ce malgré l'opinion souvent positive qu'ils portent sur les organisations syndicales.

En Belgique, le taux de syndicalisation était de 52 % en 2009, selon les statistiques établies par l'OCDE. Ce taux correspond au rapport du nombre de salariés qui sont membres d'un syndicat sur le nombre total de salariés (statistiques de la population active de l'OCDE). Il est calculé en utilisant les données d'enquête où celles-ci sont disponibles, et les données administratives sinon.

Data extracted on 18 Feb 2012 09:05 UTC (GMT) from OECD.Stat

| Temps | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|---------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Pays | | | | | | | | | | | | |
| Australie | 24.9 | 24.5 | 24.2 | 22.9 | 22.7 | 21.9 | 21.9 | 19.8 | 18.2 | 18.2 | 19.0 | 18.0 |
| Autriche | 37.4 | 36.6 | 35.7 | 35.2 | 34.4 | 34.1 | 33.3 | 31.0 | 29.9 | 29.1 | 28.6 | 28.1 |
| Belgique | 50.9 | 49.5 | 49.6 | 50.9 | 51.9 | 53.1 | 52.9 | 54.1 | 52.9 | 51.9 | 52.0 | .. |
| Canada | 28.1 | 28.3 | 28.5 | 28.4 | 28.6 | 27.9 | 27.8 | 27.6 | 27.4 | 27.2 | 27.3 | 27.5 |
| Chili | 13.4 | 13.5 | 13.3 | 13.6 | 14.4 | 14.3 | 13.2 | 13.3 | 13.6 | 13.6 | 14.3 | .. |
| République tchèque | 30.0 | 27.2 | 23.6 | 22.2 | 22.3 | 21.0 | 19.7 | 18.7 | 17.9 | 17.4 | 17.3 | .. |
| Danemark | 74.9 | 74.2 | 77.9 | 73.2 | 72.4 | 71.7 | 71.7 | 69.4 | 69.1 | 67.6 | 68.8 | .. |
| Estonie | .. | 14.9 | 13.6 | 12.3 | 10.6 | 10.0 | 9.1 | 7.9 | 7.3 | 7.0 | 7.7 | 8.0 |
| Finlande | 76.3 | 75.0 | 74.5 | 73.5 | 72.9 | 73.3 | 72.4 | 71.7 | 70.3 | 67.5 | 69.2 | 70.0 |
| France | 8.1 | 8.0 | 8.0 | 8.1 | 8.0 | 7.8 | 7.7 | 7.7 | 7.6 | 7.6 | .. | .. |
| Allemagne | 25.3 | 24.6 | 23.7 | 23.5 | 23.0 | 22.2 | 21.7 | 20.7 | 19.9 | 19.1 | 18.8 | 18.6 |
| Grèce | 26.8 | 26.5 | 25.8 | 25.5 | 25.3 | 24.5 | 24.6 | 24.7 | 24.5 | 24.0 | .. | .. |
| Hongrie | 24.5 | 21.7 | 20.0 | 17.4 | 17.9 | 16.9 | 17.5 | 17.0 | 16.9 | 16.8 | .. | .. |
| Islande | 87.4 | 89.4 | 88.1 | 92.5 | .. | .. | .. | .. | .. | 79.4 | .. | .. |
| Irlande | 38.7 | 38.0 | 37.8 | 36.1 | 37.4 | 35.5 | 34.0 | 33.1 | 32.2 | 32.2 | 33.7 | .. |
| Italie | 35.4 | 34.8 | 34.2 | 33.8 | 33.7 | 34.1 | 33.6 | 33.2 | 33.5 | 33.4 | 34.7 | 35.1 |
| Japon | 22.2 | 21.5 | 20.9 | 20.3 | 19.7 | 19.3 | 18.8 | 18.3 | 18.3 | 18.2 | 18.5 | 18.4 |
| Corée | 11.7 | 11.4 | 11.5 | 10.8 | 10.8 | 10.3 | 9.9 | 10.0 | 10.6 | 10.3 | 10.0 | .. |
| Luxembourg | 43.3 | 42.5 | 41.8 | 42.1 | 42.8 | 42.3 | 41.4 | 40.1 | 38.7 | 37.3 | .. | .. |
| Mexique | 15.8 | 15.6 | 15.9 | 15.9 | 16.9 | 17.5 | 16.9 | 16.3 | 16.8 | 15.7 | 15.3 | 14.4 |
| Pays Bas | 24.6 | 22.9 | 21.9 | 21.7 | 21.2 | 21.3 | 21.0 | 20.4 | 19.3 | 18.9 | 19.4 | .. |
| Nouvelle-Zélande | 21.7 | 22.4 | 22.3 | 22.2 | 21.1 | 20.8 | 20.9 | 21.2 | 21.3 | 20.6 | 21.4 | 20.8 |
| Norvège | 54.8 | 54.4 | 53.9 | 54.5 | 55.1 | 55.0 | 54.9 | 54.9 | 53.7 | 53.3 | 54.4 | .. |
| Pologne | 26.0 | 24.2 | 22.5 | 24.1 | 23.7 | 19.7 | 19.0 | 16.8 | 15.2 | 15.6 | 15.1 | 15.0 |
| Portugal | 22.5 | 21.6 | 22.4 | 20.7 | 21.2 | 21.4 | 21.2 | 20.8 | 20.8 | 20.5 | 20.1 | 19.3 |
| République slovaque | 34.2 | 32.3 | 30.5 | 27.4 | 26.1 | 23.6 | 22.8 | 20.6 | 18.8 | 17.2 | .. | .. |
| Slovenie | .. | .. | .. | .. | 37.5 | .. | .. | .. | .. | 28.1 | 25.6 | .. |
| Espagne | 16.0 | 16.7 | 15.9 | 16.0 | 15.8 | 15.5 | 15.2 | 15.0 | 14.9 | 15.0 | 15.9 | .. |
| Suède | 80.6 | 79.1 | 78.0 | 78.0 | 78.0 | 78.1 | 76.5 | 75.1 | 70.8 | 68.3 | 68.4 | 68.4 |
| Suisse | 20.9 | 20.6 | 20.3 | 20.3 | 19.9 | 19.5 | 19.3 | 18.9 | 18.6 | 18.2 | 17.8 | .. |
| Turquie | 10.6 | 9.9 | 10.0 | 9.5 | 8.9 | 8.6 | 8.2 | 7.5 | 6.6 | 5.8 | 5.9 | .. |
| Royaume-Uni | 30.1 | 30.2 | 29.6 | 29.3 | 29.6 | 29.4 | 28.4 | 28.1 | 27.9 | 27.1 | 27.2 | 26.5 |
| États-Unis | 13.4 | 12.9 | 12.9 | 12.8 | 12.4 | 12.0 | 12.0 | 11.5 | 11.6 | 11.9 | 11.8 | 11.4 |
| Pays OCDE | 21.0 | 20.4 | 20.1 | 19.8 | 19.6 | 19.1 | 18.8 | 18.2 | 18.0 | 17.9 | 18.4 | 18.1 |

Le grand écart dans le taux de syndicalisation a plusieurs raisons. L'une d'elles est, comme on le rappelle plus loin, le rôle que les syndicats belges jouent dans l'indemnisation du chômage.

Le financement des syndicats en France et en Belgique

À ce jour, les syndicats français ne sont soumis à aucune obligation de publication de comptes.

Malgré l'absence de comptes publiés officiellement, plusieurs enquêtes ou rapports permettent néanmoins d'appréhender le financement actuel des syndicats français.

Les cotisations des adhérents représentent une part très faible du financement des syndicats. Le rapport 2004 de l'Igas (Inspection générale des Affaires sociales) nous livre le tableau suivant, où l'on constate que les organisations françaises perçoivent, du fait de leur faible taux d'adhérents, deux fois moins de cotisations que les centrales syndicales belges.

| Taux de syndicalisation et montant des cotisations | | |
|---|--------------------------------|--------------------------------|
| Pays | Taux de syndicalisation | montant des cotisations |
| <u>Allemagne</u> | 29 % | 1.300 M€ |
| <u>Belgique</u> | 65 % | 400 M€ |
| <u>France</u> | 8 % | 190 M€ |
| <u>Grande-Bretagne</u> | 29 % | 1.000 M€ |
| <u>Italie</u> | 25/50 % | 1.100 M€ |
| <u>Suède</u> | 83 % | 900 M€ |

Selon le rapport Hadas-Lebel « Pour un dialogue social efficace et légitime. Représentativité et financement des organes professionnels et syndicats », remis au Premier ministre en mai 2006, voici comment se présentent les cotisations perçues par les syndicats en 2003 :

| Cotisations reçues en 2003 par syndicat selon le rapport Hadas-Lebel | | |
|---|--------------------|--|
| Syndicat | Cotisations | Part dans le budget de la confédération |
| CGT | 75 M€ | 34 % |
| FO | 35 M€ | 57 % |
| CFDT | 69 M€ | 50 % |
| CFTC | 12 M€ | 20 % |
| CGC | n.d. | 40 % |

L'enquête « La vérité sur l'argent des syndicats », publiée par le « Nouvel Observateur » le 15 juin 2000, estime à « au moins 600 M de francs » les subventions publiques. Ces subventions passent par la formation syndicale qui, en 2000, représentait 213 millions de francs, soit 32,47 millions d'euros.¹ Une réduction fiscale est par ailleurs accordée aux adhérents des syndicats depuis 1989. Cette réduction a été augmentée de 40 % en 2000. Le financement public peut également passer par les collectivités locales à travers la mise à disposition gracieuse de locaux ou par des subventions directes.

Les entreprises comptent également parmi les premiers pourvoyeurs de ressources des syndicats, officiellement ou sous le manteau. Axa a ainsi instauré en 1990 un « *bon de financement syndical* » que chaque salarié peut donner au syndicat de son choix.² Le groupe Casino, La Poste ou France Télécom distribuent également des subventions directes.

À ces montants s'ajoutent les sommes versées au titre de la gestion des organismes paritaires (Sécurité sociale, Unédic) ainsi qu'une part prise sur les fonds récoltés pour la formation professionnelle (40 millions d'euros par an, répartis également entre patronat et syndicats).³

Il est aussi question de financements occultes.

Le rapport d'une commission d'enquête parlementaire sur le financement des organisations patronales et syndicales en France a été rejeté le 30 novembre 2011 par les députés, ce qui rendait sa publication illégale. Son rapporteur, le député Nicolas Perruchot, a alors déclaré qu'il était impossible, en France, de parler du travail des syndicats.

Trois syndicats, le patronat, le Parti socialiste et l'UMP se sont cependant montrés favorables à la publication de ce rapport, qui a déjà fait couler beaucoup d'encre et qui soulignerait notamment que seulement 3 à 4 % du financement des syndicats proviendraient des cotisations d'adhérents. L'essentiel des moyens viendrait des heures de délégation, notamment dans la fonction publique, qui s'élèveraient à trois milliards d'euros.

Des allégations auxquelles les syndicats ne peuvent officiellement pas répondre, mais qui créent une suspicion, dénoncée par la CGT, la CFDT et la CGC. C'est pourquoi ces syndicats demandent la publication du rapport. La CGT et la CFDT affirment d'ailleurs que 70 % de leurs ressources proviennent de fonds propres, majoritairement des cotisations des adhérents.

¹ « Le Monde », 20 novembre 2001.

² « Le Monde », 26 septembre 2000.

³ « Le financement des syndicats en question », dans « La Croix » du 8 octobre 2007.

En Belgique, les syndicats sont des organisations de fait sans statut juridique. Ils sont financés par les cotisations de leurs membres. Ces cotisations sont souvent fixées au niveau sectoriel et représentent, en moyenne, 1 % du salaire minimum.

Comme en France, les délégués des syndicats disposent d'heures de délégation et de représentation payées par l'employeur.

Cette disponibilité relève soit d'accords sectoriels souvent consacrés par l'usage, soit du rapport de forces entre l'employeur et le syndicat de l'entreprise.

En Belgique, les syndicats perçoivent aussi une rémunération très importante pour le paiement des allocations de chômage à leurs affiliés, alors que, depuis l'ère électronique, les frais inhérents à ce paiement sont quasi inexistantes.

Les chiffres ci-dessous sont repris d'un tableau de la monographie n° 1 d'Itinera Institute (Marc De Vos, professeur à la VUB et à l'Université de Gand, et Joep Konings, professeur à la KUL). Ces résultats sont issus du rapport annuel 2006 de l'Onem.

Rémunération syndicale pour paiement des allocations de chômage

| Syndicats | Montants perçus en 2006 en Mio € | Pourcentage des allocations de chômage payées |
|-----------|-------------------------------------|--|
| CSC | 68 | 2,10 % |
| FGTB | 61 | 2,01 % |
| CGSLB | 12 | 2,68 % |
| Total | 168 | 2,19 % (moyenne) |

Sans doute les syndicats profitent-ils aussi du laps de temps qui s'écoule entre le moment où l'État leur verse de quoi payer les allocations de chômage et le moment où ils paient celles-ci.

La concertation sociale : un produit belge à exporter !

Tel est le titre d'un article de Bénédicte Vaes, publié dans le journal « Le Soir » du 9 novembre 1989 et que nous reproduisons ci-après :

« Le chocolat n'est plus belge, le sucre non plus, mais il reste un produit typiquement de chez nous, parfaitement exportable de surcroît: le modèle belge de concertation sociale. Pour ne citer qu'un exemple, le pourrissement du conflit Peugeot, en France, serait inimaginable chez nous: commission paritaire et conciliateur social s'en seraient saisis promptement, pour négocier une solution équilibrée. Citée en exemple à l'étranger, de la CEE aux pays de l'Est, la concertation «à la belge» a fait ses preuves. Elle fêtait hier de multiples anniversaires: la première convention collective a été conclue il y a 200 ans dans l'industrie textile verviétoise, les premières commissions paritaires (mines, acier, métal) furent créées il y a septante ans, après de violents conflits, enfin le service des relations collectives de travail fête ses vingt printemps. Un triple anniversaire célébré en chœur par patrons et syndicats, ainsi que par les praticiens du droit social.

Basée sur les conventions collectives, la concertation sociale belge est une architecture très étudiée, à trois étages: l'entreprise, le secteur, enfin, chapeautant le tout, les accords interprofessionnels permettant que nul ne soit exclu du progrès social. Clé de voûte du système: les cent commissions paritaires du pays – record mondial – réunissant interlocuteurs patronaux et syndicaux de chaque branche d'activité, pour négocier un champ social très étendu : durée du travail, salaires, conditions de travail, emploi, prépension, formation et embauche, etc.

Au-delà de sa construction juridique, ce réseau ne tourne aussi rond que grâce à la volonté de négocier des interlocuteurs sociaux, soulignent le ministre Van den Brande et d'éminents magistrats, comme M. Jacques Petit.

«Médecins» du monde du travail, les conciliateurs sociaux jouent un rôle spectaculaire dans les grands conflits, dont ils explorent les thérapies. Mais on connaît mal leur rôle quotidien de prévention, lorsqu'ils président les commissions paritaires, guidant la négociation pour que les interlocuteurs sociaux règlent entre eux leurs problèmes à mesure de leur apparition. Après la léthargie des années 75-85, la mise en veilleuse de la négociation sociale due à la crise, entraînant la perte d'influence des syndicats et l'interventionnisme de l'État, le système a retrouvé sa vitalité: le nombre d'accords augmente, leur contenu s'enrichit, s'étendant du quantitatif au qualitatif. Efficace, le système reste loin d'être parfait.

Comme le souligne Maurice Defort, il doit affronter de nouveaux défis : le travail atypique et flexible, la protection de l'environnement, la dimension européenne. Directeur général adjoint du BIT, Heribert Maier insiste sur la difficulté, pour les syndicats, de trouver un compromis entre le principe de solidarité, qu'il ne peut évidemment être question d'abandonner, et l'obligation de tenir compte de l'hétérogénéité croissante des intérêts des nouvelles catégories de travailleurs: femmes, jeunes, cadres, travailleurs précaires, techniciens hautement qualifiés. Mais il relève aussi que, malgré leurs difficultés à recruter dans ces nouvelles couches, les syndicats restent les défenseurs des intérêts collectifs des travailleurs: «C'est une fonction indispensable en démocratie, et on ne voit pas qui d'autre pourrait raisonnablement l'assumer. (...)»

En 2006, Adhémar Saunier, étudiant de l'Institut d'Études Politiques de Toulouse, a consacré son mémoire de recherche à « La Concertation sociale en Belgique ».⁴ Il souligne que « la tradition française reste marquée par une prégnance du principe de gouvernement, incarné par de grandes figures historiques, et caractérisé dans le domaine social par un interventionnisme étatique. »

« Tout au long du XX^e siècle, et particulièrement après 1945, l'État s'emploie à encadrer, voire à intervenir dans les négociations entre « partenaires sociaux », au point d'apparaître peut-être trop souvent comme l'acteur central de la régulation

⁴ Ce mémoire peut être consulté sur le site www.sciencepo-toulouse.fr.

sociale, que les politiques soient de droite ou de gauche (la loi sur la réduction du temps de travail à 35 heures en témoigne).

De plus, les critères de représentativité des syndicats, souvent considérés comme obsolètes, perpétuant les cinq syndicats traditionnels (C.G.T, FO, C.F.T.C. C.F.D.T et C.G.E.-C.G.C. plus récemment), conforte l'idée d'un blocage institutionnel de la négociation collective, empêtrant les syndicats reconnus dans un jeu de dépendance à l'égard de l'État et de concurrence féroce entre eux, en raison de leur manque cruel de représentativité (taux de syndicalisation de 9 à 10 % tout au plus, le plus faible d'Europe), tout en entretenant l'illusion de leur puissance par des coups d'éclats sociaux parfois très mobilisateurs, à la faveur d'un contexte favorable. (...)

Il en résulte une exception française (celle-ci moins glorieuse) : le droit au travail est en France avantageux, mais minoritairement conventionnel et essentiellement législatif, les syndicats jouant plus un rôle de blocage, alors que le système légal est organisé pour favoriser la concertation. »

Et Adhémar Saunier de constater :

« L'étude de la Belgique, proche géographiquement et historiquement, comporte l'intérêt de répondre comme la France aux caractéristiques globales du modèle continental (réglementation sociale forte et syndicalisme diversifié idéologiquement), de disposer d'une architecture institutionnelle et d'une base légale assez similaire (même si la tradition française est plus tripartite et législative que la concertation belge, davantage bipartite et conventionnelle), mais apparemment de mieux réunir que son voisin les conditions de l'efficacité de son système juridique.

Le système belge, à la différence de la France, réunit en effet un certain consensus quant à son fonctionnement, ses partenaires, plus puissants et plus représentatifs que dans l'hexagone, partageant une même volonté d'organiser eux-mêmes les relations du travail dans la sphère économique. (...) »

Adhémar Saunier relève encore que les syndicats belges « ont aussi renforcé leur audience en dépassant le syndicalisme de combat pour un syndicalisme de service très développé et performant ».

Les « caisses de résistance » (8 à 9 % de la somme des cotisations), gérées au niveau des centrales professionnelles, permettent toujours aux syndicats d'utiliser l'arme suprême, la grève, en rémunérant les jours d'arrêt de travail aux salariés : la C.S.C. et la F.G.T.B disposant chacune de plusieurs centaines de millions d'euros. (...) Ces réserves montrent la « crédibilité » des syndicats lors des négociations, leur puissante marge de manœuvre, et leurs moyens de fidéliser leurs adhérents malgré les conflits.

Notons au passage que les syndicats ne cachent pas leurs moyens : la C.S.C. dispose, par exemple, d'un holding financier puissant, qui est (NDLR : ce n'est plus la cas aujourd'hui) le plus gros actionnaire de la banque DEXIA, possède à 100 % une assurance populaire, et finance une grosse partie de la Confédération Mondiale du

Travail (C.M.T.) à laquelle elle est affiliée. Pour l'anecdote, nous pouvons noter que le F.G.T.B. avait dans le temps racheté une banque de gestion de fortune (Banque Nagelmackers)... »

Le rôle des syndicats en matière de chômage

En Belgique, il existe, au sein de chaque syndicat, une caisse de chômage agréée et autorisée à payer les allocations de chômage dont le niveau est fixé par la loi. Ces caisses reçoivent de la part de l'assurance chômage une indemnité par paiement effectué.

L'affiliation à un syndicat est un passage quasi obligé pour être indemnisé des allocations de chômage en facilitant les formalités administratives.

Situation à l'opposé de celle de la France où l'Assurance chômage est gérée par l'Unédic, organisation paritaire des syndicats de salariés et du patronat, sous le contrôle étroit de l'État. Tous les 3 ans, les partenaires se réunissent pour négocier une nouvelle convention dont l'enjeu principal est de fixer le montant des cotisations sociales dévolues à l'Assurance chômage et les conditions d'indemnisation des chômeurs. Il revient ensuite à l'État d'entériner la convention et de lui donner force de loi (ou à l'occasion, comme en 2000, de demander certaines modifications).

Les différences avec le système belge sont sensibles. On retrouve les mêmes différences avec les mutuelles.

En France, chaque syndicat, dans son action propre, n'a strictement aucun pouvoir, même apparent. Aucun lien ne peut être établi entre le bénéfice d'une couverture chômage et la carte syndicale.

En Belgique, l'indemnisation du chômage rend les syndicats plus puissants et en apparence plus représentatifs, jouant un rôle protecteur.

Dans son livre « Le chômage, une fatalité ? Pourquoi et comment l'éradiquer » (L'Harmattan, Paris, 2008), Jules Gazon, professeur d'économie à l'ULg, note, à propos de l'assurance-chômage : « *Paradoxalement, l'assurance-chômage suppose implicitement que le droit au travail n'est pas reconnu ou pour le moins que l'État est incapable d'assurer un travail à tous. Pourtant ce droit au travail a été affirmé en France dès 1848 dans le préambule de la Constitution de la IIe République et repris dans le préambule de la Constitution de 1946 en son article 5 : « Chacun a le droit de travailler et le droit d'obtenir un emploi ». D'autres pays ont inscrit ce droit au travail dans leur Constitution d'une manière moins affirmative qu'en France, l'idée étant, comme en Belgique, de conférer « le droit au travail et au libre choix d'une activité professionnelle dans le cadre d'une politique de l'emploi, visant entre autres à assurer un niveau d'emploi aussi stable et élevé que possible ». Suite au débat qu'il y eut en France sur l'interprétation du droit au travail, en 1983, le Conseil constitutionnel français a énoncé et suivi l'idée généralement admise en Europe que le droit au travail faisait seulement peser une obligation de moyens sur le législateur et le gouvernant afin de permettre l'exercice de ce droit au plus grand nombre. »*

Des terrains d'action différents

À l'inverse de la France, la Belgique ne connaît pas la semaine des 35 heures et elle applique l'indexation automatique des salaires ainsi que la non-limitation dans le temps de l'octroi des indemnités de chômage, mais à un niveau d'indemnisation plus faible.

Il faudra également attendre que soit votée en Belgique la réforme des retraites pour voir en quoi elle converge ou non avec celle appliquée en France.

Les différences restent sensibles : 65 ans en Belgique et 45 ans de cotisation contre, respectivement, 62 et 41 ans en France, avec des exceptions notables des deux côtés.

Des questions qui ne manqueront pas de mobiliser syndicats, de part en d'autre, en cas d'intégration de la Wallonie à la France.

Les mutuelles en France et en Belgique

Le mot « mutuelle » n'a pas la même signification dans les deux pays.

De la même manière que les syndicats indemnisent du chômage, ce sont les mutuelles belges qui indemnisent de l'assurance-maladie, en répartissant entre les ayants droit les remboursements provenant du SPF Santé (INAMI).

En France, ce rôle est joué par la Caisse nationale d'Assurance-maladie (CNAM), qui se ramifie en Agences régionales de Santé (ARS) et, au niveau départemental, en Caisses primaires d'Assurance-maladie (CPAM). La CNAM ne délègue donc pas ses missions à des intermédiaires tiers, comme l'INAMI le fait avec les mutuelles.

Six mutuelles sont reconnues en Belgique et contrôlée par l'Office de contrôle des mutualités. Les alter ego idéologiques des syndicats (Mutualités chrétiennes et Solidaris) couvrent 70 % de la population, deux autres (libre et neutre) approchent les 30 %. Les deux autres sont deux petites mutuelles, dont la libérale.

Organisées en asbl, pratiquement toutes les mutuelles seraient en situation financière difficile.

En France, le terme « mutuelle » s'applique à tout organisme constitué d'une société de membres à but non lucratif organisant une forme de solidarité entre ses membres. Elle est financée par la contribution (sous forme de cotisations) de ses membres.

Plus précisément, l'article 111-1 du code de la mutualité dispose que les mutuelles sont « *des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Elles acquièrent la qualité de mutuelle et sont soumises aux dispositions du présent code à dater de leur immatriculation au Registre national des mutuelles. Elles mènent notamment au moyen de cotisations versées par leurs membres, et dans l'intérêt de ces derniers et de leurs ayants droit, une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide, dans les conditions prévues par leurs statuts afin de contribuer au développement culturel, moral, intellectuel et physique de leurs membres et à l'amélioration de leurs conditions de vie.* » Il apparaît ainsi que le but d'une mutuelle n'est pas de générer des profits comme une société anonyme par exemple, mais bel et bien d'assurer une solidarité entre ses membres dans l'intérêt de leur développement.

Placée sous le contrôle de l’Autorité de contrôle prudentiel, une mutuelle agit en effet en parallèle et en complément du rôle joué par la Sécurité Sociale. Tandis que cette dernière est obligatoire, la mutuelle est un choix libre offert aux citoyens. De plus, le montant de la cotisation à une mutuelle ne dépend pas des revenus comme pour la Sécurité Sociale mais le plus souvent de l’âge de l’adhérent.

Il convient ici de souligner qu’une mutuelle n’est pas une société d’assurance : son fonctionnement est égalitaire et le but est non lucratif.

En réalité, une mutuelle répond à deux besoins fondamentaux : apporter un complément de sécurité en parallèle au régime obligatoire de Sécurité Sociale et offrir un fonctionnement démocratique et solidaire différent du mode d’assurance privée dit « traditionnel ».

En effet, la Sécurité Sociale, dans un contexte de crise financière et budgétaire, voit son contour redéfini, et ce de manière de plus en plus restrictive. Dans le domaine de la santé, où les mutuelles sont évidemment les plus représentées, cela est le plus visible : déremboursements de médicaments de plus en plus nombreux, dépassements d’honoraires, frais annexes, etc. Il apparaît donc, en 2012, comme crucial d’être couvert et d’avoir une bonne mutuelle pour éviter toute mauvaise surprise. Les assurances, quant à elles, présentent le désavantage fréquent d’un fonctionnement très opaque et d’une distance avec leurs clients. Les mutuelles, en revanche, se doivent, de par leur statut même, d’assurer et de développer une politique de solidarité.

En France, les mutuelles santé, outre qu’elles n’ont pas de liens avec les syndicats, ne jouent qu’un rôle subalterne : on parle de « complémentaires » santé, non obligatoires, qui viennent compléter l’assurance-maladie de droit. Les prises en charge de celles-ci relèvent de Caisses locales semi-publiques, placées sous la direction de caisses nationales étatiques (régime des salariés, des indépendants, régime agricole), à gestion paritaire tout apparente, car l’État décide de tout. Il nomme les directeurs des caisses, fixe les budgets, les cotisations, les prestations, la convention collective des caisses (de santé, de retraite, familiales). Cela concerne 180.000 agents. Il n’y a pas de délégation de la gestion du socle de la couverture maladie aux mutuelles. On se trouve ici dans un monde tout à fait différent du monde mutuelliste belge, lequel gère largement la couverture maladie, en liaison avec les syndicats de même bord, voire avec les partis politiques.

Et l’on trouvera d’autres différences essentielles dans le champ du droit du travail.

C’est bien ces différences fondamentales qui expliquent des taux de syndicalisation aussi éloignés entre la France et la Belgique.

À propos de la MGEN

La MGEN, première mutuelle santé française, protège depuis 1947, les personnels de l’Education nationale, de la Recherche, de la Culture, de la Jeunesse et des Sports et de l’Environnement, et leur famille. Elle possède une grande connaissance de ces secteurs d’activité et propose donc des prestations et services adaptés aux besoins spécifiques de ses adhérents.

Depuis 2008, elle a élargi son champ de recrutement afin de pouvoir répondre statutairement aux évolutions des fonctions publiques (Décentralisations, Transferts, RGPP, ...), tout en affirmant son orientation de mutuelle à vocation professionnelle.

Régie par le principe de la solidarité, la MGEN s'engage à ce que chacun contribue selon ses moyens et reçoive selon ses besoins pour une protection complète, sans option ni discrimination.

Outre la protection santé, les mutualistes MGEN bénéficient d'un volet de prévoyance, de conseils et d'une écoute personnalisée ainsi que d'aides financières particulières en cas de difficultés. Et ceci tout au long de la vie, sans risque de résiliation même si l'état de santé s'aggrave.

Peuvent bénéficier des prestations et services de la MGEN, les personnes qui exercent :

- dans l'Education nationale et/ou les services ministériels qui en dépendent ou en sont issus ;
- dans un établissement public ou privé fonctionnant en majorité avec des fonds publics et ayant une vocation de recherche, pédagogique et/ou culturelle.

MGEN Filia est une complémentaire santé ouverte à tous.

Les organisations patronales

En France, les organisations patronales sont des syndicats d'entrepreneurs qui défendent les intérêts de leurs membres au sein de la société française. Tout comme en Belgique, elles font partie des partenaires sociaux.

Elles interviennent dans les domaines de droit du travail, expriment leur avis sur des choix de société et de politique économique, et participent aux négociations salariales.

Dans une thèse de 2002 intitulée « Patronat et organisations patronales en France depuis 1945 » et rédigée sous la direction de Gilles Richard, professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Rennes, Annelise Béguéc relève qu' « *une tradition de culture du secret règne chez les patrons : ceci explique, dans une certaine mesure, la rareté des enquêtes et travaux universitaires sur le patronat français. (...) Dans l'ensemble, les sociologues font état d'une réelle difficulté à mener une enquête sur la population patronale, celle-ci se montrant assez peu coopérative, par désintérêt réel ou par méfiance.* »

Mme Béguéc tient à souligner que les origines du patronat français reposent sur « *deux traditions antagonistes, desquelles sont issues les clivages actuels au sein du monde patronal.* » La première se caractérise par « *la passion de l'argent et le goût de l'aventure* », alors que la seconde repose sur des « *valeurs de prudence, de pondération et d'économie.* » Et de conclure : « *La présence de ces composantes dans*

l'imaginaire collectif patronal est à l'origine de l'opposition entre entrepreneurs schumpeteriens (chez qui la première influence domine), et les patrons rentiers (tenants des valeurs bourgeoises). »

Plusieurs organismes de représentation du patronat existent aujourd'hui. Le plus connu et le plus médiatique est l'ex-Conseil du Patronat Français (CNPFF, créé en 1945), devenu en 1998 Mouvement des Entreprises de France (MEDEF). Mais on ne peut ignorer d'autres mouvements, dont les thèses diffèrent souvent de celles du MEDEF. Ainsi, la Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME) veut faire entendre la voix du patronat patrimonial des PME. Et des courants novateurs s'expriment à travers d'autres organisations comme le Centre des Jeunes Dirigeants (CJD). *« Une telle division au sein de la représentation patronale, note Mme Béguec, témoigne de la difficulté à faire cohabiter les deux types de patrons, ou plus exactement deux cultures patronales. »*

En Belgique, la première association patronale se crée en 1895. Elle deviendra en 1913 le « Comité central industriel », qui sera à l'origine des commissions paritaires et de la première Conférence nationale du Travail en 1936. Ce comité passe la main à la FIB après la Seconde Guerre mondiale. Les membres de la FIB sont issus des diverses fédérations sectorielles patronales (constructions métalliques, industries chimiques, sidérurgie, alimentation,...). Jusqu'en 1973, le secteur commercial est indépendant avec l'Association des Entreprises non industrielles de Belgique. C'est alors qu'est créée la Fédération des Entreprises de Belgique (FEB), commune à toutes les entreprises.

Au plan régional, il convient de mentionner trois organisations interprofessionnelles : le Vlaams Economisch Verbond – VEV (1926), l'Union wallonne des Entreprises – UWE (1968) et l'Union des Entreprises de Bruxelles – UEB (1971). Les petites entreprises commerciales, artisanales et industrielles sont représentées par des associations professionnelles des classes moyennes, comme la Fédération nationale des Unions des Classes moyennes et le National Christelijk Middenstandverbond. Quant aux milieux agricoles, ils ont des contacts avec le FEB, grâce au Boerenbond, l'Alliance agricole, les UPA, ...

En 2004, on assiste en Flandre à la naissance du Voka, lorsque le VEV et les huit chambres de commerce régionales décident de collaborer plus étroitement dans le cadre d'une alliance.

En Wallonie, l'Union wallonne des Entreprises (UWE) regroupe les entreprises situées en Région wallonne. Les organisations professionnelles, au nombre de 35, restent, quant à elles, affiliées à la FEB, organisation toujours belge.

C'est le cas d'Agoria qui défend les intérêts des entreprises de l'industrie technologique. Comme d'autres fédérations, Agoria s'est organisée régionalement depuis 2000 avec trois directions régionales, la Wallonie ne représentant plus que 15 % des membres.

Conclusion

On ne voit pas comment les responsables syndicaux belges pourraient abandonner la Belgique pour la France si le prix à payer devait être la perte du pouvoir syndical propre au cadre social belge. Les syndicats français, peut-être le patronat, pourraient penser que prendre le meilleur des deux systèmes est réalisable. Restera à se mettre d'accord sur ce qui est le meilleur de chaque régime.

Ce constat vaut également pour les mutuelles. En Belgique, les mutuelles sont très puissantes avec leur connotation nettement politique et idéologique. Elles sont fortement appuyées par leurs partis et syndicats correspondants.

Une assimilation pure et simple de la Wallonie par la France ne manquerait pas de poser problème à ce niveau. Les mutuelles pourraient, en effet, refuser de renoncer à leurs prérogatives. Les partis qui les épaulent rechigneraient également à perdre de telles vitrines électorales.

Voilà pourquoi un régime d'autonomie dans le champ social, qui permettrait de conserver le système belge, serait tout aussi important que dans le champ politico-institutionnel.

Par ailleurs, il convient de rappeler la qualité du modèle de concertation sociale belge, dont la France aurait intérêt à s'inspirer.